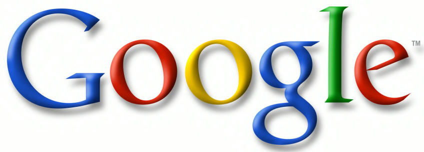
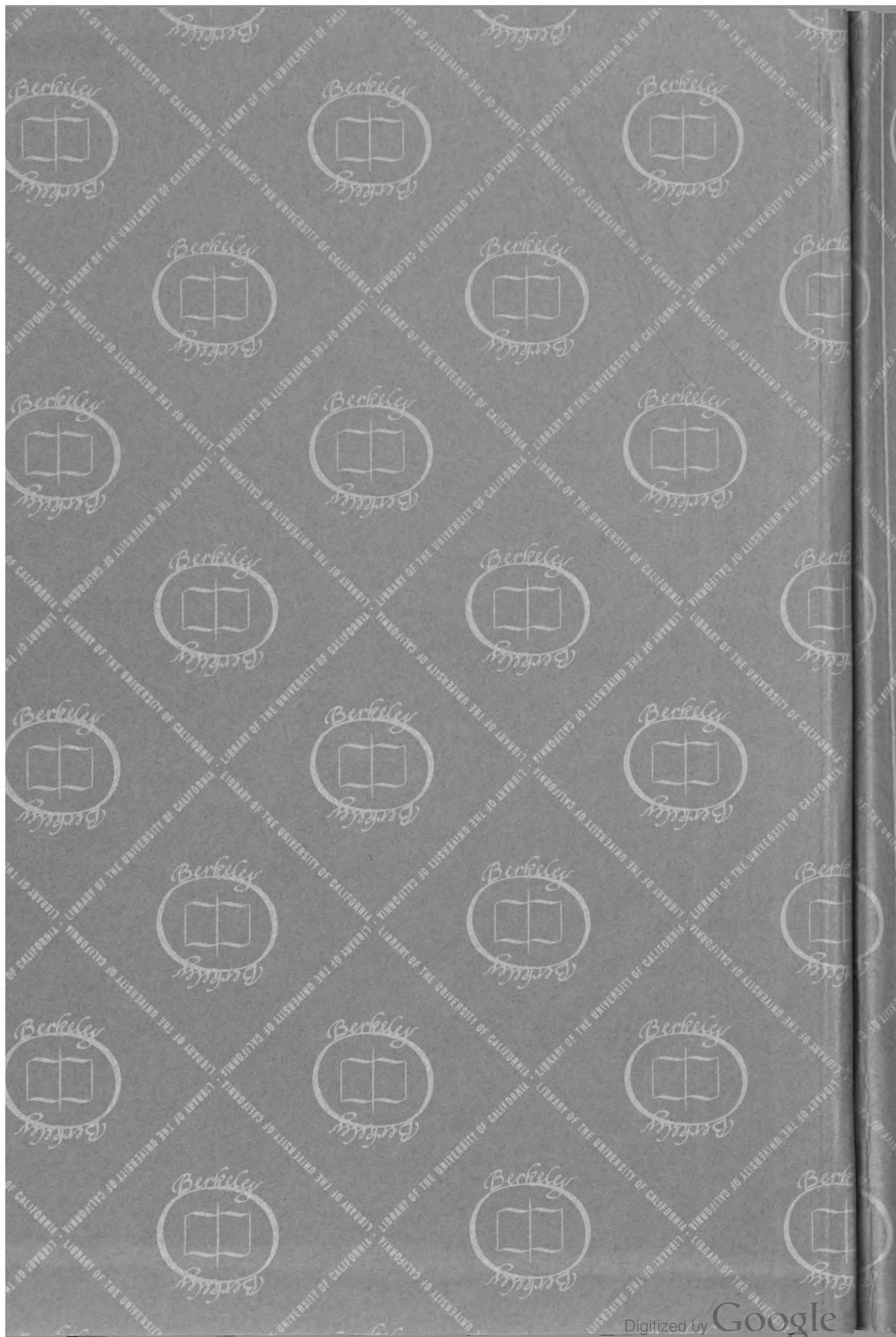
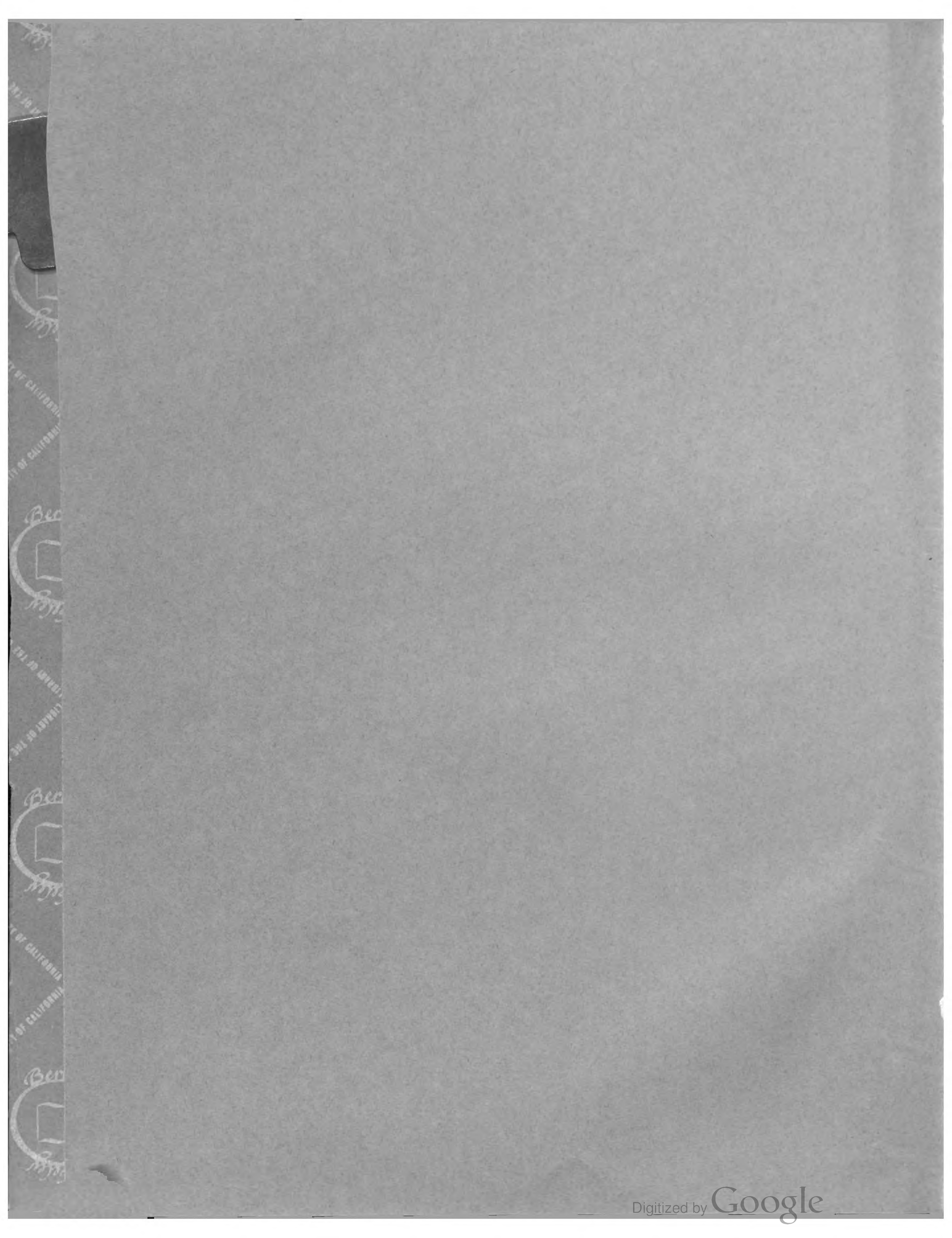





Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA



Omnes omnium caritates patria una complexa est.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ

PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

HISTOIRE — SCIENCES — ARTS — INDUSTRIE — LITTÉRATURE

AUTEURS DES ARTICLES DE LA SEIZIÈME ANNÉE

ALBRIER ALBERT, homme de lettres à Dijon.
BERLIOZ CONSTANT, à Rumilly.
BERNARDIN, conservateur du Musée de Melle (Belgique).
BLAVIGNAC, architecte, à Genève.
BOLTSHAUSER, directeur du Lycée de Catane (Sicile).
A. DESCOSTES, médecin à Beaujeu (Rhône).
DUCIS, archiviste de la Haute-Savoie.
DUNANT, président de la Société Florimontane.
FAVRE-CLAVAIROZ, consul général de France, à Trieste.
HENRY PAUL, pharmacien, à Annecy.
LABBÉ PAUL, à Thiberville (Eure).
MACHARD F., à la trésorerie générale d'Annecy.
MANGÉ, architecte de la ville d'Annecy.
MILLIEN ACHILLE, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
PERRIN ANDRÉ, conservateur du Musée de Chambéry.
PHILIPPE JULES, secrétaire de la Société Florimontane.
RABUT LAURENT, professeur de dessin, à Chambéry.
RAVERAT (le baron), homme de lettres, à Lyon.
REVON LOUIS, conservateur du Musée d'Annecy.
RIONDEL, géomètre, à Samoëns.
SERAND ELOI, sous-archiviste de la Haute-Savoie.
TAVERNIER, juge de paix, à Taninges.
TISSOT EUGÈNE, ingénieur, à Annecy.
VUY JULES, président de section de l'Institut genevois.
WEBER JOHANNÈS, homme de lettres, à Paris.

COMITÉ DE RÉDACTION

DUCIS — JULES PHILIPPE — REVON — SERAND
Directeur-gérant : LOUIS REVON

1875 — 16ᵐᵉ ANNÉE

ANNECY
IMPRIMERIE D'AIMÉ PERRISSIN ET Cie
1875

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ

PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

D'ANNECY

HISTOIRE — SCIENCES — ARTS — INDUSTRIE — LITTÉRATURE

AUTEURS DES ARTICLES DE LA SEIZIÈME ANNÉE

ALBRIER ALBERT, homme de lettres à Dijon.
BERLIOZ CONSTANT, à Rumilly.
BERNARDIN, conservateur du Musée de Melle (Belgique).
BLAVIGNAC, architecte, à Genève.
BOLTSHAUSER, directeur du Lycée de Catane (Sicile).
A. DESCOSTES, médecin à Beaujeu (Rhône).
DUCIS, archiviste de la Haute-Savoie.
DUNANT, président de la Société Florimontane.
FAVRE-CLAVAIROZ, consul général de France, à Trieste.
HENRY PAUL, pharmacien, à Annecy.
LABBÉ PAUL, à Thiberville (Eure).
MACHARD F., à la trésorerie générale d'Annecy.
MANGÉ, architecte de la ville d'Annecy.
MILLIEN ACHILLE, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
PERRIN ANDRÉ, conservateur du Musée de Chambéry.
PHILIPPE JULES, secrétaire de la Société Florimontane.
RABUT LAURENT, professeur de dessin, à Chambéry.
RAVERAT (le baron), homme de lettres, à Lyon.
REVON LOUIS, conservateur du Musée d'Annecy.
RIONDEL, géomètre, à Samoëns.
SERAND ELOI, sous-archiviste de la Haute-Savoie.
TAVERNIER, juge de paix, à Taninges.
TISSOT EUGÈNE, ingénieur, à Annecy.
VUY JULES, président de section de l'Institut genevois.
WEBER JOHANNÈS, homme de lettres, à Paris.

COMITÉ DE RÉDACTION

DUCIS — JULES PHILIPPE — REVON — SERAND
Directeur-gérant : LOUIS REVON

1875 — 16me ANNÉE

ANNECY
IMPRIMERIE D'AIMÉ PERRISSIN ET Cie
1875

TABLE DES MATIÈRES

16me Année. — N° 1. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 janvier 1875.

ON S'ABONNE

—

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LA HAUTE-SAVOIE AVANT LES ROMAINS

Quand les géologues modernes ont voulu étudier les révolutions de la terre, au lieu de se borner, comme la plupart de leurs devanciers, à imaginer de belles théories au coin du feu, ils se sont dit : « Si nous commencions comme les historiens ? Ceux-ci ne décrivent les anciens âges qu'après avoir groupé par milliers les parchemins, les estampes, les médailles, les monuments lapidaires : faisons de même pour le globe. » Et les voilà, le marteau à la main, fouillant les montagnes, recueillant roches et fossiles, notant la superposition des couches, examinant la structure des êtres disparus. Bientôt l'on voit éclore une science qui n'avance pas un fait sans avoir mis sous vos yeux, dans vos mains, les preuves de ses déductions. Une dent, une vertèbre isolée suffit au génie d'un Georges Cuvier pour reconstruire l'animal auquel ces débris ont appartenu, pour connaître ses mœurs et dire à quelle époque géologique il a brouté les grandes herbes des marécages ou poursuivi et dévoré ses victimes.

L'archéologie préhistorique, science bien jeune encore, a passé par les mêmes phases que sa sœur la géologie. Il n'est pas éloigné le temps où les théoriciens en chambre s'écriaient : « A quoi bon recueillir de vieux crânes ? on sait bien que tous nos ancêtres étaient des Celtes. Pourquoi se donner la peine de fouiller les dolmens ? ignore-t-on que c'étaient des autels destinés aux sanglants sacrifices des druides ? » — On s'endormait dans le *dolce far niente* de l'omniscience, lorsque de jeunes révolutionnaires vinrent déranger cette belle harmonie. Les uns avaient remué le sol des cavernes et découvert des instruments en pierre et des têtes osseuses offrant fort peu de rapports avec ce que l'on croyait savoir sur les habitudes et la conformation des peuplades primitives. D'autres, explorant les dolmens, n'avaient recueilli ni serpes d'or ni gui desséché, mais s'étaient trouvés en face de simples caveaux funéraires. Depuis 1854, les stations lacustres offrirent aux chercheurs d'inépuisables trésors. L'élan était donné. Les musées publics et les collections particulières prirent en peu d'années un développement prodigieux. Munis de nombreux éléments de discussion, les observateurs purent commencer à tirer des conclusions.

Mais si beaucoup de points ont été mis en lumière, combien d'autres sont encore dans une pénombre ou dans la nuit ! Les anthropologistes n'ont pu comparer jusqu'ici que de rares spécimens de têtes pour nous dire quelles populations ont habité nos cavernes aux époques les plus reculées ; — on se demande ce que sont devenus les corps des hommes qui ont couvert nos lacs de stations sur pilotis et n'ont laissé pour ainsi dire aucun débris de leurs os, soit sur les rives, soit dans les bas-fonds où abondent pourtant les ossements des animaux qu'ils ont tués ; — et dans ces restes d'animaux, est-on bien sûr de ce que l'on avance quand on affirme que telle espèce était sauvage et telle autre domestiquée ? — Parmi les antiquités qui ornent les musées, quel usage précis assigner aux disques en bronze composés d'anneaux concentriques, aux cylindres lacustres entourés de boucles mobiles, et à tant d'autres objets en métal ou en pierre ? — Après ces questions de détail, à combien de recherches ne faudra-t-il pas se livrer pour dresser, par exemple, une carte d'Europe donnant l'ensemble des découvertes relatives à chaque époque, de manière à nous apprendre un jour si les peuplades conduites dans nos contrées par la main de la Providence venaient du Nord, comme on l'a d'abord prétendu, ou du Sud, comme d'autres le soutiennent, ou de l'Est, comme le veut une nouvelle école ? Pour étendre sur une carte ces traînées de signes conventionnels, jalons indicateurs d'un courant commercial, d'une émigration ou d'un progrès social, il faudra multiplier les fouilles et dresser un inventaire des découvertes opérées dans chaque région.

Cet inventaire, j'ai essayé de l'établir pour la Haute-Savoie. Suivant les conseils d'un ami, M. Gabriel de Mortillet, et mettant à profit les critiques un peu trop bienveillantes de M. de Jussieu, j'ai renoncé à la division par arrondissements et cantons adoptée dans le Répertoire manuscrit que l'Académie de Savoie a bien voulu couronner. Il y sera suppléé

par des tables où les communes et lieux dits seront classés d'abord par ordre topographique, puis alphabétique. Nous éviterons ainsi l'aridité inhérente aux Répertoires, si précieux d'ailleurs, que le ministère de l'instruction publique fait dresser en prescrivant la distribution géographique. La division suivante sera plus méthodique et plus favorable à la discussion :

Grottes et abris. — Monuments mégalithiques. — Objets divers de l'âge de la pierre. — Stations lacustres. — Fonderies. — Objets divers de l'époque du bronze. — Sépultures. — Oppidums. — Numismatique gauloise. — Mythologie gauloise et légendes.

Voulant être exact, j'ai cherché à voir à peu près tout ce que j'étais appelé à décrire. Depuis seize ans, l'album sous le bras, j'ai parcouru la Haute-Savoie, à l'exception des vallées intérieures du Chablais, qui du reste ne paraissent pas riches en antiquités préromaines. Les collections publiques et particulières de la Savoie, de quelques autres départements et de la Suisse, ouvertes avec la plus grande obligeance par leurs conservateurs ou propriétaires, m'ont permis de composer une liste aussi complète que possible des découvertes faites jusqu'à ce jour. — Tous mes dessins ont été exécutés d'après nature; réduites au pantographe avec une précision mathématique, les aquarelles ont été interprétées par la gravure au moyen du procédé Comte.

(*A suivre.*) LOUIS REVON.

LE JOUR DE L'AN AU CAIRE

On s'occupe peu des Orientaux dans notre pays, très peu surtout de ce qui se rattache à leurs calendriers et à leurs manières de mesurer le temps. Il n'est donc pas certain que la petite revue à laquelle nous allons nous livrer ici présente un vif intérêt d'actualité. Pour notre part elle sera comme un souvenir d'un pays où nous avons eu l'occasion de coudoyer journellement vingt races diverses appartenant à toutes les régions de l'Afrique et de l'Asie ; mais le lecteur y verra-t-il autre chose qu'une exhibition plus ou moins curieuse de traditions et d'usages ?

Il se peut cependant que la détermination du point de départ des calendriers de l'Orient, qui doit faire l'objet de cet article, mette un esprit studieux sur la voie de quelque rapprochement historique dont pourrait profiter la science, et à ce titre peut-être notre travail se fera-t-il pardonner la place qu'il vient occuper dans les colonnes de la *Revue savoisienne*.

Voici donc, par ordre de dates, la nomenclature des jours de l'an que les habitants du Caire ont coutume de se souhaiter entre eux, suivant la nationalité à laquelle ils appartiennent.

Après les membres de la colonie européenne, qui restent partout fidèles à leur Ier janvier, ce sont les Grecs qui commencent la série des irrégularités pour cette cérémonie. Leur nouvel an tombe actuellement le 13 janvier de notre calendrier, et il en sera ainsi jusqu'à la fin du siècle. A partir de 1900, leur écart avec nous sera d'un jour de plus et leur nouvel an ne viendra alors que le 14 janvier.

Le 7 février 1875 est le commencement d'une nouvelle année de l'hégire musulmane. Cette sorte d'année est toujours composée de douze lunaisons, jamais plus, et pour ce motif elle avance régulièrement de dix à onze jours sur l'année solaire. Le peuple musulman est le seul aujourd'hui à s'en servir. Beaucoup d'autres, il est vrai, font aussi usage du calendrier lunaire, mais ils ont tous la précaution d'y intercaler de temps en temps un treizième mois, afin de ramener la coïncidence avec les mouvements du soleil. Cette intercalation se fait sept fois en dix-neuf ans, suivant la règle trouvée par Méthon l'Athénien, dès l'an 433 avant notre ère.

Avec la lune de février se rencontre aussi le nouvel an des Chinois. Le calendrier du Céleste Empire est réglé sur la révolution lunaire combinée avec celle du soleil, et il a pour point de départ la nouvelle lune qui précède immédiatement le 19 février. Or, que se passe-t-il de particulier à cette dernière date ? Astronomiquement, rien que l'entrée du soleil dans le signe zodiacal des *Poissons ;* mais sur la terre et sous ces latitudes, c'est la descente d'une douce chaleur qui annonce l'arrivée du printemps, réveille la végétation endormie et marque le commencement des grands travaux agricoles. Pour un peuple de cultivateurs comme les Chinois, c'est donc une date très importante. Ils ne sont d'ailleurs pas les seuls à célébrer le soleil du 19 février ; on retrouve, en Egypte même, une tradition populaire qui le désigne sous le nom de *Petit-Soleil,* par opposition à celui du 21 mars qui est appelé *Grand-Soleil,* et à l'un comme à l'autre, la tradition attribue une bienfaisante influence.

En continuant de suivre l'ordre des dates, nous signalons, au 21 mars, qui est le jour de l'équinoxe de printemps, le commencement de l'année du *Cochon* chez les Tartares Kirghiz. Le mot cochon marque le rang qu'occupe cette nouvelle année dans un certain cycle de douze ans usité parmi les tribus de l'Asie centrale. Elle est la dernière de ce cycle ; elle succède à l'année du *Chien,* et sera suivie de celle de la *Souris,* qui en est la première. Le 21 mars est également le premier jour de l'année nationale des Persans, jour qu'ils fêtent avec une grande solennité.

Les pays groupés autour de l'Himalaya sont alimentés par des pluies périodiques et par des cours d'eau qui ont des inondations régulières; c'est en avril que les pluies se déclarent, et que, sous leur action, le niveau des fleuves commence à s'élever. Les riverains ont choisi cette saison comme point de départ de leurs calendriers, de préférence à toute circonstance astronomique. Ainsi, au nord de l'Himalaya, les Tartares du Khovaresm font partir leur année du 8 avril, qui est le premier jour de la crue de l'Oxus, dont les eaux fertilisent les pâturages avoisinants. Au sud, et pour des raisons analogues, les Siamois et les Hindous fêtent le jour de l'an à la nouvelle lune d'avril, — les Birmans au 12 de ce mois, — et les Arméniens établis dans l'Inde au 2 avril.

Plus près de nous, cette lune d'avril marque encore le renouvellement de l'année sacrée des Hébreux, celle dont ils faisaient usage au moment de

leur sortie de l'Egypte. Son premier mois, qui est celui de la Pâque, correspond, aujourd'hui comme autrefois, au commencement du printemps. Leur année civile, sans rien changer à l'ordre des mois de l'année sacrée, ne commençait pas au printemps, mais à l'automne, et il en est toujours de même de notre temps, comme chacun sait.

Ne quittons pas le mois d'avril sans mentionner en passant la date du 23 et la fête de saint Georges, qui y reste attachée. Le brillant chevalier a laissé en Orient de profonds souvenirs ; il y est l'objet d'une pieuse vénération, non-seulement de la part des chrétiens, mais encore de celle des musulmans de la Syrie, de l'Asie-Mineure et de la Turquie d'Europe. Il a même plus qu'un culte dans la capitale de l'Islam : pour le bas peuple de Constantinople, sa fête est l'origine d'une façon de calendrier primitif qui mérite d'être connu. Il est simple et d'un usage commode, car la complication des mois en est entièrement écartée ; l'on y divise simplement l'année en deux parties à peu près égales ; saint Georges préside à la première, et saint Démétrius (26 octobre) à la seconde. Ainsi on dit : l'avénement du Sultan a eu lieu le 51e jour après la Saint-Georges, le grand jeûne du Ramadân se terminera trois jours après la Saint-Démétrius.

Passé le mois d'avril, nous ne remarquons plus de jours de l'an jusqu'à la date du 17 juin, qui nous ramène en Egypte. Effectivement le 17 juin annonce le *Nocta*, c'est-à-dire le commencement de la crue du Nil sous le parallèle du Caire, et à ce titre il devient le point de départ de l'année agricole ou des saisons, qui fut longtemps en usage dans ce pays ; une forme d'année scientifique par excellence, comme tout ce qui touchait à l'agriculture, scrupuleusement réglée sur la révolution du soleil, et commençant invariablement quatre jours avant le solstice d'été. On a conservé au Caire la fête du *Nocta*, mais l'année dont elle marquait l'origine est tombée en désuétude, ainsi que deux autres formes d'années également égyptiennes qui étaient employées concurremment avec elle. L'une de celles-ci, calculée sur les mouvements de Sirius, commençait le jour du lever héliaque de cette étoile sur l'horizon de Memphis ; elle était exactement de 365 jours 1/4. L'autre, qui était de 365 jours seulement, avançait d'un jour tous les quatre ans sur la précédente (pour cette raison elle était appelée *vague*), et finissait, au bout d'une période de 1460 ans, par se retrouver au point initial. C'est ce grand cycle de 1460 ans qui fut appelé période caniculaire ou sothiaque, des noms que l'on donnait jadis à l'étoile Sirius et qui joua un rôle fameux dans l'antiquité. Si les deux espèces d'années dont il s'agit s'étaient conservées, la plus courte commencerait maintenant le 24 mai, et la plus longue, celle de Sirius, le 1er août, qui est encore aujourd'hui la date du lever de Sirius à Memphis.

Il est bon de noter que ce mécanisme d'une année vague, destiné à ramener une lointaine coïncidence avec une autre année, n'était pas la propriété exclusive de l'Egypte. Les Persans y ont eu recours pendant fort longtemps. Les Arméniens s'en servaient encore il y a un siècle à peine, et si leurs relations commerciales les ont amenés à adopter le calendrier grec, ils n'en conservent pas moins dans leurs livres populaires les traces du calendrier national ; il est d'ailleurs absolument calqué sur celui des Egyptiens, c'est-à-dire qu'il se compose aussi d'une double année, l'une de 365 jours 1/4, et l'autre de 365, qui fait le tour de la première en 1460 ans. Seulement cette période de 1460 ans, au lieu de se nommer *caniculaire* comme en Egypte, est appelée par les Arméniens *période de Haygh*, du nom du fils de Japhet, auquel ils en font remonter l'origine. Le 23 août 1888 sera la fin de la période courante, qui serait, suivant les Arméniens, la troisième depuis que leur nation a pris naissance.

Le 10 septembre est le jour de l'an des Coptes et des Abyssiniens ; l'année dont ils font usage est semblable à l'une de celles des anciens Egyptiens, et cependant on peut remarquer qu'elle ne débute ni avec le lever de la canicule, ni avec la crue du Nil. Comment expliquer un pareil oubli des traditions locales, dont les Coptes passent précisément pour être les dépositaires ? La raison en est simple. Lorsque l'empereur Auguste fit la conquête de l'Egypte, il arrêta l'année vague au point où elle se trouvait, et il la rendit fixe par l'intercallation d'un jour de plus tous les quatre ans. De cette manière elle se trouvait de la même longueur que l'année romaine, et les décrets de l'Empire relatifs à la nouvelle province portaient dès lors une concordance de dates invariable. Or, au temps d'Auguste, l'année vague commençait le 29 août du calendrier de Jules César. Depuis que l'année fut rendue fixe, cette date est demeurée la même et c'est encore le 29 août julien qu'elle commence aujourd'hui, c'est-à-dire le 10 septembre du calendrier grégorien.

Nous n'avons plus maintenant, pour achever cette revue, qu'à mentionner encore : au 13 septembre, le commencement de l'année ecclésiastique des Grecs, — au 30, celui de l'année civile des Juifs, — au 13 octobre, le jour de l'an des Syriens, — et au 28 novembre, le premier dimanche de l'Avent, qui marque la fin de l'année liturgique chez les catholiques latins.

L'année civile des Juifs, nous l'avons déjà dit, commence vers l'équinoxe d'automne, aussi exactement, du moins, que le permettent les coïncidences luni-solaires. Celle des Syriens est aujourd'hui en retard de vingt jours sur ce point cardinal de la révolution solaire ; mais il n'en a pas toujours été ainsi. A l'origine de l'ère des Séleucides, qui est l'ère adoptée par les Syriens, elle commençait exactement le premier jour de l'automne ; l'écart provient de ce que l'année dont ils font usage est réglée sur la marche de Sirius, qui est un peu plus lente que celle du soleil.

C'est pour la même cause que notre 1er janvier ne correspond plus avec le solstice d'hiver, ainsi qu'il a dû le faire jadis. Avant la réforme du pape Grégoire XIII, en effet, notre année était exactement de 365 jours 1/4, comme l'année caniculaire des Egyptiens, comme celle des Grecs modernes et des Syriens. C'est d'ailleurs un astronome égyptien, Sosigènes, qui, sur l'ordre de Jules César, l'avait introduite à Rome, en remplacement de l'année irrégulière précédemment usitée. Seulement l'année ca-

niculaire de l'Egypte commençait avec le lever de Sirius, c'est-à-dire en plein été, tandis que les Romains avaient coutume de fêter les saturnales au début de l'hiver. Pour se conformer à cette tradition, Sosigènes aurait pu placer son 1er janvier au solstice d'hiver du temps de César. Mais, prévoyant l'écart qui ne tarderait pas à se produire, il préféra reporter la distribution du nouveau calendrier à l'époque de la fondation de Rome, et fixer ainsi, par un procédé astronomique particulier, la date d'une ère célèbre. Pour l'année de la fondation de Rome, en effet, 753 avant Jésus-Christ, le 1er janvier aurait coïncidé avec le premier jour de l'hiver, et le 1er juillet avec le commencement de l'été.

Ainsi qu'on vient de le voir, les peuples se sont inspirés de diverses considérations pour déterminer le jour initial de leurs calendriers respectifs. Chez le plus grand nombre, cependant, c'est l'un des quatre points cardinaux de l'année solaire qui leur a servi de base. Quelquefois aussi, ç'a été un autre phénomène astronomique, ou encore une circonstance physique locale. En aucun cas du moins, le caprice ne paraît avoir présidé à cette détermination ; le soin même qu'ont apporté les auteurs des anciens calendriers à faire revenir périodiquement telle ou telle coïncidence, ou à la perpétuer le plus longtemps possible, témoigne au contraire de l'importance qu'à toute époque les hommes ont attribuée à une mesure méthodique et régulière du temps. E. Tissot.

STATION DE L'AGE DE LA PIERRE POLIE

PLATEAU DE SAINT-SATURNIN, PRÈS CHAMBÉRY (SAVOIE)

I

La gorge de Saint-Saturnin, par laquelle la vallée de Sonnaz communique avec celle de Saint-Alban, s'élève par une pente très rapide de l'extrémité sud de la vallée de Sonnaz jusqu'à un petit vallon. A l'extrémité supérieure de celui-ci, elle est divisée en deux par une petite colline calcaire, en arrière de laquelle s'élève, à une hauteur de 150 mètres, une pointe de rocher qui forme un angle obtus dont les côtés vont en s'élargissant de l'ouest au sud-est et au nord-est en descendant, par une pente assez douce à l'extrémité de la gorge, au niveau du plateau supérieur qui domine la vallée de Saint-Alban. Du pied de ces rochers, la gorge tourne, d'un côté, au sud-est; c'est par elle que passe la route actuelle qui a suivi l'ancienne voie romaine en la rectifiant; de l'autre, elle continue au nord-est, mais est d'un accès difficile et pénible par suite de l'amas de quartiers de rocs qui l'encombre et n'est traversée que par un sentier. Du milieu de ce passage sourd une eau abondante, utilisée à l'époque romaine comme elle l'est encore aujourd'hui.

La partie la plus élevée du plateau triangulaire est complétement abrupte et inabordable du côté de la route. Seul, un petit sentier, suivant une corniche naturelle du rocher, part de derrière l'ermitage en face de la chapelle de Saint-Saturnin et permet d'arriver à grand'peine à une petite plate-forme de 40 mètres de large sur 15 mètres de profondeur, placée à 12 mètres au-dessous du plateau supérieur que l'on atteint directement par une sorte d'escalier naturel ou par la continuation du sentier un peu au-dessous de sa pointe extrême. Du côté de la source, au contraire, la descente est praticable à peu de distance de l'extrémité du plateau, et il est assez aisé de descendre à la source et de remonter. Ce point, malgré son abord très accessible, est facile à défendre contre un ennemi arrivant par la gorge, soit en élevant des retranchements qui ont pu être détruits par l'établissement des cultures qui couvrent ces pentes, soit en précipitant sur lui des blocs de rochers qu'il était possible de détacher de la partie dénudée où ils sont divisés par les eaux.

Cette position était donc de premier ordre pour garder et fermer le passage, présentant en arrière toutes facilités de s'approvisionner et de se retirer sans avoir rien à craindre de l'ennemi arrêté par la force même de la position, et, l'eût-il forcée, ne pouvant avancer que difficilement au-delà, au milieu des bois taillis et des broussailles qui couvraient les plateaux et les pentes en arrière et où la défense pouvait se continuer sans trop de désavantage, même contre un ennemi plus nombreux. Ce passage avait une importance majeure qu'il n'a plus aujourd'hui; il était, en effet, alors la clé de l'entrée de cette partie de la Savoie pour les arrivants par le Rhône et le lac du Bourget et par le col du Mont-du-Chat. La plaine de Chambéry était entièrement marécageuse et impraticable, et il n'était pas possible de communiquer par elle avec la partie supérieure de la vallée de l'Isère. Ses extrémités sont encore à l'état de marais aujourd'hui, malgré l'endiguement du torrent de Leysse et de la rivière de l'Albane, et elle n'a été traversée par des chemins praticables que dans les temps modernes. Au moyen âge encore, la grande voie ou plutôt la seule qui longeât cette vallée, partait de la vallée supérieure de l'Isère vers Montmélian, suivait la base des coteaux, s'élevait derrière la colline de Chignin, s'abaissait vers Leysse pour traverser le torrent à sa partie la plus resserrée, et, par la base des coteaux de Saint-Alban, s'élevait jusqu'au plateau supérieur et descendait ensuite par la gorge de Saint-Saturnin sur le plateau de Sonnaz. De là, elle gagnait le Viviers et Aix, d'une part, et de l'autre, descendant et traversant la terre nue près du lac, arrivait au pied du Mont-du-Chat, d'où deux routes partaient à l'époque romaine : l'une, principale, par le col du Mont-du-Chat; l'autre, secondaire, par le col de Saint-Michel, passant au-dessus des coteaux de La Motte et de Saint-Sulpice.

C'était donc là un poste d'une importance d'autant plus grande que la gorge, d'un accès très difficile du côté de Sonnaz, arrive au pied du plateau escarpé d'où les gardiens, sans être en grand nombre, étaient dans les meilleures conditions de défense, ayant de l'eau en abondance sans pouvoir en être coupés, et toutes facilités pour se retirer ou pour recevoir des approvisionnements et des secours de la partie du pays placée derrière eux, et d'où un signal d'appel pouvait être facilement vu à de grandes distances.

La force naturelle de cette position fait com-

prendre comment il a pu exister sur ce plateau dans les temps préhistoriques un établissement d'une certaine importance et ayant eu une durée assez considérable pour nous fournir en abondance des armes, des outils, des débris de poteries et d'ossements d'animaux. La découverte de cette station, aussi riche qu'intéressante, est due à M. Adrien de Kesling, qui découvrit une hache en pierre au milieu de la petite plate-forme dans une excursion de recherches dans la gorge. Quelques jours après, nous nous transportions avec un certain nombre d'ouvriers et fûmes assez heureux pour découvrir des silex travaillés au milieu de débris de poteries et d'ossements. Les travaux continuèrent dès lors : la plate-forme fut fouillée, d'une extrémité à l'autre, à une profondeur qui a varié de 10 à 20 centimètres ; elle nous a fourni, en très grande quantité, des débris de poteries et d'ossements, mêlés d'éclats de silex, des outils, des pointes de flèches et des portions de lances en silex, des haches et des débris de haches en pierre. Nous portâmes ensuite nos travaux sur la partie du plateau supérieur parallèle à cette plate-forme, jusqu'à l'époque où la mauvaise saison vint les arrêter. Dans cette seconde fouille, l'on rencontra un sol plus noir et plus profond, variant de 10 centimètres de profondeur sur le bord du rocher jusqu'à 60 et 80 centimètres en s'en éloignant. De distance en distance, on y a trouvé des cendres et des traces de foyers, et disséminés à l'entour, des meules en pierre, des percuteurs, des outils et des armes en pierre et en silex. Les poteries et les ossements y sont très peu abondants et ne se rencontrent qu'assez loin des foyers. Les outils, les armes en silex et en pierre, les débris du travail du silex y sont au contraire en plus grand nombre. C'est donc sur cette partie du plateau qu'ont vécu et habité les gardes du passage, et les débris de leurs vases, les restes de leur cuisine ils les ont jetés au-dessous sur la plate-forme où nous les avons trouvés en gand nombre ; une partie même a dû tomber dans la gorge où un commencement de fouille nous a fourni des poteries aussi grossières, mais que leur découverte dans ce lieu de passage et l'absence de silex ne nous permet pas encore de relier à l'existence de l'établissement supérieur. Pour la plate-forme, c'est bien réellement l'estuaire de la station, et les os portent les traces de frottements et de cassures nombreuses qu'ils ont éprouvés sur le sol où ils ont été jetés, cette plate-forme ayant servi de passage aux habitants du plateau supérieur. Les poteries, les silex ont la même physionomie, les mêmes modes de travail ; les ossements portent les traces de coups de coupures et de raies provenant d'outils de même nature et forment bien un tout complet avec les pièces recueillies sur le plateau. Aussi, dans le classement de cette découverte, avons-nous réuni les objets provenant des fouilles de la plate-forme et du plateau.

Bien que les recherches faites sur le plateau ne soient plus aussi riches et aussi productives en s'éloignant de sa partie centrale, caractérisée par l'existence des foyers, nous croyons cependant qu'à la belle saison une nouvelle série viendra augmenter cette curieuse collection, et nous en avons la certitude par suite de recherches superficielles que nous avons faites dès lors et que nous vous ferons connaître dans une note nouvelle, si cette découverte vous semble mériter quelque peu de l'intérêt qu'elle nous a paru présenter.

II

La série d'objets recueillie à Saint-Saturnin, dans les fouilles de 1874, est assez importante et comprend des instruments, des armes et des ornements en pierre, en silex et en cristal de roche; des débris de poterie et des ossements d'animaux.

Les instruments en pierre sont des meules à broyer le grain, en granit, différentes de celles du Bourget, en ce qu'au lieu d'employer un pilon c'est au moyen d'un large galet, mû par un mouvement de va et vient, que le grain était réduit en farine. Aussi, les deux parties qui constituent le moulin présentent-elles une forme ovoïde creuse dans la pièce inférieure, et bombée dans la pièce supérieure.

Des haches de petites dimensions en pierre dure, de roches très diverses (nos 1 et 2 de la planche); la première a un creux latéral produit par le départ d'un éclat; la seconde, dont la partie supérieure a été cassée, a été polie de nouveau pour la ramener à de plus petites dimensions. Des portions de tranchant de haches, trouvées en plus grand nombre, proviennent, pour la plupart, de haches de dimensions plus considérables et viennent à l'appui de l'idée émise par nous du séjour prolongé, sur ce point, de la peuplade qui les a employées (n° 3).

Un fragment de rouelle (n° 4) nous montre que leurs occupations guerrières n'excluaient pas, chez les hommes de l'âge de la pierre, le goût des ornements.

Des pierres ovoïdes très régulières ont servi de pierres de fronde; des cailloux roulés très durs ont été employés comme percuteurs; l'un d'eux est certainement un type de l'outil avec lequel on détachait les petits éclats pour donner la dernière main aux pointes de lances et de flèches en silex.

Le silex était travaillé sur place : les débris de la taille, nucléi, éclats, pièces ébauchées, se rencontrent en quantité autour des foyers et au milieu des débris jetés hors des cabanes. Il était employé principalement à la fabrication des couteaux, des pointes de lances et de flèches, des poinçons. Les couteaux (nos 5, 6, 7) sont tous de petites dimensions et présentent rarement un grand fini. Il n'en est pas de même des pointes de lances (nos 8, 9, 10) qui sont très régulières et très finement travaillées, et des pointes de flèches (nos 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19) dont les formes sont élégantes et excessivement variées et qui toutes sont finement taillées et avec une régularité parfaite. Nous avons aussi recueilli quelques poinçons en silex et une toute petite lame triangulaire dont l'un des tranchants présente une série de petites dents qui en font une scie très coupante (n° 20).

Le quartz hyalin ou cristal de roche a aussi été éclaté et employé à faire des pointes de flèches de petite dimension (figures 21, 22). L'exécution en était difficile, et plusieurs fragments de flèches presque terminées nous montrent combien de déceptions

éprouvèrent ces patients travailleurs avec une roche à la fois si dure et si cassante.

Le grès lustré se trouve aussi à Saint-Saturnin, mais en petite quantité : une pointe de flèche très grosse, non terminée, une portion d'une autre et quelques éclats sont tout ce qu'il en a été recueilli.

Les poteries sont, pour le plus grand nombre, de pâte grossière, très épaisse, cuite d'une façon fort irrégulière et mélangée de grains de pierre broyée. Nous n'avons pu réunir que quelques fragments, mais non pas reconstituer la forme de ces vases, malgré le nombre considérable que nous en avons trouvé et réuni avec soin. Les grands ont tous, au-dessous du col, des ourles à boudins épais, du type le plus grossier du Bourget; les petits sont de terre plus fine, moins épais et sans ornements pour la plupart; quelques-uns sont munis d'anses de suspension. Un seul fragment, de pâte gris-noire, semble appartenir à la forme que nous avons désignée sous le nom de vase type du Bourget.

Les dents et les ossements ont été surtout abondants dans la première fouille, faite sur la corniche placée au-dessous de l'emplacement le plus important. Les os longs avaient tous été cassés pour en extraire la moelle, et un grand nombre portent encore la trace de coups de haches ou d'autres instruments, malgré leur séjour prolongé sur un sol que traversait le sentier qui descend dans la gorge. Sur deux fragments de bois et de crâne de cerf l'on remarque des coupures faites avec le silex, probablement en détachant la peau de l'animal. Un bois de cerf préparé pour une emmanchure, cassé et recoupé pour être utilisé de nouveau, est le seul instrument en os que nous ayons retrouvé jusqu'à présent.

Les ossements déterminés appartiennent pour le plus grand nombre au cerf; viennent ensuite le bœuf, qui paraît être de deux espèces ; le cochon, le sanglier, la chèvre et le cheval.

Nous avons en outre trouvé une épingle en bronze repliée en hameçon, un hameçon et un fragment de fibule de même métal; dans le sentier, des monnaies romaines frustes et quelques pièces relativement modernes. A. Perrin.

NOTES SUR LES PLATS D'ÉTAIN GRAVÉS

I

Chambéry, 6 janvier.

L'excellent article de M. Blavignac, que vous avez publié dans le n° de décembre, sur les plats d'étain gravés, m'engage à faire connaître celui que j'ai eu la chance de rencontrer il y a quelque temps.

Ce plat rond, de 41 centimètres de diamètre, représente deux personnages d'une société de tireurs, en costume de l'époque (1743) : chapeau tricorne avec plumet, habit à brandebourgs, gilet tenu par un ceinturon, sans armes, et culotte courte. Ils se donnent la main. Entre eux est une couronne de marquis ; de chaque côté, un cep de vigne ; enfin, au-dessous, une palme et une branche de laurier. La légende, dans un ruban ondulé, porte :

DONNE ·:· POUR ·:· LES ·:· AMIS ·:· DELA ·:· SOCIETE ·:· DES ·:· VINQUEUR ·:·

Un feston fait à la molette décore le bord du plat. On voit au revers deux poinçons. L'un d'eux porte le nom de IACC... MOREL, avec la date 1743, et représente un homme nu, assis et couronné, tenant un sceptre d'une main. En champ la lettre C pourrait indiquer la localité où le plat a été fabriqué, peut-être Chambéry. L'autre poinçon est l'F couronné avec la date 1743. Laurent Rabut.

II

Lyon, le 6 janvier.

M'intéressant à tout ce qui concerne votre noble et beau pays de Savoie, que j'ai appris à connaître et à aimer, j'ai lu avec un vif plaisir un article de la *Revue* sur les plats d'étain gravés, récompenses et souvenirs de victoires remportées par d'habiles tireurs dans les jeux de l'arbalète, de l'arquebuse et de la carabine.

Ce n'était pas seulement à Genève, en Savoie et sur les rives du Léman que de pareilles récompenses étaient décernées aux plus adroits dans ces sortes d'exercices. Même chose existait en Provence, en Languedoc et dans toutes les vieilles cités des bords de la Méditerranée. En outre de ces jeux d'adresse, la jeunesse du pays se livrait, et se livre encore aujourd'hui, à des jeux de course à pied ; le prix consiste également en un plat d'étain fixé au poteau qui marque le but placé à l'extrémité de l'arène.

Ce plat est conservé comme un trophée par l'heureux vainqueur. Il y fait graver son nom, celui de son village, ainsi que la date de sa course victorieuse, le tout entouré d'ornements et de signes commémoratifs. Il l'étale sur le dressoir de son ménage rustique, au milieu des plats, des assiettes et des écuelles en faïence grossière, mais joliment enluminée.

Plusieurs personnes du Midi m'ont fait maintes fois le récit de ces fêtes populaires. Les concurrents sont nu-pieds, la poitrine au vent, et n'ont pour tout vêtement qu'un caleçon aux couleurs bigarrées, et le plus souvent garni de petites clochettes de cuivre, dont le tintement répété stimule les coureurs.

On peut lire une charmante et poétique description de ces jeux de course dans la *Mireille* du félibre Mistral. Baron Raverat.

ABBAYE DE SAINTE-CATHERINE PRÈS D'ANNECY

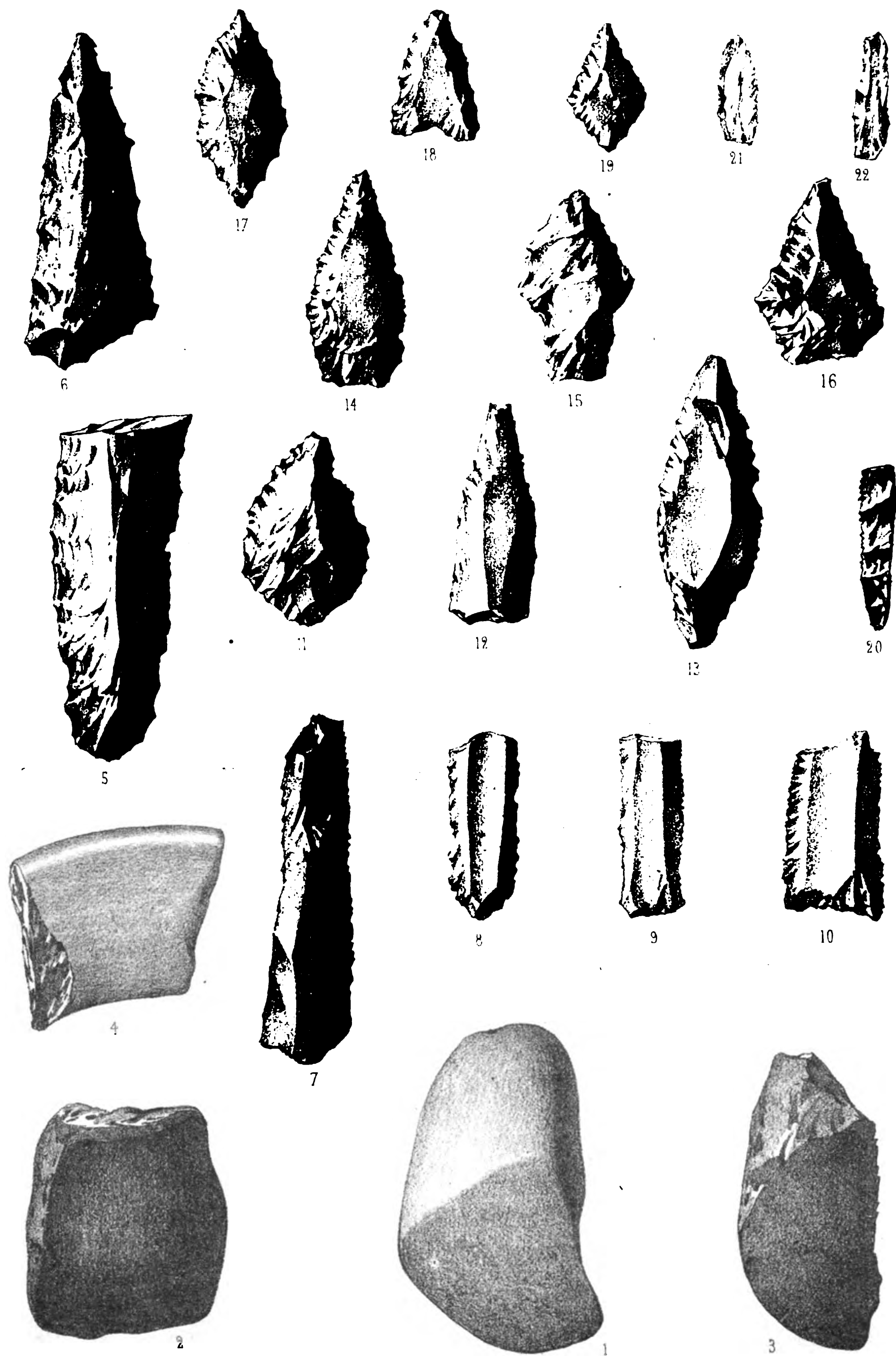
Dans une excursion de l'été dernier aux environs d'Annecy, j'ai eu la bonne fortune de rencontrer un monument inédit, dont l'étude m'a amené à proposer la rectification de plusieurs faits et dates touchant l'histoire des maisons de Savoie et de Genevois.

Il y a environ soixante ans, M. Falquet faisait transporter des ruines de *Sainte-Catherine* à Frontenex, village d'Annecy-le-Vieux, une pierre tombale, qui sert encore actuellement de seuil à l'entrée de la cour au jardin de sa maison de campagne, aujourd'hui à M. Thévenet.

Ce monument aurait une place plus convenable dans le musée d'Annecy.

Une inscription funéraire, en beaux caractères du XIII[e] siècle, a été gravée autour d'une crosse abba-

STATION DE LA PIERRE POLIE.



Grandeur naturelle

Autographie J. Bleriot. — Lith. A. Perrin à Chambéry.

St SATURNIN, Commune de St Alban (Savoie.)

tiale qui occupe le milieu. En attendant qu'elle puisse être reproduite telle quelle, nous la donnons ici en caractères romains pour ne pas en priver plus longtemps le domaine de l'histoire.

† ANNO : DNI : M : CCC : SEPTIO : XII.......
IVLII..... IT : NOBLIS : DNA : DNA : B : DE :
ↃPEIS: SCDA: ABBA: DE: MOTE: CVI': AIA:
REQ'ESCAT : I PACE : AM : Q : IACET : HIC

Lecture :

Anno Domini millesimo tercentesimo septimo, duodecimo die mensis julii obiit nobilis Domina Domina Beatrix de Compeis secunda abbatissa de Monte cujus anima requiescat in pace. Amen : Quæ jacet hic.

La puissante maison de Viry-Sallenôve avait fondé, en 1160, au bas de son château, au confluent des deux Usses, l'abbaye de Bonlieu, pour des religieuses cisterciennes de l'obédience de Clairvaux.

Se trouvant dans un état d'infériorité vis-à-vis de l'évêque de Genève, seul prince de cette ville reconnu par l'Empire, la maison de Genève s'était établie définitivement au château d'Annecy, et, selon les traditions de l'époque, ne devait pas rester en arrière de sa vassale. Elle fonda la chartreuse de Pomiers, d'après un vœu de famille fait pendant le siége de La Roche en 1179 (1), et un autre établissement religieux dans la montagne de Semine.

Deux territoires portent ce nom dans les chartes des archives de la Haute-Savoie : l'un enfermé entre le mont du Wuache et le torrent des Usses à l'est, et le cours du Rhône à l'ouest; l'autre formé par l'arête de montagne qui s'élève graduellement du château d'Annecy pour se prolonger et décliner dans le Chéran, entre Allèves et Leschaux. C'est celui dont il s'agit. D'ailleurs, c'est le seul qui justifie l'appellation, *in Monte*. Le nom de Semine s'est modifié en celui de Semnoz.

A mi-flanc du côté nord-ouest s'élève une corniche abritée, qui servait de halte et de vedette dans les parties de chasse que faisaient les princes genevois à travers la forêt.

Vers 1179, selon Besson, un sanctuaire y fut élevé en l'honneur de sainte Catherine, dont le nom est resté à la localité; on disait le Mont-de-Sainte-Catherine ou Sainte-Catherine-du-Mont, ou même simplement le Mont et la Montagny.

Besson attribue cette fondation à Béatrix, fille de Guillaume Ier; mais, comme elle ne fut mariée que 17 ans plus tard, elle devait être alors trop jeune pour mettre la main à cette œuvre. Elle a pu toutefois en suggérer l'idée dans d'autres circonstances.

Le comte de Genevois avait besoin de recevoir quelquefois de ces inspirations pour contrebalancer un peu les injustices et les vexations qu'il se permettait, soit contre l'évêque de Genève, son suzerain, soit contre des établissements religieux. Une fois maître du comté de Genevois, il en vint à un tel point d'audace qu'il encourut même la disgrâce de

(1) *Bibl. Sebus. Cent.* II, *cap.* XIII.

l'empereur. Par sentence aulique de 1186, il fut privé du titre de comte, mis au ban de l'Empire, déchu de ses droits sur ses vassaux, dénoncé comme félon et ennemi de l'Etat, sur lequel on pouvait courir sus.

Ces rigueurs méritées ramenèrent Guillaume dans la ligne du devoir. Il reconnut la suzeraineté de l'évêque, qui l'investit de nouveau de son fief du Genevois, répara ses torts d'après la sentence arbitrale du métropolitain de Vienne de 1188, fit beaucoup de largesses aux églises et mena une vie très édifiante.

Parmi les libéralités de Guillaume, après sa conversion, il faut noter surtout celle qu'il fit au monastère de Talloires en 1192. Il donna donc à ces religieux deux dîmes de ses droits de justice dans Annecy, deux dîmes de sa vigne, une de son pré, quatre maisons avec leurs chosaux sises à Annecy et *pastum porcorum in sylva mea quæ vocatur chevennieu*, et les servis et cens qu'il avait sur le chapelain du dit lieu, et tout le domaine qu'il avait comme comte et bon avoué dans les églises situées dans Annessy-le-Neuf et le Vieux, *sicut comes et bonus advocatus in ecclesiis quæ sitæ sunt in Annessiaco novo et veteri* (1).

L'inventaire inédit de Talloires, aux archives de la Société Florimontane, porte : *son bois appellé Cheneviuz*. Un autre inventaire, publié par M. Jules Philippe, porte : *sa forest de Chennuz* (2). C'est cette dernière variante qui a déterminé les auteurs du *Regeste genevois* à l'interpréter de la forêt du *Semnoz*. Tandis qu'il s'agit du mas de *Chevenoz* entre Annecy et Gevrier, où une forêt de chênes, plus accessible et plus appropriée à la destination indiquée dans l'acte précité, était encore inscrite au cadastre de 1730, en sept parcelles, malgré les nombreux défrichements précédents.

Le *capellanus predicti loci* n'était autre, selon le style de l'époque, que le curé de Gevrier, l'une des plus anciennes paroisses du plateau d'Annecy (3).

Le comte fit ratifier cette donation par son fils aîné, Humbert, en 1192, à Annecy-le-Vieux, et probablement au château de Novel, qu'il ne quitta plus guère dès lors.

C'est là, pensons-nous, que Guillaume, sentant sa fin approcher, et voulant mettre le comble à son retour aux pensées religieuses, résolut d'élever un sanctuaire à la montagne du Semnoz. La date de 1179, donnée par Besson, a pu être confondue avec celle de la donation à la chartreuse de Pomiers, en actions de grâces de sa victoire au siége de La Roche.

A l'époque de 1193, on conçoit mieux la part que put avoir sa fille, Béatrix, dans le projet d'un établissement religieux qui devait abriter les tombeaux de la famille de Genevois. Trois ans après, c'est-à-dire en 1196, le vieux comte succombait dans le château de Novel, le 25 juillet.

La date de 1195, adoptée dans le *Regeste genevois*, nous paraît un peu prématurée pour une année où ce même comte Guillaume, dans une donation faite à l'abbaye de Tamié, se déclarait, avec un amour-

(1) *Bibl. Sebus. Cent.* I, *cap.* LXVIII.
(2) *Notice historique sur l'abbaye de Talloires*, p. 105.
(3) *Revue savoisienne*, 1871, p. 88.

propre de vieillard, *sanus et incolumis in mea bona memoria* (1).

C'est à tort que Spon et Levrier fixent la date de cette mort en 1227, en chargeant la mémoire de Guillaume Ier des tracasseries que Guillaume II continua à faire à l'évêque de Genève. Car un de ses fils cadets, Aymon, déclare, dans un acte de 1205, exécuter les volontés de son père, mort depuis quelque temps. Une lettre du pape Innocent III, de 1204, et un acte de 1202 de Guillaume de Faucigny parlent de Guillaume de Genevois comme précédemment décédé. Et l'aîné de ses fils, Humbert, figure déjà, en qualité de comte de Genevois, dans un acte de 1196, qui doit être du commencement du mois d'août; car l'un des témoins, Nanthelme d'Escublens, chanoine de Lausanne, fut élu dans le courant du mois évêque de Sion, et figure comme élu dans un acte du 30 août, même année (2).

Selon ses intentions, le corps de Guillaume Ier fut déposé dans le tombeau qu'il s'était réservé sous le vestibule de l'église de Sainte-Catherine-du-Mont. Les dernières années de sa vie avaient été tellement remplies de bonnes œuvres que l'opinion publique le qualifia de bienheureux; et Guichenon parle même de miracles opérés à son tombeau : *Vullielmus Gebennensium comes, hujus nominis primus, qui in opinione sanctitatis decessit; Jacet ante fores ecclesiæ sanctæ Catharinæ supra Anneciacum, tumulo miraculis claro* (3).

Un des enfants de Guillaume, Amédée de Genève, fut évêque de Maurienne de 1213 à 1220.

Sa fille Béatrix avait épousé, quelques mois avant sa mort, Thomas Ier, comte de Savoie, celui qui transporta, de Montmélian à Chambéry, le centre gouvernemental de ses Etats de Savoie.

La plupart des historiens de Savoie donnent deux épouses à Thomas Ier, Béatrix de Genevois et Marguerite de Faucigny, en attribuant ses quinze enfants tantôt à la première, tantôt à la seconde, tantôt les partageant entre les deux.

Ce qu'il y a de certain, c'est que Thomas mourut en 1233. On croit avoir établi que Béatrix était encore vivante la même année, et que la date de la sépulture de la comtesse de Savoie à Hautecombe, en 1236, se rapporte évidemment à elle (4). C'est donc à cette princesse seulement qu'il faudrait attribuer tous les actes de conciliation et de bienfaisance dont les historiens gratifient, en grande partie, la prétendue Marguerite, fille de Guillaume II de Faucigny.

Ce fut cette Béatrix qui continua et acheva l'œuvre de prédilection de son père à la montagne du Semnoz. Elle y fit ajouter quelques bâtiments et installer une abbaye de femmes en 1228, ainsi qu'on le voit par l'extrait suivant d'une enquête sur l'état de ce couvent en 1771, par-devant Mgr Jean-Pierre Biord, évêque de Genève, assisté du procureur fiscal, chanoine Jean Puthod, et du greffier, Jacques-Prosper Buttin.

Déposition de Jean Philibert fils de feu Jean-François Veisy, de Samoëns, commissaire d'extentes et bourgeois d'Annecy, etc.

« Je connais parfaitement la royale abbaye de Ste-Catherine, en ayant été procureur général pendant cinq ans, et étant encore actuellement son commissaire. Cette abbaye est fondée au mont Semenoz, à la distance d'environ une lieue de la ville d'Annecy, par Béatrix de Savoie, fille du Bienheureux Villerme, comte de Genevois, en mil deux cent vingt-huit; le corps du dit Bienheureux comte repose dans un tombeau proche l'église de Ste-Catherine, de même que ceux de trois de ses enfants et cette abbaye a toujours été sous la protection des augustes souverains de Savoye, etc. (1). »

On ne peut révoquer en doute le témoignage d'un homme qui avait eu en mains tous les terriers de l'abbaye, et déposait dans le même sens que les autres témoins de l'enquête. La date que donne Besson pour la fondation de l'abbaye en 1179 est donc erronée et ne peut convenir ni à Béatrix, qui était alors trop jeune, ni à l'installation du personnel, puisque la première abbesse était encore en fonctions en 1273, comme on le verra plus loin.

Pendant l'espace de 35 ans qui s'écoula entre la fondation de la chapelle et l'installation d'un couvent de cirsterciennes, quel fut le sort du monument de Sainte-Catherine? Le tombeau du comte de Genevois ne pouvait demeurer isolé sur cette montagne, pas plus que celui du B. Humbert III, comte de Savoie, ne l'était à Haute-Combe. Ce dernier établissement acquit plus tard une importance que n'eut jamais celui de Sainte-Catherine. Mais, à sept années de distance, c'était l'inauguration des sépultures des deux maisons princières qui se partageaient alors la plus grande partie de la Savoie. L'une commençait par le B. Humbert III, en 1189, et l'autre par le B. Guillaume Ier, en 1196.

La première recevait plus tard, en 1270, la dépouille mortelle du B. Boniface de Savoie, archevêque de Cantorbéry, et la seconde, en 1290, celle du B. Guy de Genève, évêque de Langres. La maison de Savoie a fait reconnaître le culte de ses deux bienheureux. La maison de Genève s'est éteinte à la fin du XIVe siècle, et personne ne s'est plus occupé des siens. Nous rappelons ici leurs titres d'après les traditions écrites, sans vouloir aucunement préjuger la question.

Revenons au personnel de Sainte-Catherine.

Dans l'insuffisance du clergé séculier, conséquence des calamités du Xe siècle, les ordres religieux étaient souvent appelés au service des paroisses. C'est ainsi que le prieuré de Talloires, qui dépendait de l'abbaye de Savigny dès 1016, reçut les cures de Lovagny et de Saint-Jorioz en 1030, celles de Doussard, Marlens et Bluffy en 1037.

Guy de Faucigny, évêque de Genève, donna à ces religieux les églises d'Annecy en 1106, et son frère utérin, Aymon, comte de Genève, y ajouta une dotation convenable en 1107 (2). On a vu plus haut les libéralités que leur fit son petit-fils, Guillaume Ier, en 1192. Il est tout naturel qu'il leur ait encore confié l'église de Sainte-Catherine. Et le silence gardé

(1) *Regeste genevois*, nos 442, 444, 455 *bis*, 456, 459 *bis*, 460, 461, 480, 486 *ter*, 493 ; Burnier, *Histoire de Tamié*, *Documents* nos 7, 8.

(2) Hisely, *Les comtes de Genevois*, p. 95.

(3) *Bibl. Sebus. Cent.* II, *cap.* XIII.

(4) *Monum. hist. patriæ*, I, chron, 673.

(1) Archives de la Société Florimontane.

(2) *Notice hist. sur Talloires*, p. 104.

sur cet établissement dans l'acte de 1192 nous paraît un motif de plus d'en reculer la fondation après cette date. Si l'acte ne nous en est pas parvenu, nous savons, par l'inscription de son tombeau, qu'il en était le bienfaiteur.

M. David, chanoine et secrétaire de la collégiale de Notre-Dame-de-Liesse, au siècle dernier, a laissé des notes riches et nombreuses sur un exemplaire de l'ouvrage de Besson, que possède aujourd'hui M. Jules Philippe. Il avait, entre autres, recueilli, à l'abbaye de Sainte-Catherine, cette inscription en caractères de la fin du XIIe siècle, que nous reproduisons en capitales romaines :

ANNO : AB : INCARNATIONE : DOMIN
MILLESIMO : DVCENTESIMO : VICESIMO
HVGO : CAMERACENSIS : FECIT : HOC
LAVATORIVM : TEMPORE : GVILLEMI :
NONI : ABBATIS : SALVE : MATER :
DEI ·

Cet Hugues de la Chambre, qui a fait construire le lavoir en 1220, était probablement le desservant de Sainte-Catherine. Il dépendait d'une maison religieuse qui en était à son neuvième abbé, appelé Guillaume.

Ce ne peut être celle de Tamié, bien qu'elle ait eu plus tard la direction de Sainte-Catherine; car, en 1220, l'abbé était Girard de la Tour-du-Pin.

En 1215, on voit à Haute-Combe un abbé du nom de Guy, nom que l'on confondait assez souvent, à cette époque, avec celui de Guillaume. Il était le neuvième de cette famille monastique, si l'on remonte jusqu'à leur établissement primitif à la *Haute-Combe* de Cessens.

Nous n'avons pu nous procurer la liste des abbés de Clairvaux, à laquelle se rattachait Haute-Combe, comme fille de Notre-Dame-d'Aulps.

Les deux territoires dépendaient du diocèse de Genève. Les comtes de Genevois ont fait plusieurs fois des libéralités à ces monastères. Toutefois, les rivalités féodales des deux maisons de Savoie et de Genevois ne permettent guères de supposer que la seconde ait voulu confier la garde de ses tombeaux aux religieux d'un établissement qui abritait déjà un dépôt semblable pour la première. Il est plus probable qu'elle aura choisi la famille religieuse la plus rapprochée de sa capitale, et qui avait d'ailleurs toute sa sympathie.

La maison de Talloires avait bien alors pour chef un Guillaume; mais ce n'était qu'un prieuré dépendant de l'abbé de Savigny. Celui-ci s'appelait également Guillaume, le premier de son nom; mais il était le trente-sixième de sa maison.

Ducange nous aidera peut-être à expliquer cette énigme. Il assure que, dans l'ordre des bénédictins, les titres de *prieurs* et d'*abbés* se confondaient assez souvent à cette époque, et il cite plusieurs preuves à l'appui (1). La qualification d'*abbé*, donnée au chef religieux de Talloires par un de ses inférieurs, n'aurait donc rien eu d'insolite, surtout à la distance où ce prieuré était de sa maison-mère. Et le salut pieux qui termine l'inscription : *Salve Mater Dei*, nous paraît aussi une inspiration de Talloires, dont l'église était dédiée à la Vierge Marie dès sa fondation.

(1) *Glossarium*, etc. — *Verb. Abbas. Prior.* C'est ainsi que le prieuré de Meillerie en Chablais s'appelait vulgairement l'*abbaye*, comme Talloires.

En ne remontant de ce neuvième prieur ou abbé qu'à l'union de Talloires à l'abbaye de Savigny, en 1016, on trouve une moyenne de vingt ans pour le siége de chacun de ceux qui l'ont précédé.

Il faut donc s'en tenir à Guillaume, prieur de Talloires, qui aura été probablement chargé par la comtesse de Savoie de préparer et d'agencer les bâtiments pour l'installation d'une communauté de femmes à Sainte-Catherine.

On les appela spécialement *Bernardines*, parce qu'elles suivaient la réforme introduite par saint Bernard de Clairvaux dans les filiations de son ordre.

Le choix de leur patronne jette une certaine lumière sur les visées de la fondatrice. Le corps de sainte Catherine, martyre à Alexandrie d'Egypte, au IVe siècle, avait été porté sur le Mont-Sinaï et était honoré dans le monastère que sainte Hélène, mère de l'empereur Constantin, y avait fait bâtir. Et le nom de Mont-de-Sainte-Catherine fut substitué quelquefois au nom primitif par les nombreux pèlerins à son tombeau.

Le Semnoz devait être le Sinaï d'Annecy. Béatrix, fille du comte de Genevois, épouse du comte de Savoie, était la petite *emperesse* de ces contrées, *si parva licet componere magnis,* et eut l'honneur de fonder aussi un pèlerinage à Sainte-Catherine.

D'ailleurs son culte, apporté en France vers le XIe siècle, se répandit surtout dans les congrégations et les écoles, en souvenir de la science avec laquelle elle avait confondu ses adversaires païens (1).

Agathe, fille de Guillaume II de Genevois, frère de Béatrix, avait pris le voile à Bonlieu. Ce fut elle qui conduisit à la montagne de Semnoz la nouvelle colonie de religieuses cisterciennes qui devait y demeurer jusqu'au XVIIIe siècle. Il est probable que le choix de cette religieuse, pour première abbesse du Mont-de-Sainte-Catherine, fut fait à la demande de sa tante Béatrix, et conséquemment que l'installation du personnel s'y fit avant sa mort, arrivée en 1230, s'il est vrai que la note obituaire de la chronique de Haute-Combe doive se rapporter à cette princesse (2). *Anno domini MCCXXX sexto Idus aprilis fuit hic tumulata illustris ac reverendissima domina et piissime recordationis parens comitum hinc ac inde dormientium, Sabaudie comtissa.*

Mais comment concilier ce texte avec celui de l'inscription de l'abbaye de Sainte-Catherine, qui porte que son corps repose dans la salle du chapitre ?

† HIC · IACET · FELICIS · MEMORIE
PIISSIMVS · WILLELMVS
GEBENARVM · COMES · HVIVS
ABBACIE · INSIGNIS · BENEFACTOR
ET · PATER · BEATRICIS · A · SABAVDIA
EIVSDEM · ABBACIE · FVNDATRICIS
IN · CAPITVLO · RECVMBENTIS (3)

(1) Dans les anciens colléges de Savoie les élèves de philosophie avaient pour patronne sainte Catherine. Il y avait un sentiment pieux et chevaleresque à ranger la scolastique sous la bannière d'une jeune héroïne qui avait argumenté en face d'un prétoire romain.

(2) *Monumenta hist. patr.*, I, 673.

(3) Besson, *Mémoires*, etc., p. 131. — *Voyage littéraire de deux bénédictins en* 1717, I, 242. Blavignac, *Etudes sur Genève*, II, 76.

Cette inscription, conservée par Besson et par le récit de D. Martenne et de D. Durand, qui y passèrent en 1712, pourrait bien avoir été placée par ordre de la première abbesse, petite-fille de Guillaume Ier, aussi bien que les portraits du père et de la fille à genoux, qu'on y voyait encore au temps de Besson.

(A suivre.) C.-A. DUCIS.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 15 janvier.

Le voilà ouvert enfin, ce nouvel Opéra dont on a tant parlé ; il était temps que cela finit, ne fût-ce que pour faire taire des discussions et des contestations plus qu'inutiles. Je n'ai pas à décrire les merveilles d'architecture qui coûtent à la France une quarantaine de millions. Les visiteurs se livrent à leur aise aux exclamations admiratives et aux réserves critiques : ils en arrivent toujours à cette question : « Mais le grand escalier ? — Ah ! oui, il est superbe !... » C'est le seul point sur lequel on soit d'accord ; encore les gens vétilleux font-ils des réserves. On en peut conclure que le bâtiment de l'Opéra offre une grande magnificence et un singulier amalgame de formes et d'ornements où il y a beaucoup à louer et beaucoup à critiquer.

Si du moins tout était au mieux pour la commodité des spectateurs ; mais sous ce rapport encore on peut élever quelques plaintes. La salle a la forme de l'ancienne, mais elle est un peu plus grande, et surtout plus large ; aussi les défauts sont-ils plus sensibles pour la sonorité. Le public ne les apercevra bien que dans la suite ; presque tout le monde cependant a remarqué dès l'abord le manque de sonorité de l'orchestre, placé dans une sorte de boîte, au-dessous du niveau du parquet.

Pour le moment, la curiosité du public se porte surtout sur le bâtiment ; on en a vu les preuves à la représentation de gala qui a servi d'inauguration. Quand cette fièvre sera un peu calmée, il faudra voir si M. Halanzier prétend continuer à administrer son théâtre en industriel habile, mais à qui les questions d'art sont étrangères. Il avait fait de bons bénéfices à l'ancienne salle ; il en a fait encore à la salle Ventadour ; il a organisé la représentation de gala de manière à y profiter plus que personne. Pendant un an il a pu répondre aux réclamations qu'il se trouvait dans une position exceptionnelle ; aussi, en dépit de son cahier des charges, avait-il augmenté les prix des places pour les représentations de Mme Patti ; il a même obtenu l'autorisation d'augmenter les prix de certaines places du nouvel Opéra. Quant à *Jeanne d'Arc*, de M. Mermet, il paraît décidé à ne la donner que lorsqu'il éprouvera lui-même le besoin de monter un ouvrage nouveau. Nous verrons ce qu'en dira l'administration des beaux-arts.

Mme Patti a paru dans les *Huguenots* et dans *Faust*. On a appelé les quatre représentations qu'elle a données : le coucher d'une étoile. Sa voix, quoique toujours fort jolie, n'a plus l'attrait de la fraîcheur ; on s'aperçoit maintenant qu'à part des qualités de mécanisme vocal, c'est une cantatrice et une actrice fort estimable, mais assez ordinaire et n'ayant rien de ce qui fait la grande artiste.

L'Opéra-Comique suit toujours la même ornière. On a repris *Mireille*, de M. Gounod, à l'intention de Mme Carvalho et à peu près tel que cet opéra avait été donné dans l'origine, à part la conclusion. Cependant Mme Carvalho commence à vieillir ; voilà près de trente ans qu'elle chante au théâtre. Elle avait eu un premier prix de chant au Conservatoire en 1847, puis elle avait débuté à l'Opéra-Comique. M. Du Locle a donné un petit ouvrage nouveau, *Beppo*, d'une parfaite nullité. Voilà plusieurs plaisanteries de ce genre qu'il commet ; nous finirons par croire qu'il ne monte de nouveautés que pour l'acquit de son cahier des charges et qu'il ne veut de succès que par des ouvrages anciens.

Un autre malheur, c'est que nous ne sommes rien moins que sûrs d'avoir un troisième théâtre lyrique remplaçant celui qui a été incendié et qui, reconstruit, est voué maintenant au drame et peut-être au vaudeville.

L'essai fait au théâtre du Châtelet a piteusement échoué ; celui qu'on fait en ce moment à la salle Ventadour me paraît d'avance bien compromis. Si nous étions superstitieux, nous pourrions croire que le titre : Opéra populaire porte malheur. Il y avait un théâtre de ce nom au faubourg Saint-Antoine ; on y a donné *Jeanne d'Arc*, de M. Duprez ; sa misérable existence a peu duré. M. Martinet ayant obtenu en 1870 le privilége du Théâtre-Lyrique, conféra à ce théâtre le titre d'Opéra populaire ; il n'y a jamais pu donner une représentation et le théâtre a été brûlé l'année suivante. L'Opéra populaire au théâtre du Châtelet a duré à peu près un mois ; les *Parias*, de M. Membrée, ont été joués trois fois ; une reprise des *Amours du diable*, opéra-féerie, musique de Grisar, a réussi un peu mieux ; mais la direction a cru devoir s'en tenir là, et elle a sagement agi. Il n'est pas probable qu'après l'*Esclave* et les *Parias*, M. Membrée réussisse à faire représenter un nouvel opéra de sa composition. Ce musicien manque décidément du don d'invention dont un compositeur dramatique ne peut pas se passer.

M. Bagier lui-même semble désespérer du Théâtre-Italien ; du moins ne s'est-il pas donné une peine sérieuse pour former une bonne troupe. On dit qu'il avait beaucoup compté sur Mme Pozzoni, qui a quelques qualités, largement contrebalancées par des exagérations et d'autres défauts. M. Bagier n'a pas même cherché à se procurer une bonne basse ; il prend de médiocres chanteurs français de l'un et de l'autre sexe qui n'ont pas même une idée de la prononciation italienne ; peu lui importe. En ce moment les représentations italiennes sont suspendues. M. Bagier a obtenu une subvention de 100,000 francs pour donner des représentations françaises, mais il ne paraît pas s'être bien rendu compte des difficultés qu'il rencontre à se créer un répertoire et à trouver de bons chanteurs. Il s'est décidé à ouvrir son théâtre lyrique français le 12 janvier par une reprise du *Freischutz*, qu'à l'Opéra même on ne peut pas donner d'une manière bien convenable. Le premier ténor est un chanteur usé ; la *prima donna* a quelques mérites avec une voix un peu fatiguée ; je ne la crois pas suffisante pour attirer la foule. Quoi que fasse M. Bagier il se trouvera en concurrence avec l'Opéra et

l'Opéra-Comique, qui ne sont qu'à quelques minutes de marche du théâtre Ventadour. Mlle Krauss, qui autrefois était à ce théâtre, est maintenant à l'Opéra. La meilleure place pour un nouveau théâtre lyrique eût été au boulevard du Temple ou encore à la Porte Saint-Martin ; mais enfin on n'a pas voulu le mettre là ; M. Bagier a demandé le privilége, et le ministère, qui s'occupe peu d'art, le lui a accordé. Nous verrons avant peu comment il prétend se tirer d'embarras.

Les bouffonneries réussissent toujours le mieux ; mais aussi quand l'une ne réussit pas, on en monte une autre, et lorsqu'on tient un vrai succès on le tient pour longtemps. On a donné avec des chances diverses la *Fiancée du roi de Garbe*, la *Famille Trouillort*, les *Prés Saint-Gervais, Madame l'Archiduc, Giroflé-Girofla*. Les deux dernières œuvres ont le plus de succès ; la meilleure, pour la pièce, c'est *Giroflé-Girofla*.

Il s'est établi une véritable émulation pour l'exécution d'oratorios. M. Lamoureux a fait entendre *Judas Macchabée*, d'Haendel, avec quelques suppressions ; M. Pasdeloup, de son côté, destine le dernier concert de chaque série à l'exécution d'un oratorio, ce qui fera trois concerts de ce genre pour cet hiver. Il a fait entendre *Elie*, de Mendelssohn, à l'exception de quatre ou cinq morceaux ; il y a une dizaine d'années il en avait fait entendre la première partie seulement. M. Colonne, aux concerts du théâtre du Châtelet, organisés à l'imitation de ceux de M. Pasdeloup, a fait exécuter dimanche dernier l'*Enfance du Christ*, de Berlioz. La tentative a pleinement réussi ; l'œuvre de Berlioz prendra désormais le rang qu'elle mérite. Le public n'en connaissait jusqu'à présent que la seconde partie (la *Fuite en Egypte)*, exécutée plusieurs fois aux concerts du Conservatoire, et le trio des jeunes Ismaélites, exécuté dans des séances de musique de chambre. Dans toutes ces auditions d'oratorios, l'orchestre et les chœurs sont généralement satisfaisants ; les solos de chant ne le sont pas souvent, mais il n'en saurait être autrement dans l'état actuel des théâtres.

Les concerts dirigés par M. Daubé continuent aussi dans les mêmes conditions qu'autrefois, mais dans une salle nouvelle, située rue Taitbout. Leur influence est bien moins considérable que celle des concerts du Cirque d'Hiver et du théâtre du Châtelet.

Tous les journaux illustrés se sont occupés du nouvel Opéra ; on trouvera une description complète du monument dans un petit volume de M. Ch. Nuitter : le *Nouvel Opéra* (chez Hachette), avec gravures et plans. Il faut lire aussi le *Théâtre*, par M. Charles Garnier (à la même librairie) ; l'architecte de l'Opéra y expose ses idées et cherche à les justifier.

En fait de publications, une seule me reste à signaler, par son importance : c'est le quatrième volume de l'*Histoire de la musique*, par Fétis (chez Firmin Didot). JOHANNÈS WEBER.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 25 janvier

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. le Président lit une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique, relative à la réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne. Les lectures auront lieu les 31 mars, 1er et 2 avril ; la séance générale, le 3 avril. Les billets, mis à la disposition des délégués par les compagnies des chemins de fer, seront valables du 22 mars au 7 avril.

Le même communique une autre circulaire ayant pour objet une demande de renseignements sur les travaux de la Société, pour l'*Annuaire* que doit publier le ministère.

Ensuite, M. le Président lit une circulaire adressée par la Société de géographie de Paris, informant la Société Florimontane que l'ouverture de l'Exposition géographique aura lieu seulement le 15 juillet, au palais des Tuileries ; le Congrès international des sciences géographiques se réunira le 1er août.

M. FÉLIX WAGENER, homme de lettres, à Liége (Belgique), est reçu au nombre des membres effectifs.

M. Ducis rend compte de la séance publique de l'Académie de Savoie, tenue le 22 décembre dernier. Elle avait pour objet :

1° Le concours de poésie, dont le prix a été remporté par M. Bouverat, de Cluses. Une première mention honorable a été décernée à M. de Mortillet, de Méry, et une seconde à Mlle Marie Pourrat, de Cluses.

2° La réception, comme membre effectif, de M. l'avocat Descostes, déjà membre effectif de la Société Florimontane. Le récipiendaire a fait, avec un talent remarquable sous tous les rapports, l'éloge historique du cardinal Billiet, à la mort duquel la *Revue* avait publié un article nécrologique.

M. Serand a trouvé, aux Archives municipales, un très grand nombre de pièces sur la Révolution : il cite celles qui concernent l'insurrection de Thônes, l'assassinat de M. de la Fléchère, la suppression des églises, les dépenses faites pour la démolition des clochers, la liste des prêtres assermentés et leur rétractation, etc. En outre, 52 pièces, comprises entre les années 1629 et 1660, sont relatives aux premières démarches faites pour la béatification de saint François de Sales.

M. Gex donne des détails biographiques sur quelques-uns des personnages cités par M. Serand, entre autres sur Mgr Panisset, évêque constitutionnel.

M. Mangé décrit les appareils installés au Jardin public pour les observations météorologiques. Il veut bien se charger avec un autre membre, M. Eugène Tissot, de rédiger pour la *Revue* des notes mensuelles.

M. Doublet, membre correspondant à Bône, envoie la photographie d'un beau sarcophage en marbre blanc, trouvé en 1867 à Souk-Ahras, l'ancienne Tagaste, ville où naquit saint Augustin. Le bas-relief de ce monument, conservé au Musée de Bône, représente le combat des Amazones.

M. Revon expose les acquisitions récentes du Musée. Dans ce nombre figurent des séries industrielles envoyées par deux membres correspondants, M. Lacroix, à Mâcon, et M. Bernardin, à Melle (Belgique).

La Société vote ensuite l'achat d'antiquités en bronze, appartenant à la fin de l'époque du bronze, trouvées en 1852 dans les sépultures de Montrond en Maurienne. Ce sont : 6 bracelets fermés, de grandeurs décroissantes ; un bracelet ou anneau de jambe, couvert de gravures ; 2 crotales ou pendeloques en forme de grelots allongés ; et une superbe épingle, ayant une tige de 38 centimètres, qui se recourbe en une autre section, longue de 19 centimètres, au tiers de laquelle est un disque orné de lignes concentriques. Ces objets seront placés au Musée à titre de dépôt.

M. le bibliothécaire dépose les dons et échanges :

G. Spano, *Scoperte archeologiche fattesi in Sardegna in tutto l'anno* 1874, don de l'auteur. — G. Vallier, *Numismatique féodale du Midi de la France*, don de l'auteur. — *Soirées populaires de Verviers*, 2 volumes de littérature donnés par M. F. Wagener. — *Annuaire* de la Haute-Savoie pour 1875, don de MM. Perrissin et Cie. — Révérend du Mesnil, *Armorial de Bresse, Bugey, etc.*, achat.

Revue archéologique. — *Revue bibliographique universelle*.

— *Association scientifique de France.* — *Journal des connaissances médicales.* — *Courrier de Vaugelas.* — *L'Investigateur.* — *Revue de la poésie.* — *Annales* de la Société des sciences industrielles de Lyon. — *Revue du Lyonnais.* — *Bulletin* de la Société d'agriculture de la Savoie. — *L'Educateur.*

L'Union savoisienne. — *Les Alpes.* — *Industriel savoisien.* — *L'Allobroge.* — *L'Echo du Salève.* — *L'Echo chablaisien.* — *Le Léman.* — *Savoie thermale.* — *Le Dauphiné.* — *L'Italia agricola.*

Le Secrétaire-adjoint,
LOUIS REVON.

BULLETIN

L'ouverture du canal de Suez n'a pas été si préjudiciable au cap de Bonne-Espérance que l'on pourrait se l'imaginer. Il ressort des statistiques officielles du Cap que ce port n'a jamais reçu autant de tonnage depuis dix ans qu'en 1873. En 1864, le nombre des navires ayant visité Cap-Town était de 210. En 1873, il était de 409; de même le tonnage s'est élevé de 27,565 tonneaux à 113,141. Pendant ces dix dernières années, le total du tonnage à Table-Bay a été de 5,733 navires jaugeant 2,036,519 tonneaux. A Port-Elisabeth, pendant la même période, il est entré 2,310 navires.

—

On a calculé que le quart seulement des humains atteint l'âge de sept ans, et la moitié de ce quart celui de dix-sept ans. Un homme sur cinq cents arrive à soixante-cinq ans, un homme sur dix mille à cent ans. Il n'y a, en réalité, qu'une personne sur huit en état de porter les armes, et cela les femmes non comprises.

—

La dernière récolte du vin dans l'Australie méridionale a été de 330,000 hectolitres. Pour un nouveau pays de vigne, c'est un chiffre déjà respectable.

Il y a dans cette colonie 5,600,000 moutons, soit, en moyenne, 28 par personne, la population de l'Australie méridionale étant de 200,000 âmes.

—

Les aurochs de la forêt de Bialowicza, ces superbes bêtes que les Lithuaniens appellent *zubr*, sont maintenant la propriété exclusive de l'empereur de Russie, et personne n'a le droit de les chasser. Toutefois, et quelque soin qu'on mette à conserver cette belle race, elle diminue constamment, et même très vite.

Il y a trente ou quarante ans, les buffles lithuaniens étaient au nombre de plus de 1,000; en 1868, on n'en comptait plus que 559, et 528 en 1872.

—

Depuis qu'une loi a promis une récompense à tout homme qui planterait un certain nombre d'eucalyptus en terre argentine, beaucoup d'*estancieros* s'occupent de doter de cet arbre merveilleux le sud de la province de Buenos-Ayres. En cinq années, la face du pays sera changée si cet heureux mouvement continue. C'est par centaines de mille que l'eucalyptus est confié au sol dans quelques-unes des grandes propriétés du sud.

—

Il y a maintenant en France 18,784 kilomètres de chemins de fer exploités : à ce chiffre il convient d'ajouter 1,266 kilomètres pour les lignes d'intérêt local, soit en tout 20,050 kilomètres exploités.

En ajoutant à ce chiffre près de 5,000 kilomètres déjà concédés, plus de 2,650 qui vont l'être, et près de 3,000 kilomètres de lignes d'intérêt local concédés ou en construction, on arrive à un total d'un peu plus de 30,000 kilomètres.

—

Les oiseaux ont fait la fortune du Pérou. D'après les dernières nouvelles de ce pays, les dépôts de guano encore existants ont été évalués à 7,650,500 mètres cubes par les ingénieurs péruviens assistés des officiers du navire de guerre anglais en station sur la côte. C'est là une valeur d'au moins cent millions de dollars, soit de plus de cinq cents millions de francs.

—

Sur les 178,356 hommes de troupe de l'armée anglaise, 10,724 ne savent ni lire ni écrire, et 9,543 savent lire seulement.

—

On se propose de relier télégraphiquement toutes les stations du Sahara algérien. Un capitaine du génie, chargé des études du projet, se trouve en ce moment à Laghouat.

On voulait d'abord, paraît-il, établir une ligne électrique; mais on y a bientôt renoncé à cause des difficultés. Au premier abord, en effet, il semble facile de planter des perches dans les grandes plaines. Mais à la pratique, on s'aperçoit que les transports sont hors de prix, et que les poteaux facilement plantés dans le sable sont encore plus facilement emportés au premier ouragan qui bouleverse les dunes.

On a cherché autre chose.

On s'est arrêté à un système qui a été employé pendant le siége de Paris entre divers forts et qui a donné, dit-on, de bons résultats. On l'appelle le télégraphe optique.

Il rappelle un peu l'ancien télégraphe aérien. Les postes sont placés sur des montagnes. L'appareil se compose d'une forte lunette, d'une lampe à pétrole et d'un interrupteur. Les signaux sont ceux de l'alphabet Morse : ils sont formés par des interruptions de lumière; une petite interruption forme un point, une plus grande un trait. Au moyen de la lunette, on saisit les interruptions à de grandes distances.

Le capitaine du génie chargé de l'étude est seul et n'a que la lunette; il fait allumer des feux par ses collègues à des heures fixes sur les montagnes et regarde avec sa lunette. Ainsi de Boghar, il aurait pu, dit-il, s'il avait eu l'appareil complet, communiquer avec Miliana, de Djelfa avec Boghar, et de Laghouat avec Djelfa. De Laghouat à Djelfa seulement, il y a cent dix-huit kilomètres, et de Djelfa à Boghar cent soixante-dix. Vous voyez l'avantage.

Ainsi quelques postes suffiraient pour tenir tout le sud de l'Agérie. On mettrait probablement des gardes du génie dans ces postes, perchés sur les plus hautes montagnes.

—

A un certain point de vue, les Islandaises sont beaucoup plus les égales de l'homme que leurs sœurs du continent européen. Elles reçoivent exactement la même éducation que le sexe fort.

Il n'y a point d'écoles en Islande, et comment y en aurait-il dans un pays si faiblement peuplé que les fermes y sont généralement séparées par des espaces de vingt kilomètres ou plus? C'est le père qui instruit sa famille, et il donne la même instruction à ses fils et à ses filles; à ce qu'il leur enseigne, le pasteur, dans les endroits où il y a un pasteur, ajoute un peu de latin et de danois.

De cette façon, l'Islandaise acquiert aussi bien que ses frères tout ce que le père de famille est capable d'enseigner; elle fait des mathématiques comme eux, et comme eux elle apprend les *sagas*. Ni elle ni le frère, d'autre part, ne poussent bien loin l'étude des arts tels que la peinture, la musique ou la danse.

Pour peindre, il faut un matériel bien difficile à se procurer dans les solitudes de l'Islande, et il faut aussi avoir sous les yeux des objets « pittoresques » dans le sens littéral du mot, ce qui n'est guère le cas dans cette île peu soleilleuse. Pour jouer du piano, un piano est indispensable, et comment s'y prendre pour en transporter à dos de cheval à travers monts, torrents et marais? De même, pour danser, il faut de la musique, de l'espace, et au moins des danseurs; or, les danseurs sont rares parce que les éléments de jeunesse sont trop éloignés les uns des autres en raison du peu d'habitants de ce pauvre pays.

Toutefois, dans cette belle et bonne maison en bois, voisine, il est vrai, de la côte, demeure hospitalière où nous fûmes fort bien reçus, nous vîmes un piano et une guitare. De braves demoiselles nous jouèrent avec *maestria* d'excellents morceaux sur l'un et l'autre instrument, et s'accompagnant mutuellement, nous chantèrent des chansons en quatre ou cinq langues dont la plus harmonieuse nous parut être le suédois. (D'après le *Cornhill Magazine*.)

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET C[ie].

16me Année. — N° 2. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 28 février 1875.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LA HAUTE-SAVOIE AVANT LES ROMAINS

(Suite.)

I

GROTTES ET ABRIS

On connaît l'ingénieuse classification proposée par M. de Mortillet pour l'âge de la pierre. Prenant comme base, non les animaux caractéristiques, mais les produits industriels, il divise cet âge en périodes dont les noms sont empruntés à des gisements célèbres. Pour la Haute-Savoie, nous n'aurons pas à nous occuper des trois époques les plus anciennes, l'*Acheuléen*, époque de Saint-Acheul, offrant comme types les grands instruments de pierre en forme d'amande ; le *Moustiérien*, époque du Moustier, avec ses pointes de silex retaillées d'un seul côté ; et le *Solutréen*, époque de Solutré, distinguée par ses silex en feuille de laurier, travaillés des deux côtés. Après ces trois premières phases de l'industrie humaine, où les instruments sont uniquement en pierre taillée, se place le *Magdalénien*, époque de la Madeleine ; alors apparaissent, associés à la pierre taillée, les instruments en os : les grottes du Salève nous en offriront des exemples. Vient enfin le *Robenhausien*, époque de Robenhausen, avec ses haches polies en pierre, dont nos stations troglodytiques présentent plus d'un spécimen.

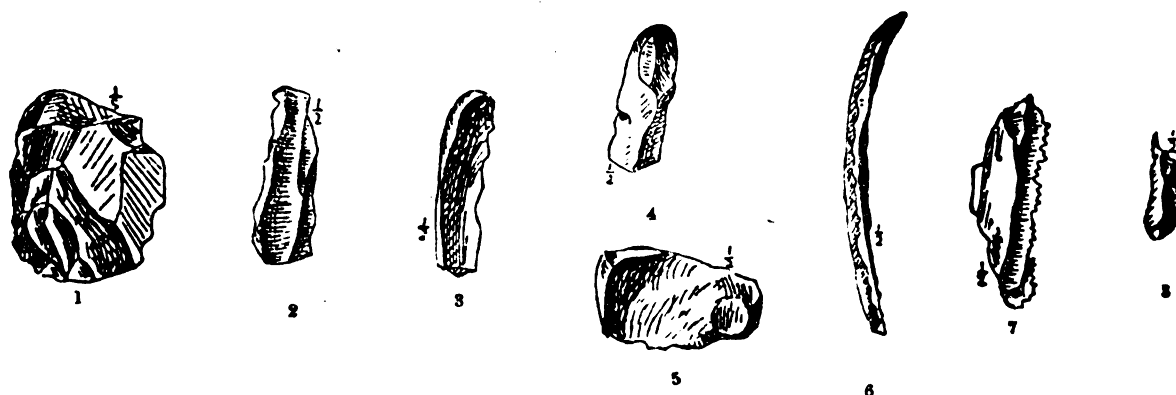
Après l'âge de la pierre, celui des métaux, divisé en *époque du bronze* et *première époque du fer*, est largement représenté; nous trouverons même dans les grottes de la Haute-Savoie des preuves que ces logements naturels ont été utilisés jusqu'à l'invasion romaine et au-delà.

STATION DE VEIRIER. — La plus ancienne trace d'habitation humaine signalée jusqu'à ce jour dans la Haute-Savoie existe au pied du mont Salève, sur les pentes qui confinent la frontière genevoise, entre le sentier du Pas-de-l'Echelle et Veirier. Elle appartient aux beaux temps de l'époque de la Madeleine, que l'on n'a pu encore rattacher à l'apparition de la pierre polie. Comme l'attestent les ossements conservés dans les musées de Genève, d'Annecy, de Saint-Germain et dans plusieurs collections particulières, le renne paissait alors dans nos plaines. A côté de ces animaux relégués aujourd'hui dans les régions les plus septentrionales se trouvait la faune de nos montagnes plus élevées, le bouquetin, le chamois, la marmotte, le lièvre variable, plus connu de nos chasseurs sous le nom de lièvre blanc, l'ours brun, le lynx ou loup-cervier, le tétras lagopède ou perdrix blanche. Les autres espèces rencontrées dans cette localité sont le cerf, le chevreuil, le castor, le cheval, le bœuf, le cochon, le renard, le loup, le blaireau, le lapin, la cigogne. On a signalé aussi le chat, le putois, la marte, le campagnol, la poule et la grive, mais il se pourrait que ces animaux fussent entrés là plus tard, l'un emportant l'autre pour le croquer.

Les principaux explorateurs ont été, vers 1835, MM. Mayor père, Deluc et Taillefer ; puis, dès 1863, M. Hippolyte Gosse, suivi de M. Alphonse Favre en 1867 et de M. Thioly en 1868. Il règne quelque incertitude sur l'emplacement précis de plusieurs trouvailles, et M. Troyon a même attribué à la grotte d'Etrembières quelques objets provenant de Veirier. Quoi qu'il en soit, les découvertes ont eu lieu sur cinq ou six points assez rapprochés, groupés dans les terrains d'éboulement et dans les carrières de pierre calcaire qui se trouvent sur le territoire de la commune française de Monnetier-Mornex, tout près du village suisse de Veirier ; c'est pour cela que ces stations ont pris le nom de stations de Veirier. Les blocs amoncelés ont laissé entre eux des intervalles qui ont servi d'habitation permanente, ou tout au moins d'abris de chasse.

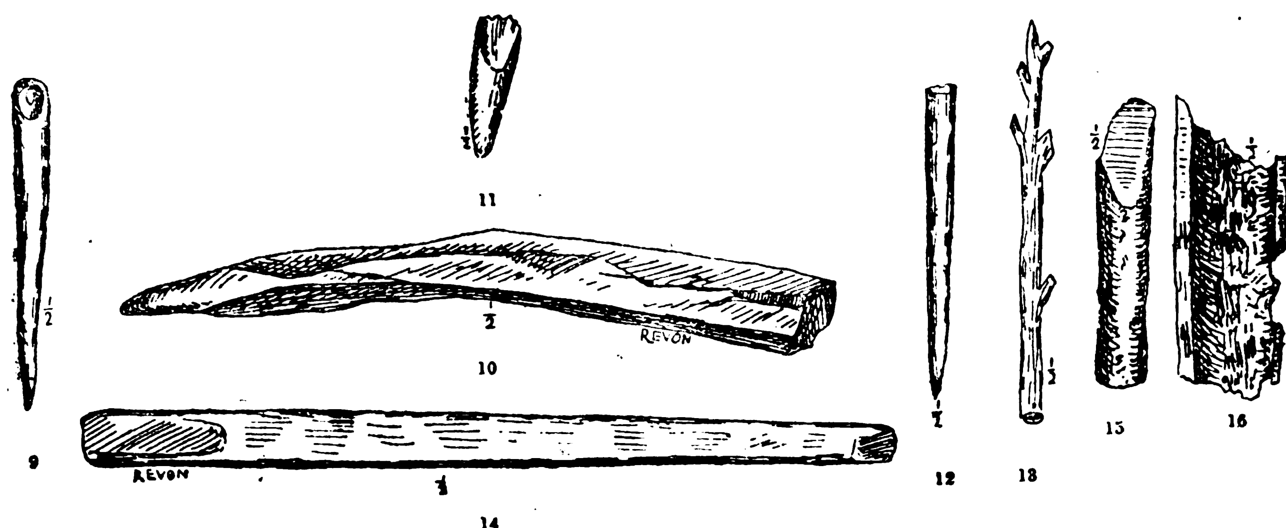
Une riche moisson a récompensé les efforts des travailleurs. Les silex ont été recueillis par centaines. La plupart, il faut le dire, ont une chétive apparence : ils sont de petite dimension, souvent mal taillés, et n'auraient pas fait envie aux ouvriers qui fabriquaient vers le même temps les blondes lamelles des Eyzies, de la Madeleine ou de Laugerie-Basse. La matière employée est le plus souvent un silex gris ou noir, d'aspect mat, semblable à celui que j'ai rencontré sur l'autre versant du Salève, dans les

fissures du terrain sidérolitique. Quelques instruments sont exécutés avec soin. On retrouve à Veirier les nucléus (fig. 1, musée d'Annecy) ou blocs d'où ont été détachés les couteaux (fig. 2, id.), les grattoirs et lissoirs (fig. 3, 4, 5, 6, id.), les scies (fig. 7, id.), les pointes de flèches, les perçoirs (fig. 8, id.).

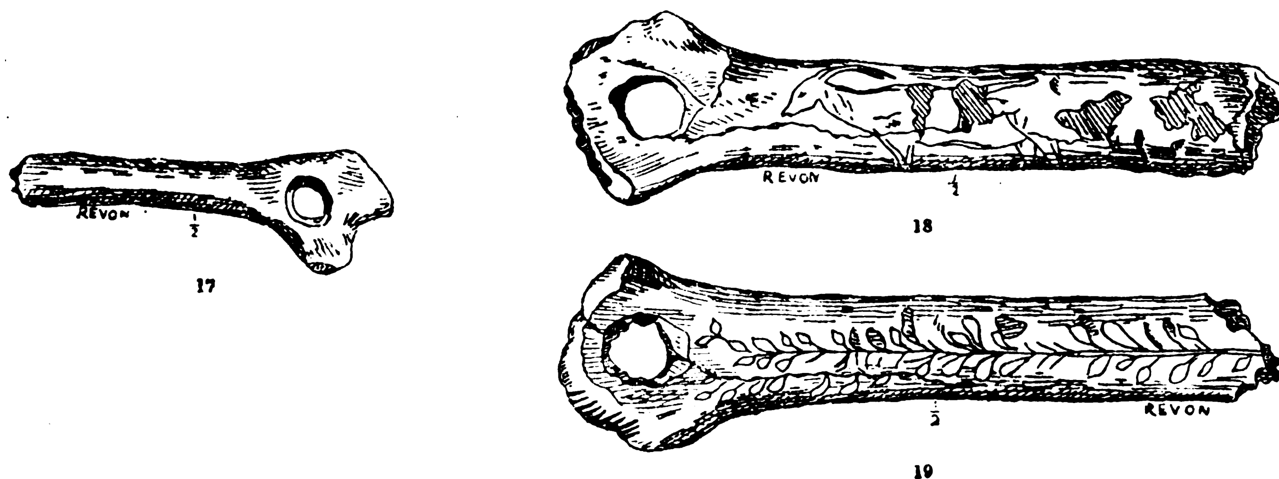


— Des cailloux en roches primitives, étrangères à la formation calcaire de la montagne, ont pu être utilisés comme percuteurs et pierres à broyer. — Des pierres plates, anciennes plaques de foyers, étaient mêlées aux os calcinés et aux cendres.

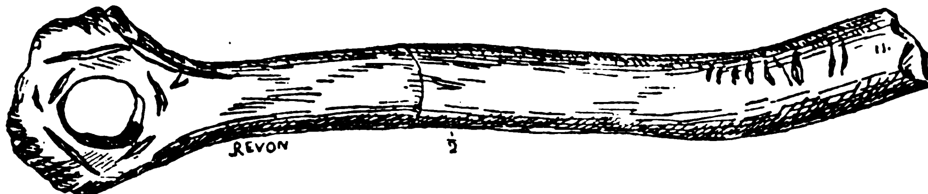
Les instruments en os et en bois de renne consistent en aiguilles (fig. 9, Musée de Genève), en pointes et poinçons (fig. 10, 11, 12, id.), en flèches barbelées (fig. 13, id.), en cuillères ou spatules pour recueillir la moëlle (fig. 14, id.; 15, Musée d'Annecy), en lissoirs, en armes effilées. La trace de la scie en silex est visible sur plusieurs os (fig. 16, id.).



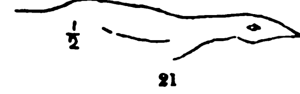
Les pièces les plus remarquables sont les bois de renne percés d'une ouverture circulaire et désignés, faute d'une appellation plus certaine, sous le nom de bâtons de commandement (fig. 17, Musée de Genève). Le plus beau a été trouvé par M. Thioly (fig. 18, 19, collection Thioly) : un artiste de l'époque a gravé,



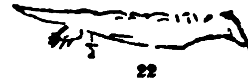
sur l'une des faces, un bouquetin facilement reconnaissable à ses longues cornes; sur l'autre côté est une branche de feuillage élégamment burinée. Si les hommes de ces âges reculés sont les descendants d'une famille de singes, il faut convenir que les bimanes d'alors, succédant à leurs grands-pères les quadrumanes, avaient déjà singulièrement progressé pour arriver à faire de telles compositions... Sur la partie évasée de ce bâton il existe des encoches régulières : était-ce une marque de dignité, comme les chevrons de nos sergents, ou des additions indiquant le nombre des grandes bêtes sauvages abattues par le chasseur? — Un autre bâton (fig. 20, Musée de Genève) a des entailles analogues, et des creusures autour de la perforation; sur la seconde face est gravé un animal à museau pointu (fig. 21). Un autre bâton offre une bête à large queue, qu'on pourrait prendre pour un castor (fig. 22, id.); à côté, des traits moins nettement tracés semblent représenter l'arrière-train d'un cheval.



20



21



22

Tandis que les hommes décoraient avec orgueil les poignées de leurs armes, les femmes paraissent ne pas avoir montré moins de sollicitude pour leur parure : un grain de collier en lignite, un grand disque percé ou fusaiole en molasse polie, une trentaine de coquilles marines perforées pour être suspendues, entre autres des pétoncles et des buccins, prouvent que dans ce temps-là les dames aimaient déjà, suivant la pittoresque expression de saint François de Sales, entendre le doux et amiable grillotis des colliers et des pendants d'oreilles. Il est intéressant de noter la présence de coquilles marines à cent lieues de la Méditerranée et à deux cents lieues de l'Océan. Pourtant il ne faut pas trop s'en étonner, car les populations adonnées à la chasse, que rien ne fixe au sol, sont éminemment nomades et parcourent de vastes étendues de pays.

Grottes du Salève. — Après la station de Veirier, les grottes du Salève présentent une suite chronologique depuis la pierre polie jusqu'aux temps historiques. Le mélange de plusieurs époques sur un même point ne permet pas d'établir une classification régulière; il faut se borner à la nomenclature des localités explorées.

La *grotte d'Aiguebelle,* commune d'Etrembières, fouillée par MM. Gosse, Thury et d'autres, recélait des ossements, quelques os taillés en instruments et des poteries très grossières.

Dans la *caverne des Faux-Monnayeurs*, sur le Pas-de-l'Echelle, commune de Monnetier-Mornex, de nombreux débris de vases, appartenant à l'époque du bronze, ont été recueillis par M. Thioly.

Près de là est la *grotte de la Côte*. En 1872 on y a trouvé une pierre à broyer et une hache polie en pierre, déposées au Musée de Genève.

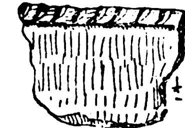
M. Thioly a mis au jour, dans la *grotte de Bossey,* que les paysans appellent *caverne de l'Ours,* des fragments en terre grossière, munis d'anses non évidées, et percés d'une ligne de trous sur le bord supérieur; d'autres offrent une suite de creux (fig. 23, Musée d'Annecy), ou une arête imprimée avec un poinçon triangulaire (fig. 24, id.), ou un rebord à impressions en pointe (fig. 25, id.); — des fusaioles



23



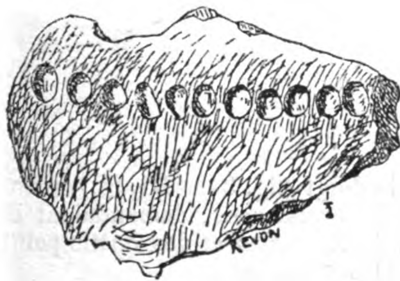
24



25

en terre cuite; un péroné d'ours appointé, et d'autres os travaillés en pointes et en spatules; une canine de chien avec trou de suspension, et une bucarde également percée; une épingle en bronze semblable à celles des stations lacustres (collection Thioly). Nous n'avons pas à nous occuper ici des objets romains, comme épingles et aiguilles en os, poteries, monnaies impériales.

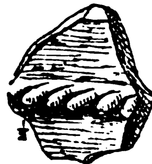
En fouillant les *grottes de Collonges,* dans un groupe de rochers au-dessus du Coin, le même explorateur a fait les découvertes suivantes. *Voûte à Pillet :* poteries de l'âge du bronze. — *Voûte des Bourdons :* amas énorme de poteries très fragmentées, semées de grains siliceux et offrant, soit une ligne de creux obtenus par l'impression des doigts (fig. 26 et 27, Musée d'Annecy), soit un cordon à torsade (fig. 28, id.), ou une lignée de trous près du bord (fig. 29, id.); — anses pleines (fig. 30, id.);



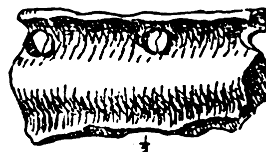
26



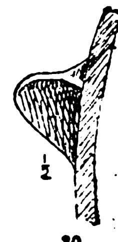
27



28



29

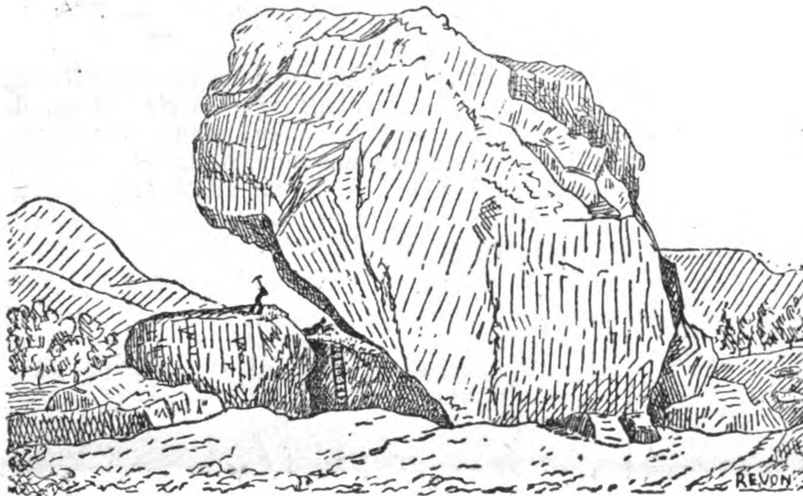


30

morceau de vase avec losanges en lamelles d'étain comme ceux du lac du Bourget; fusaiole. Meules plates, caillou à broyer, grain de collier en pierre, pendeloque en pierre noire, petite hache en serpentine polie. Pointes en os. Les objets en bronze sont: un ciseau, un ardillon de fibule et la moitié d'une espèce de crotale (collection Thioly). — *Voûte à la Pierre-Plate :* poteries épaisses. — *Voûte du Serpent,* au-dessus de la Tête de Sphinx : pierre à broyer et sa meule, nombreux débris de poterie, os brisés; enfin, des objets romains en bronze et en fer.

Au-dessus du Coin, commune de Collonges, trois autres cavernes avaient été explorées dès 1861 par MM. Grasset, Revon et Thury : *Caverne du Corps-de-Garde,* fragments de vases. — *1re caverne du Sphinx,* un os travaillé, poteries, arcade orbitaire de fœtus, crâne d'enfant sillonné par la dent des rongeurs, ossements de cochon et de ruminants. (Musée d'Annecy). — *2me caverne du Sphinx,* morceaux de vases. Au fond de cet emplacement est une ouverture percée de main d'homme, communiquant avec un chemin qui se terminait à la partie supérieure de la montagne. — Ces cavernes ont été habitées aussi à l'époque romaine, comme l'indique une sonde de chirurgien (specillum) en bronze, un style en os et des vases vernissés.

A *Chavardon,* à côté de la Tête de Sphinx, un chemin facile à défendre est creusé dans le roc, avec coulisseaux taillés verticalement, comme pour l'introduction d'une porte.

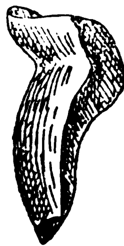


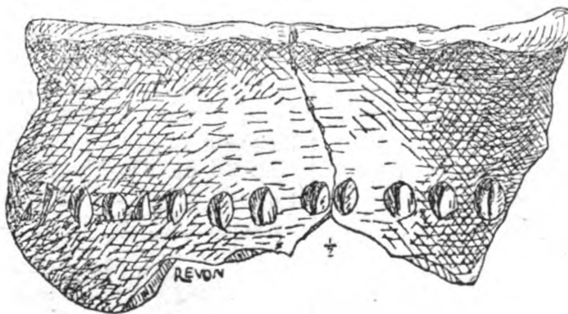
31

La Pirra Barmira. — Non loin de Reignier, dans cette plaine des Rocailles où les glaciers quaternaires ont entassé par centaines des rochers qui semblent être les restes de la défaite des Géants, il existe sur la commune de Scientrier, près du chemin entre les hameaux de Crédo et de Porte, un énorme bloc calcaire dont une partie s'avance au levant sur un roc plat, de manière à former un abri : c'est la *Pirra Barmira,* en français Pierre de balme.

En 1871, MM. de Magny et Revon, après avoir enlevé la couche de terre et de concrétion calcaire, ont trouvé, à 50 centimètres, des os et mâchoires de sanglier, cerf, bœuf, veau, chèvre et mouton. La plupart des os sont striés par les rongeurs. Tous les os longs sont brisés dans le sens longitudinal, sans doute pour en extraire la moëlle : ce qui porte d'autant plus facilement à le croire, c'est qu'un de ces éclats a été aminci et arrondi aux deux bouts pour en faire une spatule (fig. 32, Musée d'Annecy). Des charbons, des cendres étaient mêlés à des fragments de vases épais, en terre brune et semée de grains de sable, caractéristiques de l'époque du bronze. On remarque parmi ces débris des anses évidées, des bords de vases en terre grise ou noire


32


33



34


35

(fig. 33, id.), quelques-uns ayant une ligne de dépressions faites avec le doigt (fig. 34 et 35, id.). On voit que les pauvres gens qui avaient installé sous cet abri leur cabane de branchages, demandaient déjà à l'art industriel une distraction dans la monotonie de leur existence : leurs ongles et des outils pointus faisaient courir des ondulations capricieuses sur le bord de leurs humbles ustensiles.



36

La pierre d'Angbroux. — C'est un rocher au sortir de la petite ville de La Roche. Il est partagé en deux par une fissure. L'intervalle, 2m,50, a servi de refuge. En juillet 1865 on y a trouvé un bois de cerf et trois andouillers coupés pour en faire des emmanchures (musée d'Annecy). A un mètre au-dessus, mêlés à des cendres, gisaient quatre squelettes d'adultes et plusieurs squelettes d'enfants : l'un est un fœtus de trois mois et un autre paraît âgé de trois ans, d'après l'examen fait par M. le docteur Andrevetan. Deux monnaies romaines, l'une de Marianna, l'autre de Maximien, étaient superposées aux ossements. Des blocs en équilibre instable étant suspendus sur la couche de débris, les ouvriers n'ont pas pu continuer les fouilles.

Dans cette contrée plusieurs anfractuosités ont servi d'abris aux vivants et aux morts : telle est la *Pierre du Villard*, près de Saint-Sixt. J'y ai recueilli une tête d'homme adulte, un crâne d'enfant, des os longs humains, associés à des ossements de cochon et de ruminants.

Vers la *Corbière*, sur la pente méridionale des Voirons, près d'une ancienne carrière de grès, des abris sous roche passent pour avoir été utilisés à diverses époques.

Grottes du bassin d'Annecy. — Les personnes peu familiarisées avec la topographie de la Savoie devront éviter de confondre Veirier, village suisse et station du Salève dans la Haute-Savoie, avec le village savoyard et la montagne de Veyrier, au bord du lac d'Annecy. Cette dernière montagne est criblée de cavernes qui ne paraissent pas devoir donner des résultats bien brillants pour les études préhistoriques, étant presque privées de sol terreux. Je les ai explorées en majeure partie, notamment la *Bornale des Sarrasins* (*Revue savoisienne*, juillet 1863), la *Grotte ogivale*, la *grotte du Pré-Vernet*, celle qui porte le nom peu idéal de *Chapeau de gendarme*, la *grotte de l'Ermite*, habitée encore en plein XIXe siècle par un pieux troglodyte qui grimpait le long d'un escalier de bois, fixé au roc vertical par des consoles.

Les poteries les plus anciennes se rapportaient à l'époque romaine. Quant aux foyers et aux ossements de ruminants, il est difficile de leur assigner une date.

Sur les parois verticales de presque toutes ces cavernes j'ai remarqué des entailles rectangulaires, larges de 10 à 15 centimètres, profondes de 3 à 8, et placées les unes vis-à-vis des autres à des hauteurs symétriques, par exemple de 2 en 2 mètres. Mon imagination y avait élevé jadis un bel échafaudage de planchers et de portes à coulisse, destinés à rendre le logis plus confortable. M. de Mortillet me fit observer que ces entailles étaient peut-être les supports des poutrelles employées pour d'anciennes mines de fer, à l'époque romaine ou au temps de l'invasion sarrasine. Il signalait des exploitations analogues, faites encore actuellement près de Ferrières, dans la montagne de Mandallaz. Effectivement, en visitant dans cette montagne la grotte du *Château des fées*, j'ai dessiné aux étages supérieurs plusieurs rangées horizontales qui peuvent avoir été disposées pour des planchers volants. Cependant, à la Bornale des Sarrasins, les rainures verticales de l'entrée et celles qui précèdent deux réduits achevés de main d'homme, paraissent avoir été faites pour des clôtures. Il sera bon de les comparer avec les coulisseaux de Chavardon, au Salève, dont il a été parlé plus haut.

Une monnaie de Posthume a été découverte dans la Bornale des Sarrasins. M. Serand y a recueilli avec moi des cendres et des poteries vernissées. Sous la Bornale et devant le Château des fées il existe des ruines du moyen-âge.

Dans le roc de Chères, le *Grand-Pertuis* offre aussi des entailles étagées.

A l'autre extrémité du roc, MM. Calloud, Serand et moi avons fouillé minutieusement les grottes de Menthon, au bord du lac, qu'il ne faut pas confondre non plus avec les célèbres grottes de Menton au bord de la Méditerranée. Au milieu d'ossements sans intérêt, les restes les plus anciens étaient des tuiles romaines.

Sur Perroix, le *four du Gargué* et le *four de la Pertuise* ne m'ont offert aucun débris qui soit digne d'être mentionné.

J'ai fait des recherches dans les deux *grottes de Duingt* et n'ai rencontré que des briques romaines et des os. L'année suivante, M. Gosse n'a pas été plus heureux.

Grottes diverses. — La *grotte de Mégevette* passe pour recéler dans ses profondeurs un amas de très grands ossements. M. le docteur Thonion n'y a découvert aucun vestige pouvant être attribué avec certitude aux temps préhistoriques. Les archéologues qui jouissent de grands loisirs et qui ne craignent pas trop de revenir les mains vides, pourraient tenter des recherches dans les grottes suivantes : la *Diou*, sur Thorens ; la *danna à Cocrin*, près de Rumilly ; la *caverna dé Faya*, aux Voirons ; la *Grande-Barme*, sur Sévrier ; la *Balme-de-Thuy*, la *grotte de Féternes*, celle de la *Balme*, entre Cluses et Magland ; la *tanna des Fées*, près de Vailly ; les *corridors des Fées*, près du Tour, la *barme des Fées*, dans la montagne de Sales ; la *danna dé Fayes*, près de La Caille ; la *grotte du Pissus*, près de Seythenex, etc. En s'aventurant dans les corridors interminables de la *grotte de Seythenex*, M. Serand a rencontré un autre amateur de recherches, mais réduit à l'état de squelette et ayant à ses côtés une lanterne, un panier et des lambeaux de vêtements.

Je n'ai nullement la prétention d'avoir épuisé les recherches dans les grottes que j'ai déjà visitées. Il est probable qu'en affectant une somme considérable à un déblaiement complet, ceux qui ne redoutent pas de payer 40 à 50 francs une hache ou un tesson, trouveront un très léger dédommagement à leurs peines.

BIBLIOGRAPHIE. — Parmi les monographies concernant nos stations troglodytiques, on consultera avec fruit les suivantes.

F. Troyon, *Cavernes du Salève,* dans *Indicateur d'antiquités suisses,* 1855, p. 51. Corriger l'erreur consistant à attribuer à Etrembières quelques objets de Veirier ; Troyon a répété la même confusion dans ses *Habitations lacustres,* p. 1 et 400. — F. Thioly, *Débris de l'industrie humaine trouvés dans la caverne de Bossey,* fouilles de 1864 ; Genève, 1865, brochure in-8° avec 5 pl., extraite du t. XV des *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.* — Thioly, *Epoques antéhistoriques au mont Salève,* fouilles de 1865 à 1866 ; Genève, brochure in-8°, extraite des mêmes *Mémoires,* t. XVI. — Thioly, *Nouvelles fouilles dans la caverne de Bossey,* dans *Revue savoisienne ;* Annecy, avril 1866. — Thioly, *Une nouvelle station de l'âge du renne dans les environs de Genève,* dans *Revue savoisienne,* janvier 1868, et tirage in-12. — Thioly, *L'époque du renne au pied du mont Salève,* dans *Revue savoisienne,* mars 1868, et tirage in-12, 1 pl. — Alph. Favre, *Station de l'homme de l'âge de la pierre à Veirier, près de Genève,* brochure in-12, 1868, tirée des *Archives de la Bibliothèque universelle.* — Favre, *Origine du silex employé au Salève,* dans *Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme,* mars 1868, p. 94. — L. Rutimeyer, *Les ossements de la caverne de Veirier,* dans *Revue savoisienne,* avril 1868. — Thioly, *Documents sur les époques du renne et de la pierre polie dans les environs de Genève,* 1869, brochure in-8°, extraite du t. XV des *Bulletins de l'Institut genevois,* fig. et 1 pl. — H. Gosse dans *Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme,* 1873, p. 352 : station de Veirier, avec 1 pl. — M. Hippolyte Gosse, conservateur du Musée archéologique de Genève, prépare une importante monographie dont il a bien voulu me communiquer les premières planches, en partie coloriées et lithographiées avec la plus grande exactitude. Cet ouvrage aura pour titre : *Station de l'âge du renne à Veirier,* Genève, in-4°. — M. André Perrin a résumé les découvertes faites au Salève dans les *Mémoires de l'Académie de Savoie,* t. XI de la 2e série, p. LXVI, et dans le t. XII, p. 6.

COLLECTIONS. — Le musée de Genève et la collection Thioly, à Genève, sont riches en produits du Salève. — Le musée d'Annecy possède une série des diverses grottes savoisiennes. — Il faut consulter également les musées de Saint-Germain-en-Laye, de Chambéry et le cabinet de M. le professeur Alphonse Favre à Genève. LOUIS REVON.

(A suivre.)

AU SUJET DES NOUVELLES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A ANNECY

La *Revue savoisienne* commence aujourd'hui la publication d'un bulletin météorologique et hydrométrique se rapportant au bassin d'Annecy et embrassant une période d'un mois. Les observations sont faites au Jardin public de cette ville. Elles se limitent pour le moment à la température, à la pluie, à l'évaporation et à la hauteur des eaux du lac ; elles se compléteront, il y a lieu de l'espérer, et dans un bref délai, par des observations sur le baromètre, l'hygromètre et le régime des vents, de manière, en un mot, à permettre de caractériser le climat d'Annecy avec toute la précision possible. Tel qu'il est actuellement, nous devons déjà nous féliciter que ce travail de patience ait été entrepris, et nous croyons être l'interprète des lecteurs de la *Revue* en adressant tous leurs remercîments aux personnes qui en ont accepté la tâche.

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que les observations dont il s'agit ici ne sont pas les premières qui se soient prises à Annecy. Plus d'une fois les membres de l'Association Florimontane ont été entretenus des importants recueils constitués dès le siècle dernier par le docteur Despine, et plus récemment par le chanoine Vaullet, recueils qui représentent à ce jour une série de près de cent années d'observations. Il est également superflu d'ajouter que les travaux du chanoine Vaullet sont loin d'être suspendus, et que cet homme infatigable, tant qu'il restera sur la brèche, ne cessera pas un seul jour d'annoter avec le même soin et la même correction les précieux registres par lui ouverts en 1830. Mais chacun reconnaîtra que des constatations faites sur deux points différents, quoique dans une même localité, bien loin de se nuire, ne font que se fortifier et se compléter. Dans un pays accidenté comme le nôtre, les résultats enregistrés à l'hôpital seront-ils toujours semblables à ceux du Jardin public ? Par suite de la disposition du terrain, l'une des stations n'est-elle pas plus abritée que l'autre contre certains vents, et cela ne suffirait-il pas à expliquer quelques différences et peut-être même dans l'abondance des pluies ?

Puisque nous sommes sur ce sujet, nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur montrant les résultats déjà obtenus sur le régime des pluies par le chanoine Vaullet. On se rappelle peut-être que dans son étude sur le climat d'Annecy, M. Boltshauser avait proposé la quantité de 903 millimètres pour exprimer la hauteur de pluie qui tombe annuellement dans notre ville. L'auteur, n'ayant pas d'observations directes à sa disposition, avait déterminé cette quantité par une moyenne entre Chambéry et Genève. On va voir si ses présomptions se sont réalisées. M. Vaullet a établi son pluviomètre en 1870, et il a trouvé les quantités ci-après pour chacune des années suivantes :

1871,	eau tombée...	1m,030
1872,	id. ...	1m,464
1873,	id. ...	1m,057
1874,	id. ...	0m,928
Moyenne des quatre années.		1m.120

Ainsi, la pluie est plus abondante à Annecy qu'à Genève et qu'à Chambéry, ce qui tient sans doute à son élévation au-dessus du niveau de la mer et à son voisinage des montagnes. On a remarqué en effet que la précipitation annuelle de l'eau de pluie augmente avec l'altitude du pays, et que pour les districts de plaines de l'Europe, par exemple, la moyenne serait de 576 millimètres par année, tandis que pour les districts montagneux elle est de 1m,300.

Une des colonnes du bulletin météorologique qui paraît aujourd'hui contient les cotes de niveau du lac pour tous les jours du mois. Il sera intéressant, dans la suite, de comparer ces niveaux avec la quantité de pluie qui tombe et avec le débit de nos canaux. Une fois les expériences sur l'évaporation plus avancées, on pourra ainsi justifier de l'emploi de toutes les provisions d'eau qui nous tombent des nuages, et il se trouvera peut-être quelqu'un qui déduira de ces recherches des conclusions utiles aux usiniers du Thioux.

En attendant, nous pouvons dire que les cotes de niveau inscrites sur le bulletin du mois de janvier représentent les plus grandes hauteurs observées depuis douze ans dans les fluctuations de notre lac. Une seule fois il est monté plus haut, c'est en novembre 1870. Voici d'ailleurs, à titre de renseignement, le tableau des plus hautes et des plus basses eaux relevées par le service des ponts et chaussées pendant ces douze années :

ANNÉES	PLUS BASSES EAUX		PLUS HAUTES EAUX	
	DATES	NIVEAUX	DATES	NIVEAUX
1862	26 août.	0,000	1er février.	0,835
1863	24 août.	0,055	21 juin.	0,865
1864	21 octobre.	— 0,050	15 juin.	0,970
1865	18 octobre.	0,090	20 avril.	0,840
1866	8 novembre.	0,190	14 février.	0 950
1867	16 septembre.	0,050	16 mars.	1,010
1868	13 septembre.	— 0,050	4 mai.	0,700
1869	5 septembre.	0,080	1er janvier.	0,880
1870	18 juillet.	0,000	3 novembre.	1,150
1871	21 septembre.	0,120	6 octobre.	1,000
1872	4 janvier.	0,100	26 mai.	1,020
1873				
1874				

La première partie du tableau a été publiée par M. Carnot, à la suite d'une notice insérée par lui dans la *Revue savoisienne* du mois de décembre 1867. M. Carnot nous apprend dans cet article que le zéro de l'échelle appliquée contre le pont de la Halle, à Annecy, a été rapporté au nivellement général de la France et qu'il est situé à 446m,275 au-dessus du niveau de la mer. Par rapport au zéro des anciennes échelles sardes établies en 1840 par M. Justin, nous ajouterons qu'il se trouve à 0m,66 en contrebas. On peut déduire de ce dernier chiffre que le zéro ancien ne servait pas, comme celui d'aujourd'hui, à indiquer l'étiage du lac, mais plutôt son niveau moyen, le niveau qui représentait le débit le plus favorable au fonctionnement des fabriques et qu'il eût été le plus désirable de voir se maintenir. Depuis l'établissement des barrages régulateurs, le service des ponts et chaussées a admis comme retenue normale du lac la cote 0m,80, qui ne diffère que de 0m,14 de la cote 0m,66 indiquée ci-dessus.

En présence de la crue si rapide survenue dans le courant de janvier dernier, quelques personnes se demandent si les barrages dont il s'agit, par l'amoindrissement de section qu'ils produisent dans les canaux, ne seraient pas de nature à nous ramener des inondations dans le genre de celles que la ville d'Annecy a eu jadis à déplorer. On sait que notre histoire locale a particulièrement enregistré celles des : 28 février 1658, 21 au 28 février 1711, 22 octobre 1740, 25 juillet 1758, 26 novembre 1778, 28 décembre 1801, 5 mars 1806, 28 février 1807, 15 juillet 1816 et 18 novembre 1840. Nous pouvons leur répondre que rien de semblable n'est à craindre depuis les travaux de curage et de redressement qui ont été exécutés dans les canaux de la ville et dans le cours moyen du Thioux. Le projet de barrage a été d'ailleurs étudié avec la plus grande attention ; on y a mis le temps nécessaire, et en matière de travaux hydrauliques on peut s'en rapporter aux connaissances et à la sollicitude des ingénieurs des ponts et chaussées.

E. TISSOT.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Janvier 1875.	TEMPÉRATURE CENTIGRADE Matin.	Midi.	Soir.	ÉCHELLE DU LAC Pont de la Halle.	NOTES
1	— 7	— 5	— 8	0m,60	
2	— 4	+ 3	+ 2	0 60	
3	+ 1	+ 4	+ 2	0 60	Brouillard le soir.
4	+ 2	+ 5	+ 2	0 61	Brouillard le matin, pluie le soir.
5	+ 5	+ 5	+ 3	0 63	Pluie le matin.
6	+ 2	+ 7	+ 2	0 65	Eau tombée du 1er au 6........ 0m,037
7	— 1	+ 8	0	0 67	
8	— 2	+ 5	+ 1	0 68	
9	— 1 1/2	+ 5	0	0 66	
10	— 3	+ 11	0	0 64	
11	— 1	+ 9	0	0 63	
12	— 1	+ 8	0	0 62	
13	— 1	+ 10	+ 3	0 61	
14	— 2	+ 9	+ 3	0 60	
15	— 2	+ 14	+ 3	0 61	
16	+ 3	+ 5	+ 5	0 62	Pluie après-midi.
17	+ 4	+ 5	+ 3	0 64	Pluie.
18	+ 4	+ 7	+ 8	0 78	Eau tombée le 16 et 17... 0 070
19	+ 4	+ 16	+ 5	1 01 / 1 02 / 1 03	Eau tombée du 18 au 19... 0 0105
20	— 2	+ 15	+ 8	1 04	
21	+ 5	+ 5	+ 8	1 06	Pluie la nuit.. 0 016
22	+ 5	+ 4	0	1 05	
23	— 2	+ 1	+ 2	1 03	
24	+ 3	+ 2	+ 7	0 99	Pluie le soir.. 0 0115
25	+ 4	+ 4	+ 5	0 97	Pluie la nuit. 0 01325
26	+ 4	+ 12	+ 4	1 01	
27	— 2	+ 12	+ 2	0 97	
28	— 4	+ 13	+ 2	0 94	
29	— 4	+ 13	0	0 88	Eau tombée.. 0 005
30	+ 2	+ 3	+ 2	0 86	
31	— 3	+ 4	— 3	0 83	

Total : eau tombée..... 0m,15875

Evaporation....... 0m,00

A. MANGÉ.

ABBAYE DE SAINTE-CATHERINE PRÈS D'ANNECY

(Suite. — Voir le nº de janvier.)

En rappelant dans le premier article l'abbaye d'Aulps, nous aurions pu ajouter qu'en 1220 elle avait pour neuvième abbé un Guillaume. Mais ce renseignement ne fait que compliquer la difficulté sur la hiérarchie de Sainte-Catherine.

L'étude du *Sommaire des fiefs du Genevois* aux archives départementales nous a fait connaître un acte, qui probablement se trouve aux archives de Cour à Turin. L'indication tout à fait sommaire que nous en avons pourra toutefois nous mettre sur la voie des origines de Sainte-Catherine, en attendant la découverte de documents plus précis.

Quand il s'agit de rechercher la vérité historique, nous acceptons volontiers la qualification de *minutieux,* plutôt que de partager avec d'autres le reproche d'être superficiel.

On se rappelle que la déchéance de Guillaume Ier, comte de Genevois, méritée par plusieurs récidives, fut enfin prononcée par l'empereur d'Allemagne en Chambre aulique en 1186 (1). Banni de l'empire, Guillaume s'était enfin résolu, après bien des tractations préalables, à accepter la sentence arbitrale du métropolitain de Vienne, en 1188.

Le courant religieux qui entraînait alors l'empereur d'Allemagne, les rois de France et d'Angleterre et la noblesse de l'Europe à la troisième croisade, ne fut peut-être pas sans influence sur le retour de Guillaume de Genève aux idées de justice et de réparation.

Frédéric Barberousse succombait le 9 juin 1190 au passage du Cydnus. Mais il avait pour successeur Henri VI, dont l'énergie était connue, puisqu'il mérita plus tard le nom de *Cruel.* C'était un motif de plus pour Guillaume de persévérer dans la tenue de ses engagements et dans la satisfaction de l'opinion publique. Les instances de sa famille n'y furent certainement pas étrangères, pas plus qu'elles ne l'avaient été à la dotation de l'abbaye de Pomiers en 1179.

En 1190, Guillaume comte de Genevois, d'accord avec son épouse Béatrix et leurs enfants, donna à l'abbaye de Bonlieu le domaine direct de toutes les acquisitions qu'elle avait pu faire dans son comté, avec les droits sur les cours d'eaux, leyde des marchés, et les *paquéages* et *passonnages,* c'est-à-dire les droits de pâturage dans les prés et tous les bois du comte.

Or, la forêt du Semnoz n'était pas une des moins importantes, et l'on peut faire remonter au moins à cette époque les droits de l'abbaye de Bonlieu sur le vallon où elle installa plus tard la colonie de Sainte-Catherine.

Le silence gardé sur la montagne du Semnoz dans l'acte précité de 1192 en faveur de Talloires était tout naturel après la concession déjà faite du droit de forestage à une autre maison religieuse, celle de Bonlieu. D'ailleurs, on n'a pu trouver nulle part les preuves de la juridiction de Talloires sur Sainte-Catherine. Nous n'avons pas, il est vrai, le titre de fondation de la chapelle, qui devait être la nécropole de la famille de Genevois. Mais on peut conjecturer qu'il devait se rattacher à celui de 1190, et n'en être pas très éloigné, avant ou après. Car, si l'inscription sépulcrale de Guillaume Ier le qualifie de bienfaiteur de l'abbaye, les religieuses, dans une délibération capitulaire de 1771, appellent « le bienheureux Vullierme comte de Genevois leur fondateur » en ce sens qu'il avait fondé et doté leur église, lors même qu'une communauté distincte de Bonlieu n'y fût pas encore installée.

Cette institution en faveur des religieuses de Bonlieu en plaçait naturellement le sanctuaire sous la juridiction de la maison dont elles dépendaient immédiatement. Comme Bellerive près d'Hermance en 1150, comme Bons près de Belley en 1155, Bonlieu avait été, en 1160, une fille de l'abbaye du Beton, *de Bitumine,* dans la vallée de La Rochette en Maurienne, venue elle-même de Saint-Paul-de-Niseaux, au diocèse de Grenoble, sous la direction des pères de Bonnevaux, près Vienne (1).

Avant d'être soumise à Haute-Combe et plus tard à Tamié, qui eut également la direction du Beton, Bonlieu releva-t-elle de Bonmont, près de Nyon, comme Bellerive, nous ne pouvons l'affirmer. Mais cette hypothèse s'appuie d'un acte de garantie par l'abbé de Bonmont en faveur de Bonlieu, en 1242, et, comme Guillaume était le neuvième abbé de Bonmont en 1225, il est possible qu'il fût celui qui est désigné dans l'inscription de Sainte-Catherine, en 1220, et que la maison de Bonmont eût été chargée de diriger les constructions de cette dernière.

Il ne serait même pas invraisemblable que l'abbé de Bonmont n'eût été l'entremetteur officieux de la fondation de Sainte-Catherine, comme il le fut, au nom de l'évêque de Genève, d'une donation à l'abbaye de Tamié par le même Guillaume Ier, comte de Genevois, en 1191 (2).

Nous devons prévenir le lecteur qu'en employant le titre d'abbaye pour Bonlieu et Sainte-Catherine, nous n'avons fait que suivre l'usage de donner à un établissement la qualification la plus élevée qu'il ait reçue plus tard et par laquelle il est connu dans l'histoire.

Le prieuré du Beton n'a été érigé en abbaye qu'au commencement du XIIIe siècle. Bonlieu et Sainte-Catherine n'étaient encore que des prieurés en 1242. Le premier acte qui donne le titre d'abbesse à la supérieure de Sainte-Catherine est de 1253.

En suivant l'artère principale d'Annecy, à la fin du XIIIe siècle, par les rues de la Perrière, de l'Isle, de la Sarvière, on arrivait au Pasquier d'Ysernon, appelé quelquefois, dès lors, du Saint-Sépulcre, et on tournait à gauche le long des Balmettes par l'ancienne route d'Alby, que l'on quittait au mas de la Pereyssousaz pour monter un instant le chemin de Vovray.

On le laissait avant d'atteindre à ce village pour grimper encore à gauche, en remontant un torrent, par un sentier rude et escarpé, qui a été remplacé depuis par un chemin à plusieurs lacets, et l'on arrivait au premier palier d'un plateau qui va se prolongeant sur une longueur d'un kilomètre et demi, avec une largeur moyenne de cent cinquante à deux cents mètres, resserré entre deux murailles rocheuses couvertes de forêts ; l'une, à l'est, appartient au corps principal de la montagne du Semnoz, et présente des parois crevassées et presque perpendiculaires ; l'autre, à l'ouest, moins élevée, n'est qu'un repli de cette même montagne s'étendant de Vovray à Vieugy.

(1) *Regeste genevois,* 425, 429, 436, 437, 438, 442, 443, 444.

(1) *Académie de Savoie,* III, 315; l'*Abbaye du Beton*, par Melville Glover.

(2) E. Burnier, *Histoire de Tamié, Document* 7.

Sur les plate-formes de cette dernière arête on jouit d'un immense panorama qui embrasse les dernières ondulations du Jura jusqu'à leur jonction avec les contreforts de la Grande-Chartreuse. Du centre du plateau le regard plonge sur presque tout le bassin d'Annecy et s'étend du Môle au Salève et même au-delà du Rhône, sur les crêtes de Beauregard et du Colombier.

C'est au premier plan de ce vallon, dans une situation telle que la choisissaient les constructeurs de châteaux au moyen-âge, c'est-à-dire dominant presque à pic une combe formée par le torrent, que fut élevé l'établissement religieux de Sainte-Catherine, à l'altitude de 683 mètres, soit 235 au-dessus d'Annecy.

Les indications cadastrales de 1730, alors que tout était encore en place, nous aideront à reconstituer les édifices. Les mesures sont prises à l'extérieur, les plans cadastraux ne donnant pas l'épaisseur des murs.

L'église, y compris le vestibule et l'abside, avait près de 100 pieds de long sur 24 de large, et fut orientée selon les Constitutions apostoliques, c'est-à-dire que l'abside était à l'est, l'entrée à l'ouest.

Il ne reste plus que dix mètres des murs de côté, qui ont trois pieds et demi d'épaisseur, et dont les bases justifient de leur antiquité par la disposition de l'appareil.

Les bras du transept avaient une largeur de vingt-quatre pieds sur huit seulement de profondeur. Elle suffisait à encadrer les stalles des religieuses.

De ce chœur on allait par un corridor au sud dans la salle du chapitre, puis au réfectoire et à la cuisine. A l'ouest de cette salle et au sud de la nef était un cloître, précédé d'un parloir, qui correspondait au vestibule de l'église. Nous pensons que les cellules et dortoirs étaient à l'étage supérieur.

Il reste encore quelques petits chapiteaux romans et des tronçons de fûts hexagones trop minces pour avoir servi ailleurs qu'au cloître ou au vestibule. D'ailleurs l'église n'avait qu'une nef, comme on peut s'en convaincre par la hauteur de deux fenêtres ogivales, aujourd'hui fermées; par l'absence de tout vestige d'arcature, et par ce qui reste des assises d'une voûte unie et sans arêtes sur le mur du côté méridional.

Telle était la disposition primitive de l'établissement. Ajoutons un petit rustique à l'ouest des offices, dont il était séparé par un jardin, dans lequel était probablement le lavoir construit en 1220. La petite fontaine à voûte en tiers-point était peut-être un des compartiments de ce lavoir.

En sortant du vestibule de l'église on avait devant soi, dans la direction du nord-ouest, une place oblongue de près de 70 mètres, qui aboutissait au portail d'entrée sur le chemin du vallon. A droite, au nord de l'église, était une petite maison que nous pensons avoir été d'abord l'habitation du desservant.

En suivant du même côté, on rencontrait un bâtiment en forme d'équerre, remarquablement disposé pour avoir vue, au nord, sur la ville d'Annecy, à l'ouest, sur le chemin public, dominant la cour d'entrée et l'église, et concentrant dans son encoignure les rayons du soleil levant et du plein midi. Il comprenait plusieurs chambres à coucher, un salon de réception, une salle à manger, des offices, et avait son petit jardin à l'est.

Avait-il eu pour première destination de servir de logement à la princesse fondatrice et aux princes de la même maison dans leurs visites au sanctuaire qui abritait la nécropole de leur famille? Nous ne pouvons que présumer.

Dans la suite, cet édifice porta le nom d'*abbatiale*, parce que les abbesses y furent installées, nous ignorons depuis quelle époque.

Au sud, de l'autre côté de la cour d'entrée et le long du chemin, se trouvait un autre bâtiment destiné au logement des étrangers, du procureur de la maison, de l'aumônier, des domestiques, et contenant au-dessous les écuries, le four, la boulangerie, la fromagerie, etc.

Cet ensemble de constructions, avec les cours et jardins, occupait un carré irrégulier de 110 mètres de l'est à l'ouest, et de 80 mètres du nord au sud.

Nous reprenons ici la suite de l'article précédent.

Les trois enfants de Guillaume Ier, dont les corps reposaient à Sainte-Catherine, d'après le témoignage assermenté de Jean-Philibert Veisy, qui, en sa qualité de notaire et commissaire d'extentes, avait eu en mains toutes les vieilles chartes de l'abbaye, étaient d'après Besson, qui écrivait vingt-cinq ans plus tôt, d'abord Béatrix de Genève, puis ses deux frères, le bienheureux Guy, évêque de Langres, et Robert, évêque de Génève.

Maintenant le corps de Béatrix fut-il transporté de Haute-Combe, où aucun cénotaphe ne lui a été élevé, au mont de Sainte-Catherine, où son tombeau est indiqué? Ou bien l'inscription de Sainte-Catherine et la note obituaire de Haute-Combe affirment-elles l'existence successive de chacune des deux épouses de Thomas Ier de Savoie? Car celle de Haute-Combe, ne portant aucun nom, pourrait se référer à la prétendue Marguerite de Faucigny.

Dans tous les actes attribués à cette dernière, son nom ne se lit jamais en toutes lettres. Il n'y figure que par une initiale, que les copistes ont prise pour M au lieu de B, deux lettres qui ont quelques rapports dans les majuscules de l'écriture cursive de cette époque. Une preuve de cette erreur nous est fournie par le sceau de l'une de ces chartes qui porte le nom de *Béatrix* (1).

On lui fait honneur, entre autres, d'une donation à la Grande-Chartreuse, corroborée par son mari Thomas, comte de Savoie, et leurs deux fils, Amédée et Aymon, en 1227.

Or, nous avons un acte authentique établissant que Béatrix de Genève, épouse de Thomas Ier, comte de Savoie, a fondé l'abbaye de Sainte-Catherine en 1228.

Il en est de même des chartes subséquentes. En 1236, Aymon, fils de Thomas de Savoie, de concert avec ses frères, Amédée, comte de Savoie, Guillaume, Boniface, Thomas et Philippe, et leur mère, fait une libéralité à l'Hôtel-Dieu de Villeneuve en Vallais. En 1239, Amédée, comte de Savoie, fils de Thomas, de concert avec sa mère et ses frères, Boniface et

(1) *Regeste genevois*, n° 636.

Philippe, donne le bourg de Saint-Maurice en Vallais à sa sœur, Marguerite, comtesse de Kibourg (1). Arrêtons-nous là.

Béatrix avait épousé Thomas Ier en 1196. Amédée naquit à Montmélian en 1197, Humbert en 1198, Thomas II en 1199, Pierre en 1202, Philippe en 1207, etc., d'après de Pingon. Il s'agissait donc bien de cette princesse et non de la prétendue Marguerite, fille de Guillaume II de Faucigny.

Il est donc évident que la date de 1230, que les auteurs du *Regeste genevois* ont lu à tort 1236, ne peut être celle du décès de l'épouse du comte Thomas Ier de Savoie, qui vivait encore en 1239.

Laissant donc à fixer ultérieurement la date de la mort de Béatrix de Genève, nous ne verrions qu'une manière de sortir de cette impasse : ce serait d'appliquer à Béatrix de Vienne, troisième femme du B. Humbert III, et mère de Thomas Ier, la note obituaire de Hautecombe du six des ides d'avril, 1230, sauf à entendre les mots : *parens comitum hinc ac inde dormientium,* dans le sens de mère et d'aïeule des princes dont les tombeaux ne devaient pas être éloignés du sien. Surtout qu'aucune notice ne fait mention du monument funéraire de Béatrix de Genève à Hautecombe, tandis que les titres authentiques le placent à Sainte-Catherine.

Cet échange ne peut être proposé qu'en admettant, avec l'inscription du mausolée d'Humbert III, que Béatrix de Vienne a été sa troisième et dernière femme (2). Le prétendu quatrième mariage de ce prince est d'autant plus invraisemblable qu'ayant des goûts plutôt cénobitiques, il n'avait consenti à se remarier que pour laisser un successeur de sa dynastie. A la naissance de Thomas Ier, selon la prédiction de saint Anthelme de Chignin, ses vœux et ceux de son peuple étaient exaucés, et rien ne pouvait plus l'engager à une nouvelle alliance.

D'ailleurs, Béatrix de Vienne prit une certaine part aux affaires de tutelle de son fils mineur, dont Boniface de Montferrat était chargé. C'est elle qui encouragea son fils à augmenter, en faveur du chapitre de Maurienne, les droits qu'il avait déjà sur la montagne de Bérenger; elle apposa son sceau à l'acte, qui est du 12 juin 1189, trois mois après la mort d'Humbert III (3). Je saisis cette occasion pour faire observer que, dans cet acte, la formule *bonæ memoriæ* est employée pour les vivants comme pour les morts. La même Béatrix, veuve de Humbert III, avec le consentement de son fils Thomas, comte de Savoie, donnait à la Chartreuse de Vallon un demi muid de vin à prendre à sa vigne de Tournon, en Savoie, le 31 mars 1219 (4).

Quant à Béatrix de Genève, veuve de Thomas Ier de Savoie, il serait étonnant qu'elle n'eût pas choisi sa sépulture dans l'abbaye qu'elle avait fondée, à côté de son père, dont elle avait réalisé les projets. On peut même présumer qu'elle s'y est retirée les dernières années de sa vie, peut-être dès 1240, époque où elle ne figure plus dans les actes publics. Cette retraite expliquerait l'incertitude de la date précise de sa mort, et, ajoutée à sa qualité de fondatrice, elle justifierait abondamment la place que sa nièce, la première abbesse, donna à son tombeau dans le chœur, où elle avait probablement pris part aux exercices des religieuses.

Dans la chapelle du vestibule qui abritait le tombeau de son père, on voyait une peinture murale représentant Guillaume et Béatrix à genoux devant la patronne du monastère. Cet *ex-voto* fut probablement exécuté par les ordres de leur petite-fille et nièce, Agathe de Genève, après la mort de la fondatrice.

C.-A. Ducis.

(A suivre.)

(1) Guichenon, *Preuves*, pages 57, 63.

(2) Jacquemoud, *Description historique de l'abbaye de Haute-Combe*, p. 51.

(3) Guichenon, *Preuves*, p. 44. *Académie de Savoie*, IV, 341. *Note sur la mort d'Humbert III*, par Mgr Billiet.

(4) *Académie de Savoie*, II, p. 281. *Notice sur Vallon*, par Ménabréa.

LES ANOBLIS DE SAVOIE SOUS LE PREMIER EMPIRE

(Suite) (1)

15 août 1809. Lettres patentes conférant le titre de chevalier de l'Empire à Jean-Marie Songeon, commandant supérieur de la place de Rocca d'Anfo et de la lisière du Tyrol septentrional, né à Annecy le 3 avril 1771, selon MM. Philippe et Dufay, le 30 du même mois au contraire suivant le *Bulletin des Lois ;* mort à Maulette près Houdan (Seine-et-Oise), le 13 septembre 1834 d'après les *Gloires de la Savoie,* le 28 du même mois si j'en crois la *Galerie militaire de l'Ain.*

Apprenti canonnier dans l'artillerie des colonies, le 10 juin 1787, puis canonnier en premier et artificier en 1789, Songeon fit pendant trois ans les campagnes de l'île de Saint-Domingue et reçut un coup de feu à la jambe droite, à l'affaire de Saint-Marc, le 10 mars 1790. Renvoyé dans ses foyers, il rentra, le 1er mars 1793, sous les drapeaux, et fut élu capitaine au 5e bataillon des volontaires du Mont-Blanc le 7 juin suivant, puis successivement chef de bataillon et lieutenant-colonel à titre provisoire. Il se distingua partout par son intrépidité et son courage. Au col de Viel, à la tête de 50 braves, il enleva une redoute espagnole, tua 30 hommes et s'empara d'une pièce de campagne; — à Saint-Laurent-de-la-Monga, il fit prisonnier le colonel de Crillon et lui sauva la vie; — à Bascara, il fut blessé d'un coup de feu à la cuisse gauche; — à l'affaire des Moulins, il reprit à l'ennemi le drapeau enlevé à son bataillon, et à Castiglione, reçut au côté droit une grave contusion.

Chef de bataillon titulaire dans la 14e demi-brigade (13 décembre 1797), puis, en 1798, officier d'ordonnance du général Joubert, Songeon fut appelé, le 26 janvier 1799, au commandement du quartier-général de l'armée de Naples, puis passa comme aide de camp auprès du général Garnier. Employé au camp de Boulogne en 1803, il obtint, le 22 décembre, le grade de major au 28e de ligne, et, le 25 mars 1804, la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Colonel du 53e de ligne le 1er février 1805, il fit la campagne d'Italie, eut un cheval tué sous lui au passage de l'Adige, fut nommé adjudant-commandant le 30 mars 1809 et se distingua à la bataille de Salice, livrée le 16 avril suivant. Napoléon le fit chevalier de

(1) V. *Revue savoisienne*, janvier 1874.

l'Empire le 15 août 1809, puis chef d'état-major du prince d'Essling, et, le 1er mars 1810, commandant supérieur des îles de Room, Dordrecht et de la Brille. Nous le trouvons ensuite gouverneur de Salamanque (21 mars 1811), et commandant de Burgos (4 février 1812) ; il se couvrit de gloire à la défense de Saint-Sébastien et fut fait général de brigade le 25 novembre 1813, chevalier de Saint-Louis le 13 août 1814, et aux Cent-Jours inspecteur général adjoint de cavalerie. La seconde Restauration le mit en retrait d'emploi et l'interna à Seyssel (Ain) ; le gouvernement de Juillet le fit officier de la Légion d'honneur.

Le général Songeon avait été naturalisé Français le 30 janvier 1817. Un de ses parents, Jean-Guillaume Songeon, sous-lieutenant d'infanterie, né à Annecy le 28 septembre 1792, obtint aussi des lettres de naturalité le 31 décembre 1817. Une de ses nièces épousa son cousin, M. Songeon, naturaliste distingué, fils de Joseph-Marie Songeon, ancien médecin militaire, chevalier de la Légion d'honneur, et de Mlle de Boigne. (Cf. *Journal des connaissances médicales pratiques et de pharmacologie,* de notre excellent compatriote, collègue et ami M. le docteur Caffe, 1874, page 288.)

MM. Jules Philippe et Dufay ont consacré l'un et l'autre un article au général Songeon, le premier dans *Les Gloires de la Savoie,* le second dans *La Galerie militaire de l'Ain.*

Armes : *Parti : au premier, coupé d'argent et de sinople, l'argent, à l'épée en pal d'azur, la poignée accolée d'une pensée au naturel, le sinople à l'ananas d'or feuillé au naturel ; au deuxième, d'azur, à trois poissons en fasce l'un sur l'autre d'argent. Bordure de gueules du tiers de l'écu chargée du signe des chevaliers légionnaires au 2e point en chef* (1). A. ALBRIER.

(A suivre.)

(1) Nous devons communication de ce blason à l'obligeance de M. A. Georgel (d'Elbeuf), l'un des plus distingués collaborateurs de la *Revue historique et nobiliaire.* (*Note de l'auteur.*)

Ces armoiries se voient encore sur la porte de la maison que le général fit rebâtir à Annecy aux Marquisats, devenue aujourd'hui la propriété de M. Laeuffer. (*Note de la Réd.*)

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 25 février

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. le Président dépouille la correspondance : 1° Circulaire ministérielle relative aux billets de chemins de fer pour les séances de la Sorbonne : le chef de gare percevra le prix entier de la place au départ, et le porteur obtiendra un billet gratuit pour le retour. — 2° Circulaire de l'Académie de Savoie, concours de 1875 (poésie et histoire). — 3° Lettres de divers candidats désirant être reçus membres de la Société.

Sont nommés membres effectifs :

MM. JACQUES BABUTY, à Annemasse;
EMILE LAEUFFER, directeur de la manufacture d'Annecy;
RAOUL BONNERY, à Saint-Rémy-du-Plain (Sarthe).

M. le Trésorier présente les comptes ; sa gestion est approuvée. Les recettes s'élèvent à fr. 2,038 35, les dépenses à 1,472 80; en caisse, 565 55.

M. Revon donne quelques indications sur l'état de la Société. Elle compte 113 membres, dont 60 effectifs (10 de plus qu'en 1874) et 53 correspondants; elle échange régulièrement ses publications avec celles de 82 académies françaises et étrangères. Depuis 1860 jusqu'à la fin de l'année dernière, 103 auteurs différents ont adressé des articles à la *Revue savoisienne.*

Les élections donnent les résultats suivants :
Président, M. Camille Dunant;
1er *vice-président,* M. Eugène Tissot;
2me *vice-président,* M. Ducis;
Secrétaire, M. Jules Philippe;
Secrétaire-adjoint et directeur du journal, M. Louis Revon;
Bibliothécaire, M. Serand;
Archiviste, M. Mangé;
Comité de rédaction, MM. Philippe, Revon, Serand, Ducis.

M. Coldefy communique les documents qu'il a recueillis sur le collège fondé à Louvain par Eustache Chapuys, fondateur du collège d'Annecy. Ces documents feront le sujet d'un article dans la *Revue savoisienne.* Chapuys fut enterré dans l'église de l'établissement que la Belgique doit à sa munificence; la rue voisine porte encore le nom de *Rue de Savoie.* Sur la porte est le chronogramme *Magno Deo Cor et Labor :* les initiales donnent la date de la restauration du collège.

M. Tissot, ingénieur, lit une notice qui sera insérée dans le journal, sur les observations météorologiques faites à Annecy.

M. Mangé complète cette lecture par des explications sur le curage et le redressement des canaux, travaux opérés il y a quelques années pour prévenir les inondations que la ville subissait jusqu'alors assez fréquemment.

M. Serand lit la lettre suivante, conservée aux archives départementales, et rédigée par M. Richard, avocat-fiscal :

« Annecy 23 août 1771.

« Il s'est passé la semaine dernière une affaire qui m'a donné de la peine, et qui m'inquiète encore. La nuit du 14 ou 15 du courant on a jetté dans quelques maisons de cette ville des chansons contenant une critique satyrique sur la conduite de Mgr l'Evêque, des révérends chanoines Viviand, Riondel, et Collonges, le refrain de la chanson finit par les mots : *Il sera ton ami Biribi à la façon de Barbari mon ami,* elle se chante sur cet air; dal'ord que je fus instruis par la voie publique de cette chanson, j'en fis part à Mr de Mont-Baron Commandant la troupe en cette ville, à Mr Garnier, et de concert nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour pouvoir nous procurer un extrait de cette chanson, sans avoir pû y réussir, et dans l'espérance qu'on la chanta dans les rues, ou dans quelques maisons suspectes, nous avons ordonné à la troupe et aux soldats de justice de se promener dans les rues jusqu'à onze heures et minuit, d'écouter dans les allées si on n'y chantait point une chanson dont la fin de chaque couplet se terminait par les mots ci-dessus, sans leur dire le motif et contenu de la chanson, mais qu'ils eussent à saisir ceux qui chanteraient, espérant par ce moyen de pouvoir nous procurer la satyre, et d'en connaître les auteurs pour vous les déférer, mais jusqu'ici nos soins ont été inutiles, et cependant on veille toujours. On attaque l'Evêque et trois chanoines, sur la supression des Cordeliers, des Bénédictins de Talloires, l'union des Dames de Ste Catherine avec celles de Bonlieu, le chemin que les Lazaristes ont usurpé à la ville; sur le dessein que ces chefs du clergé ont d'avoir l'église et couvent des Dominicains; il y est aussi parlé des Barnabites, et de Mrs de la Collégiale.

« J'ai tout lieu de penser que l'auteur de cette satyre, dont le stil est dit-on malin et délicat, n'est pas de cette ville, je n'y connais aucuns bon rimeurs : *Mr De Voltaire* qui n'est pas éloigné d'ici pourrait bien y avoir quelque part. En attendant, pour que rien ne nous soit imputé à Mr Garnier et à moi je continuerai à faire veiller, en tachant de pouvoir me procurer cette satyre, qui parait déjà annoncer qu'on n'en restera pas là, et qu'il pourrait bien arriver quelque chose de plus scandaleux lorsqu'on verra sortir d'ici les pères Cordeliers. Quand cette époque arrivera on tachera de prévenir tout excès. »

M. Serand fait remarquer qu'il a vu au château de Promeiry, près d'Annecy, le portrait d'une dame qui passait pour être en relations très intimes avec Voltaire. Le philosophe de Ferney se rendait sou-

vent à Promeiry, précisément à l'époque à laquelle se rapporte la lettre de l'avocat-fiscal.

M. le bibliothécaire dépose les dons et échanges :

Eugène Tissot, *Calendrier de l'Orient*, arabe, copte, européen, grec, hébraïque, avec la carte des chemins de fer de l'Egypte, années 1870 à 1875, don de l'auteur. — Du même, *Notice sur le régime des eaux dans le canal de Suez*, don de l'auteur. — F. Descostes, *Eloge de S. Em. le cardinal Billiet*, don de l'auteur. — Victor François, *Une journée à Saint-Franc*, don de l'auteur. — Rilliet de Candolle, *Rapport* sur l'administration de la Société de lecture de Genève, don de l'auteur.

Revue archéologique. — *Revue bibliographique universelle*. — *Association scientifique de France*. — *Journal des connaissances médicales*. — *Courrier de Vaugelas*. – *Bulletin* de la Société d'émulation du Jura. — *Bulletin* de la Société d'histoire naturelle de Toulouse. — *Bulletin* de la Société archéologique du midi de la France. — *Bulletin* de la Société d'émulation de la Seine-Inférieure. — *Revue du Lyonnais*. — *Bulletin* de la Société académique de Brest. — *Bulletin* de la Société d'horticulture de la Côte-d'Or. — *Annales* de la Société d'émulation de l'Ain. — *Bulletin* de la Société vaudoise des sciences naturelles. — *L'Educateur*. — *Le Dauphiné*. — *L'Italia agricola*.

L'Union savoisienne. — *Les Alpes*. — *Industriel savoisien*. — *L'Allobroge*. — *L'Echo du Salève*. — *L'Echo chablaisien* — *Courrier des Alpes*. — *Le Léman*. — *Savoie thermale*.

Le Secrétaire-adjoint,
LOUIS REVON.

CONCOURS ET EXPOSITIONS

Société Florimontane.

Les prix fondés par M. le docteur Andrevetan, avec le concours de la ville d'Annecy, seront décernés par la Société Florimontane en juillet 1875.

Une somme de 400 fr. est affectée au prix d'histoire, et une somme de 200 fr. au prix de poésie.

Les travaux seront composés en langue française. Les auteurs devront déclarer par écrit que leurs envois sont inédits et n'ont été présentés à aucun autre concours.

Les auteurs qui se feraient connaître seraient exclus : les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté, indiquant le nom et le domicile de l'auteur.

Sont seuls admis à concourir :

1° Les Français, excepté les membres effectifs de la Société Florimontane ;

2° Les étrangers, membres effectifs ou correspondants de cette Compagnie.

Les manuscrits devront être adressés au secrétaire de la Société Florimontane, avant le 1er juillet 1875. Ils resteront déposés aux archives de la Société, où les auteurs pourront en prendre copie.

PRIX D'HISTOIRE

Histoire d'une commune ou d'un groupe de communes situé dans l'un des départements savoisiens.

Sans vouloir restreindre l'étendue des recherches ou le cadre visé par les concurrents, la Société pense leur être utile en indiquant les principaux éléments de ces études :

Origines celtique, romaine, burgonde, centres religieux, féodaux, franchises communales, sections de communes, institutions publiques, fondations diverses, fléaux, épisodes militaires, agriculture, commerce, industrie, mœurs et usages, statistiques, familles anciennes, illustrations, etc. La copie des pièces justificatives inédites doit être annexée aux mémoires.

PRIX DE POÉSIE

Le choix du sujet ou des sujets est laissé aux concurrents.
Le nombre minimum des vers est fixé à cent.

Le Secrétaire,
JULES PHILIPPE.

Académie de Savoie.

CONCOURS DE POÉSIE

Le prix de poésie de la fondation Guy, pour l'année 1875, sera de 400 francs.

Les poèmes envoyés au Concours auront au moins 100 vers, sur un seul sujet laissé au choix des concurrents.

Les poèmes seront adressés au Secrétaire perpétuel de l'Académie avant le 1er août 1875, et seront accompagnés d'un billet cacheté, attaché au manuscrit et contenant le nom et la demeure de l'auteur.

Le billet portera, à l'extérieur, une épigraphe écrite aussi en tête du manuscrit.

D'après le vœu du fondateur, nul n'est admis à concourir s'il n'est né ou domicilié dans l'un des deux départements de la Savoie.

CONCOURS D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

Le prix d'histoire et d'archéologie de la fondation de Loche sera décerné, en 1876, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet d'histoire ou d'archéologie savoisienne (biographie ou monographie, au choix des concurrents).

Le prix sera de 750 francs.

Les mémoires devront être adressés au Secrétaire perpétuel de l'Académie, avant le 1er janvier 1876.

Les concurrents ne sont pas tenus à garder l'anonyme. Les ouvrages imprimés seront admis, pourvu que la publication soit postérieure au 8 janvier 1874.

Les étrangers aux deux départements de la Savoie sont admis à concourir. Les mémoires devront être écrits en français.

Les ouvrages qui auront été soumis au jugement d'une autre Société savante ne seront pas admis à concourir.

Exposition de Paris.

L'exposition des ouvrages des artistes vivants aura lieu à Paris, au palais des Champs-Elysées, du 1er mai au 20 juin.

Les ouvrages devront être déposés du 8 au 18 mars inclusivement.

Les artistes ne pourront envoyer que trois ouvrages de chacun des sept genres énumérés dans le règlement.

Concours régional de Bourg.

Le concours régional agricole d'animaux reproducteurs, d'instruments et de produits aura lieu, en 1875, à Bourg, du samedi 29 mai au lundi 7 juin, pour la région comprenant les départements de l'Ain, du Jura, de la Loire, du Rhône, de Saône-et-Loire, de la Savoie et de la Haute-Savoie.

Pour être admis à exposer, on doit adresser au ministère de l'agriculture et du commerce une déclaration écrite dans la forme prescrite par les programmes. Toute déclaration parvenue au ministère après le 1er mai sera considérée comme nulle.

Les programmes et les formules de déclarations sont distribués gratuitement dans les préfectures et les sous-préfectures.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

16me Année. — N° 3. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 mars 1875.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un **bon postal** à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

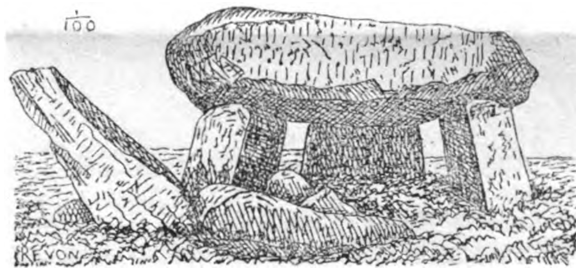
LA HAUTE-SAVOIE AVANT LES ROMAINS

II

MONUMENTS MÉGALITHIQUES

Les glaciers que nous allons admirer aujourd'hui auprès de nos derniers villages alpestres avaient pris pendant les temps quaternaires un immense développement, et recouvraient presque toutes nos vallées. Ils ont arraché des blocs par milliers aux pentes du Mont-Blanc, les ont charriés au loin, puis les ont déposés sur les collines et dans les plaines quand une température plus clémente est venue réchauffer nos contrées et fondre les glaces. Ce prodigieux semis de dépôts erratiques offrait les matériaux les plus abondants et les mieux appropriés à la construction des caveaux funéraires. Eh bien, le croirait-on ? dans toute la Haute-Savoie on n'a signalé que cinq ou six dolmens, et le département voisin est bien plus pauvre encore : si notre mémoire est fidèle, on y compte seulement un demi-dolmen, situé en Tarentaise, et encore son attribution comme construction sépulcrale est-elle douteuse. Il faut donc admettre que le *peuple des dolmens,* s'il a jamais existé, n'a pas daigné détacher un bien grand nombre de représentants dans nos contrées. Mais l'existence même d'un peuple unique, ayant l'habitude constante d'édifier pour ses morts des chambres formées de dalles énormes, est déjà mise en doute par les uns et absolument niée par d'autres. Parmi ces derniers figurent le fondateur et les principaux rédacteurs de la savante Revue intitulée *Matériaux pour l'histoire de l'homme ;* à leurs yeux, les dolmens sont l'œuvre, non d'un peuple spécial, mais de populations diverses adoptant ce genre d'abri comme souvenir et imitation de l'ancienne grotte sépulcrale. En attendant le jour où des observations multipliées apporteront une solution définitive, bornons-nous à décrire les rares monuments mégalithiques de la Haute-Savoie.

DOLMEN DE REIGNIER. — Dans une plaine, à deux kilomètres de Reignier, vers le hameau de Saint-Ange, un dolmen élève sa masse imposante sur la lisière d'un bois de chênes. Les campagnards l'appellent *Pierre des morts* ou *Pierre aux fées;* c'est sous ce dernier nom qu'il est inscrit sur les cartes. Les Fées, qui interviennent souvent dans les légendes savoisiennes, passent pour en avoir apporté les matériaux sur leur tête. Certains conteurs, habitués à mettre les points sur les *i*, précisent davantage, et croient pouvoir assurer qu'une seule fée s'est chargée de la besogne, posant sur sa tête la plus grande pierre, en plaçant deux autres sous les bras, et mettant la dernière dans son tablier, fabriqué, à ce qu'il paraît, avec une étoffe très résistante.



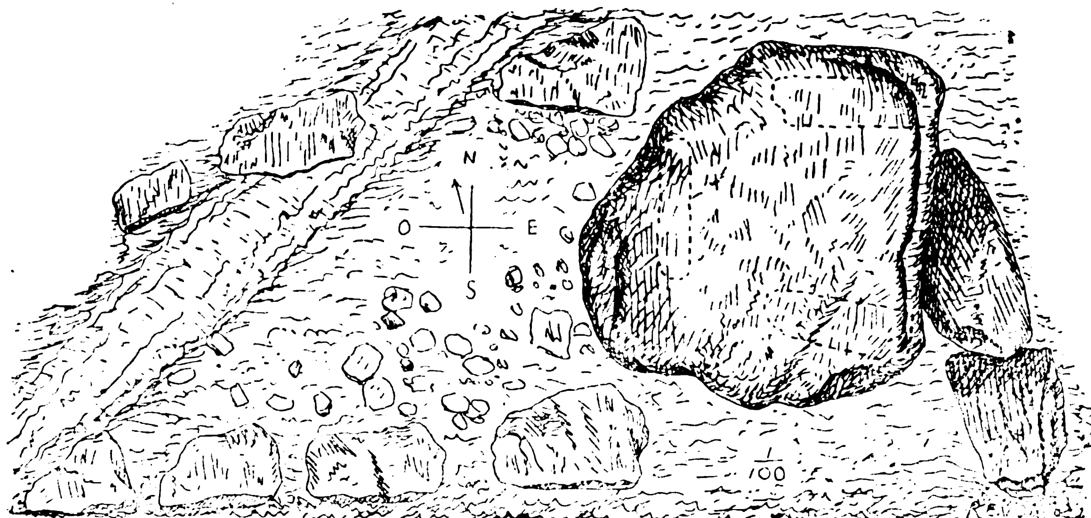
37



38

Le monument est composé d'une table de ce granite particulier du Mont-Blanc nommé protogine, longue de 4m,90, large de 4m,50, sur un mètre d'épaisseur, supportée par trois larges dalles, amincies à l'arête supérieure et entrant dans les rainures qui existent sous le plafond. La plupart des auteurs décrivent

ces rainures et l'amincissement des supports comme un travail humain. Je n'ose pas avancer une affirmation aussi positive devant un fait qui serait nouveau en archéologie : il se peut qu'on ait choisi des dalles offrant naturellement cette forme, et que les dépressions du plafond ne soient pas plus l'œuvre de l'homme que la rigole supérieure dont il sera parlé plus loin. — Le côté oriental de la chambre est ouvert ; il devait peut-être se clore avec deux autres blocs gisant près de là. A la face opposée aboutit une double rangée de pierres plates, s'élevant très peu au-dessus du sol, et paraissant être la base d'une allée d'accès. Cette allée a huit mètres en longueur et six mètres à la partie maximum de la largeur externe ; elle est coupée par un sentier qui borde un champ situé en contrebas. Les quatre figures ci-jointes, dessinées au centième, dispensent de plus amples détails.



39



40

Les personnes qui ont une foi inébranlable dans l'emploi des dolmens pour les sacrifices druidiques ne manquent pas de signaler une rigole existant le long de la face orientale de la table, au point culminant ; cette dépression toute naturelle doit avoir rempli l'office de caniveau pour recueillir des ruisseaux de sang humain...

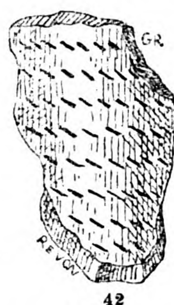
Des explorations ont été entreprises depuis longtemps : déjà, en 1843, aucun objet n'avait apparu dans les recherches faites à l'intérieur par M. Gosse et par M. de Magny, propriétaire du monument. J'ai pratiqué dans l'allée des fouilles sans résultat, comme il fallait s'y attendre. Dans les champs voisins on a trouvé plusieurs instruments en bronze, surtout des haches ; ils seront énumérés avec les objets divers de l'époque du bronze, mais ils n'ont aucune relation apparente avec le sujet de cette étude.

Dolmen de Pers-Jussy. — A deux kilomètres au sud de la Pierre aux fées existait un dolmen appelé également *Pierre aux fées*, adossé à deux monticules vers les ruines du château Bert, entre les Vuardes et la Tour du Châtelet. Il a été exploité en 1864 par un meunier pour convertir un bloc en meule et les autres en pierres à bâtir. Deux instituteurs qui ont vu le monument avant sa ruine, MM. Fenouillet et Mairot, m'ont dit qu'il se composait de deux supports et d'une table rectangulaire en protogine, inclinée, déprimée au milieu, la partie basse moins épaisse que l'autre.

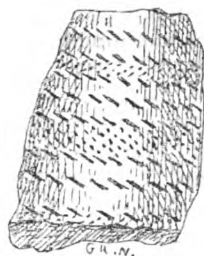
Dolmen de Cranves. — En voulant niveler le terrain d'une vigne, un cultivateur fit sauter, vers 1864, un bloc rectangulaire en protogine engagé dans la terre ; il s'aperçut, mais un peu tard, qu'il était supporté par trois dalles verticales dont on voit encore les débris. Le propriétaire, M. Jean Boccard, m'a appris que les fouilles pratiquées entre les parois, ou à côté d'elles, ont mis au jour un tas d'ossements haut de plus de trente centimètres, des vases, un couteau ou une faucille en bronze et plusieurs épingles également en bronze, longues d'environ huit centimètres, ayant la tête percée de deux ou de quatre trous ; la plupart de ces épingles ont disparu ; le musée d'Annecy en possède une avec tête forée, à facettes triangulaires (fig. 41). Les autres objets



41

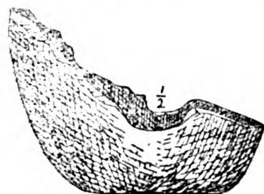


42



43

conservés sont les suivants : des fragments de poterie (fig. 42, 43, musée d'Annecy,) en terre brun-clair, avec bandes horizontales de petits points finement imprimés, alternant avec des zones de points tracés diagonalement; des fragments semblables (collections Dufresne à Saint-Jeoire et H. de Saussure à Genève) ; deux fonds de petits vases en terre brune (fig. 44 et 45, collection Dufresne), un os



44



45

hyoïde humain et une portion de crâne calcinée (id.). Cette calcination peut provenir du feu allumé par les petits bergers.

L'emplacement est dans un vallon où coule la Nussance, sous le coteau de Cranves, entre le cimetière et le village de la Bergue, au lieu dit les Clots ou Champ-Molliat, portant au cadastre de 1731 le nom de mas de la *pierre grosse et crusuaz* (creuse). Selon un récit fait à M. Dufresne, il y avait deux dolmens très rapprochés ; on prétend que les ossements humains recueillis près de l'un avaient été brûlés, et que ceux qui étaient vers l'autre se trouvaient dans leur état naturel.

En 1847, M. Blavignac avait déjà signalé sur ce point un tumulus long de cent cinquante pas; il ajoutait que « de nombreuses tombes en grès, renfermant des restes humains accompagnés de bijoux en or et de débris d'armes, y ont été découvertes à diverses époques. » Ce voisinage de tombes évidemment burgondes nous fait hésiter à attribuer au dolmen les grands amas d'ossements humains cités plus haut.

Dolmen d'Etrembières. — Vers 1836 on a détruit, pour en faire des meules, un dolmen en protogine, semblable à celui de Reignier, mais ayant la table beaucoup plus grande. Il était dans le bois d'Etrembières, près des moulins d'Aiguebelle. Un propriétaire du voisinage m'assure en avoir bien reconnu l'authenticité.

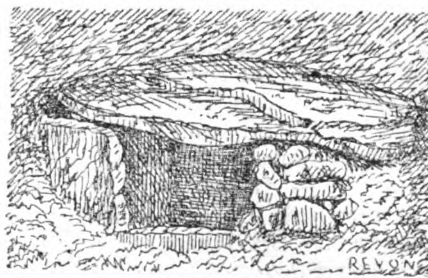
Il serait très facile de confondre avec un dolmen, même à une petite distance, certain bloc erratique en protogine situé dans la même commune, sur l'arête occidentale du Petit-Salève : ce bloc est venu se poser sur trois saillies des assises calcaires, laissant une partie médiane évidée ; j'ai été une des victimes de cette mystification inconsciente ménagée par les glaciers quaternaires.

Dolmen de Saint-Cergues. — Dans les vignes, à côté du ruisseau de la Chandouze, à quelques pas au-dessus du pont, se montre ou plutôt ne se montre guère la *cave* ou *maison des fées :* ensevelie dans la pente du terrain, elle ne laisse voir que la face occidentale, qui s'élève seule au-dessus du sol et donne accès à l'intérieur par une ouverture large de 1m,30 et haute d'un mètre; le propriétaire a un peu taillé la dalle à la base de ce passage. La chambre, à peu près cubique, a 2m,90 à 3m,30 de largeur dans le sens nord-sud, et 2m,10 et 2m,70 dans le sens est-ouest. Les parois sont formées de six dalles en protogine et en roches feuilletées, d'une hauteur variant entre 2m,10 et 2m,80. Un énorme bloc erratique en arkose, partagé en deux parties, compose le toit.



46

La chambre a été fouillée à une époque inconnue, puis le propriétaire actuel a enlevé, il y a quelques années, 40 centimètres de terre sans découvrir aucun objet antique. J'ai fait dégager la partie inférieure des parois; celles-ci reposent sur quelques pierres plates, et les interstices sont partout comblés avec de petits cailloux. — La légende dit que les fées ont construit ce monument pour en faire leur habitation; chacune a apporté une pierre sur sa tête.



47

Comme on pourra le vérifier en consultant une carte, les seuls dolmens connus jusqu'ici dans la Haute-Savoie sont groupés dans un espace extrêmement restreint : sauf celui d'Etrembières, situé un peu plus à l'ouest, ils suivent tous exactement une

ligne tirée du nord au sud sur une longueur de quinze kilomètres. Décidément la Savoie n'est pas riche en monuments de cette catégorie. Si le malheur d'autrui est une demi-consolation, ajoutons que la Suisse est encore plus mal partagée : il paraît qu'un seul dolmen, élevé dans le canton de Zurich, a été reconnu jusqu'à ce jour dans cette terre si féconde en autres souvenirs des anciens âges. — Quant à l'orientation, je l'ai signalée où c'était possible, sans y attribuer toutefois une grande importance : M. Cartailhac a figuré sur une carte l'orientation d'une cinquantaine de dolmens de l'Aveyron ; or ils sont dirigés indistinctement dans tous les sens ; des observations analogues ayant été faites dans d'autres contrées, il faut renoncer désormais à se préoccuper de ce caractère si variable.

Menhirs. — C'est dans le passé, plutôt que dans le présent, qu'il faut chercher la liste de nos pierres-debout. Les entrepreneurs de bâtisses, peu respectueux envers l'archéologie, transforment peu à peu les vénérables aiguilles en pieds-droits et en bordures de trottoirs. Voyez plutôt où nous en sommes réduits :

Dans la commune d'Amancy, on doit reléguer au rang des souvenirs la *pierre du milieu du monde*, placée par Notre-Seigneur pour marquer le milieu de la terre, entre Vozeyrier et Passeirier, à droite et au bord de la route actuelle de Bonneville. MM. Dumont, de Mortillet et Pinget m'ont dit avoir bien constaté l'existence de ce menhir en protogine, aujourd'hui disparu, et réduit alors à une hauteur de $1^{m},50$, après avoir eu probablement une élévation presque double.

Commune de Collonges, au mas de *Pierre-Grand (Pirra-Grand)*, un menhir désigné sous le même nom, et détruit il y a quelques années, avait, dit-on, huit mètres de hauteur ; il est permis de mettre un point d'interrogation devant un pareil chiffre, quoiqu'il ait été inscrit par des écrivains sérieux.

On ne peut guère comprendre dans les menhirs des blocs formés de plusieurs pièces, comme celui d'Abondance, ni d'énormes rochers qui n'ont pas été dressés par les hommes, comme la *Pierre Margeria* près d'Annecy. Nous en reparlerons à propos des légendes, et nous étudierons dans le même chapitre les pierres à écuelles et les pierres branlantes.

Bibliographie. — Eusèbe Salverte, *Notice sur quelques monuments anciens, situés dans les environs de Genève*. Genève, 1819, br. L'auteur donne libre cours à son imagination : il transforme en aiguille de cadran solaire le bloc dressé à côté du dolmen de Reignier. — *Album de la Suisse romande*, 3e vol. Joli dessin de Burdallet figurant le monument de Reignier. — Blavignac, *Description de quelques monumens celtiques situés dans les environs de Genève*, br. tirée du t. V des Mém. de la Soc. d'hist. et d'arch. de Genève, 1847. Bonnes indications. A cette époque, les Orovèse et les Velléda occupaient une large place dans les rêves des écrivains. — Ducis, description du dolmen de Reignier dans *Revue savoisienne*, juin 1866. — A. Bertrand, *Carte de la Gaule, Monuments de l'âge de pierre, dolmens et tumuli-dolmens*, Paris, 1867. Cette belle carte, si complète dans d'autres parties, ne note que deux de nos monuments. — F. Troyon, *Monuments de l'antiquité dans l'Europe barbare*, formant le t. XXV des Mém. de la Soc. d'hist. de la Suisse romande, 1868. Il décrit, p. 79-80, d'après M. Blavignac, les dolmens de Reignier et de Saint-Cergues. — Paul Vionnet, *Les monuments préhistoriques de la Suisse occidentale et de la Savoie*, Lausanne, 1872, magnifique album in-folio, texte et 35 photographies ; deux planches sont consacrées au dolmen de Reignier, une à celui de Saint-Cergues, deux autres à la pierre Passe-Diable et à la pierre au Diable.

(*A suivre.*) Louis Revon.

ABBAYE DE SAINTE-CATHERINE PRÈS D'ANNECY

(Suite. — V. les nos de janvier et février.)

D'après les notes manuscrites de M. David, chanoine de la collégiale de Notre-Dame-de-Liesse d'Annecy au milieu du siècle dernier, la reine Ermengarde, épouse de Rodolphe III de Bourgogne, après avoir fait achever l'église et le couvent de Talloires, et donné aux religieux plusieurs rentes sur les villages environnants, vers 1032, aurait encore fondé plus tard, au bas du château de Sallenove, dans un site appelé Bonlieu, une maison de Bénédictines, qui aurait adopté, au siècle suivant, la réforme de saint Bernard de Clairvaux.

Nous n'avons pu trouver les preuves de cette assertion. D'ailleurs le nom de Bonlieu, qu'ont porté deux abbayes cisterciennes d'hommes dans les diocèses de Limoges et de Bourges, et trois autres abbayes de femmes du même ordre dans les diocèses du Mans, de Lyon et de Valence, nous semble appartenir spécialement à la famille de Citeaux, qui ne commença qu'en 1098, quarante-deux ans après la mort d'Ermengarde, et qui n'eut réellement de vigueur propagatrice qu'après l'entrée, en 1113, de son second fondateur, Bernard, qui devint, en 1115, premier abbé de Clairvaux (1).

C'est ensuite d'un retour plus complet à la règle primitive de saint Benoît dans les abbayes de femmes, dû au zèle de saint Bernard, qu'on les appela *Bernardines*. De Tart, près de Dijon, où cette réforme commença, en 1120, elle avait passé à Saint-Paul-de-Niseaux, dans le diocèse de Grenoble. C'est de là que la mère de saint Pierre II, archevêque de Tarentaise, conduisit, vers 1140, une colonie à la ferme du Beton, au sud de Chamousset, dans le diocèse de Maurienne. Elle fut sous la direction des cisterciens de Tamié, dont saint Pierre II avait été le premier abbé dès le 9 mai 1133 (2).

Nous n'hésitons donc pas à considérer Bonlieu du diocèse de Genève comme une filiation du Beton, non par la simple adoption de la réforme bernardine, mais par sa fondation primitive, à la demande de la maison de Viry-Sallenove, qui en fit la première dotation, et que l'*Inventaire* des titres du Beton fait remonter à l'an 1160.

Lorsqu'un monastère était nombreux, il pouvait

(1) Ratisbonne, *Histoire de saint Bernard*, I.

(2) *Académie de Savoie*, III, 315. Melville Glower, *L'abbaye du Beton*. Burnier, *Histoire de Tamié*. Chevray, *Vie de saint Pierre II*. *Archives de Tarentaise*, 72, 129.

fonder une colonie dans celle de ses fermes *(grangia)* qui suffisait à entretenir treize sujets. C'est ainsi que, soixante-huit ans après la fondation de Bonlieu, un essaim en sortit pour aller s'installer dans un repli rocheux de la croupe septentrionale du Semnoz, à la demande, toutefois, de la comtesse de Savoie, Béatrix de Genève, qui avait pourvu aux frais d'établissement.

Un jour, après l'office du matin, toute la communauté s'était réunie au chœur de l'église, dont les échos répétaient pour la première fois des prières inaccoutumées. La supérieure désigna les religieuses qui devaient former la colonie. Elles vinrent recevoir sa bénédiction; puis le cortége parcourut les cloîtres au chant des psaumes. A la porte du couvent, la supérieure remit à sœur Agathe de Genève le livre de la règle et une croix de bois, et on se dit adieu de part et d'autre.

A la suite du père directeur et peut-être de la fondatrice, le jeune essaim se dirigea vers Annecy, en continuant la psalmodie, et se rendit au lieu de sa destination, dont nous avons marqué l'itinéraire dans l'article précédent.

En arrivant elles prirent possession du cimetière par la plantation des croix de bois aux quatre angles; puis elles entrèrent à l'église, dont la construction avait été commencée par l'aïeul de la prieure, et, après y avoir récité les prières prescrites en pareille circonstance, elles occupèrent, toujours suivant le cérémonial de l'ordre, l'habitation qui leur avait été préparée.

Leur costume se composait d'une robe de laine d'un blanc gris, retenue à la taille par une corde, et sur laquelle s'abattaient les deux bandes d'un scapulaire noir. Une guimpe blanche couvrait la gorge et les épaules, et un voile noir pour les professes et blanc pour les novices couvrait la tête et le buste. Au chœur les professes portaient une ample tunique blanche appelée coule. Les sœurs converses avaient presque le même costume, mais plus simple et de couleur cendrée à cause de leurs occupations.

Toutes gardaient leurs vêtements pour aller prendre le repos, qui durait de huit heures du soir jusqu'à cinq heures du matin, sauf l'interruption entre minuit et une heure et demie du matin pour le chant de matines et laudes. Le chant des autres parties de l'office était distribué en six autres moments de la journée. L'exercice de l'oraison mentale avait lieu le matin et à la tombée du jour.

Elles ne faisaient que deux repas, le premier après dix heures du matin, le second à six heures du soir. L'abstinence des aliments gras était obligatoire toute l'année. Le jeûne et la discipline devaient avoir lieu les mercredis et vendredis et les vigiles des fêtes.

Le silence était perpétuel, sauf pendant une heure après le premier repas et une demi-heure après le second.

Les professes et les novices s'occupaient, à certaines heures, de travaux manuels, comme coudre, filer ou soigner le petit jardin. Le grand jardin était dévolu aux sœurs converses, ainsi que les autres travaux de la campagne, dans lesquels elles pouvaient être aidées par des domestiques attachées à la maison sans aucune obligation conventuelle.

C'est à la suite des travaux de défrichements et de culture que s'établit la Bouverie, à 400 mètres au sud du couvent, et successivement un autre grangeage à l'extrémité du plateau.

Tels étaient les points principaux de la règle des Bernardines primitives (1).

La colonie de Sainte-Catherine était sortie de Bonlieu depuis à peine quatorze ans, lorsque survint un différend entre la mère et la fille. Il n'est pas étonnant que la première ait prétendu conserver sur la seconde un droit de suprématie, qui était dans les usages, à moins de stipulation contraire. Mais cette filiation devait-elle se traduire en redevances, fondées peut-être sur le droit qu'avait antérieurement Bonlieu dans les parages du Semnoz? Nous l'ignorons, faute de documents.

La question fut portée au chapitre général de l'ordre de Citeaux, qui nomma deux juges, Jean, abbé du Miroir, près de Cuiseaux, et B. (2), abbé de Chassagne, près de Chalamont.

Dans leur sentence, prononcée à Ambérieux, au mois d'octobre 1242, ces arbitres imposèrent à la maison de Sainte-Catherine la somme de trente livres de Genève à solder à celle de Bonlieu, à l'égard de laquelle ils la déclaraient, moyennant ce *solvit*, complétement affranchie de toute sujétion. La décision fut acceptée de part et d'autre par serment, avec amende de trente livres viennoises contre toute contravention, et les parties donnèrent pour garants, Bonlieu, Michel, abbé de Bonmont, près Nyon, et Sainte-Catherine, B..., abbé de Saint-Sulpice, près Thésillieu en Bugey (3).

Le jeune prieuré ne put satisfaire à ses engagements. La fondatrice était probablement absente; car elle aurait tenu à honneur de concourir à l'affranchissement de son œuvre de prédilection. Agathe de Genève ne pouvait recourir à son père, Guillaume II, comte de Genevois, dont la fortune était dans l'état le plus précaire. Cinq ans auparavant il avait été condamné à payer à Pierre de Savoie la somme de 20,000 marcs d'argent, soit plus d'un million de francs, qu'il n'avait pas fini de solder en 1250, et pour laquelle il dut mettre en gagerie la plupart de ses châteaux (4).

Un incident, dont nous ne connaissons pas les causes, fit passer la charge de caution pour Bonlieu de l'abbé de Bonmont à celui de Haute-Combe, qui devint le visiteur ordinaire de cette maison.

Ce changement résulte d'une injonction de la part des juges arbitres, toujours d'autorité du chapitre général, aux deux garants, B..., abbé de Saint-Sulpice, et R..., abbé de Haute-Combe, de faire exécuter la sentence et d'en remettre une expédition munie de leurs sceaux aux religieuses de Sainte-Catherine lorsqu'elles auraient compté la somme à celles de Bonlieu. C'est ce qui fut fait au mois de juin 1243 (5).

(1) *Regula sancti Benedicti.*

(2) D'après *Gallia Christiana*, l'abbé s'appelait alors *Guido*.

(3) *Revue savoisienne*, 1867, pages 37, 45. L'abbé de Saint-Sulpice était visiteur pour la province de Savoie en 1667.

(4) *Regeste genevois*, 708, 716, 737, 744, 781, 821, 823, 824, 836.

(5) Ce R... abbé de Haute-Combe, qui était encore en fonctions en 1249, d'après Besson, a été omis par M. Jacquemoud dans la liste des abbés réguliers, page 138. Ce pouvait être un Robert, Rodolphe ou Richard.

Nous ne savons qui leur vint en aide pour cette somme ; peut-être la fondatrice, de retour de ses terres de Piémont ou de Bresse. Elle aurait également obtenu pour sa nièce le titre d'abbesse.

On a vu précédemment que les supérieures des deux maisons n'avaient encore que le rang de prieures. C'est ce qui résulte de l'acte publié, il y a quelques années, par M. Jules Vuy : *In causa quæ vertebatur inter priorissam et moniales de Bonoloco ex una parte et priorissam et moniales de Montanea ex altera.* Mais, ensuite de l'autonomie accordée au couvent de Sainte-Catherine, il est probable que les deux maisons obtinrent le titre d'abbaye. Nous le rencontrons pour la première fois dans l'acte qui va suivre (1).

Neuf ans après, le comte de Genevois, Guillaume II, père d'Agathe, testait à Domène en Dauphiné le 9 novembre, et mourait le 25, en 1252. Nous voyons sa fille, abbesse de Sainte-Catherine, prendre part à un acte de famille, passé au château d'Annecy le 8 janvier suivant, avec sa mère Alix de la Tour-du-Pin, pour la répartition des biens et dettes du comte décédé (2).

A cette époque la fondatrice de Sainte-Catherine vivait encore. A la prière de sa mère et de ses frères Philippe et Thomas de Savoie, Boniface, archevêque de Cantorbéry, avait accordé des franchises à la chartreuse des Portes dans le Roussillon. Sa mère, Béatrix de Genève, fut chargée de les faire exécuter, et c'est l'objet des lettres patentes données à Pierre Châtel le 21 septembre 1253 (3).

Nous pensons que c'est après cet acte de bienfaisance et de justice qu'elle se retira à Sainte-Catherine-du-Mont. L'auteur de la vie de Pierre II, comte de Savoie, place sa mort au 8 avril 1257 (4). Quoi qu'il en soit, ce fut sa nièce qui lui rendit les honneurs funèbres, fit placer son tombeau dans le chœur de l'église et mettre au bas du tableau du vestibule l'inscription rapportée précédemment.

Nous n'avons plus rien sur cette abbesse jusqu'à six ans plus tard, qu'elle figure comme témoin dans deux autres actes de famille passés, le 27 septembre 1273, au château de Chatillon, où nous retrouvons ses deux frères, Guy, évêque de Langres, et Amédée, évêque de Die (5). Elle ne dut pas survivre longtemps à cette date.

Il n'est pas douteux qu'on ait placé sur son tombeau une inscription rappelant son nom et sa qualité, comme on l'a fait pour la seconde abbesse. Mais cette pierre aura été employée dans les matériaux des constructions modernes, n'ayant pas été soustraite auparavant à ce genre de vandalisme comme celle que nous avons reproduite dans le premier article.

Béatrix, fille de Gérard de Compeys, seigneur de Thorens, vidomne de Genève et gouverneur du château de l'Isle, succéda à Agathe de Genève, nous ne savons précisément en quelle année (1). L'inscription funéraire, qui a été l'occasion de cette étude, relate son décès en 1307 au 12 juillet.

C'est cette seconde abbesse qui a dû recevoir, dans la nécropole des princes genevois, la dépouille mortelle de deux prélats de cette famille, tous deux frères de la première abbesse et bienfaiteurs de l'abbaye; Robert, évêque de Genève, mort le 1er avril 1288, et Guy ou Guigues, évêque de Langres, mort le 6 mai 1290, d'après le récit de Besson. Mais les deux bénédictins, cités plus haut, ont constaté, par le martyrologe manuscrit de l'abbaye, que l'on en faisait la mémoire le 21 novembre et que les peuples avaient une grande dévotion à son tombeau (2).

Il n'est guère possible d'assigner moins de 78 ans à l'administration successive des deux premières abbesses. La première aurait donc pu siéger près de 45 ans. Cette longévité n'a rien d'extraordinaire à cette époque. L'obituaire de Bonlieu signale la supériorité abbatiale de Peronette de Sallenôve pendant 40 ans, de 1370 à 1410. C.-A. Ducis.

(A suivre.)

(1) Clémence de Rivoire, première prieure de Bonlieu entre La Bathie et Montbrison, dès 1200, ne fut abbesse qu'en 1249.

(2) *Regeste genevois*, n°s 847, 848, 849, 852.

(3) *Mémoires et documents de la Société savoisienne d'hist. et d'archéologie*, IV, p. 143.

(4) *Regeste genevois*, 693.

(5) *Regeste genevois*, n°s 1104, 1105.

(1) Costa de Beauregard, *Les seigneurs de Compey*.

(2) *Voyage littéraire*, etc., I, page 242. Besson, *Mémoires*, 131, 172.

UN SAVOISIEN A LA FACULTÉ DE DROIT DE DIJON

(J.-B. CARRIER)

Le 1er juin 1809 s'ouvrait à Paris un concours d'agrégation. Il s'agissait de remplacer à la Faculté de droit de Dijon le professeur de Code civil, Philibert Joly, décédé le 11 août précédent. Trois concurrents se disputaient la place: Dupin aîné, Persil et Carrier, et, chose étonnante, ce fut le plus modeste des trois, le Savoisien Carrier, qui, le 31 juillet 1809, était solennellement proclamé vainqueur. Quelques jours après, abandonnant Grenoble où il était professeur suppléant, l'heureux lauréat s'installait à Dijon qu'il ne devait plus quitter, et devenait dès lors le collègue et l'ami du grand jurisconsulte Proudhon. « Elevé à l'Université de Turin, a dit à ce sujet M. le professeur Villequez (3), l'un des meilleurs docteurs de l'ancienne Faculté de droit, maniant le *Corpus juris* et la langue latine, alors en usage dans les concours, avec une égale facilité, Carrier, très versé déjà dans la connaissance du nouveau Code, sur lequel il avait fait des cours, habitué à la chaire, devait l'emporter sur de jeunes docteurs » comme ceux contre lesquels il avait eu à lutter.

Jean-Baptiste Carrier était né au Châtelard, en Savoie, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Chambéry, le 16 juillet 1770, de Jean-François Carrier, notaire audit lieu, et de Jacqueline-Césarine Vellex. Il fit ses études de droit à Turin; puis, voulant, comme tant d'autres, payer sa dette à la patrie, il entra au service militaire sans renoncer pour cela à ses travaux de prédilection. Hussard au régiment de Berchini, son *Corpus juris*, pendu par une boucle à l'arçon de sa selle, ne le quitta jamais pendant la campagne d'Italie qu'il fit avec le général Bonaparte, et M. Villequez, qui nous fournit ces

(3) V. *Les Ecoles de droit en Franche-Comté et en Bourgogne*. Paris, 1875, brochure in-8°, p. 88.

détails, ajoute : il passait à le relire et à le méditer tous les loisirs que lui laissait sa nouvelle carrière, qu'il accomplissait bravement. Blessé de deux coups de sabre sur le bras dans une charge brillante à Marengo, atteint d'un coup de lance en pleine poitrine à Lodi, il avait repris sa robe d'avocat quand le chef de l'Etat, qui se connaissait en hommes, l'appela à une chaire de suppléant à la Faculté de Grenoble, nouvellement constituée. Quelque temps après il passait, comme nous l'avons vu, à l'Ecole de droit de Dijon et se faisait inscrire au tableau de l'ordre des avocats.

Très attaché à l'empereur Napoléon, Carrier vit avec un vif regret disparaître le gouvernement impérial ; il fut peu sympathique à la Restauration, qui lui conserva cependant sa place, et lui accorda, quoique un peu de mauvaise grâce, des lettres de naturalité le 28 février 1816. Si je ne craignais d'introduire ici la politique, je reproduirais sur notre savant compatriote une note du maire de Dijon au préfet de la Côte-d'Or, note conservée aux archives départementales et classée M. 11, liasse 2, cote 9, où l'on peut en prendre connaissance.

Quand Carrier mourut, il était depuis quelques minutes doyen de la Faculté de droit (26 avril 1841). « Vous verrez, disait-il à ceux qui l'entouraient, que le décanat, quelque empressement que le rédacteur de l'ordonnance veuille bien y mettre, n'arrivera que pour décorer mon cercueil. » Il succomba des suites d'une opération de lithotritie et eut pour successeur dans ce décanat M. le professeur Morelot, qui vit encore aujourd'hui.

Jurisconsulte distingué, orateur écouté, homme d'une probité antique et d'une honnêteté scrupuleuse, Carrier, comme avocat, n'acceptait jamais que la moitié des honoraires qui lui étaient dus. Un jour, on le vit payer de ses deniers les frais d'un procès perdu qu'il avait conseillé, le croyant juste. Très habile dessinateur, il a laissé de curieux croquis à la plume, pris sur place, de scènes militaires auxquelles il avait assisté. Il a écrit aussi sur le Code civil des observations qui ne manquent point d'intérêt et de valeur, mais qui ont été depuis bien dépassées par la science contemporaine. Nous citerons parmi ses travaux sur le droit : 1° *Traité des obligations d'après les principes du Code civil,* Paris, Delestre et Boulage, 1818, in-8° ; *Traité des hypothèques, privilèges et expropriations forcées,* Paris, Delestre et Boulage, 1819, in-8° : 3° *Traité sur les engagements qui se forment sans convention et sur le contrat de mariage*, Paris, Delestre et Boulage, 1819, in-8°.

Carrier, qui s'était uni à Jeanne-Françoise Bauzon, avait appelé auprès de lui son neveu, François-Théophile Carrier, licencié en droit, né au Châtelard en 1810, naturalisé français en 1835, mort à Dijon en 1873, fils de Maurice-François Carrier, notaire au Châtelard, et d'Antoinette Grillery, époux en 1850 d'Anne-Esther-Nicole Bouchard, fille d'un magistrat dijonnais, et père de deux filles mariées récemment.

Un J.-M. Carrier a publié à Paris, chez Bossange et Masson, en 1809, un *Catalogue des minéraux de la vallée de Chamonix et des montagnes voisines ;* est-ce un parent du professeur de la Faculté de droit de Dijon ? A. ALBRIER.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Février 1875.	Température centigrade. Matin.	Midi.	Soir.	Échelle du lac. Pont de la Halle.	Eau tombée.
1	— 5 1/2	+ 9	— 3	0m,77	
2	— 7 1/2	+ 9	— 2	0 76	
3	— 4	+ 13	— 4	0 73	0m,0135
4	+ 3	+ 4 1/2	+ 3	0 72	
5	— 2	+ 5 1/2	— 2	0 69	
6	— 7	+ 3 1/2	— 1 1/2	0 65	
7	— 6	+ 9	— 1 1/2	0 64	
8	— 8 1/2	0	— 3	0 62	
9	— 5	0	— 4	0 60	
10	— 5	0	— 4	0 58	
11	— 7 1/2	+ 5	— 5	0 56	
12	— 12 1/2	+ 3	0	0 56	
13	— 2	+ 12	— 1	0 55	
14	0	+ 7	0	0 54	
15	— 7	+ 12	0	0 54	
16	0	+ 3	+ 2	0 53	
17	— 1	+ 7	0	0 53	
18	— 3	+ 3	0	0 52	
19	— 7 1/2	+ 3	0	0 51	
20	— 3	0	— 1	0 50	
21	— 2	+ 4	+ 2	0 50	
22	0	+ 2	0	0 495	
23	— 2	+ 5	— 2	0 48	
24	— 2	+ 10	0	0 475	
25	— 3	+ 13	+ 2	0 47	
26	— 4	+ 10	+ 2	0 47	
27	0	+ 5	+ 2	0 47	
28	+ 1	+ 8	+ 4	0 47	

Eau tombée depuis le 4...... 0 015

Total : eau tombée..... 0m,0285

Evaporation pendant le mois....... 0m,004

A. MANGÉ.

REMARQUES. — Pluie légère le soir du 3 et continue jusqu'au matin du 4. Neige dans la nuit du 12 au 13. Un peu de neige dans la nuit du 18 au 19. Neige le matin du 24. Neige et pluie le 27.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE *.

Séance du 21 mars

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. Ducis 1° appelle l'attention sur un détail architectonique du chœur de quelques églises du XIVe siècle, dont les contreforts angulaires sont à angle droit au lieu d'être en diagonale ;

2° Cite une inscription en l'honneur d'Eustache Chappuys par les Barnabites du collège d'Annecy ;

3° Donne connaissance d'une étude qu'il a commencée sur les rapports entre la langue latine et les patois de quelques vallées savoisiennes.

MM. Dunant, Gex, abbé *Tissot et Coldefy* prennent successivement la parole pour discuter l'origine des patois savoyards et établir des rapprochements avec les langues anciennes et modernes. M. Coldefy signale de nombreux points de ressemblance entre nos patois et le wallon ; il établit d'autre part des rapprochements avec certaines expressions en usage dans le Midi. Sur la proposition de M. Dunant, les membres qui s'occupent de ces questions dresseront des listes de nos mots patois, avec mention de leur étymologie.

M. Nanche dépose comme don un grand parchemin enluminé, daté de 1593 : c'est le diplôme de docteur de Jean Favre, l'un de ceux qui ont élevé au Villaret une chapelle en l'honneur du P. Lefèvre.

M. Tissot, ingénieur, demande si la Société pourrait faire construire des appareils pluviométriques pour organiser des observations régulières dans certaines localités situées sur la ligne des eaux qui alimentent le lac d'Annecy : Faverges, Saint-Jorioz, Doussard, Bluffy, Saint-Eustache, etc. La réunion accueille favorablement cette

proposition, et invite M. Tissot à faire un appel aux personnes disposées à entreprendre des observations régulières : MM. les instituteurs en particulier pourraient offrir un concours précieux.

M. Revon fait circuler une photographie qui lui a été envoyée par M. le pasteur Vionnet; elle représente un amas de dattes et d'olives découvert dans les ruines romaines d'Avenches (*Aventicum*), avec des vases dessinés dans l'*Indicateur d'antiquités suisses* (janvier 1875); ces amphores ont une grande ressemblance avec les poteries algériennes que nos membres correspondants de Bône ont données au musée d'Annecy.

M. Serand lit deux lettres adressées de Pondichéry, en 1822, par des missionnaires savoyards, donnant des renseignements sur les fonctions remplies dans l'Inde par le général de Boigne. Ces lettres, qui seront publiées dans la *Revue*, démontrent la fausseté évidente des bruits répandus à cette époque sur l'origine de la fortune du célèbre général.

DONS ET ÉCHANGES :

Henri Miot, 1° *Les insectes auxiliaires et les insectes utiles ;* 2° *De la répression des mauvais traitements exercés envers les animaux domestiques ;* 3° *L'horticulture au concours de Langres*, dons de l'auteur. — Ch. Le Fort, 1° *Les franchises de Flumet de 1228 ;* 2° *L'otage conventionnel d'après des documents du moyen-âge*, dons de l'auteur. — G. Spano, *Storia degli Ebrei in Sardegna*, don de l'auteur. — 1° *Diplôme de docteur de Jean Favre*, parchemin; 2° *Pièce concernant les capucins d'Annecy*, 1787, dons de M. Nanche.

Association scientifique de France. — Revue archéologique. — Revue bibliographique universelle. — Journal des connaissances médicales. — L'Investigateur. — Courrier de Vaugelas. — *Bulletin* de la Société des sciences de Semur, 10 vol. — *Mémoires* de la Société des sciences de Lille, 2 vol. — *Bulletin* de la Société d'histoire naturelle de Toulouse. — Société des lettres de l'Aveyron. — *L'Educateur*. — *Indicateur* d'antiquités suisses.

L'Union savoisienne. — Les Alpes. — Industriel savoisien. — L'Echo du Salève. — L'Allobroge. — Le Léman. — L'Echo chablaisien. — Journal de la Savoie. — La Savoie thermale. — Le Dauphiné. — L'Italia agricola.

Le Secrétaire-adjoint,
LOUIS REVON.

BULLETIN

Quelle que soit la vaste et légitime renommée des truffes du Périgord, ce n'est pas la Dordogne qui fournit le plus de truffes à la France. Loin de là, parmi les cinq départements dont la *production truffière* a quelque importance, la Dordogne n'occupe que le quatrième rang.

Le premier rang appartient à Vaucluse, comme nous l'apprend M. Jacques Valserre, dans son livre sur la *Culture lucrative de la truffe par le reboisement*. Ce département, ayant planté 60,000 hectares en *chênes truffiers*, est arrivé à produire environ 400,000 kilogrammes de truffes par an : ce qui, à dix francs le kilogramme, représente une valeur de quatre millions.

Le second rang revient aux Basses-Alpes, qui elles aussi ont planté de nombreux milliers d'hectares de chênes truffiers. La production annuelle y est de 350,000 kilogrammes, soit trois millions cinq cent mille francs.

La troisième place est dévolue au Lot, qui fournit 300,000 kilogrammes, et qui donnerait bien plus s'il avait été reboisé en chênes truffiers. C'est, en effet, un des départements dont le sol se prête le mieux à la qualité et à la quantité du tubercule aromatique.

La Dordogne tient le quatrième rang avec 130,000 kilogrammes. Elle aussi pourrait augmenter singulièrement son produit, mais jusqu'à ce jour on s'y est peu occupé du reboisement en chênes truffiers.

La Drôme le cède de bien peu à la Dordogne, puisqu'elle fournit 125,000 kilogrammes, également susceptibles de grandement augmenter par le reboisement.

Quarante-sept autres départements donnent aussi des truffes, mais fort peu, car à eux tous ils ne font guère que 295,000 kilogrammes. Ce n'est pas que le sol se refuse à ce produit précieux. Bien au contraire, beaucoup de ces départements fourniraient des truffes excellentes, notamment le Tarn, l'Indre, l'Aube, le Jura, la Meurthe-et-Moselle, l'Isère.

Le principal consommateur de truffes, c'est Paris; après Paris vient la Russie.

—

En Algérie, les exploitations de mines se sont singulièrement développées : le nombre des ouvriers dépasse 3,500 et croît chaque année. On suppose que l'exportation de minerais de fer en 1874 a été de 490,000 tonnes, contre 420,000 en 1873. Les principales exploitations en pleine activité sont les mines de fer de Soumah près d'Alger, celles d'Aïn-Mokhra près de Bône; les mines de cuivre de Kefoum-Theboul près de la Calle, et d'Aïn-Barbar près de Bône : on pense que les mines de fer des Beni-Saf, dans la province d'Oran, ne tarderont pas à rivaliser avec celles mêmes d'Aïn-Mokhra.

L'exportation de l'alfa, qui était de 4,000 tonnes en 1869, a dû s'élever en 1874 à 60,000 tonnes, d'un prix moyen de 150 francs la tonne à Oran : soit une exportation de huit millions. Bientôt quatre lignes ferrées remontant jusque sur les hauts plateaux au milieu de plaines immenses couvertes d'alfa, donneront une rapide extension à ce commerce. La compagnie franco-algérienne d'Arzeu à Saïda recherche les moyens d'accroître la valeur et les débouchés de l'alfa en livrant ses produits à l'exportation soit sous la forme d'étoupes, soit sous celle de pâte à papier.

La culture du tabac prospère : la récolte de 1874 a été très abondante, et les livraisons faites dans les établissements de l'Etat ont atteint le chiffre de 4,850,000 kilogrammes, qui ont rapporté aux producteurs 3,530,000 fr., c'est-à-dire presque le double de l'année précédente.

Depuis l'année 1847 jusque aujourd'hui, l'Administration a reçu des planteurs environ 68,000,000 de kilogrammes de tabac qui ont été payés 54,000,000 de francs. Le bénéfice réalisé par suite de la vente des produits manufacturés pendant la même période a fait rentrer dans les caisses de l'Etat une somme de 493,360,000 fr., c'est-à-dire près d'un demi-milliard en vingt-sept ans.

Le bénéfice rapporté à l'Etat par la récolte algérienne de l'année dernière peut être évalué à 33,500,000 fr. Voilà un chiffre qui peut soutenir avantageusement la comparaison avec les 23,000,000 du budget de l'Algérie.

—

On compte, sur un million d'habitants :

14 suicides en Espagne, 32 aux Etats-Unis, 35 en Ecosse, 43 en Belgique, 66 en Suède, 69 en Angleterre, 73 en Bavière, 94 en Norwége, 109 dans le duché de Bade, 110 en France, 123 en Prusse, 128 en Hanovre, 155 dans l'Oldenbourg, 156 dans le Lauenbourg, 159 dans le Mecklembourg, 173 dans le Holstein, 269 dans le Sleswig, 251 dans la Saxe, 288 dans le Danemark, 333 dans la Saxe-Altembourg.

En moyenne, 9 pour 100 des suicidés appartiennent à l'agriculture, environ 13 pour 100 au commerce, près de 22 pour 100 aux professions libérales; le reste est classé comme « sans profession. »

Il y a plus de suicides chez les protestants que chez les catholiques.

—

La Nouvelle-Zélande possède treize stations météorologiques, sous la direction du docteur Hector. Les relevés de 1872 établissent que la chaleur la plus forte observée — un peu moins de 36 degrés — l'a été à Christchurch (île du Sud) le 24 janvier. La température la plus basse — un peu plus de 8 degrés au-dessous de zéro — l'a été à Southland, également dans l'île du Sud, le 14 et le 19 juin. Inutile de rappeler que les saisons de ce pays sont l'inverse des nôtres.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

16me Année. — N° 4. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 22 avril 1875.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LA HAUTE-SAVOIE AVANT LES ROMAINS

Après avoir décrit, il y a dix ans, les rainures intérieures du dolmen de Reignier comme l'œuvre de l'homme, j'ai péché par excès de prudence dans l'article précédent lorsque j'ai employé la forme dubitative en attendant une dernière vérification. Une visite récente a fait disparaître toute hésitation : sauf la rigole de la partie supérieure, qui est bien un accident naturel, les autres creusures, situées à l'intérieur, sont le produit d'un travail exécuté à force de patience, à une époque où l'on ne se préoccupait guère de la formule *time is money*. Les constructeurs ont pratiqué sous la table, au moyen du martelage ou piquage, deux longues rainures parallèles, profondes de 3 à 7 centimètres, larges de 40 à 50 ; et une troisième, large de 30 centimètres, coupant les deux autres à angle droit sur la face orientale. Le côté opposé n'a pas de rainure, et son petit support est resté à l'état brut. Les grandes surfaces planes des supports latéraux indiquent un équarrissage; en outre, ils ont intérieurement une rainure verticale correspondant à celle de la table, et destinée à recevoir une grande dalle qui a disparu ou n'a pas été placée: peut-être devait-on tailler les deux blocs irréguliers qui gisent à pied d'œuvre. Les supports latéraux ont la partie supérieure arrondie, et le travail humain est surtout visible dans celui du nord; mais par suite d'un mouvement survenu pendant ou après la construction, ils ont perdu leur parallélisme et ne s'emboîtent pas exactement dans les rainures de la table. A l'angle interne le support du nord présente une profonde creusure verticale destinée à enchâsser la dalle, aujourd'hui disparue, qui le reliait au pilier postérieur. L'ouverture du côté opposé peut avoir été murée avec les deux petits blocs couchés à l'intérieur. Le caveau, hermétiquement fermé, aurait eu environ 2m,50 de côté sur 1m,50 de hauteur.

Nous sommes donc en présence d'un monument des plus importants au point de vue de l'étude des dolmens. Nous voilà réellement à même de soutenir les idées nouvelles contre les anciennes théories.

Tout d'abord on a rangé les dolmens parmi les monuments en pierres complétement brutes. Celui de Reignier nous montre que si cette appréciation est vraie dans son ensemble, il ne faut pas trop la généraliser. Nous voyons là, comme on l'a déjà constaté dans d'autres localités, un travail d'équarrissage très net, qui prouve que les constructeurs savaient approprier les matériaux aux besoins de leur construction. Mais il y a plus : le dolmen de Reignier présente la pierre taillée dans le but de joindre plus intimement les dalles entre elles. C'est là le fait le plus intéressant, le plus nouveau ; d'autant plus intéressant que la roche, la protogine, est fort dure. C'est même grâce à cette dureté que les entailles sont parvenues à nous avec toute leur netteté et, pourrions-nous dire, toute leur fraîcheur.

Un autre grand mérite du dolmen de Reignier, c'est de nous montrer que les fameuses rigoles des tables, rigoles qui, disait-on, étaient destinées à laisser couler le sang des victimes, ne sont que les produits fortuits des actions atmosphériques. Ici on peut les comparer aux rainures d'un travail réellement humain ; il ne saurait plus y avoir de doutes.

Dans la même excursion j'ai visité les débris informes du dolmen de Pers-Jussy. Il était adossé à la pente orientale d'un des innombrables monticules qui s'élèvent dans la plaine des Rocailles, près du mas de Chautenber (et non Château-Bert comme on me l'a fait écrire) ; l'ouverture était au N.-E. L'énorme table rectangulaire en protogine avait 6 mètres sur 4 et une épaisseur de 2 mètres. Au dire des vieillards, elle était soutenue par trois piliers ; le support postérieur ayant été enlevé pour être utilisé, la table subit un mouvement de bascule et prit une position inclinée. Quelques années plus tard on tailla des meules dans la partie médiane, et l'œuvre de destruction s'acheva en 1864. Le caveau avait été déblayé depuis longtemps, car les bergers allaient s'y mettre à l'abri comme dans une chambre.

M. Morel, géomètre, a l'obligeance de m'écrire pour confirmer et compléter la description de la *Pierre du milieu du monde*. Elle était sur le mas n° 956 du cadastre de 1730, au bord nord de l'ancienne route de La Roche à Bonneville, à 40 mètres de la route actuelle. Les nos 900 à 907 sont cadastrés

sous pierre longue. Quand on a renversé le bloc, en 1849, pour l'utiliser dans un ponceau, M. Morel a constaté qu'il reposait sur quatre pierres cubant chacune 50 centimètres. Le menhir mesurait en longueur 3m,40 ; en largeur, à la base, 2 mètres ; à l'extrémité supérieure 1m,50 ; l'épaisseur, à la base, était de 0m,50, et au sommet de 0m,25 à 0m,35. Outre la tradition que j'ai signalée, on attribuait encore le nom de cette pierre à sa position au milieu de la plus vaste plaine du Faucigny. Elle a servi jadis de limite à la baronie : les anciens du village voisin l'appelaient *la limite du baron ou du pays*.

III

OBJETS DIVERS DE L'AGE DE LA PIERRE

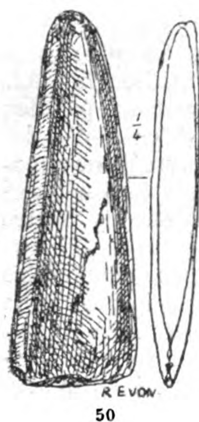

48

En dehors de nos stations troglodytiques, les objets appartenant à l'époque de la pierre taillée sont en très petit nombre. Dans sa riche collection préhistorique, M. Josselin de Costa conserve une lamelle de silex, longue de 11 centimètres ; elle a été trouvée dans un champ de son domaine, à Beauregard, commune de Chens-Cusy fig. 48). — M. le docteur Dufresne a recueilli près de Grandnoëx, commune de Fillinges, quelques silex en lamelles et en éclats, une flèche ébauchée, également en silex, et a reconnu des foyers. — Des campagnards ont égaré, à La Tour, un nucléus en silex noirâtre, long de 30 centimètres ; des lamelles en avaient été détachées. — Commune de Collonges, près de Corbe, M. Thioly a découvert deux silex taillés.

Sans être nombreuses, les haches polies présentent une série intéressante par la variété des formes, des dimensions et des matières. On n'avait que l'embarras du choix pour emprunter des roches primitives aux Alpes et aux torrents qui en descendent. Voici l'énumération de ces instruments, par ordre de communes.


49

Annecy. — Petite hache en serpentine, appartenant à M. Tellot, de Dreux, qui l'a trouvée en juin 1870 dans un champ, entre la gare d'Annecy et Chevennes (fig. 49).

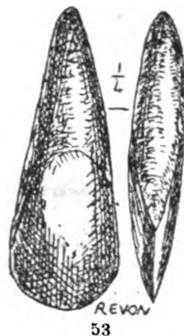

50


51

Pringy. — 1° Près du chef-lieu, très grande hache, entièrement polie, en schiste argileux, longue de 20 centimètres (f. 50, musée d'Annecy). — 2° Dans les bois de Monthoux, hache en euphotide, de 0m,11 (fig. 51, id.).


52

Chavanod. — Dans le bois de Pontverre, hache en serpentine, trouvée en 1865 pendant les travaux du chemin de fer (fig. 52, id.).


53

Doussard. — Belle hache polie, en diorite, longue de 16 centimètres, trouvée en 1847 au pied d'un châtaignier, à 60 centimètres de profondeur, sur la colline de La Serraz (fig. 53, id.).


54

Seythenex. — A Tertenoz, hache en pierre blonde à mouchetures noires ; la face offre une section rectangulaire de 8 centimètres sur 4 (fig. 54, id.). Il faut peut-être la classer parmi les coins ; c'était l'avis du montagnard qui nous l'a vendue et qui mettait son opinion en pratique : il utilisait depuis longtemps cette hache comme un coin pour fendre son bois. Malgré ce long usage, l'instrument est resté entièrement poli et sans la moindre cassure.

Les Ollières. — Petite hache polie, perdue par le paysan qui l'avait découverte dans un champ.


55

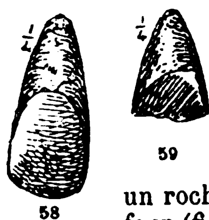
Ayse. — Hache en serpentine, trouvée par M. Michel Rey au bord d'un sentier traversant un bois derrière le château d'Anières (fig. 55, musée de Bonneville).


56

Bonneville. — Hache polie en néphrite, inachevée. Elle offre sur un côté la trace de la scie, et semble indiquer que pour cette forme on façonnait d'abord une double hache que l'on séparait ensuite par une section médiane (fig. 56, musée de Genève).


57

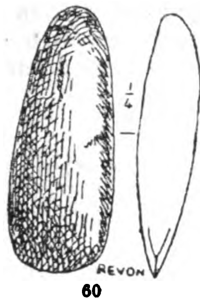
Faucigny. — Hache en serpentine, trouvée en 1866 sous le château de Faucigny (fig. 57, musée d'Annecy) ; et fragment d'une autre, découverte en 1868 dans la même localité.



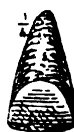
58 59

La Roche. — 1° Hache en serpentine, de 0m,10, trouvée sous un noyer dans la propriété des Sœurs de charité (fig. 58, musée d'Annecy). — 2° Petite hache en serpentine, de 0m,06, recueillie à cent mètres de là, sous un rocher, dans la propriété de M. Dufour (fig. 59, id.).

Saint-Jeoire. — Dans un pré voisin du bourg, on a découvert en 1869 une hache en roche serpentineuse verte, longue de 0m,15 (collection L. Dufresne).



60



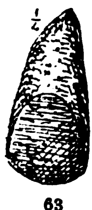
61



62

Fillinges. — 1° Grande hache en roche vert clair, d'apparence néphritique, longue de 0m,145, trouvée en 1868 à Fillinges (fig. 60, musée de Genève). — 2° Deux petites haches en serpentine vert foncé, de 0m,065, découvertes sur la pente des Voirons (fig. 61 et 62, collection Balliard à Reignier).

Monnetier-Mornex. — 1° Très petite hache en serpentine, de 0m,043, trouvée dans le jardin d'une auberge sur les dernières pentes du Salève, entre Crevin et les carrières de Veirier (collection Thioly). — 2° Deux haches en serpentine ramassées tout près de là, le long du sentier, entre l'auberge et les carrières (id). — 3° Dans un champ entre le Pas-de-l'Echelle et Monnetier, M. Hammann a recueilli une petite hache polie (musée de Genève).



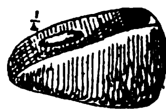
63

Chens-Cusy. — Au plateau dit Sur-les-Plans, en fouillant à l'entrée du champ Montillet, j'ai découvert en 1869 une hache (fig. 63, musée de Saint-Germain).

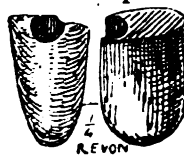
Meillerie. — Hache polie, conservée par M. Ruffin.

Notons avec un point d'interrogation une espèce de hache en pierre grise, longue de 0m,12, trouvée dans un champ à Vétraz-Monthoux et conservée par M. de Boringe. D'après le croquis fait par son propriétaire, l'instrument offre une gorge entre la partie tranchante et la tête qui est renflée. Je ne l'ai pas encore examiné : ne serait-ce pas un nodule naturel? — Il faut probablement retrancher des antiquités savoisiennes une très grande hache d'un vert foncé, longue de 0m,285, possédée par M. Davat à Aix-les-Bains, et découverte, dit-on, dans le lit du Chéran entre Cusy et Rumilly : M. de Mortillet la regarde comme une herminette de sauvage, et juge d'après la forme et la matière que ce doit être un produit de l'Océanie.

Il y aurait aussi plus d'un échantillon à passer sous silence parmi les pierres conservées dans quelques musées sous le titre de marteaux-haches. La plupart sont des cailloux naturels, ordinairement en calcaire noir alpin, d'où se sont détachés des nodules de pyrites de fer laissant une ouverture considérée comme un trou d'emmanchement. De ce nombre est une pierre provenant de La Roche, conservée au musée de Genève (fig. 64) ; une autre, recueillie à Vougy, au musée de Bonneville ; une troisième trouvée par M. Thioly à Corbe, commune de Collonges, et que nous avons classée au musée d'Annecy parmi les pièces très sujettes à contestation. Quoiqu'il n'y ait pas là un travail humain, ces pierres ont pu être utilisées dans l'antiquité.



64



65

Un marteau-hache poli et bien authentique, foré seulement en partie et brisé peut-être pendant l'opération, a été trouvé dans la commune de Fillinges, au hameau de Balliard, à côté du jardin de M. Balliard, propriétaire de cet instrument (fig. 65).

M. Forel, de Morges, a voulu retrouver la manière de fabriquer ces marteaux-haches. Il m'en a montré un, très réussi, obtenu en façonnant une pierre à petits coups à l'aide d'un simple caillou, et m'a donné une leçon expérimentale sur l'art de percer un trou d'emmanchement d'une régularité parfaite dans la roche la plus dure : avec un archet on imprime un mouvement rapide à une branche de sureau dont la base est accompagnée de sable mouillé ; il faut choisir un sable très mordant. Au début il est bon de guider le bâton en le retenant dans une plaque de bois percée ; il se forme peu à peu un trou à noyau central, d'autant plus régulier que l'on emploie un cylindre évidé et tendre. Les indigènes de l'Amérique méridionale usent d'un procédé analogue pour percer les pierres, même le cristal.

Collections. — Le Musée d'Annecy a les plus belles haches trouvées dans le département. — Musées de Genève, de Bonneville, de Saint-Germain-en-Laye. — Collections Balliard à Reignier, Léandre Dufresne à Saint-Jeoire et docteur Dufresne à Fillinges ; Thioly à Genève, J. de Costa à Beauregard, etc.

(*A suivre.*) Louis Revon.

SUR QUELQUES LOCUTIONS EMPLOYÉES PAR BONIVARD

Après trois siècles d'attente, l'œuvre du célèbre Prisonnier de Chillon, grâce aux laborieuses recherches du docteur Chaponnière, est aujourd'hui dans le domaine public.

On a beaucoup écrit sur Bonivard, mais sans l'avoir suffisamment étudié. On en a trop fait un personnage de circonstance, propre à faire valoir certains systèmes préconçus. Il est vrai qu'analyser ce caractère d'une manière impartiale offre bien des difficultés. Ce n'est pas la tâche que nous nous imposons aujourd'hui. Les lignes suivantes, écrites au courant de la plume, n'ont d'autre but que celui d'élucider, au point de vue littéraire, certains mots, certaines

expressions, plus ou moins tombés en désuétude, et qui reviennent assez souvent sous la plume philosophique de notre plus vieil historien.

Avant d'aller plus loin, rappelons que François de Bonivard naquit à Seyssel en 1493. Sa famille appartenait à la meilleure noblesse du duché de Savoie. Il fit de brillantes études à Pignerol, à Turin et à Fribourg en Brisgau. Abbé commandataire de Saint-Victor dès l'âge de dix-sept ans, il se fixa à Genève en 1517, et prit une part des plus actives dans la lutte si complexe qui aboutit au renversement du Principat genevois et à l'établissement de la Réforme. Après avoir fourni le cycle entier de sa vie, le noble et puissant seigneur, l'illustre polygraphe, réduit à un état voisin de la misère, descendit obscurément dans la tombe en 1570.

On n'a qu'à lire quelques-unes de ses pages pour voir combien le Prieur de Saint-Victor aimait la périphrase; très souvent cette figure, basée sur des termes de comparaison maintenant inconnus, ne présente plus ce sens clair, net et incisif qui est le propre de la synonymie rationnelle.

Aujourd'hui, nous ne voyons plus d'embarcations sillonner les eaux au mouvement cadencé de longues rangées d'avirons maniés par des criminels; aussi, quand notre auteur parle de « greffierz escrivantz avec une plume de dix-huit pieds » faut-il réfléchir un moment pour savoir que ce sont des galériens qu'il désigne par cette circonlocution. Lorsque Bonivard dit, sous la date 1526, que « la fumée du rost de Morat sent encores dans le païs de Waud, » il exprime d'une manière énergique, mais peu compréhensible pour ceux qui ne connaissent pas notre histoire d'une manière intime, la crainte que les Suisses inspiraient aux Vaudois depuis qu'ils avaient ravagé et rançonné le pays, lors de la guerre menée par le duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire, un demi-siècle auparavant.

On a reproché à notre auteur une orthographe incertaine et capricieuse. Elle l'est peut-être moins qu'on ne le croirait à première vue. Les variations, soit dans la forme, soit pour le genre du même mot constituent plutôt une latitude qu'une licence, et l'indication des pluriels, tantôt par un *s*, tantôt par un *z*, obéit à une règle euphonique inconnue aujourd'hui, mais qui n'en est pas moins une règle. Les mots terminés par un *e muet* prennent la première de ces lettres: *entrepriseS, hommeS, ouvrageS,* tandis que l'*e fermé* est suivi de l'autre : *alliéZ, excommuniéZ, trespasséZ.* Cette lettre accompagne aussi les mots en *el* ou en *il : autelZ, spirituelZ, temporelZ; ilZ, fitZ, gentilZ.* La terminaison *eur* prend l'*s : amateurS, empereurS, prédécesseurS;* il en est de même pour *ier : chauderonnierS, estrangierS, particulierS;* pour *i* et *oi : adviS, brebiS, païS, boiS, moiS, roiS.* Il y a plusieurs autres distinctions assez bien suivies pour faire supposer que toutes sont systématiques. On peut dire, d'une manière très générale, que la syllabe sourde ou nasale prend l'*s : humainS, maulvaiS, anS, citoienS, jardinS, innocenS, baronS, tesmoingS, aulcungS;* tandis que la finale limpide et sonore serait plutôt suivie du *z : laïcZ, féaudalZ, marcqZ, boullevartZ, accordZ, mortZ, clercZ, fiefZ, serfZ,* etc.

Jusqu'aux règnes des derniers Valois, l'*o* se prononçait généralement *ou*, aussi ne faut-il pas s'étonner de voir couler d'une plume fidèle au vieil usage : *cousté, foussé, louger, moucquer, pourter, roustir, souleil, tantoust, voulenté,* etc.

Allonger ce préambule serait inutile, entrons en matière.

***

Jouer à l'abusc babouin. Tromper quelqu'un en le circonvenant par des discours fallacieux, l'*abbabouiner* comme dit notre auteur. Rien de plus populaire chez nous que l'emploi figuré de *babouin* et d'*embabouiner*, qui d'ailleurs sont académiques dans cette acception.

***

La dernière souppe gecte souvent la première hors de l'escuelle. Les derniers venus débusquent souvent les premiers.

Dans les *Actes et gestes merveilleux de la cité de Genève nouvellement convertie à l'Evangile,* Fromment dit que cette manière de s'exprimer était nouvelle de son temps. Elle s'appliquait à l'astuce des apostats, ayant été prêtres ou moines, et qui par leurs intrigues parvenaient à évincer, à chasser de leurs places, les laïcs dont les travaux antérieurs avaient abouti à implanter la nouvelle religion à Genève.

Nous savons à quoi nous en tenir sur la valeur du dicton, mais non sur sa formation philologique.

Qu'est-ce qu'une *soupe?*

Les dictionnaires modernes disent que c'est un *potage*, et si on leur demande la définition du potage, ils répondent que c'est une *soupe*.

Comment, avec cela, expliquer les locutions : *Trempé, mouillé comme une soupe; S'emporter comme une soupe au lait; Tel pain, telle soupe; Couper la soupe; Faire une soupe au vin;* etc.

En vieux français, une soupe est une tranche mince, spécialement une tranche de pain. Avec cette acception, les expressions précédentes deviennent parfaitement claires et on comprend à merveille ces vers du *Roman de Tristan,* qui nous reportent à 1191 :

> Do buvrage empli la cope;
> Moult par fu clers, n'y parut *sope.*

La synonymie entre *soupe* et *potage* était reçue dès la première moitié du seizième siècle. Vers 1529, Rabelais nous dit que Gargantua « mourvoyt dedans sa *souppe* et ses mains lavoyt de *potaige.* » En 1536, Jeanne de Jussie écrit : « Il n'y avoit qu'un peu de poix (pois) en nostre maison pour faire la *souppe.* » Bonivard admet également le sens de potage quand il dit que l'évêque de Genève Jean-Louis, bien qu'il fût de la Maison de Savoie, « ne vouloit toutesfois que le Duc ny ses aultres frères missent le museau dedans sa *soupe.* »

Quelle est l'origine du mot *soupe?*

Les uns le dérivent de l'allemand *suppe,* les autres de l'espagnol *sopa.*

Les faïenciers nomment soupes les minces tranches d'argile qu'ils enlèvent avec le couteau à deux mains sur la masse qui a mûri durant un an. Ecoutez le son de l'acier dans cette manœuvre et vous entendrez distinctement : *soupp, soupp, soupp.....*

Nous avons affaire à une onomatopée.

***

Regarder par entre ses doigtz. Fermer les yeux, passer sur certaines choses; ne pas se montrer trop exigeant ou trop sévère dans une conjoncture délicate.

***

N'havoir autre monteure que du poullain de sa mère. Marcher à pied; on disait dans le même sens : *Monter les mulets de saint François.*

***

Sentir le bénit. Eprouver une vive et légitime appréhension. Figure empruntée au *san-benito* dont les inquisiteurs revêtaient ceux qu'ils avaient condamnés à être brûlés.

***

N'oser dire gry. Cette locution s'est transformée en : *N'oser ni bouger, ni griller.* Ces expressions font allusion au saint *graal* ou *gréal*, calice dans lequel Jésus-Christ célébra les mystères de l'Eucharistie avec ses disciples, la veille de la Passion. Joseph d'Arimathie s'en servit pour recueillir le sang coulant des blessures du Sauveur mis en croix. La garde ou la conquête de ce vase précieux est un sujet qui revient souvent dans les romans de la Table ronde.

Sans s'en douter, Bonivard lui-même va nous mettre sur la voie d'une explication : « Le Roy Artus havoit une table ronde capable pour l'assiette de cent chevalliers, qui pour ce estoient nommés chevalliers de la table ronde, n'i havait que une place vuide lèz le Roy, destinée tant seullement pour celluy qui devoit conquester le Sainct Graal; si un autre se y asseoit, il luy fondoit dessoubs, et tumboit en abysme, et s'appelloit pour ce le siège périlleux. »

Interrogé sur les événements de l'avenir ou sur d'autres choses mystérieuses, le saint Graal répondait par des oracles miraculeusement écrits sur sa panse et qui s'effaçaient d'eux-mêmes dès qu'on les avait lus. Cette circonstance donna lieu à l'exclamation invocatoire : *Ventre saint Gréal!* qui, dans la bouche de Henry IV, devint un juron familier. Notre poète Bernard n'a eu garde d'oublier cette expression lorsqu'il a voulu peindre l'étonnement du fin et cauteleux Béarnais apprenant la nouvelle prématurée de la prise de Genève par le duc de Savoie, Charles-Emmanuel Ier.

> **Ventre sein gri**, se dit le Rai de France,
> Que Zeneva se sai lassia prendre,
> La! mon couzin si é troi azarda
> Y ne porra pas guere la garda.

En résumé, *N'oser dire gry,* comme *N'oser ni bouger, ni griller,* est une expression figurée équivalant à : se tenir coi dans une circonstance hasardeuse, manquer du courage nécessaire pour s'asseoir à la table d'Artus, pour affronter les redoutables arrêts formulés par le saint Gréal.

Encore un mot. L'orthographe *grial* se retrouve dans plusieurs anciens dialectes, et comme la vieille prononciation élidait volontiers certaines lettres finales, la transformation de *gréal* en *gri* ou *gry*, est une contraction qui ne saurait étonner aucun philologue.

***

Retirer les cornes. Se tenir coi dans la crainte de gens puissants. Fromment, secrétaire de Bonivard, emploie : *Rompre la corne au Pape,* dans le sens de briser avec Rome, se faire protestant.

***

Jouer un tour de scorpion. Bonivard exprime la même pensée par : *Faire du beau beau en devant et trahir en dernière* (par derrière).

***

Emmancher la raspe. Déguerpir sans tambour ni trompette, partir sans prévenir personne. Cette expression est perdue, mais la langue populaire de Genève est toujours riche en locutions exprimant l'idée de s'esquiver, détaler sans bruit, se dérober, disparaître, s'échapper à la sourdine, s'enfuir secrètement, le plus souvent en laissant des dettes pour tout souvenir. Fromment exprime par : *Batailler de l'espée à deux piedz,* l'idée de déserter avec armes et bagages.

***

S'en donner jusqu'à passer trente et un. Nous disons encore : *Se mettre sur son trente-et-un,* dans le sens de revêtir son plus beau costume, se charger d'atours. Ce sont des allusions aux mois comptant le plus de jours; elles n'ont rien à faire avec le *trente-et-un* décembre 1813, jour où Genève se vit libérée de la domination française.

***

A l'enfournée l'on faict les pains cornuz. Singulière allusion aux résultats de la précipitation; Bonivard l'employa fort bien pour peindre les travaux des révolutionnaires légiférant à la hâte.

***

Faire le sault-briffault. Le saut périlleux au figuré. On sait combien le nom de *Brifaud* a été employé par les veneurs du moyen-âge pour désigner les chiens de chasse joignant l'intelligence à la vigueur. Le grand fabuliste ne l'a pas oublié; parlant du lièvre :

> Il s'enfuit dans son fort, met les chiens en défaut,
> Sans même en excepter *Brifaut*.

Comme elle le fait généralement des choses bonnes en elles-mêmes, l'antiphrase s'est emparée du mot qui nous occupe, l'appliquant non-seulement aux hôtes du chenil, goulus, paresseux et couards, mais encore aux enfants gourmands et mal élevés, aux polissons des rues. Les verbes *brifer* et *brifauder*

sont de la même génération. Ce dernier se trouve déjà dans le *Fabliau de Brifaut* :

Qu'est donc la toile devenue ?
— Certes, fait-il, je l'ai perdue.
— Brifaud! vous l'avez *brifaudée*.

L'éditeur de Bonivard a imprimé *sault-brissault* qui n'a pas de sens. Il a laissé échapper un petit nombre d'autres erreurs qui doivent être relevées, vu l'importance de ses publications : *col* d'un chapon (*Nobl.* 268), il faut *vol; desbisez* pour *desbifez* (*Nobl.* 314); *syffre* pour *fyffre* (*Nob.* 313); *sanugine* pour *sauvagine* (*Nobl.* 321); *Levant* pour *le nant* (*Chr. I,* 118); *donne* pour *douve* (*Chr. I,* 185); *dubiez* pour *dubtez*, c'est-à-dire doutes (*Chr. I,* 311). — *Dueillir* et *rucque* (*Pol.* 93) sont présentés avec des points d'interrogation comme lecture douteuse des manuscrits. La lecture est bonne. Il s'agit de deux vieux mots assez rarement employés. Le premier signifie attrister par tromperie, figurément : couvrir de deuil. *Rucque* est une forte syncope de *rubricque,* employé dans le sens de ruse, détour, adresse, finesse. — *Pont du Rosne* pour *pont de l'Arve* (*Chr. I,* 44), se trouve dans les manuscrits, mais c'est une erreur assez manifeste pour que l'on ait dû en prévenir le lecteur qui aurait également été charmé d'apprendre, sans devoir faire de recherches pour cela, que le *Charles second* de Bonivard est le duc *Charles III* de l'histoire. Au lieu de *Coustance* (*Chr. II,* 398), il faut lire *Constance*. Notre auteur était trop *vieux genevois* pour admettre la nouvelle appellation imposée à cette rue par les Réfugiés normands ou picards.

Dix à douze fautes sur plus de 1,700 pages de vieux français; tout connaisseur en fait de typographie conviendra que nos critiques constituent le plus bel éloge des excellentes publications dont M. G. Revilliod a su prendre l'initiative.

BLAVIGNAC.

ABBAYE DE SAINTE-CATHERINE PRÈS D'ANNECY

(Suite. — V. les nos de janvier, février et mars.)

Le *Regeste genevois* énumère, à la date du 18 novembre 1280, une donation de vingt livrées de terre par Aymon, comte de Genevois, à l'abbaye du Mont du Semnoz (1). Le texte de l'acte publié par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève porte : *item lego domui abbatie montis de Savinca viginti libratas terre mee annuales pro anima mea et Agnetis quondam uxoris mee et antecessorum meorum.* Nous pensons qu'il y a une erreur d'impression pour *Seminea*. Car jamais l'abbaye de Savigny n'a été désignée sous le nom de *Montis*. A moins qu'il faille l'entendre de la maison de Savignac près du Mont-de-Marsans, dont Aymon était vicomte par sa seconde femme, Constance de Bearn, dans le château de laquelle il faisait son testament. Mais le motif du legs se rapporterait plutôt au Semnoz, où se trouvait le tombeau de sa famille.

(1) *Reg. genevois*, no 1170.

(2) Mémoires et documents etc., XIV, p. 164.

Lorsque, sur la fin du xe siècle, Marguerite de Miolans, destinée pour épouse au jeune Bernard de Menthon, entrait dans un cloître en apprenant la vocation ecclésiastique de son fiancé, on ne pouvait prévoir que, trois siècles plus tard, une autre Marguerite de Miolans entrerait en religion non loin du château de Menthon, et qu'elle serait la troisième abbesse de Sainte-Catherine du Semnoz.

Cette famille distinguée venait d'ailleurs de donner encore deux évêques à la Maurienne.

Il n'y avait pas encore un an que Marguerite de Miolans était à la tête la communauté, lorsqu'elle eut l'honneur de recevoir à la nécropole des princes genevois, le convoi du comte Amédée II, fils de Rodolphe, et neveu de la première abbesse, mort au Bacho le 22 mai 1308, mercredi, veille de l'Ascension.

Battu en plusieurs circonstances par le comte de Savoie, qui cherchait à le supplanter dans ses droits sur Genève, Amédée II s'était réfugié avec son beau-frère, Jean de Châlons, au château du Vuache, où vinrent le rejoindre Aymon, évêque de Genève, et le Dauphin Hugues, seigneur de Faucigny, pour faire un traité d'alliance offensive et défensive, le 4 septembre 1307, *apud lu Vuachu in Camera dicti comitis* (1).

Pour soustraire Guillaume III, fils d'Amédée II, à l'influence du comte de Savoie, dont il était gendre, on l'associa au traité. Mais ce fut inutile. Le traité n'eut pas d'exécution sérieuse. Amédée II, fatigué de cette lutte dans laquelle il ne se sentait pas appuyé, dut abandonner l'administration du comté à son fils sous la direction de son épouse, Agnès de Châlons, ainsi qu'il l'avait établi par son testament fait à la Balme de Sillingy, le 24 septembre 1306 (2). C'est ce qui résulte d'un acte d'inféodation passé au château d'Annecy par la comtesse Agnès de Châlons et son fils Guillaume III, aussi en qualité de comte de Genevois, le 7 avril 1308, quarante-cinq jours avant la mort d'Amédée II (3).

Où était alors ce malheureux prince ? Le *Fasciculus temporis* le fait mourir *apud lu Bacho,* si les copistes ont bien lu et n'ont pas confondu le double W avec B. Le nom de *Bacho* se prend dans le sens de *bac* ou celui de *bachal*. Plusieurs localités ont porté des noms analogues; nous n'en citerons que quatre, qui se trouvent dans les directions du Wache à Annecy :

1° Le mas du *Bachal* près de l'étang d'Eloise et au-dessus de l'ancien bac de Gresin sur le Rhône. A l'est s'élevait une habitation seigneuriale appelée, dans le cadastre de 1730, *très beau châtel.*

2° Le mas du *Bachex*, près des ruines de l'ancien château de Clermont, où habitait quelquefois la famille de Genève, et antérieur à celui que fit bâtir, au xvie siècle, Mgr Galois de Regard, évêque retiré de Bagnorea, et dont on peut encore admirer aujourd'hui le style italien.

3° Le mas de *Bastoz*, peut-être un mot patois pour *Bacho,* à côté du château de Mont-Dragon, dans la commune de la Balme-de-Sillingy, à peu de dis-

(1) *Regeste genevois*, no 1614.

(2) *Reg. genevois*, no 1594

(3) *Revue Savoisienne*, 1869, p. 53, 56.

tance du château où séjournait aussi quelquefois la famille de Genève.

4° Le mas du *Bachex*, entre le chef-lieu de Pringy et le château de Monthoux, sur un plateau dont les fouilles ont révélé de précieuses antiquités romaines.

Le *Bacho* ne devait pas être très éloigné d'Annecy, à en juger par le temps que l'on mit pour le trajet du convoi. Il n'a pu partir que le lendemain de la mort du comte, c'est-à-dire, le 23 mai, après les offices du matin de l'Ascension. Une halte d'usage à la chapelle du Saint-Sépulcre d'Annecy, fondée par la maison de Genève, permettait de faire les préparatifs de la cérémonie funèbre du lendemain, à laquelle durent assister la cour et les fonctionnaires des divers ordres (1).

La célèbre famille Allamand, qui eut diverses branches en Piémont, en Savoie, en Dauphiné et en Bugey, donnait, à cette époque, Thomas Allamand, prieur de Talloires et fondateur de l'hôpital de ce lieu en 1339, et Guigonne Allamand, quatrième abbesse de Sainte-Catherine, vers 1341, selon Besson.

Deux actes d'albergement de 1343 et 1346 de biens situés à Loverchy et à Vovray, constatent le voisinage des propriétés de l'abbaye dans ces mêmes localités.

Nous n'avons rien autre sur l'administration de cette abbesse. Mais l'obituaire de Bonlieu appelle l'attention sur les rapports qui continuaient à exister entre cette maison et celle du Semnoz. Au 12 avril on lit cette note : *obiit domina Guigona quæ fuit abbatissa de Monte*. Quel fut le motif de sa retraite de Sainte-Catherine à Bonlieu? Nous l'ignorons complètement.

Vient ensuite Péronne du Crécherel, appelée aussi Péronnette ou Ponete. Encore un sujet de famille très distinguée.

Après le martyre de saint Thomas Beket, archevêque de Cantorbéry, ses parents et amis durent se réfugier en Hollande, d'où le B. Boniface de Savoie, second successeur de saint Thomas à la primatiale d'Angleterre, les retira pour les établir dans ses terres d'Ugine. Jean, arrière neveu du saint, épousa Marguerite, fille de Vullierme de Beaufort, seigneur de la Val-d'Isère. Leur fils Hugonet fonda l'hôpital d'Ugine en 1296. Des douze enfants de ce dernier, trois filles furent religieuses à Sainte-Catherine, Amédée, Annette et Péronnette.

Jean épousa en secondes noces Alexie, unique héritière du Crécherel, château situé sur un cap qui commande à la jonction de la Chaise et de l'Arly. A l'extinction rapide de cette descendance, le nom de Crécherel demeura à la branche d'Hugonet.

Le premier acte que nous trouvons sur Ponete du Crécherel, abbesse de la Montagny sur Anassy, est l'acceptation et approbation d'une reconnaissance par Nicollet de Bessonay en faveur de Ponete, fille de feu Jonod le serraillon, d'une pièce de terre vers Louverchy, relevant du fief de l'abbaye de Sainte-Catherine, du 1er septembre 1360.

(1) *Reg. gen.*, n° 1619.

Besson cite encore les dates de 1370 et du 30 janvier 1403.

La célèbre famille de Menthon fournit la sixième abbesse, Jacquemette, fille de Robert de Menthon, bailly du Genevois, et d'Isabelle de Lucinge.

Elle était en fonctions en 1410, et mourut probablement dans les premiers mois de 1425. Car son frère Henry, bailly du pays de Vaud pour Amédée VIII, duc de Savoie, fonda pour elle un anniversaire à Sainte-Catherine, le 16 mai 1425.

Aynarde de Saint-Jeoire lui succéda. C'est elle qui pour l'acceptation de la fondation précédente, assembla le chapitre composé alors d'Alexie de Serraval, prieure, Nicolette de Veigy, sacristine, Henriette de Monthoux, Isabelle de la Croix, Jeanne de Charansonay et Henriette de Balmont.

La plupart des princes de la maison de Genève avaient demandé leur sépulture soit à la chartreuse de Pomiers, soit à l'abbaye de Sainte-Catherine, fondées par des membres de leur famille, à peu de distance l'une de l'autre, jusqu'à l'année 1360, qu'Amédée III, comte de Genevois, après avoir fait construire l'église de Notre-Dame-de-Liesse à Annecy, dans laquelle son fils Robert, l'antipape Clément VII, fonda un chapitre collégial, s'y réserva, dans l'arrière-chœur, une place pour son tombeau et ceux de sa famille, place conservée, à la même fin, par la branche de Savoie-Nemours jusqu'au milieu du XVIIe siècle (1).

L'abandon de Sainte-Catherine par la maison de Genève, qui s'éteignit du reste vers la fin du XIVe siècle, par la mort prématurée de tous les enfants d'Amédée III, facilita l'accès de cette nécropole à d'autres grandes familles, qui aimaient à se recommander aux prières des religieuses, dont la plupart sortaient des castels du voisinage.

C'est ainsi que Jean de Bertrand, qui avait été évêque de Genève de 1408 à 1418, puis archevêque de Tarentaise, et qui avait rempli des missions importantes auprès de divers princes, voulut que ses cendres reposassent à l'abbaye de Sainte-Catherine. La mort le surprit probablement après la transaction passée à Thonon, en 1432, entre Amédée VIII et les évêques de Savoie, avant qu'il pût rentrer dans sa métropole, et peut-être aux environs d'Annecy. Ce fut Aynarde de Saint-Jeoire qui reçut sa dépouille mortelle dans l'église abbatiale.

Quelques détails du testament d'Henry de Menthon, dont nous avons parlé plus haut, en date du 14 mars 1437, donneront une idée de la situation économique des religieuses de Sainte-Catherine.

« Entre autres, il convoqua l'abbesse à sa sépulture, qu'il désigne à la chapelle de Sainte-Catherine de Talloires, au tombeau de ses ancêtres, et lui assigne pour cette assistance trois *sols* (environ 6 fr.) et un dîner convenable.

Il donne à sa fille Marie, religieuse à Sainte-Catherine sur Annecy : 1° la somme de 50 florins, dont elle percevra les revenus pendant sa vie, et la quelle somme appartiendra à l'abbaye après sa mort ;

(1) *Revue savoisienne*, 1870, 1871.

2° quatre coupes de froment, mesure d'Annecy, chaque année sa vie durant, à prendre sur ses terres de Metz et Meythet, et, en cas qu'elles appartiennent à son fils Guillaume, à prendre sur la mestralie de Villaz, chargeant le mistral de ce service pour l'entretien de la religieuse ; 3° quatre sommées de vin, mesure de Menthon, par an, à prendre sur ses vignes du Chable ; 4° un quart de noix, mesure de Menthon, chaque année, à être livré par le mistral de Menthon sur la prise de l'année.

Ces legs représentaient la part héréditaire de la religieuse à l'exclusion de toute autre.

En 1439, le 1er octobre, Aynarde de Saint-Jeoire ratifia la vente d'une pièce de terre située à Taillefert, sur la route d'Annecy à la Sézière, et relevant du fief de l'abbaye, faite par Jean Henriod, bourgeois d'Annecy, en faveur de Pierre Trolliet, de Genève, habitant à Annecy, et Jeanne, femme de Barthélemy Favre dit Gudin, bourgeois d'Annecy. Elle est nommée dans cet acte *Hesynarda de Sancto-Jorio abbatissa abbacie Beate Catharine Montis supra Anessiacvm.*

Nous n'avons pu retrouver les actes de 1451 et 1456 mentionnés par Besson.

(A suivre.) C.-A. Ducis.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Mars 1875.	Température centigrade. Matin.	Midi.	Soir.	Échelle du lac.
1 Lundi	— 2	+ 11	+ 4	0,44
2 Mardi	— 3	+ 6	+ 1	0,45
3 Mercredi	0	+ 5	+ 2 1/2	0,42
4 Jeudi	+ 1 1/2	+ 12	+ 1	0,41
5 Vendredi	— 4	+ 13	+ 3 1/2	0,405
6 Samedi	— 3	+ 9	+ 5	0,405
7 Dimanche	+ 6	+ 7	+ 7	0,395
8 Lundi	+ 6	+ 16	+ 9	0,43
9 Mardi	+ 2	+ 23	+ 15	0,46
10 Mercredi	+ 7	+ 26	+ 12	0,49
11 Jeudi	+ 3	+ 13	+ 7	0,51
12 Vendredi	+ 2 1/2	+ 6	+ 4	0,55
13 Samedi	+ 3	+ 11	+ 7	0,56
14 Dimanche	+ 6	+ 12	+ 5	0,59
15 Lundi	+ 1 1/2	+ 13	+ 6	0,59
16 Mardi	— 1	+ 17	+ 10	0,59
17 Mercredi	+ 5	+ 8	+ 5	0,60
18 Jeudi	+ 5	+ 7	+ 2	0,60
19 Vendredi	+ 1	+ 7	+ 3	0,60
20 Samedi	— 1	+ 10	+ 2	0,60
21 Dimanche	— 2 1/2	+ 7	+ 2	0,595
22 Lundi	— 3 1/2	+ 9	+ 1	0,59
23 Mardi	— 1	+ 8	+ 2	0,59
24 Mercredi	— 3 1/2	+ 7	+ 4	0,58
25 Jeudi	— 3 1/2	+ 8	+ 5	0,57
26 Vendredi	— 4	+ 20	+ 4	0,555
27 Samedi	— 2	+ 22	+ 14	0,550
28 Dimanche	+ 2	+ 8	+ 5	0,540
29 Lundi	+ 4	+ 7	+ 3	0,530
30 Mardi	+ 1	+ 8	+ 3	0,530
31 Mercredi	— 4	+ 10	+ 8	0,525

Eau tombée. — Pluie dans la nuit du 6 au 7 ; pluie légère le 7 et dans la nuit du 8 au 9. Eau tombée du 6 au 9 : 0m,014. — Pluie dans la nuit du 11 au 12 et dans la journée du 12. Eau tombée : 0m,018. — Pluie légère dans la nuit du 16 au 17 et pluie continue le matin du 17. Eau tombée : 0m,0025. — Pluie et neige par légères bourrasques dans la journée du 28. Eau tombée, inappréciable au pluviomètre. — Quantité totale d'eau tombée pendant le mois : 0m,0345.

Evaporation. — Du 1er au 6 : 0m,006 ; du 6 au 15 : 0m,007 ; du 15 au 23 : 0m,010 ; du 23 au 28 : 0m,017 ; du 28 au 31 : 0m,012. Total pendant le mois : 0m,052.

A. Mangé.

BULLETIN

La lettre suivante mérite d'être publiée, au moins pour prendre date de la découverte.

Doussard, le 7 avril 1875.

Monsieur l'abbé Ducis,

J'ai découvert, hier, un tombeau antique qui paraît bien intéressant. Formé d'une maçonnerie tout autour avec dallage au fond, il était couvert d'une couche de chaux remplie de débris de tuiles, de poteries romaines, qui semblent porter des traces de feu. Le squelette est exactement tourné les pieds à l'orient et la tête au couchant, selon les prescriptions de Guillaume Durand : *Sepeliatur pedes ad orientem et caput ad occidentem* (1). Il y avait un charbon dans la bouche ; autour de la tête, des restes de tissus noirs comme une mèche de lampe carbonisée ; sur l'épaule gauche, assez près de la tête, une agrafe de chaînette en bronze, oxydée. J'ai conservé précieusement tous ces objets, ainsi que la tête avec sa superbe denture et les autres ossements.

Brand,
Vicaire à Doussard.

Au siècle dernier et dans celui-ci on a déjà trouvé plusieurs tombeaux à dalles de trois mètres de longueur avec des médailles de bronze et d'argent.

—

L'Académie d'Hippone, à Bône, vient de reconstituer son bureau. Nous y voyons figurer avec plaisir deux des plus zélés membres correspondants de la Société Florimontane, qui ont puissamment contribué par leurs dons à l'accroissement de nos collections ethnographiques. M. Papier a été élu vice-président, et M. Doublet conservateur du Musée.

—

Il y a à Londres plus de Juifs qu'en Palestine, plus d'Ecossais qu'à Édimbourg, plus d'Irlandais qu'à Dublin, plus de catholiques qu'à Rome. Il y naît une personne toutes les cinq minutes ; il en meurt une toutes les huit minutes.

—

Un recensement fait dans la seconde moitié de 1874 nous apprend que depuis le dénombrement officiel de 1871, la population européenne de l'Algérie s'est accrue de 39,067 habitants, dont 19,483 Français. C'est une augmentation d'environ 20,000 personnes par an au lieu de 5,000. L'Algérie contient aujourd'hui 300,000 Européens sans l'armée et sans les Juifs naturalisés Français.

—

Il paraît qu'il y a dans le monde 3,960 fabriques de papier, employant 60,000 hommes et 180,000 femmes, sans parler de 100,000 personnes employées au commerce de la matière première, et principalement des chiffons.

La production annuelle est de 1,809 millions de livres de papier : une moitié du papier fabriqué est employé par les imprimeries, un sixième est consacré à l'écriture, le reste passe à divers objets, principalement à l'empaquetage.

Les Américains des États-Unis consommeraient annuellement en moyenne 17 livres de papier par personne, les Anglais 11 livres et demie, Ies Allemands 8 livres, les Français 7 livres, les Italiens 3 livres et demie, les Espagnols 1 livre et demie, les Russes 1 livre.

(1) Le *rationale* de Durand n'a fait que maintenir un usage bien antérieur au XIVe siècle. — C.-A. Ducis.

Le Directeur-gérant, L. Revon.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

16me Année. — N° 5. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 mai 1875.

ON S'ABONNE
—
EN FRANCE
Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;
A L'ÉTRANGER
Par un effet sur une maison d'Annecy.
—
La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT
—
France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »
PAYABLE D'AVANCE
—
On ne reçoit que des abonnements annuels.
—
Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LES ŒUVRES POÉTIQUES DU DOCTEUR ANDREVETAN

L'influence de la nature sur les beaux-arts est un point aujourd'hui hors de conteste. Ses grands tableaux inspirent; devant leur sublimité, on sent que cette mère veut être chantée et adorée, qu'elle veut avoir ses amants, ses poètes, en un mot qu'elle est la base de l'art; l'histoire confirme cette induction du sentiment.

Pourquoi donc la Savoie serait-elle déshéritée, doivent dire les étrangers, transportés, éblouis devant ces sites tour à tour riants et sombres, ces plaines inondées de soleil, ces montagnes grandioses dont la vue confond et élève la pensée?

La Savoie a ses poètes, répondrons-nous, mais on dirait qu'elle les a cachés avec un soin avare et jaloux comme ses autres trésors. Elle leur a donné, comme à tous ceux qui l'aiment, le calme et la modération de l'esprit, l'amour de l'obscurité quand il ne s'agit que d'intérêts personnels, comme aussi le courage d'en sortir pour affronter la foule quand il faut se dévouer et être utiles.

Nos bardes sont donc peu connus, et ils seraient déjà oubliés, même par leurs compatriotes, si M. Jules Philippe, qui a toujours mis au service de la Savoie sa courageuse et énergique initiative, n'avait condensé leurs principaux chefs-d'œuvre dans un recueil intitulé: *Les poètes de la Savoie*. Malheureusement, ce travail très complet pour nos anciens auteurs, présentait forcément de nombreuses lacunes pour nos contemporains.

Nous voulons attirer l'attention sur une de ces omissions, et peut-être la plus regrettable; nous voulons parler de M. Andrevetan.

Mais avant de juger le poète, parlons de l'homme. La connaissance du caractère de l'artiste, n'est-ce pas le guide le plus sûr pour l'appréciation de ses œuvres? Si, suivant Buffon, l'homme se juge d'après son style, on peut dire à l'inverse, et sans crainte de se tromper, que l'étude du caractère de l'homme est la clé de l'étude de son style, le critérium d'après lequel on parviendra à l'analyser et à le bien comprendre.

Homme de bien, médecin, poète, c'est à ce triple titre que l'on doit apprendre à connaître notre écrivain rochois. Travailleur infatigable, il mène de front la médecine et la littérature, s'adonnant à l'une et à l'autre avec autant de dévouement que d'opiniâtreté. Sa vie entière nous montre l'homme énergiquement actif, sachant entreprendre et mener à bonne fin une idée, ne transigeant jamais avec ce qu'il pense être son devoir, se pliant enfin à toutes les exigences de sa profession, quelque dures qu'elles puissent être. Nul n'ignore sa belle conduite lors de la guerre de 1870, alors qu'à un âge où chacun songe au repos, il n'hésita pas à quitter sa vie de retraite et ses chères études pour aller prêter le secours de son ministère aux ambulances de l'armée du nord. Les mille et une tribulations qui l'assaillirent sur sa route, et notamment à Nancy où il courut un danger sérieux, font l'objet d'une de ses plus originales satires.

S'il aime son art et s'il en remplit les obligations avec tant de courage et de patriotisme, il n'en est pas moins un admirateur passionné et un protecteur effectif des lettres. Non content de sacrifier lui-même à la muse, il veut aider ceux qui l'aiment. Son plus grand désir est de multiplier dans notre poétique Savoie les amateurs de belles lettres; pour cela il ne recule devant aucun sacrifice. En 1874, il fonde à Annecy un concours de poésie, concours gros de promesses pour l'avenir et dont les débuts si brillants furent une bien douce et bien juste récompense pour son généreux fondateur.

Du reste, tout ce qui est noble et beau trouve en lui un appui assuré. Sa continuelle préoccupation est de trouver l'occasion de le prêter; si elle tarde trop à paraître, il la fait naître lui-même. Poète, il aime et soutient les talents qui naissent; républicain rigide, il s'érige en protecteur de la morale et la récompense. C'est ainsi qu'après avoir applaudi le vainqueur du tournoi poétique, il couronne de ses mains une rosière à La Roche.

Il ne connaît point la fatigue; son repos, il le trouve dans le travail. Domptant l'âge pour ainsi dire, on voit encore ce viril penseur écrire et composer. Son feu n'est pas éteint, et peut-être en ce moment met-il la dernière main à une œuvre nouvelle et nous prépare-t-il ainsi pour l'avenir quelque agréable surprise!

Comment maintenant ne pas admirer la prodigieuse ténacité de cet homme de bien qui, au milieu des occupations laborieuses du médecin, a pu se livrer au travail poétique le plus acharné, enfanter des poèmes immenses, car M. Andrevetan a été d'une fécondité surprenante : son œuvre comprend plus de 35,000 vers!... Certes, un pareil courage, un pareil dévouement à la muse n'existe plus de nos jours, et, toute question d'art mise de côté, ne devrait-on pas apprécier l'obstination extraordinaire de ce travailleur infatigable? Qu'on songe, à côté de l'étendue de ses œuvres, à leur variété et aux difficultés vaincues! M. Andrevetan a traité les sujets les plus divers : poèmes didactiques, épiques, philosophiques, descriptifs ; drames. comédies, églogues, etc., et dernièrement, il vient de livrer à la publicité un recueil de satires et d'épîtres où il juge les événements contemporains avec les vues élevées de l'homme qui a passé sa vie à méditer. Ce n'est pas la partie la moins originale de son œuvre.

Il y a là un exemple, et un grand exemple! Que les sceptiques, que les blasés contemplent une vie tout entière dévouée à la science et à l'art, qu'ils l'imitent, ils y trouveront de plus grandes jouissances que dans quelques années gaspillées dans les plaisirs énervants; ils ne douteront plus ni de la probité ni de la volonté.

Dans ses lamentations sur l'état déplorable de la civilisation en Savoie (1863) sous le *buon governo*, l'auteur donne des conseils aux débutants ; nous croyons utile de les citer.

« Ces merveilles (les poésies) ne viendront pas à « vous, il faut les aller chercher et les épier depuis « l'aube jusqu'aux ténèbres de la nuit. Quelques-« uns de ces phénomènes se découvrent du fond des « vallées, d'autres seulement du sommet des hautes « montagnes. Il y a, pour y parvenir, des flots de « sueur à rendre, quelquefois des dangers à courir, « et la table est piteuse dans les chalets, avec une « poignée de foin pour lit. Après quoi, ces semences « d'idées, il vous faudra pour les y semer, promener « longuement le soc de la pensée dans les champs « du cerveau, d'où vont surgir vos moissons poéti-« ques. Mais les droits au suffrage de la postérité « ne s'acquièrent que par des privations, une pa-« tience de saint et un labeur près duquel les travaux « des galériens sont de la mollesse.

« Jeune homme, si tu ne te sens capable de ces « travaux d'Alcide, de dévorer ces dégoûts, de fuir « les honneurs, de répugner aux distinctions, et ne « sais te contenter de l'indispensable aux nécessités « de la vie, garde-toi d'affronter la colère dédai-« gneuse des filles de Mémoire; elles veulent un « dévouement absolu en retour de leurs faveurs, et « elles te flétriraient dans tes chétives productions. « Adresse plutôt à la fortune tes hommages et tes « vœux ; cette dévergondée accepte la cour de toutes « sortes de gens, et, parmi ses amants, semble même « donner ses tendres préférences aux âmes viles. « Mais si le feu sacré de la poésie a consumé en toi « ce qu'il y avait de passion terrestre, le coursier « ailé dont les naseaux ardents lancent la foudre et « les éclairs, dans un sublime essor, te ravira au « temple de la Gloire. N'y fusses-tu déposé qu'au « troisième rang, tu honorerais encore plus ton nom, « ta famille, ton berceau et ta patrie, que si tu avais « gagné le manteau d'hermine de président de cour « de cassation, la barette de cardinal, le bâton de « maréchal, ou même le sceptre d'un roi vulgaire. « Bercé, à travers tes peines, par l'amour délicieux « de l'art, et soutenu par l'exaltation fiévreuse de « l'enthousiasme, tu te seras souvent écrié : *sura-« bondo gaudio.* »

Dans ses dernières satires, il explique le rôle du poète, en tonnant contre les usurpations de ce titre :

Celui-là n'est qu'un faux, qu'un ignoble poète
De qui l'âme est abjecte et le cœur malhonnête:
Il peut connaître l'art du versificateur
Et d'une œuvre insipide être le fade auteur.
Le vol de son génie est un essor infime.
Par lui l'extravagant est pris pour le sublime.
Sa pensée est commune et pauvre d'idéal ;
Son style positif, décharné, trivial.

Oui, voilà la vérité; l'art n'est pas un jouet pour amuser les femmes sensibles : c'est un sacerdoce. Ces quelques mots feront comprendre que l'esthétique de M. Andrevetan n'est pas du tout celle de la tourbe des poètes qui, comprenant mal Lamartine et n'en imitant que le côté faible, ne voient au monde que leurs impressions personnelles; qui chérissent la mélancolie, cette douleur terne et fausse, exclusive de la vraie douleur et du dévouement, sans aucun avenir pour l'art; bardes écœurants auxquels on peut appliquer ce mot de Pascal : « Que ce moi est haïssable et égoïste; » individualités défaillantes et mystiques que le même penseur a foudroyées par la maxime : « L'homme n'est ni ange ni bête, et celui qui veut faire l'ange fait la bête. »

M. Andrevetan poursuit avant tout un but humanitaire; on sent chez lui le médecin qui a scruté et soulagé les plaies physiques, le moraliste qui veut guérir celles des âmes; il vit avec ses semblables et pour eux. — D'autre part, notre auteur a compris qu'il n'y avait pas désaccord entre la science et l'art. Il n'y a donc rien de vague chez lui : il aime la forme précise et arrêtée. Il forcera plutôt la langue et emploiera l'inversion plutôt que de donner lieu à la moindre ambiguïté.

A ce point de vue, il y a deux partis bien distincts dans la phalange des poètes. Les uns voient dans la science une ennemie de l'art; il est, lui, essentiellement vague : la précision le dépoétise et le tue. Lamartine, leur maître à jamais, a très bien formulé ce système artistique dans la préface de ses premières méditations, intitulée : *Des destinées de la poésie*. Pour lui, les sciences exactes, les mathématiques sont les ennemies de l'inspiration comme de la liberté, l'instrument le plus sûr de la tyrannie, parce que le chiffre est aveugle et ne raisonne pas. Il hait les chaînes : « Je respire, dit-il, elles

sont brisées. » D'autres poètes, au contraire, élevés à une école sévère, disent volontiers avec Victor Hugo dans sa préface du recueil *Les rayons et les ombres :* « Le nombre est dans l'art comme dans la science ; l'algèbre est dans l'astronomie, et celle-ci touche à la poésie ; l'algèbre est dans la musique, et la musique touche à la poésie. L'esprit de l'homme a trois clés qui ouvrent tout : le chiffre, la lettre, la note. Savoir, penser, rêver, tout est là. »

M. Andrevetan est de ces derniers.

Ainsi, d'une part, poésie humanitaire, d'autre part poésie scientifique avec une forme précise, voilà son esthétique. A ce point de vue, il diffère complètement de nos autres poètes. Il n'a pas l'amertume et le poignant de Veyrat, ni la *morbidezza* de Callies, ni la préoccupation trop grande de la facture de M. Dérisoud, ni les images pindariques et légèrement enflées de M. Calligé (qui cependant, à notre avis, occupe un rang distingué parmi les parnassiens d'Annecy), ni l'inspiration un peu localisée de M. G. Descombes.

Individualité plus robuste, M. Andrevetan est surtout didactique et parfois épique.

(*La fin au prochain n°.*) François Machard.

LE TRÉSOR MONÉTAIRE DE SILLINGY

A dix kilomètres d'Annecy, dans l'axe d'une voie qui de cette ville conduisait à Genève, les marais de Sillingy occupent la plaine limitée par la montagne de Mandallaz et par des collines. Le long de ce passage on a recueilli à plusieurs époques des antiquités romaines : monnaies, ustensiles en métal, marbres, tuiles à rebords, poteries.

Au milieu d'avril, un campagnard m'apporta un pot à eau en bronze, veuf du fond, du col et de l'anse, mais dont les flancs gardaient un trésor depuis seize cents ans. Comme preuve à l'appui, le propriétaire tira de ses poches quelques monnaies du troisième siècle, puis cent, puis deux cents, et continua ce manège durant trois séances, jurant ses grands dieux que le nombre final de 1,239 pièces représentait la totalité de la trouvaille. Or, dès le surlendemain, le conservateur du musée de Chambéry, M. Perrin, m'annonçait l'acquisition de 1,344 pièces ; plus tard nous apprenions qu'un habitant de Sillingy en possédait 250, et qu'à Genève M. Boutkowski en avait acquis 466, M. Picard un lot, M. Terracina un autre... On arrive ainsi à un ensemble de 3,500 à 3,600 monnaies. Le vendeur ne se posant pas précisément en grand thuriféraire de la déesse Vérité, il est permis de croire que l'énumération ne doit pas s'arrêter là, et l'on n'est pas moins autorisé à élever des doutes sur le prétendu lieu de la découverte. Le vase aurait été trouvé vers la Petite-Balme, sur le monticule de Crêt-Robet. Un des ouvriers qui creusent le canal de desséchement affirme au contraire avoir aidé cet homme à sortir le trésor du fond de la tranchée, à la bifurcation des chemins de la Petite-Balme et de Sillingy. Dans ce point là, sous quatre mètres de tourbe et de limon, les terrassiers ont mis au jour des murs en petit appareil, des tuiles, un pavage en très gros cailloux roulés, une casserole en bronze qui a pris place au Musée d'Annecy avec un vase identique au récipient du trésor, mais possédant encore son col et son anse.

Les monnaies sont en bronze et en billon, de petit module. La plupart sont encore inférieures comme intérêt aux deux trouvailles de onze mille et de quatre mille pièces de la même époque recueillies en 1866 dans les Fins d'Annecy.

En additionnant les lots de Chambéry, d'Annecy et de M. Boutkowski, on obtient la répartition suivante :

Volusien 2 — Valérien 15 — Salonin 3 — Gallien 712 — Salonine 113 — Postume 20 — Victorin 85 — Marius 1 — Tétricus père et fils 71 — Claude le Gothique 608 — Quintillus 43 — Aurélien 1,032 — Vabalathus 1 — Tacite 1 — Frustes et indéterminées 339. Nous ignorons ce que les autres acquéreurs ont pu déterminer.

Comme on le voit, les Aurélien dominent. Ils sont en billon, fort beaux de frappe, ce en quoi les autres types ne leur ressemblent guère. La plupart de ces pièces d'Aurélien offrent au revers la légende *Oriens Aug.* Sur les 136 exemplaires qu'il possède, M. Boutkowski n'en a trouvé qu'un d'intéressant : il porte à l'exergue *T.-M.* Le même numismate me signale aussi un Tétricus fils avec un soldat debout tenant une lance, la légende *Ato,* quatre points au-dessus de la lance, quatre autres sous la main droite : « fabrique toute spéciale, caractère essentiellement gaulois. » Enfin, un moyen bronze de Claude le Gothique est peut-être le seul échantillon de ce module dans toute la série.

Tacitus étant le dernier souverain de notre liste, on peut admettre que l'enfouissement eut lieu vers l'an 276. Notez que dans le trésor de Minzier, renfermé dans un vase identique, le dernier empereur est Gallien (253-268) ; dans les 4,000 pièces des Fins d'Annecy, c'est Aurélien (270-275) ; dans les 11,000 de la même localité, et dans la trouvaille récente de Cruseilles, c'est Probus (276-282) ; mêmes dates voisines de 276 pour d'autres découvertes faites dans nos contrées. Il faut donc placer à cette époque une grande cause de troubles, invasion de barbares ou révolte militaire, qui porta les thésauriseurs de la Haute-Savoie à confier leurs richesses à la terre. Louis Revon.

LES ODEURS DE MUSC, DE VANILLE & DE VIOLETTE

Je croyais d'abord prendre pour titre de cette note « les odeurs semblables, » mais il en est des odeurs semblables comme des synonymes, il n'y a pas d'odeurs réellement équivalentes ; quelques-unes seulement sont analogues à d'autres. Parmi les odeurs que divers produits rappellent sont surtout celles de *musc,* de *vanille* et de *violette.*

Le musc, *muschka* ou *kastorie* en sanscrit, *muskh* en arabe, était connu des anciens. Divers auteurs de physique citent, comme exemple de divisibilité, que l'empereur Justinien, lors de la construction de l'église Sainte-Sophie, à Constantinople, en 538, fit mélanger du musc avec le mortier, et qu'actuellement l'atmosphère de l'église devenue mosquée, en est encore toute parfumée ; aussi le musc est-il « la plus forte et la plus durable des odeurs, » dit M. E. Rimmel, *Book of Perfumes,* p. 245.

Le voyageur Tavernier fit, le premier, connaître à l'Europe l'origine du musc ; il en avait acheté plus de 7,000 poches.

Deux sortes de musc sont dans le commerce : le musc de la Chine, du Tibet, du Tonquin, provenant du chevrotain porte-musc, *Moschus moschiferus;* et le musc de Sibérie ou Kabardin, provenant du *Moschus sibericus.* On vend annuellement dix mille onces de musc du Tonquin et un millier de livres de musc cabardin ; ce dernier, qui a moins de valeur, se vend à la foire d'Irbit, sur la frontière sud de la Sibérie; la moitié part, par Kiachta, pour la Chine, et le reste pour Saint-Pétersbourg, d'où une grande partie passe en Angleterre. Il vient encore quelquefois un musc de la Boukarie; je n'ai pu me renseigner sur son origine.

Divers autres animaux et même quelques végétaux possèdent une odeur analogue à celle du musc; tels sont : le rat musqué des Indes *(Sorex indicus)* et le rat musqué d'Europe *(Migale moschata, Castor moschatus)* des bords du Volga. On met les peaux de ces derniers dans les garde-robes pour préserver les pelleteries de l'attaque des insectes. Le bœuf musqué, de l'Amérique du nord *(Ovibos moschatus)* est tout imprégné de l'odeur du musc. Le bison porte cette odeur sur le sommet de la tête. Le musc d'alligator, de l'Amérique centrale, fait l'objet de quelque commerce; celui du gavial, du Gange, pourrait sans doute être aussi utilisé; c'est dans les glandes maxillaires que ces animaux possèdent leur musc; on dit que celui du crocodile est de même usité dans la parfumerie locale. Un canard musqué *(Biuzura lobata)* vit dans l'Australie occidentale ; notre canard musqué, dit de Barbarie *(Anas moschata* L.), est originaire d'Amérique. — Le callichrome musqué *(Callichroma moschata* Latr.) et quelques autres insectes viennent clôturer la série animale. M. Rimmel cite encore quelques *polypiers,* entre autres le *Tipula* (sic) *moschifera,* de la Méditerranée (1).

Dans le règne végétal, tout le monde connaît la plante à musc (*Mimulus moschatus*) dont un pot suffit pour embaumer un appartement; disons en passant que l'espèce voisine, *Mimulus luteus*, est mangée comme légume au Pérou. La graine d'ambrette ou de musc, Hub-ul-musk des Arabes (*Abelmoschus moschatus*) a plutôt l'odeur de civette. Enfin, on a encore l'arbre à musc de la Jamaïque (*Moschexylon Swartzii* ou *Trichilia moschata*); le *Guarea grandifolia* des Indes occidentales; le muskwood d'Australie (*Eurybia argyrophylla*), la plus grande composée arborescente ; et la racine de musc ou de Sumbul *(Ferula sumbul),* du Khanat de Bochara, introduite par la foire de Nijni-Novgorod.

La vanille et la violette ont moins d'analogues : le parfum de la vanille se rencontre dans la vanille legitima *(Vanilla sativa* Schied) ; dans la vanille sauvage ou cimarona *(V. sylvestris),* dans la vanille pompona (*V. pompona*) et dans quelques autres espèces ou variétés, entre autres une très large du Honduras. La vanille se récolte depuis le Mexique jusqu'au Pérou; sa culture s'est introduite avec succès en diverses localités, entre autres à la Réunion.

(1) Une partie des renseignnements ci-dessus sont extraits du premier volume de la revue anglaise, le *Technologist,* excellent journal, actuellement continué sous le nom de « *Journal of applied science.* » (6 fr. par an, 29 Cheapside, Londres).

Citons quelques succédanés. Les feuilles de faham, de Maurice *(Angræcum fragrans),* ont une odeur qui participe de celle de la vanille et de celle de la fève de Tonka ; leur infusion forme un thé très agréable. D'après M. Gobley, *Journ. de Pharm.*, t. XVII, le principe odorant des feuilles de faham est semblable à la *coumarine* de la fève de Tonka, tandis que celui de la vanille est dû à la *vanilline.* — Les feuilles de quelques autres orchidées, entre autres celles de l'*Orchis fusca*, séchées avec précaution, possèdent aussi l'odeur de celles de faham. Le benjoin de Siam, surtout celui en larmes, et les baumes de Tolu et du Pérou ont encore l'odeur de vanille. L'odeur de la fève de Tonkin (*Coumarouna odorata*) usitée depuis longtemps dans la parfumerie, et de ses analogues les fleurs séchées des mélilots, surtout du mélilot bleu ou lotier odorant, s'écarte déjà de celle de la vanille.

L'odeur si douce de la violette de Parme (*Viola odorata*) se retrouve dans les rhizômes séchés de quelques iris, surtout dans ceux de l'*Iris pallida* ou iris de Livourne, et de l'*Iris florentina,* iris de Florence ou de Vérone, et encore dans l'huile ou le beurre de palme. Cette graisse extraite en Afrique et au Brésil, par l'ébullition dans l'eau, du sarcocarpe des fruits de l'*Elaïs guineensis,* etc., sert, en Europe, à fabriquer des savons, des bougies et des graisses industrielles ; elle est alimentaire au Brésil.

BERNARDIN.

ORIGINE DU MOT SOUPE

Je trouve, p. 36 de la *Revue savoisienne,* dans un article de M. Blavignac : « Quelle est l'origine du mot *soupe?* Les uns le dérivent de l'allemand *suppe,* les autres de l'espagnol *sopa.* » — Je me permets quelques mots d'explication : en espagnol, *sopa* signifie d'abord « un morceau de pain imbibé de liquide, » comme le montre clairement la phrase suivante, extraite d'un auteur contemporain, D. Ramon de Mesoncro Ramones ; il s'agit de deux personnages qui causent, en prenant une tasse de chocolat :
« Aqui se precipito à alcanzar con los labios una
« casi deshecha *sopa*, que desde la mano, por un
« efecto de su gravedad, queria volver à la jicara. »

Littéralement : « Ici il se hâta pour atteindre
« avec les lèvres une presque brisée *soupe,* qui de
« la main, par un effet de son poids, voulait retour-
« ner à la jatte. » Les Espagnols emploient encore le mot *sopa* dans le sens de *potage,* mais alors ils le mettent quelquefois au pluriel : *sopas de leche,* soupe au lait.

Le mot *suppe,* en allemand, dit Adelung, dans son dictionnaire, est « un jus ou liquide (*brühe*) chaud, que l'on mange avec une cuillère. » Il dit que ce mot est une onomatopée de choup, choup, bruit que l'on fait en avalant le liquide. Les Espagnols ont, d'après ce bruit, le verbe *chupar,* sucer, avaler en suçant. — En Flandre, on rencontre quelquefois l'expression familière *zop* dans le même sens que la première acception espagnole ; on dira : *faire des zoppen* pour

tremper le pain dans le lait. Au reste, diverses expressions espagnoles se rencontrent encore dans le langage familier dans les provinces flamandes de la Belgique.

Le mot actuel *soupe* se rapporte donc à deux choses différentes; la première signification espagnole fait comprendre parfaitement les locutions : *trempé, mouillé comme une soupe; tel pain, telle soupe,* etc. — *Couper la soupe* se rapporte, je pense, à la deuxième signification, et signifie ôter de la soupe la graisse qui surnage. Les autres locutions se rapportent probablement de même à cette dernière signification. BERNARDIN.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Eloge de S. Em. le cardinal Billiet, archevêque de Chambéry. — Discours de réception à l'Académie de Savoie prononcé dans la séance du 22 décembre 1874, par M. François Descostes (de Rumilly), avocat à la Cour d'appel de Chambéry, en présence de LL. GG. Nosseigneurs Pichenot, archevêque de Chambéry, et Gros, ancien évêque de Tarentaise; Chambéry, Puthod, 1875, in-8° de 67 pages.

Le 30 avril 1873 s'éteignait à Chambéry, dans sa quatre-vingt-onzième année, un homme qui fut non-seulement un prélat éminent, mais aussi un savant excessivement distingué, et, sur le bord de sa tombe, « la grande voix du peuple imposait un instant silence aux divergences d'opinions et aux luttes de partis pour saluer cette existence respectable dans sa sainte uniformité. »

C'était en effet une noble figure que celle de ce cardinal Billiet dont M. Descostes vient de nous retracer les traits avec tant de netteté et de précision en des pages éloquentes qui resteront comme des modèles de style académique. Enfant de la Haute-Tarentaise, le futur prince de l'Eglise tenait du milieu où il avait passé sa jeunesse ce caractère fixe et énergique qui ne l'abandonna jamais et cet amour inné pour les plantes et les fleurs qu'il conserva jusqu'à son dernier jour. Il était né aux Chapelles, gros village du canton du Bourg-Saint-Maurice, d'une famille originaire de Nâves-les-Moûtiers, et adonnée aux nobles occupations de la vie agricole. Dans ce pays qui m'est bien cher puisqu'il fut aussi le berceau de mes ancêtres, grandit, au milieu de ses frères et sœurs, le jeune Alexis Billiet. Sans sortir du châlet paternel, loin des cours publics secondaires, il sut acquérir en histoire naturelle, en philosophie et en théologie une somme si considérable de connaissances qu'elle étonna ceux mêmes qui furent heureux de l'admettre au Grand-Séminaire de Chambéry. Après quelques semaines d'études complémentaires, il prenait possession de la chaire de théologie et devenait bientôt directeur, puis supérieur de l'établissement où il enseignait avec tant de distinction et où il avait eu l'heureuse idée d'introduire l'étude des sciences physiques et naturelles, que lui-même cultivait avec passion. Nous le trouvons ensuite chanoine du diocèse, vicaire-général, évêque de Maurienne (26 novembre 1825) et enfin archevêque de Chambéry (21 mars 1840). Sa promotion au cardinalat (27 septembre 1861) fut à la fois un hommage rendu à sa science et à son mérite, et, comme l'a si bien dit M. l'archiviste Ducis, un don de joyeux avénement pour l'honneur de la Savoie après son annexion à la France; cette dignité nouvelle lui ouvrit les portes du Sénat et lui valut les insignes d'abord de commandeur, puis de grand-officier de la Légion d'honneur; il était déjà grand'croix des Saints Maurice et Lazare d'Italie.

Mgr Billiet, on le sait, n'était pas seulement un prélat distingué, c'était aussi un savant d'un rare mérite. N'appartenait-il pas du reste à une province qui a donné à l'Eglise catholique tant d'esprits supérieurs ayant su allier la science à la vertu? Faut-il nommer ici : saint François de Sales, l'incomparable auteur de l'*Introduction à la vie dévote;* Mgr de Seyssel, archevêque de Turin, qui le premier écrivit correctement en français et mourut dans la capitale du Piémont, en 1520; le cardinal Gerdil, « *metaphysicus sui temporis primus, physicus, philologus, theologus præstantissimus;* » l'abbé Grillet, qui a fait pour la Savoie ce que faisait presque à la même époque l'abbé Courtepée pour la Bourgogne; Mgr de Thiollaz, que Napoléon regardait comme le premier grand-vicaire de son empire et qui a laissé un *Essai sur l'autorité souveraine* si souvent cité; l'abbé Martinet, chanoine de Moûtiers, dont les nombreux ouvrages ont été traduits dans presque toutes les langues; et, pour ne parler que de ceux qui ne sont plus, l'abbé Burnier-Fontanel, qui fut doyen de la Faculté de théologie de Paris; Mgr Rey, « qui joignait à une éloquence émouvante une piété tendre et généreuse, » etc., etc. Mgr Billiet suivit donc l'exemple de ces vénérés confrères; il cultiva les lettres, il cultiva les sciences; il fit partager ses goûts à ses amis et fonda avec l'encyclopédiste Raymond, avec l'archéologue de Loche et avec l'historien de Vignet, cette Société royale académique de Savoie qui devint bientôt l'Académie de Chambéry. C'est dans les Mémoires de cette compagnie qu'il publia la plupart de ses travaux, c'est là qu'il inséra ses notices sur *Le tremblement de terre du 19 février 1822,* sur *L'abaissement extraordinaire du baromètre au 2 février 1823,* sur *Les observations météorologiques faites à Chambéry en 1822, 1823, 1824 et 1825,* sur *Le village de Brios, où mourut, en 877, Charles-le-Chauve;* c'est là qu'il donna son *Etude biographique sur Philibert Simond,* et ses *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du diocèse de Chambéry.* La géologie, la physique, la météorologie, la statistique, l'histoire et l'archéologie l'occupèrent tour à tour, et quand la mort vint glacer sa main il écrivait le *Glossaire du patois des Chapelles,* humble hommage au village natal. « Chez le cardinal Billiet, dit avec raison M. Descostes, la forme est plus forte que brillante; l'argumentation est serrée, vive, pressante; à la gravité constante, à l'élévation de la pensée, répondent l'irréprochable propriété des termes, la noble simplicité et l'austère élégance du langage. » Homme de cœur, homme de travail et homme de devoir, nature généreuse et bienfaisante, esprit large et capable de tous les dévouements, Alexis Billiet *a bien fait son chemin* et a trouvé un historien digne de lui dans l'éloquent avocat appelé à prononcer son éloge devant l'Académie de Savoie.

Nous aurions aimé à trouver en tête de cette at-

trayante brochure un portrait du savant prélat savoisien ; nous aurions voulu aussi voir à la fin de cette notice une étude bibliographique sur ses différents ouvrages. Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons accorder que des louanges à cette étude. Puisse M. Descostes nous donner souvent de semblables travaux !

A. ALBRIER.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 22 mai 1875.

Depuis quatre mois il ne reste aux compositeurs de musique qu'un seul théâtre : l'Opéra-Comique ; je ne compte pas les théâtres d'opérettes. L'Opéra est toujours fréquenté par les amateurs d'architecture ; qu'on donne la *Juive*, la *Favorite*, *Guillaume Tell*, *Hamlet* ou les *Huguenots*, c'est d'importance médiocre ; que l'exécution des œuvres laisse beaucoup à désirer, surtout pour les rôles d'hommes, cela n'importe pas du tout : du moins semble-t-il qu'il en soit ainsi. Le Théâtre-Lyrique français-italien à la salle Ventadour a piteusement échoué ; jamais directeur n'avait fait preuve d'une imprévoyance et d'une incapacité pareilles. M. Bagier avait commencé les représentations françaises sans répertoire, sans personnel acceptable, sans argent. Au bout de quelques jours il a été forcé de les cesser, aussi bien que les représentations italiennes. La réouverture d'un troisième Théâtre-Lyrique français est aujourd'hui plus problématique que jamais ; quant au Théâtre-Italien, on ne saurait dire si son agonie se prolongera.

Ce n'est donc qu'à l'Opéra-Comique que nous trouverons quelques ouvrages nouveaux, dont aucun n'a réussi de manière à se maintenir au répertoire. La cause en est surtout aux textes ; il y a même assez longtemps que nous n'avons pas vu paraître à l'Opéra-Comique une bonne pièce. Est-ce la faute des auteurs ou celle des directeurs du théâtre ? C'est peut-être la faute de tout le monde, y compris les compositeurs et le public. En tout cas on s'explique difficilement que des hommes habitués au théâtre comme MM. Ludovic Halévy et Henri Meilhac aient pu choisir *Carmen*, de Mérimée, pour sujet d'un opéra. Ce petit roman est une peinture de mauvaises mœurs comme *Manon Lescaut ;* au théâtre, les personnages principaux prennent nécessairement un caractère odieux, sans compter qu'ils sont plus mélodramatiques que comiques. Si M. L. Halévy a voulu rendre service à M. Bizet, il lui aurait été facile de choisir mieux.

C'est pis encore pour M. Legouvé. Cet académicien, dans une lettre adressée à un journal, a dit qu'il avait simplement voulu faire un cadre pour un tableau de maître, afin de fournir à un jeune musicien l'occasion de se produire. Le tableau c'est un petit drame sauvage de Mérimée, intitulé l'*Amour africain ;* le cadre c'est un premier acte pouvant se résumer par cette demande : « Monsieur, vous avez fait un opéra ? Faites-nous l'entendre ! » Non seulement il n'y a pas là de pièce d'opéra-comique, mais il n'y a pas de pièce du tout. Je ne pense pas que M. Paladilhe doive de grands remercîments à M. Legouvé, quoi que celui-ci semble en croire.

D'autre part, l'exécution est généralement médiocre ; au lieu de s'efforcer de soutenir une œuvre, les artistes se relâchent après les premières représentations ; le directeur ne paraît pas avoir une autorité suffisante sur eux. Il a laissé enfin Mme Carvalho retourner à l'Opéra quand les recettes lui ont prouvé que son public en était fatigué. Les choristes chantent faux avec un sans-façon dont l'administration ne semble même pas s'apercevoir.

Un autre obstacle, ce sont les ridicules préventions que beaucoup de gens nourrissent contre ce qu'on appelle la jeune école, c'est-à-dire contre les compositeurs s'efforçant d'écrire une musique théâtrale et expressive et non pas une collection d'airs de danse, comme le sont les opéras-comiques d'Auber et de ses imitateurs, ainsi que les opérettes. En voyant le piédestal sur lequel on a hissé M. Jean Strauss, et les éloges hyperboliques qu'on a faits de ses valses et de ses polkas ; en y comparant la manière dont les panégyristes de la *Reine Indigo* traitent MM. Bizet et Paladilhe, nous devons nous livrer à de singulières réflexions. Il y avait des intérêts commerciaux sous les réclames qu'on a prodiguées au musicien viennois, mais la chose n'en est pas plus consolante ni plus honorable.

Ne croyez donc rien des tendances subversives attribuées à MM. Bizet et Paladilhe, ni de leur manque d'invention mélodique. Au contraire, quand ils se trompent, c'est ordinairement parce qu'ils n'osent pas choquer trop ouvertement le goût et les habitudes du public.

L'*Amour africain* est accompagné de *Don Mucarade*, facétie insipide que les Bouffes-Parisiens n'auraient acceptée qu'à correction. M. Boulanger ne risque pas d'être traité comme MM. Bizet et Paladilhe. Voilà quarante ans qu'il a obtenu le grand prix de Rome ; il avait alors vingt ans. Il a donné plusieurs ouvrages soit au Théâtre-Lyrique, soit à l'Opéra-Comique, soit à l'Opéra. Qui donc s'en souvient ? Dans quelques mois, on ne se souviendra pas davantage de la musiquette de *Don Mucarade*.

Les théâtres de bouffonneries ne m'offrent rien qui vaille la peine d'être cité. J'ai dit quelques mots de la *Reine Indigo ;* c'est assez. La pièce est pitoyable, quoiqu'elle ait été refaite ; mais elle est bien jouée.

Parlons un peu des concerts. Je crois avoir constaté que pour la musique symphonique les compositeurs ont le tort de préférer le genre descriptif, parce que c'est le plus facile. M. Massenet lui-même, qui a fait bien mieux dans son ouverture de *Phèdre*, est revenu à ce genre en traduisant en musique symphonique des scènes de Shakespeare ; son œuvre a été exécutée aux concerts du Conservatoire. Un nouveau fait qui s'est produit cet hiver, c'est que les compositeurs s'essaient dans l'oratorio biblique, sans écrire des oratorios proprement dits, mais plutôt des cantates plus ou moins développées. Les sujets sont toujours dénaturés par les auteurs des poèmes de ces cantates ; il vaudrait mieux en choisir ailleurs que dans la Bible. Nous avons eu ainsi : *Eve*, de M. Massenet, *Agar*, de M. Pfeiffer, la *Tour de Babel*, de M. Rubinstein, *Samson*, de M. Saint-Saëns, et *Jésus sur le lac de Tébériade*, par M. Gounod. Je n'ai pas entendu ces deux derniers ouvrages ;

d'après le programme, celui de M. Gounod paraît être presque tout entier en musique symphonique descriptive. *Eve* a obtenu du succès ; mais tout le monde est convenu que la première moitié en est la meilleure ; il y règne une couleur charmante, quoique mondaine, car la légende biblique y perd complétement sa véritable signification. L'exécution vocale de la *Tour de Babel* a été détestable pour la partie chorale et médiocre pour les solistes. On ne saurait l'apprécier que par la lecture de la partition qui, malgré des longueurs, contient des parties très estimables par la vigueur, la largeur et la puissance du style.

Deux autres ouvrages méritent une mention : c'est la symphonie espagnole de M. Lalo et l'ouverture du *Sigurd,* de M. Reyer. La symphonie de M. Lalo est à vrai dire un nouveau concerto pour violon, écrit comme le premier en style symphonique, sur des motifs espagnols ou mexicains. L'ouverture de l'opéra inédit de M. Reyer est chaleureuse et brillante ; elle restera au répertoire des concerts Pasdeloup.

Au Conservatoire nous avons eu un exercice public des élèves comme l'année dernière, bien satisfaisant pour l'ensemble instrumental, moins satisfaisant pour les solistes et pas du tout pour les choristes, car on ne leur a fait chanter que des morceaux faciles qui sont à la portée de tous les orphéonistes. Il n'est pas encore question de l'audition des « envois de Rome, » comme l'année dernière.

M. Gevaërt vient de publier le premier volume d'un travail très complet et très approfondi sur l'Histoire et la théorie de la musique de l'antiquité (à Gand, chez Annoot-Braeckman).

JOHANNÈS WEBER.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Avril 1875.	Température centigrade Matin.	Midi.	Soir.	Hauteur barométrique.	Échelle du lac.
1 Jeudi	— 2	+ 15	+ 8	0,730	0,520
2 Vendredi	— 2	+ 20	+ 8	0,728	0,520
3 Samedi	— 1 1/2	+ 17	+ 9	0,727	0,515
4 Dimanche	+ 1	+ 22	+ 14	0.723	0,510
5 Lundi	0	+ 18	+ 12	0,716	0,510
6 Mardi	+ 8	+ 12	+ 12	0,715	0,515
7 Mercredi	+ 7	+ 7	+ 2	0,714	0,530
8 Jeudi	+ 2	+ 15	+ 7	0,714	0,545
9 Vendredi	+ 2	+ 11	+ 8	0,718	0,550
10 Samedi	+ 5 1/2	+ 14	+ 8	0,718	0.550
11 Dimanche	+ 1	+ 11	+ 5	0,724	0.555
12 Lundi	+ 5	+ 19	+ 14	0,715	0,545
13 Mardi	+ 4	+ 18	+ 11	0,722	0,550
14 Mercredi	+ 4 1/2	+ 18	+ 11	0.724	0.560
15 Jeudi	+ 2	+ 15	+ 8	0,725	0.560
16 Vendredi	+ 2	+ 17	+ 8	0,727	0,560
17 Samedi	0	+ 18	+ 10	0,726	0,560
18 Dimanche	0	+ 17	+ 9	0,727	0,565
19 Lundi	+ 3	+ 23	+ 14	0.726	0,570
20 Mardi	+ 4	+ 25	+ 17	0,727	0.570
21 Mercredi	+ 5	+ 24 1/2	+ 16 1/2	0,726	0.580
22 Jeudi	+ 4	+ 24	+ 8	0.718	0,580
23 Vendredi	+ 9	+ 18	+ 12 1/2	0,719	0,650
24 Samedi	+ 8	+ 17	+ 12	0.720	0.610
25 Dimanche	+ 8	+ 15	+ 10	0,723	0.620
26 Lundi	+ 3	+ 12	+ 12	0,723	0,630
27 Mardi	+ 2	+ 22	+ 15	0.725	0.635
28 Mercredi	+ 4	+ 23	+ 16	0.727	0,640
29 Jeudi	+ 7	+ 24	+ 16	0.725	0.640
30 Vendredi	+ 6	+ 26	+ 19	0.726	0.650

Baromètre. — Les observations barométriques ont été commencées au Jardin public le 1er avril de cette année ; elles sont prises à 11 heures du matin. La moyenne barométrique établie par des observations antérieures pour la ville d'Annecy est de 0m,724. La plus haute pression constatée pendant le mois d'avril 1875 est de 0m,730 au 1er du mois, et la plus faible de 0m,714 aux dates du 7 et du 8.

Eau tombée. — Pluie légère dans la nuit du 6 au 7 ; averse mêlée de grêle dans l'après-midi du 7, à 5 h. 1/2. Eau tombée : 0m,015. — Pluie dans la nuit du 8 au 9. Eau tombée : 0m,005. — Pluie légère le soir du 22, et continue dans la nuit. Eau tombée : 0m,016. — Quantité d'eau tombée pendant le mois : 0m,036.

Evaporation. — Du 31 mars au 5 avril : 0m,026 ; du 5 au 12 : 0m,016 ; du 12 au 19 : 0m,042 ; du 19 au 26 : 0m,024. — Total jusqu'au 24 avril : 0m,108.

A. MANGÉ.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 29 avril

PRÉSIDENCE DE M. E. TISSOT, VICE-PRÉSIDENT

M. le Vice-Président communique une lettre de M. le Secrétaire du comité nancéen chargé d'organiser le premier congrès international des américanistes. Les réunions auront lieu à Nancy du 19 au 22 juillet 1875 ; il est fait appel aux personnes qui s'occupent de l'histoire de l'Amérique avant la découverte de Colomb, de l'interprétation des monuments écrits et de l'ethnographie des races indigènes du Nouveau-Monde.

La Société reçoit au nombre de ses membres correspondants M. ACHILLE CAZIN, professeur de physique au lycée Condorcet.

M. Papier, membre correspondant à Bône, fait hommage de six photographies représentant des familles arabes de Souk-Ahras, l'ancienne Tagaste.

M. Jules Philippe parle des services que peut rendre au commerce et à la vulgarisation des connaissances géographiques un nouveau recueil illustré, l'*Explorateur,* publié à Paris. M. Philippe dépose un spécimen de ce journal hebdomadaire dont le prix est de 30 fr. pour les départements.

M. Revon expose des antiquités romaines et 1,200 pièces provenant du trésor monétaire trouvé récemment à Sillingy. Cette découverte sera décrite dans la *Revue.*

Séance du 27 mai.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. Revon informe la réunion que Mme Dufresne-Sommeiller, sœur de l'illustre ingénieur qui fut un de nos membres les plus dévoués, fait à la Bibliothèque publique et au Musée des dons importants, en souvenir de M. Germain Sommeiller. Nous avons déjà reçu un beau choix de livres, entre autres le grand travail géologique de M. Alphonse Favre sur la Savoie ; la magnifique carte de France en chromo, par Erhard ; des appareils de physique, des antiquités, etc. La suite de ces dons sera présentée à la prochaine séance. La Société exprime sa reconnaissance à Mme Dufresne pour le dévouement dont elle ne cesse de donner des preuves, et renouvelle ses remerciements aux membres de cette famille qui ont contribué généreusement à l'accroissement de nos collections.

M. Serand fait la communication suivante :

On a découvert près d'Annecy une matrice de sceau bien conservée, et qui est venue enrichir nos séries sigillographiques. Ce sceau est celui du prieuré du Saint-Sépulcre d'Annecy, et la forme des caractères permet de lui assigner la date du commencement du XVIIe siècle. — Forme : rond de 40 millimètres. — Type : un grand crucifix dextré et senestré d'une croix patriarcale. — Légende : S·SANTI : SEPVLCRI : DOMINICI · IEROSOLI. (*Sigillum Sancti Sepulcri dominici Ierosolimæ.*)

M. Ducis fait observer, à cette occasion, que, contrairement à l'assertion d'un auteur contemporain, l'établissement du Saint-Sépulcre d'Annecy releva d'abord de celui de Michow en Pologne, érigé

en 1162 ; qu'il reçut des faveurs spéciales du pape Célestin III par bulle du 27 mai 1191 ; que les religieux remplirent quelque temps les fonctions de curés d'Annecy pour la banlieue hors les murs : que le tombeau du B. André d'Antioche, qui en avait été clavaire dès 1348, était achevé en 1360 ; que l'église, dont on peut encore apprécier l'architecture, quoique destinée à d'autres usages, a été bâtie par les soins du cardinal Robert et de son frère Pierre de Genève sur la fin du XIVe siècle ; que ce prieuré fut mis sous la protection et visite des archevêques de Tarentaise dès 1417 ; qu'enfin il échappa, à cause de son ancienneté, à la réunion de toutes les autres maisons de son ordre faite par Innocent VIII, en 1484, en faveur des chevaliers de Saint Jean-de-Jérusalem.

M. Ernest Chantre, membre correspondant à Lyon, a organisé une *Association lyonnaise des amis des sciences naturelles*. Parmi les excursions inscrites au programme de cette année, plusieurs ont pour but l'étude de la Savoie : déjà l'exploration de la grotte de la Balme, près d'Yenne, a pleinement réussi, et dans quelques jours l'Association viendra examiner les collections publiques d'Annecy et visiter les gorges et galeries du Fier. La Société Florimontane félicite M. Chantre de cette excellente idée, si souvent mise en pratique par nos voisins de la Suisse, et la propose comme exemple à nos concitoyens.

M. Dégerine, membre effectif à Saint-Julien, fait hommage de plusieurs curiosités historiques et de quelques objets de l'Océanie. Dans ce nombre est un instrument devenu rare : le battoir cannelé servant à agglutiner le liber du Mûrier à papier et de l'Arbre à pain pour la fabrication des étoffes dites *tapas* ; l'emploi de ces étoffes disparaît devant l'invasion des tissus européens.

M. Revon dépose une hache en bronze, à ailerons et anneau latéral, trouvée à la Balme-de-Thuy, dans une exploitation de gravier, et donnée par M. Vauthier ; — un sabre décoratif cochinchinois, fait avec des sapèques, don de M. F. Déchosal ; — une médaille de Charles-Félix, donnée par M. Emile Picard, etc.

M. Jules Philippe, rappelant que les études archéologiques auxquelles nous nous intéressons ne s'arrêtent pas aux limites de la Savoie, donne quelques détails sur la découverte récente, faite en Portugal, des ruines de Cetobriga, ville ensevelie sous les sables de l'Océan, près de Sétubal. Un Français, M. B..., voyant cet emplacement couvert de murs sur un espace de 3,000 hectares, en fit l'acquisition ; il organise une société par actions pour opérer des recherches méthodiques. Une portion de la ville est sur terre, l'autre se découvre à marée basse. Il y a quatre kilomètres de murs d'enceinte.

M l'abbé Tissot et *M. Ogier* font observer, au sujet du concours d'histoire de la fondation Andrevetan, que plusieurs auteurs pourraient hésiter à envoyer leurs travaux à cause de l'obligation d'abandonner les manuscrits à la Société. La réunion décide que les envois non récompensés seront restitués aux auteurs qui en feraient la demande dans le délai d'une année ; ceux qui auront été l'objet d'une distinction resteront déposés dans les archives, à moins que les lauréats ne veuillent les faire imprimer ; dans ce cas ils leur seront restitués en échange d'un exemplaire de l'ouvrage imprimé.

A la fin de la séance, la réunion examine au Musée les nouveaux dons faits par l'Etat : une collection de vases étrusques, grecs et cimmériens, et trois tableaux exposés au salon de 1874 : *Christophe Sly*, scène tirée de Shakespeare, par M. Dupont ; le *Mont-Aiguille* (Isère), par M. Bernard ; et une *Danse antique*, par M. Matout. Cet envoi sera complété prochainement par un paysage de M. de Groiseilliez.

Le Secrétaire-adjoint,
LOUIS REVON.

BULLETIN

Nous apprenons par le *Journal de Genève* que la Société géologique de France se réunira le 29 août à Genève. Elle y passera quelques jours, pour explorer ensuite plusieurs localités de la Haute-Savoie : « elle visitera le récif corallien du Salève dont l'âge est encore discuté, les Voirons dont la structure compliquée mérite une attention particulière, et la localité classique de la perte du Rhône. Elle se rendra ensuite à Chamonix où elle continuera pendant quelques jours ses excursions. »

—

Le peintre MAX de WALDECK, originaire de Prague, né le 16 mars 1766, est mort le 29 avril, à l'âge de CENT-DIX ANS. En 1785 il fit un premier voyage d'exploration dans l'Afrique méridionale. De retour à Paris, il travailla chez David et chez Prud'hon, puis s'engagea, en 1794, dans l'armée française, qu'il suivit en Egypte ; pour ne pas être compris dans la capitulation, il résolut de traverser l'Afrique, franchit le désert de Dongola, et parvint seul aux établissements portugais. Après un nouveau séjour en France, il visita le Mexique et en rapporta de nombreux dessins d'antiquités, qui ont été reproduits par la lithographie dans l'ouvrage intitulé : *Recherches sur les ruines de Palenqué.*

—

Depuis que le phylloxera ravage les vignobles de France, de nombreux viticulteurs méridionaux ont abandonné ou vendu leurs propriétés ruinées par le fléau, pour venir s'établir en Algérie et y planter de la vigne. Cette importation en Algérie, de l'industrie viticole du midi, aura, dans un avenir peu éloigné, des conséquences incalculables pour la prospérité de ce pays. Déjà, nos jeunes vignes atteignent des prix que l'on ne trouverait peut-être pas dans les vieux vignobles du Var et de l'Hérault, et ce mouvement ascensionnel s'accentuera encore si, comme tout le fait craindre, le phylloxera continue sa marche envahissante vers le midi. Que l'on considère que la production annuelle de la France, qui était autrefois de 46 millions d'hectolitres de vins et de 1,200,000 hectolitres d'eau-de-vie, représentant une valeur de cinq cents millions de francs, a baissé de plus d'un tiers depuis l'invasion du fléau, et l'on comprendra tout ce que l'Algérie aurait à gagner, si elle peut arriver à combler l'énorme déficit de la production métropolitaine.

—

L'Inde a exporté, de 1835 à 1870, une valeur de marchandises évaluée à 1,012,000,000 de livres sterling, soit en francs environ 25,300,000,000. Pendant le même laps de temps, l'importation a été de 583,000,000 de livres sterling, ou de 13,575,000,000 fr. : différence, au profit de l'exportation, 11,725,000,000 fr. Il ne s'agit absolument ici que de marchandises, à l'exclusion de toute autre valeur, telle, par exemple, que l'arrivée dans le pays, pendant 35 ans, de 275,000,000 de livres sterling, ou 6,875,000,000, envoyées dans l'Inde par l'Angleterre pour les innombrables besoins de son armée, de son monde d'employés, de son réseau de chemins de fer indiens, etc.

Cet immense commerce s'est fait et se fait encore principalement : en premier lieu avec le Royaume-Uni, en second lieu avec la Chine, qui reçoit très peu de l'Inde, mais qui, en revanche, lui envoie beaucoup d'opium.

—

Un des grands résultats de l'exploration que les savants russes viennent de faire du delta de l'Amou, c'est la fixation définitive de l'altitude de la mer d'Aral.

Cette mer, ce lac si l'on veut, est plus élevée au-dessus des océans qu'on ne l'admettait jusqu'à ce jour. Un nivellement fait sous la direction du colonel Thilo, au mois d'octobre, entre l'Aral et la Caspienne, a donné pour l'altitude de la première de ces deux nappes, 81 mètres au-dessus de la Caspienne, et par conséquent 53 à 54 mètres au-dessus du niveau des mers.

—

Le nombre des papeteries des Etats-Unis est maintenant de 800 ; elles emploient 20,000 ouvriers.

—

Le dernier recensement municipal de Milwaukee (Etats-Unis), accuse près de 95,000 habitants : c'est un accroissement de 23,000 âmes depuis 1870.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

16me Année. — N° 6. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 28 Juin 1875.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LES ŒUVRES POÉTIQUES DU DOCTEUR ANDREVETAN

(Suite et fin)

Le caractère général de l'œuvre du poète précisé, indiquons-en rapidement les grands traits. M. Andrevetan a débuté par un poème didactique en dix chants : le *Code moral du médecin* (1842). Il y chante la vie de dévouement du disciple d'Hippocrate, lui enseigne ses devoirs et ne craint pas d'entrer dans les détails les plus techniques et d'affronter les difficultés les plus sérieuses et parfois les plus scabreuses de la versification. A ce point de vue, c'est une œuvre vraiment étonnante. Certes, comme difficultés vaincues, comme tours de force, elle surpasse de beaucoup les ouvrages de nos autres poètes : il y a là du Paracelse. Et ne croyez pas que cette étonnante science de facture paralyse l'imagination chez notre auteur. Il est telle peinture de maladie qui, par la puissance du coloris, le relief, son caractère terrible et lugubre, semble inspirée par la fameuse description que Lucrèce a tracée de la peste d'après Pline, le tableau le plus émouvant qui soit sorti de la plume d'un homme. A côté de ces peintures si scientifiques, si sévères, se détachent des morceaux vraiment inspirés où le poète montre toute la noblesse du sacerdoce qu'il remplit lui-même et dont il donne la législation :

Celui qui le possède, et d'une main savante
L'applique à conserver la nature vivante,
Exerce un art si beau, si sublime en sa fin,
Qu'il tient moins d'un mortel que d'un être divin.
Il est du Créateur la plus parfaite image.

Puis plus loin, quand il chante la gloire de Jenner :

Les mortels envers toi de respect pénétrés
Béniront ta mémoire, et des peuples sans nombre
Par ces cris d'allégresse honoreront ton ombre :
« Hommages à Jenner, notre libérateur,
Et de l'humanité le premier bienfaiteur. »
Sur le bronze votif on lira ton histoire,
Des plus grands rois la tienne éclipsera la gloire.
Ton nom, plus que le leur, dans la postérité
Retentira du bruit de l'immortalité,
Et volant d'Albion jusqu'au-delà des ondes,
De son immense éclat enceindra les deux mondes.

M. Andrevetan a déjà déployé dans cette œuvre toute son originalité : il y est tout entier. Mais ce n'est encore là que sa première manière. Le poète a rompu ses lisières, il a son Cosmos. Mais dans cette lutte de Jacob contre l'ange, il n'a pu éviter une tension considérable : on voit un peu les muscles dans cette poésie. Désormais il va s'attaquer à tous les sujets ; son talent est non moins vigoureux que flexible. C'est sa seconde manière. M. Andrevetan peut dire alors avec Térence : *Homo sum et nihil humani a me alienum puto*. Tantôt il nous fait pénétrer au centre des enfers avec Dante ; tantôt, dans un hymne à la Providence divine, il chante l'avénement, le règne et la chute de Napoléon Ier :

Des hauteurs où se rend la justice éternelle,
Une main invisible à la race mortelle
Part, traverse l'immense et diaphane éther,
Et d'une rude étreinte, aux rives de la mer,
Saisit le superbe coupable.
Entre l'onde et le ciel au sud ardent lancé,
Il va sur un rocher noirâtre et crevassé
Tomber d'une chute effroyable.

Tantôt il analyse les œuvres de Joseph de Maistre. Il fait preuve dans sa *Maistriade* d'une rare science analytique et d'une grande indépendance de critique :

Dans ses accès de verve une vive chaleur
De son cœur convaincu passe dans son langage,
Echauffe, vivifie, ranime son ouvrage.
De grâce dénué, dédaigneux d'ornement,
Mais ferme en son essor, vif en son mouvement,
Son style condensé, nerveux et laconique,
Est fait pour les disputes et pour la polémique.
De son raisonnement serré, paradoxal,
Il attaque, il saisit, il presse son rival.

. . . .

Ici pour immoler un impie adversaire,
D'un style fulgurant il arme sa colère;
Ou là, de tout son poids, colossal éléphant,
Sous ses pieds il écrase, aplatit cet enfant.
La critique, en ses mains, a du vainqueur d'Antée
Placé l'arme jadis des brigands redoutée.
« Sa plume est une hache, » au dire de Pinet;
Plus d'un autre écrivain l'a transformée en fouet.

. . . .

Mais la France vient d'être livrée pieds et poings liés à l'étranger, ses plus belles provinces sont foulées par la botte du Prussien. Alors le poète pleure les malheurs de la patrie. On ne voit plus chez lui la sérénité olympienne du philosophe; il emploie le fouet de la satire, il tonne, il désespère, il maudit. Il sent qu'il ne faut pas flatter le peuple, mais le relever en lui faisant sentir ses fautes.

On ne peut plus dire alors du poète:

Castigat ridendo mores.

Non! à l'exemple de Victor Hugo

Il jette au vent sa strophe irritée et meurtrie.

C'est la troisième manière de M. Andrevetan. S'il faut reconnaître que sa poésie est alors moins large, en revanche, il a resserré l'inspiration comme dans un étau. Jamais, selon nous, il ne s'était élevé aussi haut. Voici un des passages les plus remarquables de ses satires. Nous prions le lecteur de ne l'envisager qu'au point de vue de l'art, en laissant de côté la passion politique, et se pénétrant bien de cette règle souveraine de la poésie, la liberté de l'inspiration.

O France! tu verras durant mille ans encor
Les prétendants au trône attenter à ton or;
En leur nom tes enfants, en d'horribles batailles,
Rougir et terre et mer du sang de leurs entrailles;
De leurs divisions laisser pour monuments
De tes propres foyers d'affreux déchirements.

. . . .

Un cabinet se forme à dix heures du soir;
A la onzième il est biffé par le grattoir;
On le reconstitue, à minuit on l'épure,
Et l'on en fait au jour déjà la sépulture,
Pour renaître et mourir encor le lendemain:
D'un trouble dans l'Etat présage trop certain,
Des révolutions l'hydre aristocratique
Vous dévorera, Francs, tant que la République
Ne sera pas reçue en principe par tous,
Et l'ogre plébéien vous meurtrira de coups.

Les citations que nous venons de faire suffisent pour donner une idée de l'œuvre de M. Andrevetan. Il nous est impossible dans cette courte notice d'en donner une analyse plus détaillée, qui d'ailleurs serait forcément écourtée. Nous aimons mieux renvoyer le lecteur aux ouvrages mêmes, et nous ne saurions trop l'engager à les approfondir. C'est par l'étude des poètes qu'on devient poète soi-même: l'inspiration veut cette base. Et qui n'en sent l'indigence aujourd'hui? Les poètes ne produisent plus parce que la poésie n'est plus goûtée. La satisfaction des grossiers appétits de la brute est mise au-dessus des nobles jouissances de l'art. Retomberions-nous dans la barbarie? car « il n'y a que les barbares, a dit Goëthe, qui soient insensibles aux accents des poètes. » En dehors de nos anciens maîtres, point de productions marquantes.

Qu'on le comprenne bien cependant, la poésie est le plus sûr instrument de rénovation, le meilleur *sursum corda*. Les prophètes animaient les guerriers hébreux, Tirtée conduisait les Grecs au combat, Kœrner et Arndt ont galvanisé l'Allemagne après Iéna, Béranger a tué sous le fouet du ridicule un despotisme imbécile, Lamartine et Victor Hugo ont réagi contre le froid scepticisme du XVIII[e] siècle, Goëthe, le plus grand des poètes modernes, a contribué puissamment à l'émancipation de l'intelligence. La poésie est le plus nécessaire de tous les arts, car ses intentions sont plus précises, plus saisissantes, elle s'adresse à tous. Elle est surtout morale, tandis que la peinture et la musique réalisent avant tout le beau abstrait ou plastique. « La poésie, a dit Hegel, est l'art universel, l'art divin. »

Etudiez donc les œuvres de M. Andrevetan. Supposons même un instant que sa poésie ne soit pas de votre goût, que vous n'y trouviez pas la nourriture esthétique que réclament les tendances particulières de votre esprit, croyez bien que pour autant cette lecture n'aura pas été stérile. Si vous avez appris à estimer une incroyable force de volonté unie à la plus grande probité, à admirer une vie toute entière consacrée à la science et à l'art, si vous voulez l'imiter, ce n'est pas en vain que vous aurez feuilleté les œuvres du barde de La Roche.

F. MACHARD.

Nous croyons utile de faire suivre cette courte notice de la nomenclature des ouvrages du poète:

Satires sur les événements contemporains et sur les hommes qui les ont amenés et conduits; ***Code moral du médecin***, poème en X chants; ***La Savoie poétique***, poème en VI chants; ***Le Lac d'Annecy***, poème en VI chants; ***Les Odes sur l'affranchissement de l'Italie; Les Possédées de Morzine***, drame en vers et en deux actes; ***La sainte de Magland***, ou l'hypocrisie sacrilége, drame en vers et en trois actes; ***Lamentations sur l'Etat déplorable de la civilisation en Savoie***, en prose; ***Fêtes de musiques et d'orphéons en Savoie***, poème narratif, descriptif et lyrique; ***La Décoromanie***, pentalogie dialoguée en vers; ***Le Triomphe de l'amitié***, drame en cinq actes et en vers; ***Le Mariage de réconciliation par dépit***, comédie pastorale en deux actes et en vers; ***L'Hôtelier-Vampire***, comédie en deux actes et en vers; ***Le Médecin disciple, rival de son maître***, comédie en trois actes et en prose; ***La Maistriade ou Vie, œuvres de J. de Maistre, et réfutation de sa doctrine***, poème en IV chants; ***Décentralisation littéraire***, poème en III chants; ***Le Dante en miniature***: l'Enfer, le Purgatoire, le Paradis, poème en III chants; ***L'Exposition universelle de 1867***, poème en I chant; ***Églogues — Idylles — et Arcachon***, poème en IV chants.

MORILLON AU XIV[e] & AU XV[e] SIÈCLE

(D'après des documents inédits).

A cinq kilomètres de Samoëns, sur la gauche du Giffre, s'élève, coupée de prés-bois, une colline qui se relie à la route départementale par un pont en pierre construit il y a trente ans. C'est Morillon, commune et paroisse de 750 âmes, dont on aperçoit de Taninges le clocher brillant au-dessus des touffes

d'arbres. Morillon, joli nom de lieu appartenant aussi à une ville de Poitou et qui paraît signifier « petit mont » (1). Le bourg et l'église sont perchés sur un tertre dominant la plaine et qui est désigné, dans la charte ci-après, par « *Crestum de Morillion ou Morellons.* »

S'il faut ajouter foi à certain document trouvé, il y a vingt ans, dans les archives du presbytère, par R[d] Bastard, curé de la paroisse, les habitants auraient, jadis, combattu avec héroïsme les Sarrasins. En retour, les souverains du Faucigny leur accordèrent certains privilèges, tels qu'exemptions de tailles, etc.

Avant l'an 1313, les villages de Morillon semblent avoir été du fief du prince et faisaient partie de ce qu'on appelait alors la « Vallée de Certous » (2).

I

Mais au XIV[e] siècle, une puissante famille des environs d'Annecy, les de Pontverre, seigneurs de Chavaroche, célèbres, plus tard, dans l'histoire des gentilshommes de la Cuiller, y acquirent des droits considérables. Ce qui résulte de trois chartes en latin dont les copies authentiques et contemporaines sont parvenues jusqu'à nous (3).

Outre un fragment de généalogie sur ces dynasties, et outre l'intérêt qu'elles offrent pour l'histoire du sol et des familles, nos chartes fournissent, parmi les témoins qui y figurent, des noms mêlés à l'histoire générale du pays.

Le premier de ces titres, reproduit dans le second, porte la date du 9 des calendes d'août 1313. On y voit que : « *Vir dominus Johannes de Pontevitreo miles* » jure fidélité et hommage à Hugues Dauphin seigneur de Faucigny, — sauf l'hommage et fidélité à Guillaume, comte de Genevois, — et promet « *reducere et recorvare dictum dominum Hugonem et heredes suos et gentes suas in domo sua Calve ruppis.* » En échange, Hugues Dauphin donne au sire de Pontverre « *infeudum perpetuum quindecim libratas terre annui redditus in hominibus in mandamento castri montanerii seu Castellionis, sub forma, modis et conditionibus quibus dominus Hugo assetavit domino Girardo fratri dicti domini Johannis decem libratas annui redditus.* » L'acte, concernant Girard de Pontverre, n'est ici qu'indiqué.

Ce contrat entre Jean de Pontverre et Hugues Dauphin est reçu par le notaire Gaido Billet, d'Annecy : « *apud Marcossey* (4), *in camera domini* « *Hugonis, presentibus : Steph. de Compessio, canonico geben. Roberto Vuagnardi, Girardo de* « *Pontevitreo, militibus. Humberto de Saramans,* « *jurisperito. Johanne de Tavel et Petro de Monthoux.* »

Il résulte aussi de Lettres patentes données, deux ans après, par Hugues Dauphin, le 4 des nones de février 1315. Ces patentes, dont la teneur est énoncée dans notre première charte, contiennent 31 noms de taillables à miséricorde, parmi lesquels sont : « *Petrus de Costa, Johes Anthonius, Richardus de Honora,* » trois familles qui subsistent encore de nos jours.

Le second titre, qui lui-même renferme les deux pièces qui précèdent, est une Reconnaissance en faveur du comte de Savoie Amédée VI, successeur des barons de Faucigny, par Guichard, fils du dit Jean de Pontverre, seigneur de Chavaroche, reçue le 13 septembre 1369, par le notaire Jean Gaillard, à Cluses, dans la maison de Guillaume Amidouz, « *presentibus : Guillelmo de Cors domicello. Humberto Billereti parochie muscecii in valle pellosa. Johanne Famelluz de Contamina. Jacobo Fabri de S[to]-Mauricio in Tarentaysia. Petro de Croso de Araschia.* » Il relate une longue énumération de poses ou partie de poses de terre, et de taillables. Quantité de ces noms d'hommes sont inconnus. On y trouve, cependant, les noms de Dénarié, Michaud, Pontel, de Roland, du Verney, Simond, de Lullin et Fabri de Lestelley.

Pour tout quoi Guichard de Pontverre promet l'hommage au comte de Savoie, — sauf toujours l'hommage au comte de Genevois, — et fait, quant au château de Chavaroche, les mêmes promesses que son père avait faites à Hugues Dauphin. Au bas de l'acte, on lit : « *Levata est pro confitente per me Poncium de Berbesiis notarium.* »

La 3[me], ou, pour mieux dire, la 2[me] charte, est aussi une Reconnaissance au comte de Savoie Amédée VII, par Hugonin de Pontverre, damoiseau, qui confesse tenir en fief du dit comte un certain nombre de : « *redditus, homines, tallias, census et ser-* « *vicia,* » le tout situé au crêt de Vésignier, aux Miaux et aux Champs. Suit la liste des pièces de terres, des hommes liges, taillables ou francs. Pour tous ces droits le confessant promet, par serment, d'être fidèle au comte de Savoie et « *omnia alia fa-* « *cere que in capitulis fidelitatum nove et veteris* « *continentur.* » Il n'est plus question du château de Chavaroche.

Ce dernier document est reçu par le notaire Jean Gaillard, à Bonne, le 14 mars 1386, dans la maison d'Hugonod Charpin *de pede Aye,* en présence de Nob. Nantelme de Boege, damoiseau, seigneur de Rochefort; Nycolet d'Amency, damoiseau; Mermet de Thoren, bourgeois de Crusille, et d'Etienne Cornut de Samoëns, notaire. Cette Reconnaissance est reçue, par acte même Jean Gaillard, notaire, du 11 avril 1392, à Chambéry « *in castro in logia prope* « *capellam, presentibus nobilibus Nantelmo de Bo-* « *gio domino Ruppis fortis. Petro filio domini* « *Roberti Pugini et Petro filio Johannis Pugini,* « *ac Roleto de Passu notario de Bonnavilla.* »

A cette époque reculée, les Miaux, le Verney et Honora, étaient déjà les principaux centres de population. Ils dépendaient de la paroisse de Samoëns et du château mandemental de Montanier (1), détruit par les Vallaisans en 1476.

A propos du nom d'Honora, écrit aussi dans nos chartes, « *Honorum,* » son origine paraît se rattacher à la perception des impôts. En effet, dit un

(1) D'après Ducange, ***Morellum*** signifie ***bois***. Le nom d'*Esserlous* vient à l'appui avec la signification de défrichements. (*Note de la rédaction*).

(2) Voir le titre de la fondation de Mélan de l'an 1292.

(3) Don de M. Riondel, géomètre, qui les a trouvées à Samoëns.

(4) Ruines près de Sevraz, à Viuz-en-Sallaz.

(1) *Regeste genevois*, p. 509.

auteur (1), « les délégations d'impôts, pratiquées par « les empereurs avant de l'être par les rois Francs, « consistaient à attribuer à des fonctionnaires en « activité ou sortant de charge, ou simplement à des « particuliers qu'on voulait favoriser, une portion « déterminée du revenu public : le péage d'un pont, « les redevances en denrées dues par un village, « etc. Cette dotation s'appelait *Honor*, et les gens « qui la recevaient étaient honorés. »

Jusque à quand les sires de Pontverre possédèrent-ils ce fief de Morillion? Comme nous verrons plus bas, les de Viry y eurent des droits vers 1450. Il paraît avoir été rétrocédé au prince, car on trouve que, le 17 juillet 1597, noble de Moyron, receveur général des finances du duc de Genevois, aliéna, en faveur de Charles de Gex, la paroisse de Morillon qui fut, ensuite, érigée en baronie en faveur de son fils Jacques de Gex, par patentes du duc de Savoie Charles-Emmanuel, du 22 janvier 1622 (2). TAVERNIER.

(A suivre.)

DOCUMENTS INÉDITS SUR LE GÉNÉRAL COMTE DE BOIGNE

Les biographies consacrées à cet illustre bienfaiteur de la patrie par l'Académie de Savoie en 1830, et dernièrement par M. le comte de Foras, dans l'*Armorial nobiliaire de Savoie,* ont abondamment vengé sa mémoire de quelques rares calomnies échappées à l'envie.

A l'appui de cette réhabilitation nous publions les deux lettres suivantes copiées aux archives du collége de Mélan. Le caractère de leurs auteurs donne à leur témoignage une autorité qui mérite d'entrer dans le domaine de l'histoire. (Voir la *Revue* de cette année, page 32). E. SERAND.

LETTRE DE M. VUICHARD, MISSIONNAIRE APOSTOLIQUE A PONDICHÉRY, DANS LES INDES

(Envoyée à Mélan, datée de Pondichéry 28 novembre 1822.)

Si je n'eusse pas été malade à mon arrivée, on m'auroit d'abord envoyé à Séringapatan ou Chiringapatnan, Capitale jadis du Prince Tiposaïbe, qui a été tué au siége de cette ville par les Anglais, qui ont détruit cette puissance.

Ce qu'on dit de Monsieur de Boigne est faux. Il n'a jamais été au service de Gipo ou Tipou. M[r] de Boigne a commandé en qualité de Général les troupes d'un prince Maratte, appelé Sindiah, voisin de Tiposaïbe. Lorsque sa fortune a été assez considérable, il l'a mise en sûreté auprès des Anglais ; il est faux qu'il l'ait trahi, il a été remplacé par un autre officier Européen. Quant à la fortune de M[r] de Boigne, je ne crois pas qu'elle soit injustement acquise, comme on le dit. Ce prince Maratte assignoit à son Général le revenu d'immenses propriétés, lui laissant le soin d'en tirer le parti qu'il pourroit, pourvu qu'il entretînt les troupes. Alors le Général prenant le titre de Prince de ses terres, nommoit des officiers pour l'administration de ses propriétés, et en disposoit à son gré. Je sais que tous les soldats étoient très-contens de M[r] de Boigne. Il n'a pas pris les armes contre son Prince, ni contre aucun autre de l'Inde : il s'est contenté d'aller jouir de sa fortune dans son pays natal. Voilà tout ce que j'ai de nouveau à vous dire : mon cher Abbé, donnez-moi les nouvelles de la Savoie.

LETTRE DE M. DUBOIS, DIRECTEUR DES MISSIONS ÉTRANGÈRES, ANCIEN MISSIONNAIRE DES INDES

(Envoyée à Mélan, datée du 7 février 1825.)

J'arrivai de l'Inde au mois de mai 1823 après un séjour non interrompu de plus de trente ans dans ce pays, en qualité de missionnaire appartenant à la mission de Pondichéry. Durant cette longue période de temps, je parcourus toute la presqu'île de l'Inde; mais mon principal séjour fut dans le royaume de Meisjour. Durant les premières années de mon arrivée dans l'Inde, j'entendis souvent parler de M[r] le Général du Boigne, qui étoit alors au service du prince Maratte Sindiah. Je connus personnellement plusieurs officiers Anglais et Portugais, qui avoient servi sous les ordres du Général; et je déclare sur mon honneur que je n'entendis jamais parler de ce dernier qu'en termes de louanges comme d'un galant officier et d'un homme d'honneur. C'est un fait généralement connu dans l'Inde que ce fut à l'excellente discipline que le Général du Boigne vint à bout d'établir dans l'armée du prince Sindiah, que celui-ci fut redevable de la longue suite de victoires et de conquêtes, qui le rendirent le plus puissant souverain de l'Indostant, que ces succès non interrompus furent l'ouvrage du Général du Boigne. Après la conquête de Délhi par Sindiah, ce dernier suivant la coutume barbare des princes despostes de l'Asie, fit crever les yeux au prince Mahométant, Mamous son prisonnier de guerre, et confia le commandement de Délhi et la garde du prince vaincu au Général du Boigne; et c'est aussi un fait connu que ce dernier se conduisit envers ce prince infortuné avec une humanité et une magnanimité propres à adoucir toutes les amertumes du sort de cet illustre captif, et qui furent un sujet d'admiration dans tout l'Indostant, et lui attirèrent l'estime de toutes les âmes sensibles. Quant à la fortune que fit le Général du Boigne dans l'Inde, personne n'auroit à rougir selon moi des sources d'où elle procède. Le prince qu'il servoit avec honneur et fidélité, lui avoit abandonné les revenus entiers et absolus de plusieurs Jaggihères ou provinces pour solder les troupes sous son commandement, et lui laissoit le surplus sans qu'il fût obligé de rendre compte à qui que ce soit. Le Général exact à payer les troupes mois par mois, trouvoit un excédant considérable dans le revenu des provinces mises à sa disposition. Ainsi sa fortune quelque considérable qu'elle puisse être, n'a été acquise que par des voies honorables; et je déclare de nouveau que je n'ai jamais entendu, durant mon séjour de plus de trente ans dans l'Inde, aucune insinuation qui pût tourner au désavantage du Général du Boigne, ou le faire soupçonner coupable de quelqu'une des bassesses qu'on dit lui être reprochées par ses ennemis.

(1) Vuitry, *Régime financier de la France avant* 1789.

(2) Voir *Revue savoisienne,* 1871, p. 65.

Au reste, je n'ai jamais eu l'honneur de connoître personnellement le Général du Boigne, ni personne ne m'a jamais demandé de faire cette déclaration qui est tout-à-fait spontannée de ma part; mais ayant ouï dire même avant que je revinsse en Europe, que le Général avoit été exposé aux calomnies les plus atroces, les plus infâmes, et en même temps les plus absurdes, j'ai cru devoir certifier le témoignage rendu dans l'Inde par le public, à son honneur et à sa probité.

LES ANOBLIS DE SAVOIE SOUS LE PREMIER EMPIRE

NOTES HÉRALDIQUES

(Suite) (1)

Quelques erreurs s'étant glissées dans l'article consacré ici même (20 décembre 1873) au chimiste Berthollet, nous tenons à rectifier ce que nous avons pu dire d'erroné et à compléter ce que nous avons pu omettre. Nous croyons donc devoir revenir sur notre savant compatriote.

3. — 19 mai 1809. Décret accordant une dotation de 10,000 fr. à Claude-Louis BERTHOLLET, né à Talloires (Haute-Savoie) le 9 décembre 1748, créé *comte* de l'empire en 1808 et mort à Arcueil (Seine) en 1822 le 6 novembre. Fils de Louis Berthollet, châtelain de Talloires et bourgeois d'Annecy, et de Philiberte Donyer, Berthollet étudia au collége des Provinces à Turin (1766-1770) (2), fut reçu docteur en médecine en 1770, vint à Paris en 1772, s'y lia avec Lavoisier et fut attaché, comme préparateur, au laboratoire de chimie du duc d'Orléans et, comme médecin, à la maison de Mme de Montesson. Membre de l'Académie royale des sciences en 1780, il découvrit, en 1785, l'alcali volatil et la part de l'azote dans la composition des substances animales; directeur des Gobelins, il inventa le procédé du blanchiment des toiles par le chlore et apporta de nombreuses améliorations dans l'art de la teinture. Envoyé avec Monge en Italie, en 1796, pour choisir les tableaux destinés à enrichir nos musées, il s'acquitta avec une rare prudence de cette délicate mission, fit ensuite partie de l'expédition d'Egypte, siégea à l'Institut du Caire, revint en France avec le général Bonaparte et fut nommé, en 1799, sénateur titulaire de la sénatorerie de Montpellier et, en 1814, pair de France. Grand officier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre de la Couronne de Fer, membre de la Société royale de Londres en 1795 et des académies de Turin, de Harlem et de Chambéry, Berthollet n'eut qu'un fils, Amédée, auteur de quelques travaux de valeur, mort à Marseille en 1811, à peine âgé de 28 ans.

Armes : *Ecartelé, au 1er, d'azur, au signe des comtes sénateurs; au 2e, de gueules, à l'ibis d'or; au 3e, de gueules au chien triomphant d'or; au 4e, d'azur, à l'appareil chimique d'argent.*

Armes de pair de France : *Coupé, au 1er, parti d'azur, à l'appareil chimique d'argent, et de gueules, à l'ibis d'or; au 2e, de gueules, au lévrier rampant d'or.*

(1) V. *Revue savoisienne*, février 1875.

(2) V. *Nouveau document sur Berthollet et Vichard de Saint-Réal*, par le docteur Bouvier, *Revue savoisienne*, fév. 1866, p. 18.

11. — Paris, 25 novembre 1813. Lettres patentes, en conformité d'un décret du 20 mai 1811, accordant le titre de *baron* de l'empire à Gaspard-François FORESTIER, né à Aix-les-Bains, arrondissement de Chambéry, le 14 mars 1767, mort à Paris, sans alliance, le 24 avril 1832. — Fils de Gaspard Forestier, notaire à Aix et secrétaire de la commune de Grésy de 1772 à 1797 et de Marie Domenget, François Forestier s'engagea dans la légion des Allobroges et fit avec elle les campagnes des Pyrénées et d'Espagne. Il montra partout un sang-froid et une bravoure extrêmes : avec 105 hommes il sut victorieusement défendre le poste de la tour de la Massone contre 500 Espagnols (17 décembre 1793); à Saint-Elme, il s'élança intrépidement au milieu des gardes wallones et reconquit le drapeau enlevé à son bataillon (30 frimaire an II). Il alla ensuite en Italie et fut nommé successivement adjoint provisoire à l'adjudant général Guillet, aide-de-camp du général de Frégeville et chef d'escadron le 22 juin 1804. Il fit la campagne de 1806, fut grièvement blessé à l'assaut de Civita del Tronto, rejoignit la grande armée en 1807 et fut de nouveau blessé au siége de Stralsund où il était major de tranchées. Passé au 2e corps de l'armée d'Espagne, Forestier se distingua à Rio Secco, fut encore blessé à Oporto en 1809, résida quelque temps à Madrid et devint baron de l'Empire, sous-chef de l'état-major de l'armée du midi, officier de la Légion d'honneur, général de brigade (30 mai 1813), commandant de l'avant-garde de l'armée du vice-roi d'Italie, inspecteur d'infanterie, commandant du département de l'Hérault, commandeur de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, etc. Le 26 mars 1827, il reçut des lettres de naturalité : aussi, retrouverons-nous son nom dans nos *Naturalisés de Savoie en France de 1814 à 1848*. Notre savant collègue, M. Jules Philippe, lui a consacré un article dans ses *Gloires de la Savoie*.

Armes : *Ecartelé : au 1er, d'azur, au drapeau en barre d'argent ferré, cravatté, bâtonné et frangé d'or, tenu vers le milieu du fût par un dextrochère d'argent mouvant de dextre; au 2e, de gueules, au signe des barons militaires; au 3e, d'or, à une forêt de sapins de sinople terrassée du même; au 4e, d'argent, à deux montagnes de sable, séparées par un défilé et mouvantes des deux flancs de l'écu* (1).

12. — Saint-Cloud, 20 août 1810. Lettres patentes attribuant, en conformité d'un décret du 15 août 1809, lettre de *baron* de l'empire à François-Louis FORESTIER, frère du précédent, né à Aix-les-Bains le 3 mars 1776, mort des suites de blessures reçues à Brienne, le 29 janvier 1814. — Il s'engagea, comme son frère, dans la légion des Allobroges, prit part au siége de Toulon où il fut blessé, passa à l'armée des Pyrénées-Orientales et y devint capitaine de carabiniers. Après avoir soutenu avec deux compagnies d'élite la retraite de la division Charlet dans

(1) Nous devons communication de ce blason à l'obligeance de Mme Gaspard Forestier, propriétaire à Aix.

les montagnes de Canigou, il se rendit en Italie et se distingua hautement à l'assaut de la redoute de Saint-Jean, près de Cerva, où il eut une jambe cassée; adjoint à l'état-major, le 25 janvier 1799, et chargé de se rendre au quartier général de Championnet, à Pescara, il traversa les lignes ennemies, franchit quatre-vingts lieues de pays insurgé et arriva à destination après avoir perdu la moitié de son escorte. Aide-de-camp du général Duhesme, il suivit cet officier à l'armée gallo-batave et l'accompagna à Lyon avec le grade de chef d'escadron; aide-de-camp du général César Berthier, il passa aux armées d'Italie et d'Allemagne, fut blessé à Raab et créé, par décret du 15 août 1809, baron de l'empire. Officier de la Légion d'honneur le 22 du même mois, Forestier fit la campagne de Russie, fut encore blessé à Krasnoë et devint général de brigade (9 novembre 1813); il suivit ensuite le mouvement de retraite de Franckenthal en France, et fut atteint mortellement à Brienne, le 29 janvier 1814. Il n'était pas marié. Son nom figure dans les *Gloires de la Savoie*.

Deux frères des généraux dont nous venons de parler suivirent, l'un, la carrière de la médecine, et, l'autre, la carrière du notariat. Le premier, Jean-Jacques, médecin à Aix-les-Bains, fut le père du docteur Auguste Forestier, ancien membre de la commission d'inspection des eaux d'Aix; le second, Jean-Baptiste, notaire à Aix et secrétaire de la commune de Grésy de 1816 à 1830, a dû laisser lui-même trois fils : 1° Pierre-Gaspard, notaire à Aix et secrétaire de la commune de Grésy de 1841 à 1848; 2° Jean-Baptiste, secrétaire de la même commune de 1858 à 1860, avocat à Chambéry; 3° Claude-Nicolas, directeur de l'école des sourds-muets de Lyon, naturalisé le 5 mai 1846.

Armes : *Coupé, au 1er, parti, d'or, à trois tourteaux d'azur et de gueules, au signe des barons militaires; au 2e, d'azur, à un lion bandé d'argent et de gueules de huit pièces* (1).

13. — 7 janvier 1809. Décret impérial concédant une dotation de 20,000 fr. à Emmanuel Cretet, né au Pont-de-Beauvoisin, arrondissement de Chambéry, le 10 février 1747, créé *comte de Champmol* en 1808 (2), et mort à Arcueil (Seine) le 28 novembre 1809. Issu d'une famille essentiellement savoisienne et fils d'un négociant, Cretet s'occupa d'abord de commerce, puis, après quelques années de séjour en Amérique, vint se fixer à Paris où il se livra à d'heureuses spéculations : ce qui lui permit, lors de la mise en vente des biens nationaux, de se rendre adjudicataire de la superbe chartreuse de Champmol-les-Dijon (3). Devenu ainsi l'un des plus riches propriétaires de la Côte-d'Or, il se fit nommer député du département au conseil des Anciens (octobre 1795); réélu au mois d'avril 1799, il fut, après le 18 fructidor, appelé à la présidence de cette assemblée et prit une part active à toutes les discussions commerciales et financières. Sous son impulsion vigoureuse furent en partie organisés les contributions directes, le système monétaire, la comptabilité des communes, le service des domaines, etc., etc. Appelé au conseil d'Etat, il fut chargé, avec Joseph Bonaparte, Portalis, Bigot de Préamenece et l'abbé Bernier, d'arrêter les bases de la convention qui rétablit en France l'exercice légal du culte catholique et qui aboutit au concordat signé avec le cardinal Consalvi et Mgr Spina, dans la nuit du 16 au 17 juillet 1801, au domicile du frère du premier consul.

Nous trouvons plus tard Cretet directeur général des ponts, chaussées, routes et canaux, et, en 1806, gouverneur de la Banque de France. Ministre de l'intérieur de 1807 à 1809, il fut fait comte de Champmol et reçut, les 7 janvier et 25 mars 1809, deux dotations de 20,000 fr. chacune. Il était ministre d'Etat quand sa santé délabrée l'obligea de se rendre à Arcueil où il succomba bientôt d'épuisement et de fatigue. Son corps fut déposé au Panthéon.

Armes : *d'azur, au coq d'argent crêté de gueules surmonté en chef à senestre de deux clefs en sautoir d'or la tête en bas; franc-quart er de comte ministre brochant au neuvième de l'écu.*

(A suivre.) A. ALBRIER.

(1) Nous devons encore communication de ces armoiries à Mme G. Forestier; nous ne saurions trop la remercier de sa bienveillance.

(2) Dans ses *Vingt-cinq notes sur les Gloires de la Savoie* (Annecy, Burdet, 1863, in-8°). M. l'abbé Périllat donne à tort à Cretet le titre de baron.

(3) La chartreuse de Champmol, aujourd'hui asile d'aliénés, avait été construite, en 1383, par le duc Philippe-le-Hardi « dans un enclos appelé *Champ Mol*, près de l'Etang-l'Abbé, au-dessous de Talont, à un quart de lieue ouest de Dijon. » V. Courtépée, *Description du duché de Bourgogne*, 2e éd., Dijon, Logier, 1847, in-8°, t. II, p. 126.

UN FANATIQUE PARTISAN DU TABAC

Il est peu de questions qui aient fait noircir plus de papier que la question du tabac et des fumeurs. Les terribles effets de la *nicotine* sont devenus un lieu commun. Mais que faire contre une habitude? D'aucuns prétendent même que ceux qui ont fulminé les plus éloquents réquisitoires contre cet ennemi social sont eux-mêmes d'incorrigibles fumeurs.

Rien n'y fait, ni sermons, ni exemples; les fumeurs vont leur train et continuent de s'empoisonner, sciemment ou non, comme leurs prédicateurs. L'impôt énorme prélevé par le fisc est lui-même impuissant. Le pauvre diable se passe de pain, mais sa chère pipe est toujours bourrée, et le fisc encaisse tous les ans des sommes de plus en plus fantastiques.

Cependant le tabac a eu aussi ses partisans, non seulement parmi les esprits légers, amoureux du paradoxe, mais encore parmi les hommes graves, parmi les savants dont le nom passe à la postérité. Je retrouve dans mes notes des extraits d'un ancien traité de médecine, imprimé à Louvain en 1780, et qui a pour auteur Guillaume Trilleh, médecin hollandais, fanatique admirateur du tabac. Je ne puis résister au plaisir de faire part de ce morceau curieux aux lecteurs de la *Revue savoisienne*.

Comme l'ouvrage est écrit en latin et contient des longueurs, je tâcherai d'analyser et de traduire de mon mieux, sans pouvoir faire passer dans notre langue toute la saveur naïve ou pédantesque de certains passages.

D'après notre Guillaume, le tabac convient dans les affections *soporeuses*. Il entre dans la composition des clystères. Bien plus, sa fumée seule, introduite à l'aide d'un tube dans « le gosier d'en bas, »

peut remplacer le meilleur clystère. *(Imo, solus ipsius fumus, fistulae ope, gutturi inferiori immissus, valentissimi clysmatis vicem præstat).* Toujours d'après notre auteur, le tabac possède des vertus abstergentes, incisives, résolutives, anodines, vulnéraires, vomitives, sternutatoires, et, de plus, il met à mort les horrifiques bestioles qui vivent aux dépens de notre peau, au témoignage de Riedlinus *(et necat tetros pediculos, teste Riedlino)*. Voilà un monsieur, probablement un ami de l'auteur, qui a dû être médiocrement flatté de voir transmettre ainsi à la postérité son nom et ses petits secrets.

Après cela, le brave Hollandais prend le mors aux dents et se lance dans une phrase cicéronienne d'au moins une page, une phrase à essouffler un avocat, dans laquelle il épuise toutes les formules de l'admiration : le tabac devient un dieu ; dans son enthousiasme, le latin ne lui suffit plus, il en arrive à parler grec.

« Cette plante, dit-il, la plus connue, la plus usitée, la plus vantée en tous lieux, en l'honneur de laquelle, sur toute la surface du globe, fument sans relâche tant d'autels grands et petits et, comment dirai-je ? tant de cassolettes d'encens *(tot aræ et altaria ac parva quasi thuribula fumant* — les pipes évidemment), que nul nombre n'arriverait à les estimer, cette plante, dis-je, cette plante qui procure santé et jouissances *(salutaris ac voluptaria)*, bonne en société comme dans la solitude, recherchée à la fois *(unicum votum)* par les savants et les ignorants, les voyageurs, les marins, les soldats, les artistes, les ouvriers, les riches, les pauvres, les nobles, les manants, les bourgeois *(superiorum, inferiorum, mediorum)*, les vieillards, les hommes et les adolescents, en un mot par les hommes de toute condition, de toute dignité et presque de tout âge ; cette plante, qui console et qui soulage, qui tient lieu d'aliments à ceux qui ont faim et de breuvage à ceux qui ont soif *(esurientium* âlimon *et sitientium* adipson), la panacée des pauvres et des affligés, le népenthès des malades ; cette plante, que le vulgaire nomme tabac, grâce à ses nombreuses et insignes vertus et aux délices qu'elle procure, a trouvé à juste titre d'innombrables hérauts pour chanter ses louanges. »

Suit la nomenclature des susdits hérauts : Zornius, Alstedius, Everartus, Magnenus, Mundius, Baumannus, Tappius, Ettmullerus, Carr, Friderici, Albinus, Thebesius, Monardus, Clusius, Piso, Bontekae, Schrœderus, Zwelferus, Paschius, Hermannus, Kerckringius, Boerhaavius, Cartheuserus, Junckerus, Kestenerus, Zudolff, Dorstenius, Stahlius, Buchnerus et autres qui ont fait paraître des dissertations sur l'usage et l'abus du tabac, auxquels il convient d'ajouter Zacut, Lusitanus, Laz, Riverius, Hannemannus, Mayerne, Dolœus, Wladschmith, Ludovici, Hoffmannus, Valentini, Screta, surtout Thonnerus *(Obs. med., 3,* liv. II), et Meibom *(Traité de la bière,* chap. XXIV), et tant d'autres que Friccius approuve et suit avec bien plus de raison en ce point qu'en d'autres, dans son traité *sur la vertu des poisons*.

Voilà, certes, un panégyrique dans les formes, que son auteur a dû entrecouper de nombreuses bouffées de son petit encensoir en porcelaine. PAUL HENRY.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Mai 1875.	Température centigrade			Hauteur	
	Matin.	Midi.	Soir.	du bar^{e}.	du lac.
1 Samedi	+ 9	+ 27	+ 16	0,723	0,65
2 Dimanche	+ 8	+ 21	+ 10	0,723	0,70
3 Lundi	+ 6	+ 24	+ 17	0,723	0,75
4 Mardi	+ 13	+ 25	+ 17	0,723	0,75
5 Mercredi	+ 12	+ 18	+ 10	0,723	0,78
6 Jeudi	+ 8	+ 26	+ 18	0,724	0,78
7 Vendredi	+ 12	+ 20	+ 18	0,724	0,80
8 Samedi	+ 10	+ 24	+ 18	0,727	0,81
9 Dimanche	+ 12	+ 28	+ 26	0,726	0,81
10 Lundi	+ 17	+ 26	+ 18	0,726	0,81
11 Mardi	+ 15	+ 21	+ 17	0,730	0,80
12 Mercredi	+ 10	+ 23	+ 18	0,730	0,80
13 Jeudi	+ 8	+ 26	+ 20	0,728	0,80
14 Vendredi	+ 10	+ 28	+ 22	0,728	0,80
15 Samedi	+ 12	+ 31	+ 22	0,727	0,80
16 Dimanche	+ 15	+ 32	+ 24	0,725	0,80
17 Lundi	+ 15	+ 30	+ 24	0,723	0,80
18 Mardi	+ 17	+ 22	+ 19	0,721	0,80
19 Mercredi	+ 15	+ 19	+ 13	0,720	0,80
20 Jeudi	+ 7	+ 23	+ 18	0,723	0,85
21 Vendredi	+ 10	+ 27	+ 21,5	0,722	0,83
22 Samedi	+ 15	+ 30	+ 22	0,725	0,80
23 Dimanche	+ 18	+ 28	+ 24	0,729	0,77
24 Lundi	+ 18	+ 28	+ 25	0,730	0,76
25 Mardi	+ 13	+ 30	+ 24	0,729	0,76
26 Mercredi	+ 15	+ 29,5	+ 22	0,723	0,76
27 Jeudi	+ 12	+ 24	+ 12	0,721	0,76
28 Vendredi	+ 7	+ 23	+ 15	0,720	0,76
29 Samedi	+ 12	+ 27	+ 20	0,714	0,75
30 Dimanche	+ 14	+ 32,5	+ 25	0,713	0,73
31 Lundi	+ 18	+ 27	+ 23	0,718	0,70

Eau tombée. — Du 1er au 2 mai, 0m,022 ; — dans la nuit du 4 au 5, 0m,0045 ; — le 7, à midi, 0m,018 ; — le 18, dans la soirée et dans la nuit, 0m,014 ; — le 19, 0m,035 ; — le 23, 0m,002 ; — le 31, vers 4 heures du soir, 0m,0008. — Total pendant le mois, 0m,0963.

Evaporation. — Du 26 avril au 3 mai, 0m,020 ; — du 3 au 10 mai, 0m,010 ; — du 10 au 17, 0m,033 ; — du 17 au 24, 0m,020 ; — du 24 au 31, 0m,040. — Total, 0m,123. A. MANGÉ.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 24 juin.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. le Président lit une lettre de M. le Secrétaire général de la Société des sciences et arts de Douai, annonçant que cette Compagnie accepte l'échange de nos publications.

Le même dépose une circulaire relative au Congrès provincial des orientalistes. La session aura lieu à Saint-Etienne, du 19 au 25 septembre 1875.

M. SALASC, directeur des postes à Annecy, est reçu membre effectif.

M. MAILLAND, notaire à Aix-les-Bains, est nommé membre correspondant.

M. Tripp, d'Annecy, membre correspondant à Tampico, dont nous avons signalé maintes fois les largesses, vient d'envoyer au Musée trois caisses d'objets mexicains. La réunion examine ces collections variées, où l'on remarque quatre statues en pierre, d'anciennes figurines et des ustensiles en terre cuite, des ciseaux en serpentine, une matrice de lamelles en obsidienne, des monnaies espagnoles, plusieurs spécimens de la céramique moderne au Mexique, de nombreux produits d'histoire naturelle. La Société vote des remerciements à son généreux correspondant, et en adresse également à M. *Gutierrez :* ce dernier, voulant contribuer aussi à enrichir notre Musée municipal, a joint à l'envoi de M. Tripp des minéraux

et des roches volcaniques, des coquilles, et divers produits industriels modernes et antiques.

M. Ducis fait connaître une inscription de 1583 copiée sur la porte d'une tour au village de Verbin, sur Dingy-Saint-Clair.

M. Revon rend compte de quelques découvertes archéologiques :

1° Il a levé le plan des constructions romaines que les minages exécutés en 1874 et 1875 ont mises au jour dans les Fins d'Annecy ; il présente les objets recueillis pour nos collections : fragments d'inscriptions, marbres à moulures, stucs de diverses couleurs, matériaux cubiques en petit appareil, pierres d'angles formées de bandes de tuf, etc. Un pavage en gros blocs, appartenant à une route ou à une rue, longeait ces ruines, inscrites sous le n° 413 du nouveau cadastre.

2° Une importante trouvaille de bijoux romains, en argent, a été faite à Cruseilles au commencement de mai; elle sera décrite dans la *Revue*. Grâce à un don de Mme Dufresne-Sommeiller, le Musée d'Annecy a pu acquérir la plupart des objets les plus intéressants; les autres ont été vendus à l'étranger, pour un prix égal à celui que nous avions offert, par un campagnard peu soucieux d'accorder la préférence à un musée national.

3° Un deuxième trésor de monnaies du IIIe siècle vient d'être découvert tout près de celui dont nous avons parlé dans le numéro précédent de ce journal. Au fond de la tranchée ouverte pour le grand canal de dessèchement des marais, 4,500 petits bronzes étaient réunis dans un vase en terre. MM. les membres du syndicat ont bien voulu nous confier cet amas de monnaies pour en opérer le classement et en rendre compte prochainement aux lecteurs de la *Revue*.

M. Jules Philippe informe la Société qu'une édition elzévirienne des œuvres complètes de notre compatriote Xavier de Maistre va paraître chez Lemerre. Elle aura deux volumes; le premier contiendra les pièces que chacun de nous a lues et relues; le second sera consacré aux travaux peu ou pas connus : notre confrère collabore, surtout pour cette dernière partie, avec l'auteur de la publication, M. Réaume.

M. Revon, guidé dans une exploration du roc de Chère par un membre de la Société, M. Poulet, a dessiné le retranchement décrit au siècle dernier par Despine. Limité du côté du lac par le bord d'un rocher à pic, il s'étend dans ce sens sur une longueur de 18 mètres, avec une largeur de 12. Il est formé de six croissants rentrants, en terre, ayant chacun en moyenne 6m,50 de corde. Il est à craindre qu'il n'en reste bientôt plus de trace : une des saillies a déjà été détruite par les ouvriers qui enlèvent en ce moment la terre de bruyère pour les jardins de Genève. Ce retranchement n'offre pas un caractère antique : il a dû servir à l'artillerie moderne à une époque que les historiens parviendront peut-être à préciser.

Le Secrétaire-adjoint,
LOUIS REVON.

DONS ET ÉCHANGES.

Pouriau, *Rapport* sur l'exposition relative à l'industrie laitière, don de l'auteur. — Vallier, *Médaille d'Abraham Patras*, et publications relatives à la numismatique, dons de l'auteur. — Mailland, *Bordeau, Le Mont-du-Chat et le lac du Bourget*, don de l'auteur. — A. Dessaix, *Légendes et traditions populaires de la Savoie*, don de M. A. Perrissin. — G. Spano, deux études biographiques et archéologiques, données par l'auteur. — Albrier, *La famille de Brosses*, don de l'auteur. — *Assemblée générale* de la Société italienne de bienfaisance de Paris, don de M. Caffe. — Jalabert, *Un incendie à Charly*, don de l'auteur. — E. Mariette, *Traité pratique et raisonné de la construction en Egypte*; don de son collaborateur, M. Eugène Tissot.

Revue des sociétés savantes des départements. — *Romania*. — *Revue de la poésie*. — *Bulletin et Tables* des mémoires de la Société archéologique du midi de la France. — *Mémoires* de la Société éduenne. — *Recueil* de la Société des sciences d'Agen. — *Bulletin* de la Société des sciences de l'Yonne. — *Revue du Lyonnais*. — *Annales* de la Société des sciences industrielles de Lyon. — *Bulletin* de la Société des sciences de Poligny. — *Annales* de la Société d'émulation de l'Ain. — *Annales* de la Société d'agriculture de la Dordogne. — *Bulletin* de la Société d'agriculture de la Savoie. — *L'Educateur*. — *Bulletin* de l'instruction primaire de la Haute-Savoie. — *Bulletin* de la Société d'horticulture de la Côte-d'Or. — *Mémoires* de la Société dunkerquoise. — *Annales* de la Société botanique de Lyon. — *Mémoires* de la Société des antiquaires de France. — *Mémoires* de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. — *Mémoires* de la Société d'émulation de Montbéliard. — *Bulletin* de la Société de statistique de l'Isère. — *Bulletin* de l'Institut national genevois. — *Indicateur* d'antiquités suisses. — *Répertoire* de la Société de statistique de Marseille. — *Société des sciences de Vitry-le-François*. — *Annuaire* de la Société philotechnique. — *Bulletin* de la Société d'histoire naturelle de Toulouse. — Six publications sur l'histoire naturelle, adressées par l'Université royale de Norwége. — *Association scientifique de France*. — *Revue archéologique*. — *Revue bibliographique universelle*. — *Journal des connaissances médicales*. — *L'Investigateur*. — *Courrier de Vaugelas*.

L'Union savoisienne. — *Les Alpes*. — *Industriel savoisien*. — *L'Echo du Salève*. — *L'Allobroge*. — *Le Léman*. — *L'Echo chablaisien*. — *Journal de la Savoie*. — *La Savoie thermale*. — *Courrier des Alpes*. — *Le Dauphiné*. — *L'Italia agricola*.

BULLETIN

Un crédit de 1,500,000 fr. va être affecté à la continuation des travaux du port d'Oran, dont le mouvement va grandissant.

L'alfa, les minerais et les grains lui donnent une animation considérable : il n'est pas rare de voir de 10 à 12 vapeurs d'un tonnage de 15,000 à 18,000 tonneaux en charge dans notre port. Ce sont surtout les Anglais qui dominent.

La population européenne de notre ville dépasse celle d'Alger, et dans 15 à 20 ans au plus elle sera double. Oran n'avait en 1849 que 24,000 habitants, aujourd'hui elle arrive à 54,000.

—

On sait que Thakombau a cédé l'archipel des Fidji à l'Angleterre. Au moment de signer le traité de cession (qui était probablement l'arrêt de mort des Fidjiens), ce vieux cannibale a présenté au plénipotentiaire anglais, aujourd'hui gouverneur de ces îles, à sir Hercules Robinson, une grosse massue de guerre destinée par le roi démissionnaire à la gracieuse reine Victoria. Cette massue, brandie par maître Thakombau, donna jadis le coup de grâce à bien des prisonniers destinés à figurer sur la table royale; mais depuis que Thakombau ne mange plus ses sujets à belles dents, cet odieux instrument de mort en même temps qu'outil de cuisine, a été orné de pacifiques emblèmes d'argent.

—

Pendant que la pêche des perles devient de moins en moins fructueuse à Ceylan, elle devient de plus en plus profitable sur le rivage queenslandais, dans le nord de la colonie. Les pêcheurs, naturellement, sont presque tous des indigènes ; naturellement aussi, les entrepreneurs et les patrons de barque sont des blancs, surtout des gens de Sydney ou de Melbourne.

—

L'Etat d'Oajaca (Mexique) consacre 100,000 pesos à l'instruction publique. Or il est bon de noter que le revenu annuel de cet Etat est de 500,000 pesos à peine.

—

Il y a quatre ans, la terre ne valait pas cinquante francs l'hectare dans la plaine des Issers; aujourd'hui elle se vend deux cents francs. Dans les villages maraîchers des environs d'Alger, l'hectare se paye dix mille francs.

—

Une ligne régulière de voiliers vient d'être établie entre Bordeaux et Oran avec correspondance sur Alger.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

16me Année. — N° 7. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 Juillet 1875.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LA HAUTE-SAVOIE AVANT LES ROMAINS

IV

STATIONS LACUSTRES

Des émigrants dont la marche à travers l'Europe n'est pas encore bien déterminée, sont venus s'établir sur nos lacs durant une longue période, comprise entre l'apparition de la pierre polie et la fin du premier âge du fer. Il n'est pas facile de préciser la race à laquelle ils appartenaient, car il serait téméraire de porter un jugement d'après le nombre extrêmement limité des crânes découverts, d'autant plus que parmi ces rares débris quelques-uns peuvent être des anomalies, des formes exceptionnelles, comme il s'en rencontre beaucoup dans les têtes modernes. Tout ce qu'on peut dire, c'est que la faible longueur des poignées d'épées et des manches de couteaux, et l'étroite ouverture des bracelets indiquent, pour la fin de l'âge du bronze, une race aux formes sveltes, aux mains effilées, comme on en voit par exemple chez les Arabes de distinction et chez les Kabyles : un Européen qui veut saisir un *flissa* ou long couteau kabyle court grand risque de se blesser l'index.

Les objets en métal et les poteries de la même époque révèlent un art industriel avancé : un artiste grec n'aurait pas rougi de signer certains vases en pâte mince, noire et brillante, offrant le galbe le plus élégant. La forme et la décoration des bracelets, des épingles à cheveux, les gracieuses ondulations des couteaux, pourraient servir de modèles à nos bijoutiers et à nos orfèvres.

Le public lettré commence à connaître assez les éléments de l'archéologie préhistorique pour qu'il soit à peine besoin de rappeler en quoi consistaient les établissements lacustres. Choisissant d'abord les rives en pente douce, puis les bas-fonds, même les plus éloignés des bords, les constructeurs enfonçaient des pilotis, sur lesquels ils fixaient une plate-forme en bois, à l'abri des plus hautes crues. Là se dressaient les cabanes, formées d'un clayonnage garni de terre, et dont le sol était composé d'argile. Quelquefois une double rangée de pilotis révèle l'existence d'un pont qui reliait la bourgade à la côte. Dans les autres cas, la communication était établie par un canot creusé dans un tronc d'arbre.

Pourquoi, dira-t-on, planter avec effort ces milliers de pieux et installer à grand'peine des plate-formes exposées à tous les vents, battues par les flots, quand les rivages offraient des emplacements favorables? Demandez la réponse aux populations chinoises qui, de nos jours, établissent des fondations identiques au milieu des rivières pour se livrer plus commodément à la pêche ; interrogez les tribus océaniennes, usant du même système pour se garantir contre les invasions ennemies et surtout contre les animaux malfaisants. Les débris des stations lacustres fournissent maintes preuves à l'appui de cette dernière considération : vous y trouverez, comme restes des repas, des os d'ours et de sangliers, animaux dont le voisinage incommode nécessitait un moyen de défense ; d'autre part, vous reconnaîtrez sur les instruments en bois de cerf les sillons tracés par la dent des rongeurs qui infestaient nos contrées.

Comme les régions voisines, la Haute-Savoie offre de nombreuses stations dans ses deux principaux lacs. Enumérer les objets qu'on y rencontre, ce sera établir, preuves en mains, la chronologie des bourgades, et faire l'histoire industrielle, artistique, on pourrait même dire l'histoire morale de ces antiques populations : on verra qu'elles étaient moins préoccupées de forger le glaive du guerrier que de fabriquer les engins de pêche, de fournir aux femmes d'élégantes parures, aux enfants des jouets figurant des ustensiles en miniature, et de satisfaire leurs goûts esthétiques en décorant leurs demeures de charmantes pôteries.

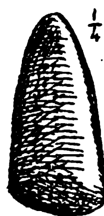
Pour éviter les doubles classifications, parcourons successivement chacun des lacs en décrivant les stations selon leur importance et leur ancienneté.

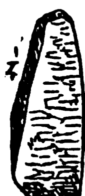
LAC LÉMAN

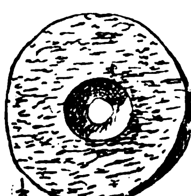
Entre les 13 ou 14 stations échelonnées sur la rive savoisienne, d'Hermance à Evian, THONON paraît devoir être classé au premier rang, moins pour l'espace occupé que pour la diversité des objets décou-

verts dans ses deux établissements, surtout dans celui de l'âge du bronze, où la variété des formes s'allie au bon goût de la décoration.

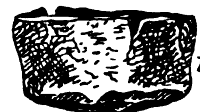
Station de l'âge de la pierre. — Le poids des terrassements exécutés en 1862 pour la création du nouveau port souleva un bas-fond marneux, qui était alors à 20 mètres du rivage et se trouve aujourd'hui en partie comblé. Il était couvert de gros pilotis et formait un long rectangle. MM. Genoud et Revon y recueillirent des poteries grises appartenant à de grands vases à fond arrondi et à petites anses pleines (Musées d'Annecy et de Thonon). M. Jahard pêcha en 1864 une hache polie en serpentine (fig. 67), une autre en schiste noir (fig. 68), une lamelle de silex, des fusaioles en micaschiste (fig. 69). Le Musée de Lausanne possède quelques petits vases en terre grossière et très fendillée (fig. 70 et 71), recueillis antérieurement par Frédéric Troyon.


67


68

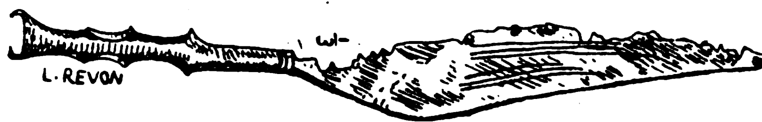

69


70


71

La *station de l'âge du bronze*, en avant de la première, a comme elle 3 à 4 mètres d'eau ; elle est traversée dans sa longueur par la jetée construite en 1862. Elle est parallèle à la rive et occupe un espace très étendu. Les fouilles opérées successivement par MM. Troyon, Forel, Revon, Monod, Revilliod de Muralt et Carrard, ont amené les découvertes suivantes.

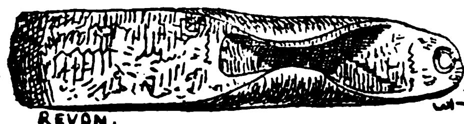
M. Forel, de Morges, a eu l'heureuse fortune de recueillir un splendide couteau, long de 30 centimètres (fig. 72, coll. Forel) ; il est tout en bronze ; la lame est ornée de lignes ondulées et contient plus d'étain que le manche. M. Carrard a trouvé un couteau ayant aussi le manche en bronze (fig. 73, Musée de Lausanne), avec des goupilles pour fixer deux plaques en bois de cerf; sur la lame sont gravés des cercles concentriques. J'ai pêché un couteau à douille (fig. 74, Musée d'Annecy) dont la lame est parcourue par des points disposés en lignes ondulées. On voit au Musée de Lausanne deux couteaux à soie (fig. 75).



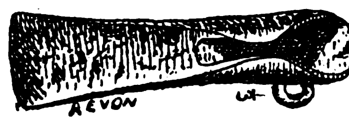
72



73



76



77


74

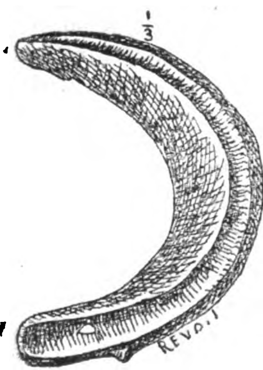

75

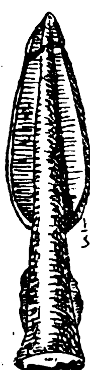

79

Parmi les haches, les unes sont simplement à ailerons (fig. 76, Musée de Lausanne) ; d'autres ont en outre un anneau latéral (fig. 77, Musée d'Annecy ; collections Forel, Monod, Thioly).

Vers la base des faucilles on remarque un trou, probablement pour le passage d'une goupille fixant le manche (fig. 78, Musée de Lausanne).

Une tête de lance en bronze a conservé dans sa douille un fragment de la hampe (fig. 79, id.) M. Carrard, auteur de cette découverte, a trouvé aussi une épreuve de lance plus petite (fig. 80, id) ; cette épreuve d'essai a été analysée par M. Bischoff, qui a reconnu un alliage de : plomb 70, étain 18, arsenic 3, traces de fer et de cuivre. Quoiqu'on n'ait pas encore trouvé de moules dans la station, ce spécimen suffit pour établir l'existence d'une fabrication locale.


78


80



81

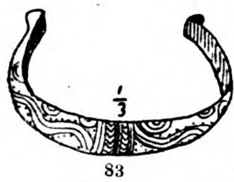
Si les épingles à cheveux ne sont pas nombreuses, elles se distinguent du moins par leur longueur et par la grosseur de la tête ; celle-ci est le plus souvent percée de plusieurs trous bordés de lignes concentriques (fig. 81, id, et coll. Forel).

M. H. Carrard, de Lausanne, a conservé comme souvenir de ses heureuses trouvailles un superbe anneau (fig. 82). Au lieu d'être circulaire ou elliptique, il est rentré d'un côté en courbe légère, comme un insigne destiné à être tenu dans le poing : c'est ce que certains archéologues désignent sous le nom d'anneau de serment. Sur la partie en demi-cercle sont gravés des chevrons alternant avec des parallèles, et l'autre portion présente quatre groupes de triples côtes.



82

Les bracelets, que leurs dimensions peuvent faire classer dans les anneaux de jambes, sont ouverts, les uns lisses, les autres ornés ; il en est un surtout (f. 83, Musée de Lausanne) qui est couvert de points, de chevrons, de parallèles, de lignes concentriques et de capricieux méandres.



83

Citons encore un double anneau à stries, supportant deux autres anneaux (fig. 84 coll. Revilliod); de petites boucles, une pendeloque triangulaire (coll. Forel).

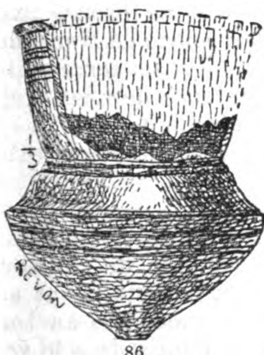


84

J'ai recueilli une pierre à aiguiser et des ossements de ruminants. — Parmi les poteries, ma pince a ramené une portion de petit vase dont chaque extrémité avait deux renflements percés de trous pour y passer un fil de suspension (fig. 85, Musée d'Annecy); des débris d'assiettes creuses et d'écuelles aux gracieux contours, l'un portant un cordon de petites boules d'argile déprimées ; des fragments de grands vases en terre brune, avec torsades et avec chevrons tracés à la pointe (id). On voit au Musée de Lausanne un charmant vase en terre noire (fig. 86), dont la partie inférieure, terminée en pointe, nécessitait l'emploi d'un support formé d'un bourrelet en terre cuite : on a trouvé là plusieurs de ces torches-supports.



85



86

Avant de passer aux petites bourgades intermédiaires, visitons, vers la frontière suisse, un quadruple établissement dont chaque partie est désignée par un point de repère pris sur la côte, dans la commune de Chens-Cusy :

1° *Station du Moulin* ou de *la Vie-à-l'âne,* à 130 mètres du rivage, 3 mètres de profondeur ; nombreux pilotis dont le groupe finit en une pointe aiguë tournée vers le nord ;

2° *Station de la fabrique de gypse* ou *de la fabrique Canton ;*

3° *Station du creux de Tougue,* à 90 ou 100 mètres du rivage et à 150 mètres de la pointe de Beauregard; profondeur 1 mètre 50 ;

4° *Station de Beauregard.*

Tout cela est ordinairement confondu sous le nom de *stations de Tougue,* et pêcheurs et archéologues ne prennent pas la peine de distinguer ce qui vient de l'un ou de l'autre point. Commençant un peu audessus du ruisseau d'Hermance, les 4 stations, parallèles au rivage, se suivent de très près sur un espace de 3 kilomètres. Les fouilles ont été opérées par MM. Troyon, Thioly, Revilliod, Forel, Revon, etc. Nous avons là des établissements mixtes où les objets de l'âge du bronze sont mêlés à ceux de l'époque antérieure. On a trouvé un certain nombre de haches en pierre polie, surtout en serpentine (fig. 87, Musée d'Aix-les-Bains ; Musées d'Annecy, de Genève, coll. Thioly) ; les grandes pièces dominent. Dans les objets en pierre de l'une ou de l'autre époque, citons les pierres à broyer, galets en quartzite usés par le frottement contre les meules dormantes (Musée d'Annecy et coll. diverses) ; une pierre à gorge de poulie, au Musée de Lausanne ; des pierres grises, minces et allongées, percées vers une extrémité : selon les uns c'étaient des pendeloques, selon les autres, des instruments pour lisser ou pour aiguiser (Musées d'Annecy et de Genève).



87

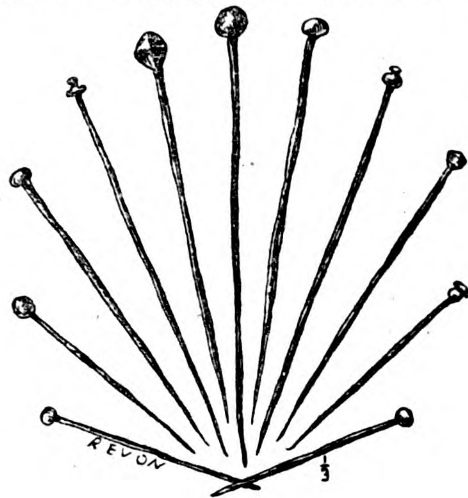
Parmi une vingtaine de soucoupes, d'écuelles à anses, de soupières au pur profil, que possède le Musée de Lausanne, on distingue un joli vase, entier, soutenu par sa torche en terre (fig. 88). — M. J. Costa de Beauregard conserve une sorte de tube ou de manchon en terre ; peut-être est-ce un col de vase ? — J'ai pêché pour le Musée d'Annecy un choix varié de gros fragments appartenant en partie à des vases pour les approvisionnements ; autour de la gorge règne un cordon, formé tantôt d'une torsade en saillie, tantôt de cannelures horizontales, de dépressions carrées, ou de triangles imprimés avec un outil : les vignettes relatives aux poteries du Salève nous dispensent de présenter ici des dessins qui seraient identiques. — On recueille aussi les fusaioles, espèces de pesons en terre cuite, avec perforation centrale, dans lesquels on a vu successivement des pesons de fuseaux, des contrepoids à filets, des boutons d'habits, des grains de colliers. On en trouvera



88

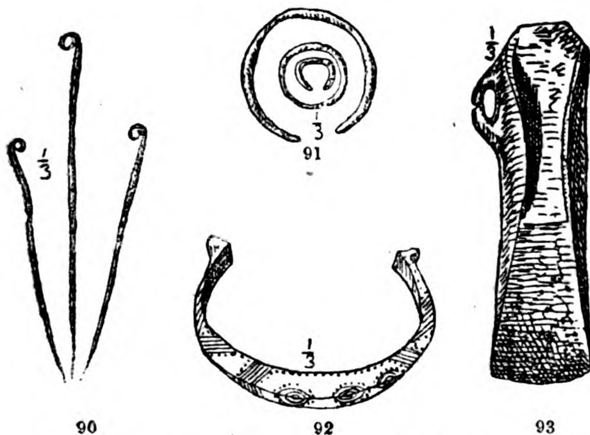
de différentes formes dans les vignettes consacrées au lac d'Annecy.

Dans les bronzes, on remarque l'abondance des épingles à cheveux à têtes diversement ornées (fig. 89, Musée d'Annecy) ; j'en ai vu jadis dans la collec-



89

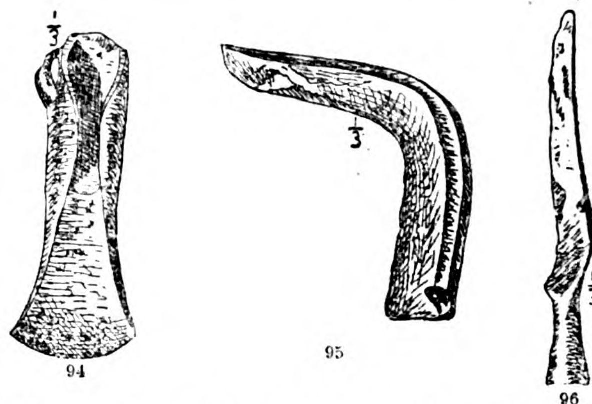
tion Thioly un monceau qui pouvait en contenir une centaine. Il est probable qu'elles étaient plantées en soleil autour du chignon, comme le pratique encore le beau sexe dans le Tessin et dans l'Italie septentrionale. On trouve aussi des épingles à tête recourbée en boucle (fig. 90, id.), beaucoup d'anneaux (fig. 91, id.), depuis la dimension de la petite boucle de rideau fermée, jusqu'à celle des bracelets ouverts. Le Musée de Lausanne possède deux bracelets couverts de parallèles et d'ellipses concentriques bordées de points (fig. 92). — La hache est ordinaire-



90 92 93

ment à ailerons avec anneau latéral (fig. 93 et 94, Musée de Lausanne). — Les faucilles ont au talon une saillie perpendiculaire à la lame, pour les saisir plus facilement (fig. 95, id.). — On a recueilli plusieurs couteaux à douille et à lame ondulée (fig. 96, id.) et des couteaux à soie (coll. Thioly). Citons encore des hameçons, des ciseaux à douille, une hache à main, une tête de lance.

Maintenant que nous avons vu les principaux groupes, suivons régulièrement la rive depuis Hermance pour explorer les vestiges de moindre importance.



94 95 96

Un batelier m'a indiqué une station à *la Vorge*, en face du ruisseau qui porte ce nom. Je ne l'ai pas encore explorée et ne sais si elle est distincte de celle de Beauregard.

Il existe vers la pointe de Messery une station sous 4 mètres d'eau. Les poteries sont caractéristiques de l'époque du bronze. Troyon avait déjà remarqué, sur les pilotis, des entailles faites avec la hache de bronze.

A Nernier, 1° une *station de l'âge de la pierre* est si près du bord, qu'elle pénètre dans la grève, ou plutôt ce sont les atterrissements qui l'ont peu à peu envahie : les pilotis, dont le diamètre atteint 30 centimètres, se montrent notamment le long d'un petit canal, et Troyon cite la découverte de pieux à 55 pas du lac, lorsqu'on creusa un puits à l'ouest de l'église. Le long de la rive on a recueilli, sous 2 mètres d'eau, un marteau foré en pierre polie (fig. 97, musée d'Annecy) ; de petites haches en serpentine ; des lamelles de silex ; un manche pour scie en silex, formé d'une pierre allongée et à rainure ; des fusaioles en pierre ; une pendeloque en pierre longue et percée ; des os travaillés en manches et en spatules (Musée d'Annecy ; coll. Thioly et surtout coll. de Westerweller).



97

2° La *station de l'âge du bronze* est à 600 mètres à l'ouest du village et à 150 mètres du bord. On a recueilli depuis 1872 une longue épingle à tête sphérique et percée de 4 trous (fig. 98, musée d'Annecy) ; une douzaine d'épingles agglutinées dans une matière charbonneuse (id.) ; d'autres épingles de diverses dimensions, quelques-unes à boucle ; un petit couteau à soie ; un anneau de bronze avec boucle de suspension, une pointe de lance, des fusaioles en terre, un anneau en terre cuite, des torches-supports, des débris de vases (coll. Thioly et coll. de Westerweller).

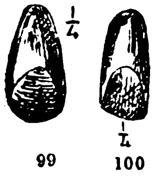


98

Troyon dit : « Un autre établissement existait près de la pointe d'Yvoire, à en juger par les pieux qu'on y voit encore. » Je n'ai pas su le retrouver, peut-être pour une bonne raison : M. d'Yvoire, propriétaire du château, et tous les pêcheurs de la localité m'ont assuré qu'à part quelques piquets modernes au bord de la grève, il n'y a pas trace de pilotis dans le voisinage immédiat de la pointe. Il se peut que les ren-

seignements fournis à Troyon se rapportent à la station suivante.

Commune d'EXCENEVEX, la *station du Moulin Paquis* est un peu à l'ouest du moulin de ce nom, à 150 mètres de la rive. J'ai reconnu un fond peuplé de pilotis et semé de pierres, sous 3 mètres d'eau, mais de grosses vagues n'ont pas tardé à venir s'opposer à la pêche.



Commune de SCIEZ, la *station de Coudrée*, en face du château, à 100 mètres de la rive, appartient à l'âge de la pierre. En 1874, on y a trouvé 12 haches en pierre polie, la plupart en serpentine et de petite dimension (fig. 99 et 100, musée d'Annecy; musée de Genève).

Après avoir passé devant les stations de Thonon, que nous connaissons déjà, terminons notre promenade sur le Léman par la mention de deux établissements dont l'existence est encore problématique.

Commune de PUBLIER, on voit « plusieurs pilotis près d'*Amphion*, » selon le rapport fait à Troyon par un pêcheur.

Enfin, à EVIAN, le même archéologue signale « quelques traces » d'habitations lacustres.

(*A suivre*.) LOUIS REVON.

PROMENADE ARCHÉOLOGIQUE A SAINT-JEOIRE

Après une journée consacrée aux affaires, le tramway nous emporte sur les bords de l'Arve, dans une retraite chérie des muses. Le poète nous introduit. Nous causons d'histoire, nous arrêtant, de préférence, à saint François de Sales, à son temps sur lequel va bientôt paraître un livre curieux, composé en partie avec des documents inédits.

— A propos, fîmes-nous, nous savons une ancienne demeure, qui aura, plus d'une fois, abrité le saint prélat, lors de ses tournées en Faucigny. C'est au pied du Môle, à l'ombre des bois feuillus. Le propriétaire a promis de nous en ouvrir les portes, ajoutant que l'on y voit encore certaines antiquités.

— Allons-y dimanche, répliqua M. V., si c'est possible! Et rendez-vous fut pris pour le 16 mai.

Au jour dit, dans la matinée, nous attendions notre ami à Ville-en-Sallaz, chez M. Gavard, un lecteur de la *Revue savoisienne*. Il était naturel que notre docteur fît à M. V. les honneurs d'une visite au château de Thiez, qui est tout proche. Après un rapide coup d'œil donné aux archives de M. Gavard, un bruit de voiture se fait entendre. C'est M. V. — Le docteur lui est présenté devant l'auberge de la *Fontaine de Jouvence*, et nous voilà tous les trois sur la route du manoir. Mais ce ne sont que des ruines couronnées de plants sauvages et d'arbrisseaux, au bord d'une plaine à demi-marécageuse d'où sort le ruisselet du Tyl.

Consolons-nous pourtant. Le docteur, épris d'une belle passion pour sa voisine, est en train de faire sur son passé des recherches profondes, et de lui procurer, dans une monographie bien vivante, les avantages d'une seconde jeunesse.

La ruine visitée, nous prenons congé du docteur Gavard, notre compagnon charmé d'avoir rencontré un nouvel adepte. Et en route pour Saint-Jeoire (Saint-Georges). A l'entrée de la ville, surprise agréable d'être attendus. M. le comte de La Fléchère se trouvait là avec une bonne calèche, et nous fouettons pour *Corman* que nous atteignons bientôt.

Un vieux fermier, dont la famille est là depuis deux cents ans, nous reçoit à l'entrée d'une villa champêtre qui ressemble un peu à la maison historique des *Charmettes*. Adossée au côteau, sous d'épaisses futaies, construite en maçonnerie jusqu'à son toit aigu d'ardoises, la gentilhommière des sires de la Faverge paraît être du XVIe siècle.

Stylé par son maître, le père Séraphin se met à réciter quelques anecdotes de ces temps-là, et nous montons, par un escalier en pierre, dans une grande salle carrée, plus longue du nord au sud et éclairée par une croisée unique, à deux baies, donnant sur la cour. La pièce est abandonnée, mais belle encore dans sa vétusté. Ce qui la recommande surtout, ce sont certaines inscriptions gravées en lettres noires sur les lambris, aux quatre faces de la salle, avec une guirlande d'écussons armoriés, peints à la fresque, et séparés les uns des autres par des bêtes héraldiques.

Ces légendes consistent en une série de noms de familles nobles du commencement du XVIIe siècle, car nous lisons la date de 1611 sous l'un de ces noms. Voici la plupart de ces dames et seigneurs :

Dans la face, au midi, on lit :

« Marq. de Sales. par. — Janus à Pérone de Chi-
« vrons mère de mad^e. de Charmoisy. — de Seyssel.
« par. — de Riddes. — Debois... de Sales... de la
« Faverge...

Au levant, de gauche à droite :

« Jaque à Pétronelle d'Anthon. — Jean à Béa-
« trix de Brolliet. — Jean à Anthoine de Verbouz
« seig^r. d'Arsine. — Jean à Jeanne Chevalier. —
« Thomas Amé à Marguerite de Loche. — Fr. à
« Franç^{se}. de Machard seig^r. de Chassey. — Ch. Ph.
« à Mi... de Marin seig^r. de Seuin. — Maréchal de
« Duin marquis de S^t. Michel. — De Marette mar-
« quis de Lucey. — Dufrenoy marquis de Cluses. »

Au couchant, de gauche à droite :

« Ducloz comte d'Esery. — Louis Juge mage de
« Genevois. — Jaqueline de Richard de Montpont.
« — Louis à D^{lle} de Savoy... de Bracorand. —
« D^{lle}. Claudine Millet. — de Chissé. (Le reste de la ligne est effacé).

Au nord :

« Fr. à D^{lle}. Beuy. — Claude à D^{lle} Dupuys. »

— Ah ! si nous avions ici, pour nous lire ces écussons, l'habile auteur de l'*Armorial et nobiliaire de Savoie*, exclama M. V. ?

Restait une dernière inscription, en lettres rouges, peintes sur la façade orientale de la salle, dont nous n'avons pu lire que le dernier vers et quatre mots. Ce sont deux distiques latins :

« . . . . fratres . . . . .
« Bella . . . . . . minuere parentes
« Virtus immotas unica tradet opes. »

Nous avons regretté de ne pouvoir emporter le quatrain tout entier.

La famille de La Faverge (de Fabrica) s'est éteinte au commencement du siècle. Jean, l'un d'eux, avait déjà fondé en l'église de Saint-Jeoire, par acte du 8 novembre 1487, Claude Mygod, notaire, une chapelle sous le vocable de la sainte Trinité. Leur succession s'est divisée entre les de Thiollaz et les de La Fléchère, ceux-ci doublement alliés par le mariage de François de La Fléchère avec Françoise de La Faverge, vers 1550, et, plus tard, par les d'Anthon.

Les de La Faverge et les de La Fléchère, amis du vrai progrès, ont toujours patronné les entreprises utiles à leur pays. Ils furent les premiers à réclamer, pour Saint-Jeoire, un marché, des foires et des libertés municipales. François de La Faverge avec Claude, Pierre, François et Jacques de La Fléchère, ce dernier seigneur de Rovoré, figurent en tête d'une souscription organisée pour en faire les frais. Ces franchises furent accordées par Jacques de Savoie, duc de Genevois, le 27 février 1565.

Midi sonnait. Nous tournons bride et trottons vers la bourgade, non sans remarquer la fraîcheur de la colline. A ce point de rencontre de plusieurs vallées, le regard plonge dans un labyrinthe d'où il n'a, pour se retrouver, que la vue du pic de Marcelly, par dessus la gorge de la Serraz. Ici, M. V. nous raconte comme quoi, en 1589, les Bernois, après avoir incendié le château de Bardonenche, de La Ravoire et de Beauregard, se disposèrent à forcer le passage. Mais ils furent arrêtés, par les gens du val de Giffre, à l'Etroit-d'Anthon.

Une fois tourné l'angle du coteau, voici Beauregard qui, d'ici, à travers les pommiers, offre un aspect féerique. Ses murailles grises et blanches, flanquées de tourelles, s'encadrent dans les hêtres verts qui grimpent aux pentes du Vambion.

Nous arrivons à la porte du castel. La châtelaine nous attendait là, entourée d'un essaim de jolis enfants. On nous introduit dans un salon gothique où sont appendus de grands et beaux portraits d'ancêtres qui semblent nous suivre des yeux. Nous causâmes de la Bourgogne, car Mme la comtesse de La Fléchère est une compatriote de sainte Jeanne-Françoise de Chantal. L'Alesia de Jules César ne fut pas oubliée, au milieu de vues d'Autun, de ses antiquités; car cette dernière ville fut une grande cité gallo-romaine qui, dans la suite, perdit ce que Dijon a gagné.

Après déjeuner, le tour du paysage. Le Môle se présente, avec ses pentes zébrées de sapins noirs, sous un aspect tout pyrénéen. Et, dans le lointain, la cime étincelante du Mont-Blanc. Il y a cinquante ans, ce spectacle frappa un voyageur italien. Dans un joli ouvrage il rappelle qu'il a été reçu à Beauregard par la noble mère de notre hôte, déjà veuve alors, et il a laissé de son passage à Saint-Jeoire ce bijou de souvenir :

« *Il castello che sta a cavaliere alla valle di* « *S. Giorio, è antico; ma rimodernato, imbiancato, co' dintorni raffazzonati à guisa di giardino inglese. Una bella e giovane e benefica* « *vedova vi villegia. Il castello, la valle, la contrada, i ruscelli, il tuttinsieme del paese tiene* « *affinità con certe belle vedute de' Pirenei. Se* « *non che in sul far della sera, dal rispianato* « *innanzi al castello lo straniero mira uno spettacolo ch' è tutto proprio delle Alpi* (1). »

M. V. nous apprend qu'une dame de La Fléchère, née de Bellegarde, reçut plusieurs lettres de saint François de Sales, et, songeant que toutes n'étaient pas perdues, notre paléographe disparaît dans les tourelles. Au coucher du soleil nous le trouvons encore plongé dans des tiroirs pleins de vieux papiers touchant les de La Faverge, et les Bellegarde, de Mieussy. Au moment de partir, il est retenu par l'espérance de visiter un autre dépôt. Nous saurons bientôt si, grâce à une aimable hospitalité, notre docte ami a glané, à Beauregard, quelque épi pour la gerbe de *Philotée*. TAVERNIRR.

MORILLON AU XIVe & AU XVe SIÈCLE

(D'après des documents inédits).

(Suite et fin)

II

L'établissement d'une paroisse, à Morillon, remonte à l'avant-dernière année du XVe siècle, ainsi qu'en fait foi un document du 10 juin 1500. Nous connaissions déjà cette pièce par une copie, en français, du 2 octobre 1622, Delacoste, notaire, lorsque M. Jules Vuy a trouvé et a bien voulu nous communiquer l'original, en latin, sur parchemin bien conservé, avec quatre autres pièces relatives à cette érection.

Mais bien des années avant cette époque, les habitants de ce lieu, « *propter distanciam itineris et* « *periculum aque Giffrie,* » avaient construit une chapelle ou chapellenie sur certaine pièce de terre dépendant du fief du seigneur de Marlioz et que celui-ci avait gratuitement amortie à cette fin.

On donnait, jadis, le nom d'amortissement à la permission que le souverain accordait à l'Eglise d'acquérir des immeubles. Ce mot signifie ici, plus spécialement, exemption des droits dus au seigneur direct pour sa terre. Nous trouvons, en effet, dans un inventaire des titres de la paroisse de Morillon, à l'article 16, cette mention : « *Item,* contrat d'affran- « chissement des censes et laod de deux pièces de « terre qui ont été données à la chapelle de saint « Christophe de Morillon par noble Guillaume de « Viry, seigneur de Marlioz, le 1er janvier 1458, « des Arnods, notaire. »

Cependant la chapelle ne suffisait pas à tous les besoins spirituels, notamment pour les baptêmes et les confessions. C'est pourquoi l'œuvre d'une complète séparation fut reprise, et la nouvelle église fut consacrée en 1499, sous le vocable de saint Christophe, martyr (2).

L'année suivante, le 10 juin 1500, grande assemblée à l'entrée du cimetière, où le titre d'érection est rédigé par les notaires Henri Dénarié et Humbert de Vallon, en présence de Pierre de Vallon, vicaire de

(1) David Bertolotti, *Viaggio in Savoia*, Livourne, 1828, t. II, p. 16.

(2) Le motif de ce choix se rapporte évidemment à la légende de saint Christophe sur les bords d'un torrent impétueux. (*Note de la rédaction*).

Samoëns, Pierre Revillod de la paroisse de Flérier et Pierre Bonjor de celle de Saint-Jean-d'Aulps. Les contractants sont donc Barthélemi Pugin, religieux de l'insigne abbaye de Ste-Marie de Six, curé de Samoëns, d'une part; et Jacques Dénériaz des Miaux et Pierre Duverney, comme procureurs des villages situés entre le nant du Verney du levant, et la paroisse de Flérier du couchant, suivant acte du 27 octobre 1499, Me Pierre Bardi, notaire, assisté d'Aimon Vorsier dit Bars et de Claude Dénériaz, comme conseillers adjoints, et encore de l'avis et consentement de Pierre Duverney, notaire, Jacques, Pierre et Claude Cullaz, Michel Balli, Laurent Ros, Jacques Duverney, Rodolphe et Mermet Anthoine, Aymon de la Coste des Miaux, Berthod Viollet, Rodolphe de la Coste, Pierre Pontet et Laurent Bars, tous des dits villages, d'autre part.

Là il est dit que, vu les graves inconvénients qu'on éprouve, en traversant, pour se rendre à Samoëns, sur de simples pièces de bois, les eaux du Giffre, on a converti la chapelle déjà existante en une église paroissiale et « *quoniam memorie noverca oblivio* « *actus humanos cum tempore labentes tenebris* « *ignorantie sepellire assuevit,* » on va consigner dans un acte public les conventions suivantes :

1° On célébrera, dans la nouvelle église, quatre messes par semaine, avec celles des fêtes et dimanches et celles qu'on a coutume de dire dans la chapelle;

2° Le curé de Samoëns y entretiendra, à ses frais, un vicaire capable qui résidera dans la maison qu'on bâtira à cet effet;

3° On y administrera tous les sacrements; on y fera les sépultures;

4° On dira grand'messe et vêpres, les dimanches et fêtes solennelles;

5° Pour la dotation de l'église et pour l'entretien du vicaire, on créera une rente annuelle de soixante florins d'or, petit poids, à payer en argent ou en denrées;

6° La cure de Samoëns étant de la collation de l'abbaye de Six, le curé de Samoëns se réserve l'approbation des abbés de Six;

7° Pour chaque enterrement on payera, outre les droits du curé, cinq florins pour les réparations de l'église;

8° On ne pourra procéder aux sépultures les jours de fête solennelle;

9° Tous les chefs de famille de Morillon assisteront, chaque année, à la messe solennelle, et iront offrir dévotement le jour de la fête patronale, à l'église de Samoëns, et paieront chacun trois deniers à la fabrique de cette paroisse;

10° Pour conserver les droits de l'église de Morillon et pourvoir aux choses du culte, les paroissiens auront toujours un ou deux procureurs, sous peine de cinq florins, chaque fois qu'ils en manqueront pendant quarante jours, dont un florin pour l'évêque, et les quatre autres florins pour la fabrique.

L'acte fut dressé à double original. Celui que nous avons sous les yeux en est un. C'est le double délivré aux habitants de Morillon.

Au bas est l'approbation de don Jean Oriol, vicaire-général du diocèse, donnée à Genève le 21 août 1500, contresignée Viennoys.

Quatre ans après survint le différend que voici :

Le notaire Humbert de Vallon, commissaire des extentes du duc de Savoie, crut que le domaine avait été lésé dans ses droits sur le terrain affecté au cimetière, à l'église, au presbytère et au jardin du nouveau curé, et qu'on aurait dû demander l'autorisation du prince avant de consacrer ce terrain.

Pour contraindre les paroissiens à régulariser cette affaire, ledit notaire fait saisir les biens des plus notables et apposer le panonceau ducal à la porte de leurs maisons.

De là une vive irritation. Les armes du souverain sont brisées. Plainte du sieur de Vallon à Chambéry. De leur côté les paroissiens adressent au prince une requête et ils exposent que le seigneur de Marlioz leur avait amorti le terrain en question ; qu'ils n'ont pas entendu l'offenser ni porter atteinte à ses droits. Et ils le supplient de confirmer cet amortissement et de leur pardonner, au nom de Dieu et saint Christophe, promettant de prier pour lui et les siens. Sur quoi, le duc de Savoie écrit le 13 juillet 1504, à son commissaire, de tout suspendre jusqu'à nouvel ordre, à peine de cent livres, et d'en référer à la Chambre des comptes avant la fin du mois. Le 26 juillet, exposé des faits par le sieur de Vallon à MM. de la Chambre des comptes.

Enfin, par un rescrit daté de Chambéry le 19 août de la même année, le duc Philibert-le-Beau, considérant les motifs allégués par ceux de Morillon, amortit la pièce de terre litigieuse et la déclare exempte de tous droits et charges, en tant qu'elle est mouvante de son fief ou arrière-fief. Et c'est à charge par les suppliants de payer vingt florins entre les mains d'Etienne de Capris, son trésorier général. Le prince se réserve, en outre, que le curé du lieu dira, chaque année, le jour de la fête patronale, « *missam altam,* » pour lui, ses prédécesseurs et successeurs, charge qui sera ténorisée dans les extentes de son commissaire, à leurs frais. Au moyen de quoi il leur fait remise de toute peine qu'ils auraient pu encourir. Ainsi fut terminé ce petit débat.

Par cette érection en paroisse, Morillon fut le premier exemple, dans le val du Giffre, du démembrement d'une paroisse primitive. Côte-d'Arbroz ne fut séparé des Gets que le 23 avril 1722 ; Rivière-Enverse de Flérier le 21 juin 1770, Verchey de Samoëns, et Onnion de Mieussy vers cette dernière époque.

Ces titres, concernant la création déjà ancienne d'une paroisse du Faucigny, nous révèlent certains points de la procédure usitée en pareil cas. Ils initient, en outre, le lecteur à quelques détails de mœurs et aux habitudes religieuses des populations. Ils offrent un intérêt tout particulier pour Morillon. Cette commune devrait s'empresser de les acquérir pour les déposer dans ses archives. TAVERNIER.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Juin 1875.	Température centigrade			Hauteur		Eau	
	Matin.	Midi.	Soir.	du bar^e.	du lac.	tombée.	évaporée.
1	+ 15	+ 30	+ 23	0,723	0,70		
2	+ 12	+ 32	+ 18	0,720	0,70	0,0025	
3	+ 17	+ 29	+ 22	0,721	0,69		
4	+ 16	+ 32	+ 18	0,720	0,68	0.0435	
5	+ 18	+ 25	+ 19	0,720	0,65	0.0085	
6	+ 20	+ 27	+ 21	0,725	0,68		
7	+ 17	+ 30	+ 23	0,730	0,67		
8	+ 18	+ 31	+ 24	0,730	0,67		
9	+ 15	+ 32	+ 26	0,728	0,66		
10	+ 18	+ 27	+ 17	0,723	0,66		
11	+ 15	+ 25	+ 18	0,725	0,66	0.0145	
12	+ 15	+ 26	+ 17	0,726	0,65		
13	+ 10	+ 28	+ 22	0.725	0.63		
14	+ 16	+ 32	+ 23	0,721	0.61		0,042
15	+ 20	+ 29	+ 20	0,721	0,60	0,0290	
16	+ 14	+ 28	+ 22	0,719	0,64		
17	+ 17	+ 17	+ 16	0,720	0,65	0,0300	
18	+ 14	+ 20	+ 16	0,723	0,66	0,0045	
19	+ 14	+ 17	+ 13	0,724	0,69		
20	+ 13	+ 17	+ 18	0,725	0.67		
21	+ 15	+ 26	+ 25	0.720	0,67		0,010
22	+ 18	+ 25	+ 20	0,724	0,66	0,0065	
23	+ 17	+ 24	+ 17	0,725	0,67	0.0140	
24	+ 18	+ 21	+ 16	0,725	0,66	0,0220	
25	+ 15	+ 19	+ 18	0,724	0,68		
26	+ 16	+ 25	+ 20	0,724	0,69		
27	+ 15	+ 26	+ 21	0,724	0,63		
28	+ 17	+ 26	+ 20	0,721	0,67	0,0017	0,008
29	+ 18	+ 26	+ 21	0,723	0,67		
30	+ 18	+ 29	+ 24	0,724	0,66		
				Totaux.....		0,1767	0,060

Remarques. — Le 2, pluie et orage à 5 h. 1/2 du soir; le 4, pluie très forte le soir et légère la nuit; le 5, pluie à 2 h. du soir; le 10, pluie après midi; le 11, pluie le matin; le 15, temps pluvieux, pluie le soir et la nuit; le 16, pluie après-midi, et le 17 tout le jour; pluie le 18, le 22 dans la nuit, le 23, le 24 et le 28. A. Mangé.

BULLETIN

C'est avec l'Algérie, et non pas avec l'Italie ou l'Orient, que Marseille fait son plus grand commerce. Le percement de l'isthme de Suez ne fait point la fortune de cette grande ville, ainsi qu'elle l'espérait à tort; en revanche, elle prospère surtout par l'Algérie, sur laquelle elle comptait si peu.

En 1864, le mouvement d'échanges entre la ville phocéenne et l'Algérie a occupé 988 navires jaugeant 286,656 tonnes;

En 1873, il a atteint 1,767 navires avec 880,373 tonnes.

Ces chiffres indiquent que pendant les dix dernières années le mouvement de la navigation entre Marseille et l'Algérie a plus que triplé.

Cet accroissement est dû en partie aux nombreux arrivages de bestiaux et de minerai de fer que la France tire de l'Afrique depuis quelques années.

Le trafic de Marseille avec l'Algérie se fait presque en totalité par bateaux à vapeur. Après le port d'Alger, c'est celui de Bône, dont le mouvement a le plus d'importance. Quant à la navigation à voile, elle se fait surtout avec les plus petits ports, mais elle ne représente certainement pas le sixième du mouvement général de la navigation avec l'Algérie.

En outre des bestiaux et du minerai de fer qu'on tire, comme nous l'avons indiqué plus haut, en grande abondance de l'Algérie, Marseille reçoit également de la colonie, des laines, des peaux, des huiles, des tabacs et des produits forestiers.

En ce qui concerne les articles d'exportation, on doit placer en première ligne les vins et spiritueux, les tissus de laine et de coton, les outils et ouvrages en métaux, les sucres raffinés, les cafés et les savons.

Comme on le voit, les principaux articles expédiés en Algérie proviennent surtout de l'industrie marseillaise : il y a là une situation véritablement exceptionnelle pour Marseille, dont la prospérité semble désormais se lier étroitement à celle de la colonie algérienne.

—

Le gouverneur de l'Algérie a décidé en principe la création de foires périodiques dans les principales oasis sahariennes de nos possessions du Sud. On espère ainsi amener les indigènes du Soudan à venir échanger leurs produits avec ceux de l'industrie européenne. Le but de la nouvelle création ne serait pas seulement commercial, mais encore scientifique. Il est, en effet, facile de comprendre que lorsque les indigènes se seront, grâce à des relations plus fréquentes, familiarisés avec les Européens, l'exploration de la Nigritie et de toutes les vastes contrées situées au-delà du Grand-Désert deviendra infiniment moins périlleuse.

La foire principale se tiendrait dans l'oasis d'Ouargla, située à 220 lieues dans les terres au sud de la province de Constantine. Là viendraient les caravanes apportant l'ivoire, le sel, le henné, le miel, les plumes d'autruche, les tissus de poils de chèvre et de chameau, les cotonnades bariolées, les soies filées aux couleurs heurtées et éclatantes et la bijouterie bizarre des riverains des grands lacs.

—

La mine de fer d'Aïn-Mokhra, plus connue sous le nom de Mokhta-el-Hadid, se trouve à trente et quelques kilomètres de la ville de Bône, près du lac Fetzara Elle est actuellement dans un état de prospérité qui dépasse les espérances que les exploitants avaient pu concevoir de prime abord.

La production dépasse maintenant 30,000 tonnes par mois, au lieu de 20,000 tonnes qu'elle atteignait avant la guerre; et pendant les journées où aucun dérangement ne survient, on amène, de la mine au port de Bône, huit trains de 200 tonnes chacun, soit 1,600 tonnes de minerai par jour.

L'année précédente avait vu l'Angleterre et les Pays-Bas prendre une part considérable aux achats; en ce moment Mokhta-el-Hadid voit son marché étendu jusqu'en Amérique.

—

Quelques chiffres donnent une idée satisfaisante du développement de la Nouvelle-Calédonie :

En 1872, Nouméa, le principal port et la capitale de l'île, avait reçu ou renvoyé 92 navires, d'un tonnage de 13,149 tonnes; elle avait importé pour 5,969,750 fr. de marchandises, et exporté pour 852,130 fr. : abstraction faite de 1,300,230 fr. de valeurs pour le commerce de cabotage.

En 1873, le nombre des navires a été de 150; le tonnage de 31,910; l'importation de 9,947,573 fr.; l'exportation de 926,355 fr., la valeur du commerce de cabotage de 1,945,820 fr.

Ou, pour plus de brièveté, le commerce de Nouméa a porté sur 8,122,110 fr. en 1872, sur 12,819,748 fr. en 1873.

En 1872, le nombre des lettres qui ont passé par les bureaux de poste de la colonie a été de 41,346; celui des journaux et imprimés, 14,068.

En 1873, le nombre des lettres reçues ou expédiées a été de 74,152; celui des journaux et imprimés, de 22,961.

—

On a découvert une source alcaline gazeuse, analogue à l'eau de Saint-Galmier, dans le lit de l'Oued-Djer, près d'El-Affroun, station de la ligne d'Alger à Oran.

—

Une compagnie anglaise vient d'acheter la mine de cuivre argentifère d'Aïn-Barbar, dans la province de Constantine, dans l'Edough, près de Bône : elle emploie déjà 180 Européens.

Le Directeur-gérant, L. Revon.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

16me Année. — N° 8. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* **25 août 1875.**

ON S'ABONNE

—

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LA HAUTE-SAVOIE AVANT LES ROMAINS

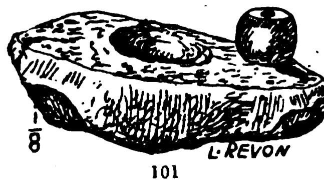
(Suite)

LAC D'ANNECY

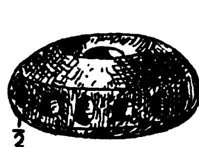
Si le lac d'Annecy est une perle des Alpes, avec ses eaux d'un bleu intense, parfois coupées de bandes d'émeraude; avec la plantureuse végétation de ses rives aux contours imprévus; avec ses montagnes ondulées, ou se hérissant en pointes, ou soulevées comme un flot gigantesque; si ce riant bassin a séduit les peuplades lacustres et les a décidées à y fixer leurs demeures, en revanche c'est peut-être le plus décourageant de tous les lacs pour la pêche des antiquités. Tandis qu'au Bourget, au Léman et ailleurs un joli fond de gravier ou de sable fin retient les moindres objets à la surface et promet de douces émotions à l'explorateur, ici, au contraire, un prodigieux dépôt de limon calcaire et argileux, blanc, gluant, couvre les bas-fonds et incruste rapidement d'une couche tufeuse les pierres et les coquilles des anodontes. Ce dépôt est si étendu sur certains points, qu'à la station du Roselet, par exemple, nous avons pu enfoncer sans effort une perche qui a été ramenée couverte d'une pâte blanche sur une longueur de quatre mètres sans avoir atteint une couche plus dure. Aussi les rares instruments en métal recueillis jusqu'à ce jour, après plusieurs années de recherches, n'ont pu être sauvés que parce qu'ils étaient retenus sur de larges pierres; le reste a dû glisser peu à peu sous le limon, et il faudrait des dépenses énormes et le secours d'une drague à vapeur pour explorer à fond la couche à antiquités. Grâce à leurs formes étalées et à leur légèreté, les fragments de poteries sont restés plus facilement à la surface, et il a été possible d'en recueillir un assez grand nombre.

La station la plus connue est *le Roselet,* dans la partie étranglée du lac, entre Duingt et Talloires. Le bas-fond, vu des hauteurs, a la forme d'un croissant. On n'a de l'eau que jusqu'à mi-corps à la partie médiane, près de l'îlot construit fort mal à propos, de l'avis des archéologues, par un campagnard qui avait rêvé, comme Sancho, la création d'une île de Barataria plus ou moins en terre ferme. Les pilotis sont en chêne; dans leurs intervalles on voit quelques traverses du plancher effondré. Les premières recherches, opérées dès 1856 par MM. Serand, Gosse et Poulet, ont fait découvrir des fragments très brisés de poterie grossière, semée de grains siliceux pour empêcher le fendillement de la terre sous l'action du feu.

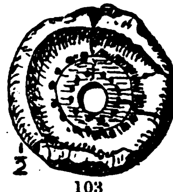
Mes fouilles, depuis 1860, ont amené au jour les objets suivants : moitié de hache en serpentine polie; moitié de bracelet mince et ouvert, à section circulaire, en bronze ; des meules dormantes en gneiss, usées par le frottement (fig. 101, Musée d'Annecy), et plusieurs pierres à broyer en quartzite; des fusaioles en terre noire, percées au milieu et ornées de lignes, de dépressions et de points (fig. 102, 103 et 104, id.) : nous avons vu plus haut les usages possibles de ces objets qui se rencontrent dans la plupart des stations. Les poteries épaisses, les fragments de grandes jarres ornées de cordons ou de dépressions faites à la pointe ou à la main, étaient mêlées avec des poteries noires, fines, entre autres une portion de tasse avec anse évidée; puis venaient des morceaux de couronnes ou torches en terre pour supporter les vases à fond pointu; un vase brisé, épais de plus d'un centimètre, hérissé de saillies façonnées avec les doigts; une petite boule en terre cuite, des pierres à polir. Un lacis de végétaux retenait des noyaux de merisier *(Prunus padus),* des noisettes et diverses graines. J'ai encore pu recueillir des dents et os longs de ruminants (bœuf, co-



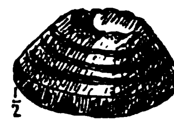
101



102



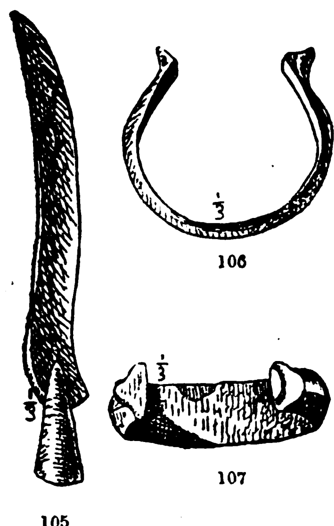
103



104

chon, etc.), plusieurs morceaux de l'enduit terreux qui recouvrait les parois des habitations, avec l'empreinte du clayonnage, et l'enduit lisse du sol; ces fragments de terre portent la trace du feu : on a eu la preuve, dans mainte station, que l'incendie exerçait fréquemment des ravages dans ces bourgades où les huttes étaient construites en branches et recouvertes de chaume.

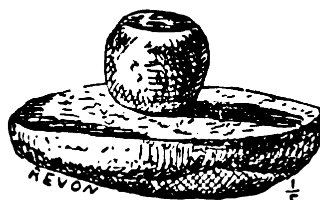
Une autre station, moins facile à retrouver, existe à 1,200 mètres en avant de Sévrier, à l'intersection d'une ligne tirée du hameau de Lacombe à Menthon, et d'une autre ligne reliant la tuilerie de Saint-Jorioz avec la pointe de La Puya : c'est *le Châtillon*, appelé le *Châté mâ avza* (Château mal avisé) par les habitants de la rive opposée. Ce vaste bas-fond présente une profondeur uniforme de $3^m,50$ à 4 mètres. Quelques grosses pierres ayant retenu plusieurs objets à leur surface, j'ai pu recueillir quelques bronzes : un grand couteau à douille, dont la lame ondulée est ornée de points en creux (fig. 105, Musée d'Annecy); deux bracelets ouverts ayant les extrémités terminées par des oreilles (fig. 106 et 107, id.) : leur grandeur indique plutôt des anneaux de jambe, rappelant les *Khalkhals* que portent à la cheville les danseuses mauresques. Dans les fragments de grands vases, le col est bordé d'impressions faites à la pointe et au poinçon, de cordons, de filets parallèles. Notons encore une assiette à rebord, en terre fine, des moitiés de plats, d'autres débris de poterie, une traverse et des pieux en chêne. Tel est jusqu'ici le trop modeste résultat des visites annuelles que je fais depuis 1860 à ce *château mal avisé*.


105 106 107

Sur la rive opposée, presque en face de la station que nous venons de quitter, M. le docteur Thonion en a découvert une autre en 1868. Elle s'étend en arc de cercle sur une grande longueur, très près du bord, dont elle se rapproche même çà et là, au point qu'on découvre des pieux sous la grève. Située devant le mas désigné dans l'ancien cadastre sous le nom de Vieugy, au lieu dit *Sous les Guerres*, du nom d'un hameau de la commune de Veyrier, la station est recouverte d'un, deux, trois et quatre mètres d'eau.

M. Thonion a retiré, pour les offrir au Musée d'Annecy, plusieurs objets intéressants : une jolie hache à main, en bronze (fig. 108); 7 pierres à broyer, en quartzite et en granit, quelques-unes portant la trace d'un long usage; 3 meules dormantes en pierres plates (fig. 109), des ossements, des poteries qui ont les anses tantôt pleines, tantôt évidées. Un petit coquillage marin, le *Turbo néritoïde*, indique par sa présence de lointaines relations. — Ma pince a ramené des pilotis carbonisés, des percuteurs en quartzite, des pierres de foyer, et j'ai pêché, comme l'avait déjà fait M. le docteur Thonion, des poteries très grossières, épaisses, à pâte chargée de grains siliceux. La composition, la forme de ces fragments, leurs petites anses pleines offrent les caractères de l'âge de la pierre, caractères qui se retrouvent sur certains points de la station dans l'existence de pieux à très grand diamètre : le bas-fond a probablement servi de base à des constructions de deux époques.


108



109

Dans la baie d'*Angon*, du côté qui regarde le bout du lac, j'ai reconnu en 1874 quelques gros pilotis, commençant à dix mètres du rivage et paraissant occuper un espace restreint. La hauteur du dépôt limoneux ne m'a pas permis jusqu'ici de pêcher quelques objets pour préciser l'âge de la station : l'épaisseur des pieux et leur situation rapprochée du bord permettraient de supposer qu'elle appartient à l'âge de la pierre.

Il n'est pas plus facile de préciser l'ancienneté des nombreux pilotis qui s'étendent devant le port d'*Annecy*, le long du chenal suivi par les bateaux à vapeur : les pieux ont été recouverts d'une telle couche de limon et de dépôts modernes, que leurs têtes se montrent à peine.

Bibliographie. — Les premières fouilles pratiquées en 1856 dans le lac d'Annecy sont consignées dans le *Bulletin de l'Association Florimontane*, t. II, 1856, p. 208. — La *Revue savoisienne*, succédant à ces Bulletins depuis 1860, rend compte des découvertes faites en Savoie. — Frédéric Troyon a décrit les stations des deux lacs avec la précision qu'il mettait dans tous ses travaux ; les dessins seuls laissent quelquefois à désirer au point de vue de l'exactitude. Voyez *Habitations lacustres*, ouvrage composant le t. XVII des *Mém. de la Soc. d'hist. de la Suisse romande*, 1860, p. 81 et 128 seqq. Il a répété ses descriptions dans *Congrès scientifique de France*, session de Chambéry, 1 vol., 1864, p. 482 seqq. Il faut consulter aussi, au Musée de Lausanne, l'intéressant *Catalogue manuscrit* énumérant ses fouilles. — M. Laurent Rabut a parlé de nos stations dans deux *Mémoires sur les habitations lacustres de la Savoie*, avec grands albums de planches fort bien exécutées. Pour le texte, voir surtout le 1er travail, dans *Mém. de la Soc. savoisienne d'hist. et d'arch.*, t. VIII, 1864, p. 99 à 102. — Dans son *Etude préhistorique sur la Savoie*, 1870, M. André Perrin donne un bel atlas in-folio de lithographies expliqué par un texte où nous trouvons, p. 28 à 30, quelques mots sur nos stations. — M. Thioly a publié, en 1867, une brochure sur les *Habitations lacustres du lac de Genève;* voir les p. 5 et 7.

Collections. — Le Musée d'Annecy possède tout ce qui a été découvert de plus intéressant dans le lac d'Annecy, et des spécimens des autres localités. — Le Musée de Lausanne est très riche en bronzes et poteries du Léman. — Voir aussi les Musées de Chambéry, Thonon et Genève. — A Genève, collections Thioly et de Westerweller. — A Chens-Cusy, collections J. Costa de Beauregard et Carrier. — A Morges, collections Forel et Monod. — Citons encore MM. H. Carrard à Lausanne et Revilliod de Muralt à Saint-Prex. Louis Revon.

(A suivre.)

LES ANOBLIS DE SAVOIE SOUS LE PREMIER EMPIRE

NOTES HÉRALDIQUES

(Suite) (1)

14. — 25 avril 1809. Décret accordant, avec le titre de comte de l'Empire, deux dotations de 25,000 fr. chacune, à Pierre-Louis Dupas, général de division, né à Evian, arrondissement de Thonon (Haute-Savoie), le 13 février 1761, mort à Ripaille, près Thonon, le 6 mars 1823. Dupas, sur la famille duquel je n'ai pas de renseignements, servit tour à tour en Piémont, en Suisse et en France; soldat au régiment de Châteauvieux, il changea plusieurs fois de corps, se distingua à la prise de la Bastille et fut nommé commandant de gendarmerie à Paris. Lors de la réunion de la Savoie à la France, il accourut dans sa patrie et s'y fit élire simple adjudant-major dans une des légions des Allobroges; bientôt capitaine, il passa, au 10 août 1793, commandant de carabiniers, assista au siége de Toulon et alla dans les Pyrénées-Orientales, en Cerdagne, dans les Pyrénées-Occidentales et en Suisse. Il servit ensuite à l'armée d'Italie, s'empara, avec 200 hommes, du pont de Lodi, et reçut un sabre d'honneur; blessé à Caldiero, il fut atteint d'une balle à la cuisse droite à Anghiari, fut fait chef de bataillon des guides à la prise de Malte, puis commandant de la citadelle du Caire. Colonel des mamelucks le 2 mai 1803, puis général de brigade la même année, Dupas commanda une brigade de la 1re division des grenadiers d'Oudinot au 5e corps de la grande armée, se distingua à Austerlitz, prit part aux campagnes de Prusse et de Pologne (1806-1809), se fit remarquer à Friedland, à Essling et à Wagram, et devint général de division, comte de l'Empire, commandeur de la Légion d'honneur, grand-croix du Lion de Bavière, chevalier de la Couronne de fer, etc.

Le comte Dupas, naturalisé français le 12 novembre 1817, a un article dans *Les Gloires de la Savoie*.

Armes : *D'or, au palmier de sinople terrassé du même sur le fût duquel broche un cheval galoppant de sable et allumé de gueules; à la bordure d'azur chargée d'étoiles d'argent; franc-quartier des comtes militaires brochant sur le tout au neuvième de l'écu.*

15. — 1808. Lettres-patentes conférant le titre de comte de l'Empire à Joseph-Marie-François-Justin de Viry, sénateur, chambellan de S. M. l'Empereur, né au château de Viry, canton de Saint-Julien (Haute-Savoie) le 1er novembre 1737, mort à Paris le 23 octobre 1813. Fils de François-Joseph, comte de Viry, ministre des affaires étrangères en 1764, ancien intendant général de Sardaigne, et de Louise-Marie-Joséphine de Rochette de Cohendier, Joseph-Marie-François-Justin, comte de Viry, baron de la Perrière et de Cohendier, seigneur d'Auguy et autres lieux, était issu d'une antique maison de Savoie portant, d'après M. Révérend du Mesnil, *pallé d'argent et d'azur de six pièces à la bande de gueules brochant sur le tout* (1). M. de Viry fut d'abord ministre plénipotentiaire du roi de Sardaigne auprès des Etats-Généraux des Provinces-Unies en 1764, puis envoyé extraordinaire à Londres, gentilhomme de la chambre en 1765, grand-croix des SS. Maurice et Lazare en 1767, ambassadeur en Espagne en 1769, ambassadeur en France en 1773, sénateur de l'Empire français le 4 février 1804, chambellan de S. M. l'Empereur, grand-officier de la Légion d'honneur, *comte* de l'Empire et grand-croix de l'ordre de la Réunion.

Le comte de Viry avait épousé : 1° le 12 novembre 1761, à Londres, Jeanne-Henriette Speed; 2° le 15 septembre 1783, Jeromine de Marest de Rochefort, d'où quatre fils morts sans être mariés ou sans laisser d'enfants. Du premier lit, vint un fils unique, François-Joseph-Marie-Henry, qui continua la famille et qui fut chevau-léger du roi de Sardaigne, écuyer du roi Georges IV d'Angleterre et membre de la chambre des Communes. Né à Londres, le 27 juillet 1766, le comte François-Joseph-Marie-Henry de Viry, décédé à Tours le 15 janvier 1820, s'était uni, à Londres, à Augusta Montagu-Sandwich, morte le 13 février 1849, et en avait eu : 1° Jean-Henry-Georges, comte de Viry, lieutenant-général, commandant de la marine sarde, né en Angleterre en 1792, mort à Viry en 1844, en laissant quatre fils et une fille; 2° Alexandre, baron de Viry, gentilhomme de la chambre, mort à Viry en 1848, père de quatre fils et d'une fille; 3° Villiam, capitaine d'infanterie, décédé à Turin en 1855, en laissant un fils et une fille; 4° Charles, conseiller à la cour de Chambéry, ancien député, père d'un fils; 5° Elisabeth, morte à Turin en 1858, épouse du contre-amiral Beauman; 6° Louise, mariée d'abord au comte de Ville de Ferrieres, mort en 1860, puis à Patrice de Feu, décédé en 1870; 7° Anna, morte supérieure de la Visitation de Chambéry; 8° Caroline, sans alliance.

Armes : *Pallé d'argent et d'azur de six pièces; franc-quartier de comte sénateur brochant sur le tout* (2).

16. — 1813. Lettres-patentes conférant le titre de baron de l'Empire au commandant Antoine Janin, né à Chambéry, le 16 septembre 1775, mort à Osserain (Basses-Pyrénées) en mai 1861. Entré au service militaire, en 1792, comme chasseur à cheval

(1) V. *Revue savoisienne*, juin 1875.

(1) V. *Armorial historique de Bresse, Bugey, Dombes, pays de Gex, Valromey et Franc-Lyonnais*; Lyon, Vingtrinier, 1872-1874, grand in-4°, p. 701. Nous ne saurions trop recommander cet ouvrage aux érudits Savoisiens.

(2) Nous devons communication de ce blason à l'obligeance de M. Anatole de Barthélemy, membre du Comité des travaux historiques, correspondant de la Société Florimontane.

au 14e régiment, il fut employé à l'armée de l'Ouest de 1792 à 1795, devint sous-lieutenant le 21 septembre 1793, et fit partie des armées du Nord, de l'Ouest et d'Italie. Nommé lieutenant en l'an VIII, il passa deux ans plus tard, avec le même grade, dans la gendarmerie d'élite, et fut décoré, en l'an XII, de la croix de la Légion d'honneur. Il fit ensuite partie de la grande armée, combattit en Autriche, en Prusse et en Pologne : parvint au grade de capitaine. Alla en Espagne, revint en France; prit part à la campagne d'Autriche en 1809, fut nommé chef d'escadron en 1810, et servit en Russie, en 1812, en Saxe, en 1813, et en France, en 1814. Baron de l'Empire en 1813, il devint, en 1814, colonel de gendarmerie, aide-major de la 1re compagnie des mousquetaires du roi, chevalier de Saint-Louis, et, en 1815, maréchal de camp et officier de la Légion d'honneur. Il accompagna Louis XVIII à Gand, revint à Paris avec lui, fut naturalisé le 2 mai 1816, et nommé inspecteur de gendarmerie, puis commandant de la subdivision des Basses-Pyrénées. Commandeur de la Légion d'honneur en 1823, grand-officier du même ordre le 3 novembre 1827, il fut, le 30 août 1830, promu lieutenant général et appelé au commandement, d'abord, de la 11e division militaire, puis de la 6e division. Passé dans le cadre de réserve, il se retira à Osserain et fit partie du conseil général des Basses-Pyrénées.

Le *Dictionnaire des contemporains* a consacré un article au général baron Janin, qui n'a pas été oublié non plus par l'auteur des *Gl ires de la Savoie*. Nous n'avons pas, malheureusement, de renseignements sur sa famille, qui doit être alliée à celle de notre cher et vénéré maître en histoire et en archéologie, M. Fr. Rabut.

Armes : *D'azur, à un cheval cabré d'or, au comble du même chargé d'une étoile d'azur; franc-quartier de baron mil.taire brochant au neuvième de l'écu* (1). A. ALBRIER.

(A suivre.)

(1) Ces armes nous ont été communiquées par M. A. Georgel (d'Elbeuf).

LES FAMILLES ET LES PERSONNES NOBLES A SAMOENS

Ce n'est point ici une généalogie complète de chaque famille ; pour les unes la tâche me serait impossible, pour les autres elle serait fort longue, et le plus souvent inutile. Ce n'est point non plus une biographie entière et minutieuse des individus, mais un résumé en quelques mots sur l'existence et les fonctions de chaque personnage dont un certain nombre a contribué au lustre du gros tilleul. Si, dans les derniers siècles, les titres de noblesse étaient fréquents comme le sont aujourd'hui les décorations, il faut reconnaître que Samoëns eut largement sa part dans cette distinction. Enfin, je ne prétends pas fournir le *nec plus ultrà* des renseignements, car chaque jour peut amener et amène souvent de nouvelles découvertes. Quoi qu'il en soit, c'est toujours un épi apporté à la gerbe.

Que MM. de Foras, Ballaloud et Tavernier veuillent bien agréer mes profonds remerciements pour les notes et les renseignements qu'ils ont bien voulu me fournir avec leur amabilité ordinaire.

I. — DE LUCINGE, de la famille de Faucigny. — Le 30 mai 1206, dans la maison des frères co-partageants, à Arenthon, les frères Pierre, Jacques et Mermet, fils de feu Aimon de Lucinge, se divisent leur patrimoine. Jacques eut tout ce que le père commun possédait à Vallon... et depuis le pont de Bonneville jusqu'à l'abbaye de Siz, et de la montagne Dautart jusqu'à la dite abbaye (1). François, fils d'Etienne, par son testament du 18 mai 1366, légua à l'abbaye de Sixt cinq sols genevois annuels, rachetables par quatre livres genevoises, pour la célébration de deux messes hautes chaque jour anniversaire de son trépas, l'une du Saint-Esprit, l'autre des morts, avec l'office des morts la veille.

Suivant Besson, Rodolphe, chanoine de Sixt, avait été présenté pour curé de l'église de Samoëns, le 25 février 1874, par Pierre, abbé, à Guillaume de Marcossay, évêque de Genève.

Daniel était aussi chanoine à Sixt en 1619.

En 1527, on voit noble et puissant Claude de Lucinge, seigneur de Lucinge, fils de feu noble et spectable Bertrand, agissant pour lui et pour noble et puissant Amblard, son frère. Ils reconnaissent tenir en fief des princes de Savoie des terres à Chérésin (plaine contiguë au sud-ouest du bourg de Samoëns); les droits en dîmes provenant des nobles Jacques et Rolet de Vallon, au lieu de Tragys, villages de Vallon, de Sougey, de Pigney, du Vargneux et du Chevreret, depuis l'eau de Clévieu (Cleyuent) tendant à l'eau de Nant-Dent (Nant Duyant), et depuis les limites de Sixt (Six) en deçà jusqu'à Nan-Dent, et depuis Rues jusqu'à la montagne de Sixt; aussi les dîmes naceux des mêmes lieux de Vallon, de Sougey et du Peney; la moitié de la dîme du terrage du plan de Vallon, par acquisition tant de noble Louis de Menthon, autrefois seigneur de Covete, que de noble Bernard de Bardonenche ; les trois quarts de la dîme des nacens de la plaine de Vallon, indivis avec les seigneurs de Saint-Jeoire qui ont l'autre quart ; deux parts de l'office de Cléricature, des inquistures de tout le mandement de Samoëns, déclarant devoir pour ce dernier sujet deux parts de vingt sols genevois de cense annuelle, et en général tout ce qu'ils possèdent et avaient coutume de posséder *à memorati* des nobles de Lucinge, leurs prédécesseurs, à teneur de reconnaissance du 3 décembre 1461 (2).

Blason : *Bandé d'argent et de gueules*. (De Foras),

II. — DE MENTHON. — On sait peu de choses de ce qui concerne la famille de Menthon en ce mandement. On lit dans une délibération du conseil de Vallon, du 27 avril 1755 : « La terre de Vallon est de toute ancienneté possédée par des vassaux et depuis nombre de siècles, 1° par la maison de Menthon, ensuite par les seigneurs de Thoire et successivement par les seigneurs de Gex, suivant la tra-

(1) *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, volume XV, partie II, page 37.

(2) Voyez, au sujet de Claude de Lucinge, une remarquable étude de M. Jules Vuy. (*Revue savoisienne*, 1868, pages 41 et 51.)

dition, sans que l'on sache si elle a été aliénée à prix d'argent... »

D'autre part, on lit dans un cahier de reconnaissance du 8 janvier 1544, que notre noble et puissant Georges de Menthon vendit à Louis de Saint-Jeoire ses droits sur la juridiction de Vallon et de Verchey le 6 octobre 1511. (Voyez famille de Saint-Jeoire, ci-après.)

Le 5 avril 1459, dans une transaction sur la montagne de Rontine, égrège et puissant Philibert de Menthon est choisi comme arbitre avec noble Jean Delestelley, secrétaire ducal.

On voit quelque part : Philibert de Menthon, seigneur de Couvette.

Rappelons que Grillet dit, tome III, page 31 : « La maison de Menthon a formé plusieurs branches, telles que celles des seigneurs de Couvette, de Beaumont sous Salève, du Maret, des barons de Balme-de-Thuy et des comtes d'Aviernoz. »

Blason : *De gueules au lion d'argent et à la bande d'azur brochant sur le tout.* (De Foras.)

III. — De Thoire, de la famille de Faucigny. — Le 18 février 1462, des consorts Lullin reconnaissent tenir des biens des nobles frères de Thoire et de damoiselle Isabelle de Graverues.

Jean de Thoire était abbé de Sixt en 1452, 1456.

En 1553, noble et puissant François de Thoire, écuyer, comme héritier de Jean de Thoire, seigneur de Seriez, Bossiez, Bellecombe, Brison, Graveruel, conseigneur d'Hauteville, de la Bastie, Dardel, a des biens à Cellières (Rivière-Enverse) et à Malomp, sous Verchey.

On lit dans un livre de reconnaissances : Plus à cause de Thoire soit Graveruaz.

Blason : *D'azur à la bande d'argent.* (De Foras.)

IV. — De Saint-Jeoire. — Nous ne savons que peu de chose de cette ancienne famille, qui n'eut pas cependant pour origine la famille souveraine du Faucigny, ainsi que semble le dire Grillet, II, 261. Nous avons dit que Georges, seigneur et baron de Menthon, vendit à Louis de Saint-Jeoire ses droits sur la juridiction de Vallon et Verchey, suivant acte du 6 octobre 1511, Ambigace Ruffy, notaire, de Cluses. Louis avait deux frères, Claude et Nicod, ce dernier chanoine d'Abondance et curé de Mieussy. Il eut trois fils : Jean, prieur de Peillonnex ; Charles, qui eut deux filles, et François, qui eut quatre filles et un fils, François-Melchior, baron d'Hermance, mort sans enfants, lequel d'ailleurs vendit ses droits à Charles de Gex.

En 1525, Jean et Charles ont des terres à Chérésin, au sud-ouest du bourg de Samoëns, qui sont ou indivises avec les seigneurs de Lucinge ou confinées par eux, ou indivises avec le futur noble Michel Jay.

A la même époque, Charles et François et Jeanne de Compey, leur mère et usufruitière, donnaient en emphythéose à Claude Jay le four banal du bourg de Samoëns.

On lit dans un livre de reconnaissances : Plus à cause de Couvette ou Saint-Jeoire.

J'ai dit dans la *Revue savoisienne,* page 68, année 1871, que la maison de Couvette était située dans le bourg de Samoëns, mais qu'il n'en reste plus de vestiges ; cependant, elle existait à l'époque de la péréquation, et on appelle toujours ce lieu la Tour de Saint-Jeoire.

Blason : *De gueules au sautoir d'or.* Il y a plusieurs variantes. (De Foras.)

V. — De Graveruel ou De Gravernel. — Dans la commune de Verchey, près des confins de Taninges et de la rive gauche du torrent de la Gravèruaz, on voit les restes d'une tour quadrangulaire, de 32 mètres du nord au sud et de 16 mètres dans le sens opposé ; les pans de murs d'enceinte qui restent ont $1^m,70$ d'épaisseur ; un peu au-dessous, d'autres murs épais semblent être des soutènements ou des retranchements. On trouve encore épars quelques fragments de portes et de fenêtres en tuf ou corniole taillées. De ce point, la vue est superbe et très étendue. C'était la seigneurie de Gravèrue ou Gravèruaz. Y avait-il identité entre ce nom et ceux de Graveruel ou Gravernel ?

Plusieurs auteurs d'itinéraires, le baron Raverat (1) entre autres, citent la « vieille tour du manoir féodal de Cochin » et un « château féodal près l'église de Verchey, » et tous en parlent d'une façon très irrégulière.

En 1449, Humbert de Graveruel était abbé de Sixt.

En 1525, noble Humbert de Graveruel avait une terre à la Glière, à l'est du bourg de Samoëns, confinée par celle des Delestelley.

Avant 1585, nobles Aimé et Humbert de Graveruel avaient des terres aux Bervalles.

Cette seigneurie parvint à la famille de Gex.

Blason inconnu.

VI. — De Vallon. — Cette famille paraît déjà au XIVe siècle, mais elle ne semble pas avoir joué de rôle important ; elle était nombreuse et divisée en plusieurs branches qui s'éteignent et disparaissent au XVIIIe siècle ; il paraîtrait même que la plupart de leurs biens se confondirent avec ceux de la famille de Gex.

Le 27 août 1387, Jean le Jeune et Aymonet son frère, fils de Peronet l'aîné, de Vallon, reconnaissent tenir du comte Amédée de Savoie, en fief noble, plusieurs hommes, tailles, usages, entre autres le quart et le huitième des moulins, battoir, scierie et aigages de Vallon, la moitié des dîmes et terrages de Vallon, etc.

Par transaction du 28 octobre 1423, au sujet d'une partie de l'alpe de Cuidex, Henri de Vallon traite avec les hommes de Hans et de la Rosière.

Don Jean de Vallon est recteur de la chapelle de Saint-Michel dans l'église de Samoëns, en 1449. Aima épousa un noble Burdet ; Michel épousa une noble Poterlat ; Janus ou Jean épousa en 1593 Jeanne Perret (des ancêtres de M. H. Perret, aujourd'hui conseiller d'Etat) ; Jean, un de leurs fils, était sacristain de Contamines en 1630 et y était recteur de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste en 1651. Nicolas épousa Guillauma de Cupollin ; Jacques son fils épousa en premières noces Maurise de Gex et en secondes noces Pernette Dufresney, morte en 1618 ; Claude, fils de

(1) L'Itinéraire de M. Raverat fourmille d'erreurs en ce qui concerne la vallée du Giffre.

Jacques, par testament de 1623, après avoir légué ses frères et sœur, absents du pays, institua pour héritier universel Jacques de Gex, son parent. François épousa noble Jeanne Demompiton ; son fils François épousa Eve de Collogniet, de laquelle il eut quatre enfants dont on ne voit plus la destinée.

La maison paternelle était à Vallon ; ils avaient aussi des maisons et des terres au hameau des Moulins et une maison au bourg de Samoëns.

Blason inconnu.

VII. — Delestelley. — Famille distinguée, très ancienne et très nombreuse, dont il n'est guère possible de souder les diverses ramifications. C'est ce que je n'entreprendrai pas d'ailleurs, une main plus experte s'en étant chargée.

Il y a à Samoëns, rive gauche du Giffre, un petit territoire appelée l'Etelley ; une partie de ce hameau se nomme La Tour, et la tradition affirme qu'il y existe de vieilles fondations, même des caveaux. Cette famille a-t-elle pris le nom de la terre, ou bien est-ce la localité qui a pris le nom de son propriétaire ? Rien ne l'indique ; les terriers de 1524, les plus anciens qui existent dans nos archives municipales, n'en font aucune mention. Au contraire, à cette époque-là, leurs biens et leur tour sont situées à l'entrée orientale du bourg, au lieu dit la Glière.

Jean était conseiller et secrétaire ducal en 1459 ; en 1471 on le voit avec le titre de conservateur et maître des requêtes, « tenant la dîme des Moilles (Samoëns) pendant sa vie. »

Pierre était notaire à Samoëns aussi en 1459.

Bartholomé était aussi notaire en 1474.

Guillaume était aussi notaire en 1504.

Aimon, relaté par Grillet. Pour ne pas renvoyer le lecteur à un livre qui devient toujours plus rare, citons-le textuellement : « De Listelley (Aimon), ministre et premier secrétaire d'Etat de Charles III, duc de Savoie, environ 1520. Il fut chargé des plus importantes négociations à la Cour de France et auprès des cantons suisses, et on le regarde comme un des premiers politiques de son siècle. Il a laissé en manuscrit : *Mémoires sur les plus importantes affaires de l'Europe et de la Savoie dès l'an 1490 à 1520,* manuscrit dans les archives de Turin. » On voit qu'il ne peut y avoir, à cause de la différence des époques, identité avec Jean ci-dessus.

Hugon était docteur en droit en 1524.

Un peu plus tard, Louis-Pierre son fils et Jean, fils de ce dernier, étaient notaires.

Jean, fils de Louis et frère de Pierre, mort en 1601, et Jean-Gaspard, fils de Pierre, mort en avril 1657, à 80 ans, étaient chanoines à Samoëns.

Blason : *D'azur au chevron d'or accompagné de trois étoiles.*

VIII. — Burdet. — Famille peu nombreuse, peu connue, dont le séjour à Samoëns paraît être d'assez courte durée ; les notes ci-après laissent croire qu'elle était venue de Taninges s'y implanter.

Le 18 septembre 1384 existait Pierre, notaire à Taninges.

En 1415 vivait aussi à Taninges Lanczolet.

En mars 1585, on voit que noble Janus, fils de feu noble Claude, a des terres à Vallon, une maison et un jardin au bourg de Samoëns, au nord-est de l'église, au nord du chemin. François, frère de Janus, mourut en janvier 1580.

Aima, fille de noble Angelin, de Taninges, épousa Jean, fils de Me Jean Delesvis, de Samoëns.

Blason inconnu.

IX. — De Gex. — De Grenaud. — J'ai donné dans la *Revue savoisienne,* 1871, page 63, la généalogie de ces deux familles qui se sont succédé. J'ajouterai que mon opinion sur l'origine de la première était bien fondée. En effet, le premier qui ait paru sur la scène du monde est Jean Jay, nom qui a été transformé plus tard en Gex ; égrège Jean Jay était notaire et commissaire d'extentes à la fin du xve siècle. Michel, son fils, paraît avec le titre de noble.

X. — Poterlat. — Quoique ancienne, cette famille ne joua pas de rôle important, elle ne fit d'ailleurs jamais valoir la particule. Les frères Jean et François furent anoblis par lettres patentes de Yolande de Savoie, données à Monte-Caprello le 18 août 1475.

Le 6 octobre 1409, Humbert, fils de Wuillerme, fit donation à l'abbaye de Sixt de 14 sous annuels pour une messe à dire toutes les années avant sa mort et une le jour de son trépas.

Aimon était prêtre en 1527.

Bartholomé, mort avant 1554, était écuyer et avait épousé en premières noces Claire Brosse, dont il eut une fille, Rose, mariée à noble Pierre Rochette, et en secondes noces Jeanne-Louise Cohendier. Il avait un frère ecclésiastique, Aimé, et une sœur, Collette, mariée à égrège Humbert de Vallon.

En 1558, Claude était notaire et avait des dîmes à Mieussy.

Philiberte, née en 1571, épousa noble Philibert de Mandolle. Jean, mort en avril 1582, avait épousé noble Georges de Provence.

Ils avaient des biens aux Drugères, aux Grangettes et surtout aux Pleignes (au nord, soit au-dessus du bourg), où ils avaient plus d'une maison ; la moitié des moulins de Vallon qu'ils cédèrent pour dettes le 23 mars 1623 aux frères Jean et Amed Cornut. Ils avaient aussi des biens dans le mandement de Charosse que Jean, fils de Barthelemé, vendit pour 80 écus au soleil le 12 mai 1554.

Blason inconnu.

XI. — Lejeune ou Le Jeune. — Suivant ce que dit le tome VI, page 141, des *Mémoires de la Société d'histoire de Savoie,* cette famille est originaire d'Evian. Guillaume et ses trois fils, François-Ignace, François-Joseph et Jean-Alexis, reçurent des patentes de noblesse le 16 août 1696.

Guillaume, mort le 28 juin 1704, suivit la carrière des armes ; Charles-Emmanuel le pourvut de la charge que voici : « Ayant par patente du 12 décembre 1654 accordé à noble Guillaume Lejeune la survivance de la charge d'aide-majôr en notre escadron de Savoie que possédait pour lors noble Pierre Lejeune son père en considération des longs services que nous avait rendus ce dernier avec beaucoup de valeur, fidélité et expérience, Depuis le décès duquel qui

arriva l'année suivante, le dit noble Guillaume Lejeune son fils nous a servi en la dite charge jusque à la publication de la paix de notre entière satisfaction. Et comme nous l'avons fait tirer depuis sur l'état des guerres pour la même charge avec la paie que nous lui avons accordée durant la paix sans en avoir de nous autres provisions que les dites lettres patentes de survivance... Par ces présentes... Nous fesons, créons et établissons ledit noble Guillaume Lejeune, aide-major de notre escadron de Savoie pour continuer à nous servir... Donné à Turin le 30 août 1661. » Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie lui accorda la patente suivante : « Marie... mère et tutrice de S. A. R. Victor-Amédée II et régente... Voulant pourvoir à la charge de maréchal général des logis de la cavalerie de Savoie qu'avait noble De Buffet à qui nous avons accordé celle de major dans la dite cavalerie, nous ne croyons pouvoir faire un meilleur choix pour l'exercer que dans la personne de noble Guillaume Lejeune fils de feu noble Pierre qui a toute l'expérience et qualité nécessaires pour s'en bien acquitter, ainsi nous portons volontiers à lui donner cette marque de notre estime et de notre gratitude que nous avons des longs et fidèles services qu'il a rendus desquels nous sommes particulièrement informés, et notamment qu'il a commencé par trois campagnes qu'il a faites en qualité de volontaire dans la compagnie du feu marquis Dubeuil pour lors capitaine dans ladite cavalerie; qu'ensuite il fut fait aide-major de ladite cavalerie en l'année 1655 en laquelle qualité il a servi jusqu'à présent avec tout le zèle possible sans avoir jamais manqué à son devoir ni aucune campagne, au combat de Casal, au passage de la Sesia, au siége de Valence en deux diverses rencontres, et à celui d'Alexandrie, comme aussi a exercé en deux occasions différentes les charges de major et de maréchal-général des logis de la dite cavalerie, à cause que ceux qui les possédaient se retiraient malades, durant tout lequel temps il a donné des preuves de sa valeur et de son courage. C'est pourquoi... Nous établissons et députons ledit Guillaume Lejeune maréchal-général des logis de la dite cavalerie au lieu et place de noble de Buttet que nous avons fait major de ladite cavalerie... Donné à Turin le 13 juin 1676. » Il eut quatre filles et trois fils: 1° Jean-Alexis, qui fut nommé capitaine dans le régiment Piémont-royal cavalerie le 16 octobre 1729, puis devint colonel de cavalerie et gouverneur de Verrue en Piémont; il mourut à Samoëns le 29 mars 1745. L'une de ses filles, Barbe-Charlotte-Françoise, épousa en 1748 dom Romain-Jean-François Jurado, colonel de cavalerie espagnol, de garnison à Samoëns; — 2° François-Ignace, anobli ainsi que son père et ses frères, comme on l'a vu ci-dessus, gouverneur des Allinges en 1720; — 3° François-Joseph, avocat au Sénat.

Blason : *D'azur au chevron d'or accompagné de trois étoiles d'argent.* (De Foras.) Identique à celui de Delestelley.

XII. — DÉNARIÉ. — Cette famille, qui ne fut pas nombreuse et ne se fit guère remarquer, est éteinte depuis longtemps. Pierre fut châtelain de Samoëns en 1569, 1582, 1585, et l'un des fondateurs de notre célèbre confrérie de Saint-Nicolas; il épousa demoiselle Etiesnne, fille de noble Mauris du Chastel de Curselie, et étaient vivants tous deux en 1611. Il épousa aussi Pernette de Bottolier, de laquelle il eut en 1594 Claude-François.

En 1592, on voit nobles Pierre et François, feu noble François feu égrège Bartholomé feu Henri. Ce Bartholomé ou Barthélémy épousa noble Jeanne de Bellegarde.

Blason inconnu. F.-D. RIONDEL.

(*A suivre.*)

BIBLIOGRAPHIE

Dauphiné et Savoie, par A. Joanne; 3e édition. Juillet 1875.

Un bijou de quatre cents feuilles et plus, appendices compris, que vous logeriez dans la poche de votre gilet comme un chronomètre. Un guide-diamant par excellence. Cette réimpression, revue, corrigée, augmentée, est illustrée non seulement de riches gravures, mais de cartes précieuses et de panoramas à vous émerveiller, fussiez-vous un spectateur blasé ou archi-récalcitrant. Pendant huit cents pages, l'auteur sait captiver l'attention du touriste à domicile, en le conduisant tantôt dans de riants ermitages, tantôt près des gouffres où réside une mystérieuse épouvante, tantôt sur les cimes vertigineuses couronnées de glaciers. On plane avec l'aigle, roi des espaces et des abîmes.

Détail à noter : notre Savoie occupe bien là réellement la place d'honneur que lui a décernée la nature. Chose rare, elle apparaît — presque — telle qu'elle est : la région des surprises pittoresques, toujours nouvelles, toujours anciennes. Nos compliments à M. Joanne, quoique le Dauphiné soit l'objet de sa prédilection. Les sentiments ne se discutent pas.

Rien n'a échappé à son observation de ce qui touche aux différents aspects du pays savoisien, et, dans un même alinéa, l'histoire des peuples donne parfois la main à l'histoire des rochers. Il entremêle ses descriptions de renseignements qui accusent des connaissances aussi profondes que variées. Son livre, en somme, encyclopédie coquette, indispensable aux voyageurs proprement dits, n'en intéresse pas moins les hommes d'étude désireux d'avoir, ainsi condensées, des notions exactes et multiples sur la topographie de nos Alpes à peine explorées. Posséder ces notions dans un volume pareil est une bonne fortune.

Les statistiques, cet aliment des esprits curieux, abondent à chaque pas, à mesure qu'on avance à côté du guide, *cicerone* dont les récits semblent de vrais émaux, tant ils sont choisis! Grâce à ses indications, on peut visiter avec fruit et facilité les points les plus reculés de nos montagnes.

Quant à la perfection typographique qui distingue le texte, quant à la finesse des dessins de cet itinéraire portatif, nous garderons, et pour cause, le silence là-dessus : lorsqu'un ouvrage sort de la librairie Hachette et Cie, il devient inutile d'en entreprendre l'éloge, son passeport étant signé par une griffe césarienne. *Farà da se.* CONSTANT BERLIOZ.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

Juillet 1875.	TEMPÉRATURE CENTIGRADE			HAUTEUR		EAU	
	5 h. 1/2 m.	Midi.	7 h. soir.	du bar. 11 h. m.	du lac. 9 h. m.	tombée.	évaporée.
1	+ 20	+ 30	+ 24	0,721	0,66		
2	+ 23	+ 29	+ 19	0,722	0,65	0,0115	
3	+ 19	+ 26	+ 18	0,721	0,67		
4	+ 15	+ 21	+ 18	0,726	0.76	0,0550	
5	+ 16	+ 21	+ 18	0,726	0.78	0,0050	
6	+ 17	+ 28	+ 24	0,727	0.80		
7	+ 17	+ 32	+ 27	0,726	0,79		
8	+ 22	+ 27	+ 19	0,723	0,80	0,0370	
9	+ 16	+ 19	+ 17	0,724	0,93	0,0210	
10	+ 16	+ 24	+ 18	0,724	0,101	0,0040	
11	+ 15	+ 25	+ 17	0,723	0.100		
12	+ 14	+ 23	+ 17	0,728	0,103	0,0250	
13	+ 13	+ 26	+ 20	0,725	0,101		
14	+ 14	+ 26	+ 22	0,727	0.96		
15	+ 17	+ 23	+ 17	0,721	0,92	0,0350	
16	+ 15	+ 24	+ 19	0,716	0,94	0,0085	
17	+ 17	+ 22	+ 18	0,716	0,95		
18	+ 16	+ 21	+ 19	0,718	0.92	0,0010	
19	+ 17	+ 28	+ 12	0,720	0.90	00,045	
20	+ 16	+ 28	+ 20	0,724	0.88		
21	+ 15	+ 27	+ 21	0.721	0,85		
22	+ 16	+ 26	+ 20	0,720	0,83	0.0405	
23	+ 15	+ 21	+ 16	0,720	0,84	0,0050	
24	+ 13	+ 26	+ 17	0,722	0,85		
25	+ 15	+ 21	+ 16	0,724	0.84	0,0130	
26	+ 16	+ 26	+ 20	0,729	0,81		
27	+ 15	+ 28	+ 22	0,731	0,79		
28	+ 16	+ 30	+ 23	0,728	0,78		
29	+ 16	+ 30	+ 24	0,728	0,78		
30	+ 15	+ 30	+ 24	0,727	0,77		
31	+ 17	+ 31	+ 25	0,724	0,77		
					TOTAL.....	0,2660	» »

REMARQUES. — Les 2 et 3, pluie après midi; le 4, pluie le matin; le 5, pluie légère le soir; le 8, pluie dès midi, un peu de grêle en commençant; pluie les nuits du 8 et du 9; pluie le 9 et le 10; pluie les nuits du 11 et du 12; pluie le 15; pluie les nuits du 16 et du 17; le 18, temps pluvieux; le 19, pluie dès 9 heures du soir et les nuits du 19 et du 20; pluie les nuits du 22 et du 23; pluie le 23 et le 25.

ÉVAPORATION. — L'appareil n'a pas fonctionné pendant ce mois.

A. MANGÉ.

BULLETIN

ALGÉRIE. — Une lettre d'un prêtre des missions d'Afrique réclame énergiquement pour l'*eucalyptus* les propriétés assainissantes, antimiasmatiques, que tout le monde ne lui reconnaît pas encore, et qui, si elles sont bien positives, feront de cet arbre l'un des plus grands bienfaiteurs de la race humaine.

« Je viens vous donner, écrit ce prêtre, l'abbé Félix Charmetan, à M. Ramel, l'un des principaux propagateurs de l'eucalyptus en France et en Algérie, je viens donner quelques renseignements sur nos plantations d'eucalyptus, à la Maison-Carrée, qui est devenue aujourd'hui notre maison mère. Cette propriété était, vous le savez, il y a six ans, un immense territoire couvert de broussailles, de palmiers nains, et que le voisinage des eaux croupissantes de l'Harrach rendait des plus malsains.

« En 1869 et en 1870, à mesure que les broussailles s'arrachaient, nous y avons planté une quantité considérable d'eucalyptus en massifs et en allées le long de nos champs ou de nos jardins, ce qui donne à cette propriété toute nouvelle l'aspect d'un vieux domaine, avec arbres et avec forêts presque séculaires, ainsi que vous avez pu le constater *de visu*.

« Mais le résultat le plus merveilleux, c'est que la fièvre intermittente, qui arrêtait si souvent nos orphelins dans leurs travaux agricoles, a disparu peu à peu, en sorte qu'aujourd'hui ce domaine est un des plus sains des environs d'Alger, après en avoir été le plus fiévreux.

« En outre, nous avons cessé complètement l'usage du sulfate de quinine pour combattre les accès de fièvres intermittentes qui persistaient encore à se montrer de temps à autre chez quelques-uns de nos enfants. Depuis plusieurs années nous ne faisons plus usage que de la tisane de feuilles d'eucalyptus globulus prises à de jeunes plants, et nous avons remarqué, ce que du reste ont constaté beaucoup de médecins en Algérie, que ce remède conservait toute son efficacité même dans certains cas où le sulfate de quinine restait impuissant, et surtout qu'il n'avait pas, comme lui, l'inconvénient de délabrer l'estomac et de ne guérir quelquefois de la fièvre intermittente que pour laisser après lui celle que nos colons appellent « fièvre de quinine, » si connue en Algérie. »

Une nappe jaillissante a été rencontrée, vers 89 mètres de profondeur, dans l'oasis de Sidi-Khelil, dans les sables quartzeux blancs et rouges. Le débit minimum est de 1,200 litres par minute.

L'importance du succès obtenu à Sidi-Khelil est considérable, en ce sens que cette oasis n'avait pas assez d'eau pour l'irrigation de ses palmiers, dont le nombre par suite allait décroissant. Ainsi, il était de dix-huit mille en 1863 et de quinze mille seulement en 1870.

Aujourd'hui, l'oasis de Sidi-Khelil va se trouver dans d'excellentes conditions, et d'ici à quelques années, elle rivalisera de prospérité avec les autres oasis de l'Oued-Rir.

AFRIQUE CENTRALE. — Le lieutenant Caméron, après une exploration soigneuse des rives occidentales du Tanganyka, a enfin découvert l'affluent de ce grand bassin, le déversoir réclamé par les géographes et sans lequel il eût été difficile d'expliquer pourquoi les eaux du lac ne sont pas salées.

Ce déversoir, paraît-il, se nomme le Loukouga; il est situé à 8 kilomètres au sud des îles explorées par Speke. Livingstone l'a bien traversé, mais de nuit, ce qui nous fait comprendre comment il a pu se tromper au point d'envoyer cette rivière vers le lac au lieu de l'en faire sortir.

Le lieutenant Caméron a descendu le Loukouga pendant 7 à 8 kilomètres, mais il a été arrêté par des amoncellements d'herbes flottantes et par des joncs si serrés qu'ils arrêtaient l'embarcation. La vitesse du courant est de un à deux nœuds à l'heure. Caméron pense que le Loukouga est un affluent du Loualaba de Livingstone.

Quant au Loualaba, les Arabes avec lesquels a causé Caméron en font une branche du Congo, et non pas un tributaire de l'Albert Nyanza, comme le croyaient Livingstone et Stanley. Cela n'a rien d'étonnant pour ceux qui ont lu, il y a deux ans, la savante discussion du docteur Behm à ce sujet. Un Arabe a descendu le Loualaba pendant cinquante-cinq jours à partir de Nyangoua, jusqu'à la mer, sur le bord de laquelle il a vu des hommes blancs possédant des comptoirs et des navires : il le décrit comme aussi large que le lac Tanganyika et comme couvert d'îles habitées.

Le lieutenant Grandy, qui devait pénétrer dans le centre de l'Afrique en partant de la côte occidentale, par la voie d'Ambriz et de Bembé, a trouvé la route plus difficile qu'on ne l'aurait cru, et comme il a été rappelé dès la nouvelle de la mort de Livingstone, il n'a pas eu le temps de faire de grandes découvertes. Son opinion est que le Congo se forme de deux rivières, l'une venant du sud et parcourant le pays d'Angola, l'autre venant du nord, et cette dernière serait justement le Loualaba.

Il est heureux que le lieutenant Caméron ait été mis en mesure, par des fonds suffisants, de poursuivre ses importantes découvertes. D'après les derniers avis reçus de lui, il écrira de Nyangoua, puis il tâchera de descendre le Loualaba jusqu'à la mer. (*Athenæum.*)

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

16me Année. — N° 9. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 septembre 1875.

ON S'ABONNE

—

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

L'INONDATION DE 1651 A ANNECY

En faisant des recherches aux archives de l'ancien évêché de Genève à Annecy, nous avons trouvé un document qui constate un cataclysme dont le souvenir, complétement tombé dans l'oubli, n'a été rappelé dans aucune des diverses notices publiées sur Annecy. Nous allons le reproduire en entier, en ajoutant quelques annotations entre crochets pour éclairer le lecteur à travers les rues et monuments anciens de cette ville.

« PRIÈRES PUBLIQUES

« Le quinzième janvier mil six cents cinquante un Monseig. l'Illᵉ. et Rᵐᵉ Charles Auguste de Sales par la grace de Dieu et du Saint-Siege apostolique evesque et prince de Geneve a ordonné estre exposé le très sainct Sacrement de lautel par touttes les Eglises de cette ville et y faire la benediction tous les jours pendant que les eaux seront debordees afin qu'il plaise à Dieu de retirer son yre et courroux contre cette ville la quelle est en danger destre soubmergée par la grande abondance des eaux sestant le lac desbordé presque par toutte la ville sauf la rue de Sᵗᵉ Clere et celle de Bœuf Dautant que toutte la rue de lAsle (La Halle, aujourd'hui rue Grenette) dès la première Visitation (*Hôtel de Savoie*) passant au devant de l'Eglise de Sᵗ Françoys (boulangerie Salomon), toutte la rue de Fours (de l'Evêché) allant au moulin du Sepulchre ont estes remplies deau ni ayant heu personne mesme a cheval qui y puisse passer et pour faire escoller leau lon a esté contrainct de rompre la muraille du jardin du Seigneur de Lambert au bout de la dite rue du Four (Boucherie et place de la Boucherie), lon a chargé tant de gros poultres que de quantité de pierres la bocherie (la boucherie était située dans une île du Thioux qui forme aujourd'hui le quai de la rive droite en amont et en aval du passage de l'Evêché). Touttes les maisons de la rue de lAsle et celles de la rue Fillaterie jusques au dessous des arcs du seig. de Moyron (la maison Paquelet de Moyron tenait tout le passage de la Cathédrale) et autant de l'autre coste sont este ramplies deau, de mesme celle de Nostre Dame, toutte la rue du Pasquier jusques au devant la monstre de lorologe (horloge sur la porte du Pâquier), la rue de la Perriere de mesme et lon ne pouvoit passer par soub les arcs sans des ponts dung pied dauteur Les Rᵈᵉˢ Religieuses du dict premier monastaire de la Visitation se sont retirées avec celles du second monastaire (aujourd'hui Saint-Joseph) comme aussi les Religieuses Bernardines (*Hôtel de Genève*, Bonlieu) sont sorties de leur couvent à batteau et sont descendues proche la porte de l'Eglise de Saint-Jean (elle était au milieu de la rue Royale, derrière le puits Saint-Jean), sestant retirées en la maison du seig. commandeur (la maison de M. Grivaz, notaire, a remplacé celle du commandeur de Compesières, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem à Annecy) tout le dessous de la maison et oratoyre des Religieuses de la Nunciade (le couvent des Annonciades occupait le pâté de maisons entre la place aux Bois et le passage Golliardi) ont esté ramplies deau a hauteur de troys pieds, Tout le college ramply deau en sorte quil ne si est faict aucune lecon pendant huit jours, la tour des Religieux de Sainct Francoys (elle était sur la rive gauche en aval de la passerelle du jardin actuel de l'Evêché) a este minée par les fondements en sorte que le lendemain seziesme une heure appres minuit elle est en partie tombee dans le canal comme aussy partie de la muraille des jardins de lHospital et du Seig. de Conflens (rive droite du canal dérivant du faubourg de Bœuf, depuis Notre-Dame-de-Liesse jusqu'aux boucheries actuelles) Et notamment le vanel (on peut voir encore des appendices de murs auxquels étaient fixés les montants des coulisses) qui est au dessoub de la dite tour de Sᵗ Francoys lequel arrestoit le cours de leau sen est alle de soy mesme, les batteaux sont alles par touttes les rues du Pasquier jusqu'au devant la maison du seig. de Songy (café du *Commerce*) au milieu de la rue de Nostre Dame par celle de la Fillaterie jusque dans lallée de la maison du dict seig. de Moyron et leau qui sort du canal du Tiouz passant au dessoub du

pont de Nostre Dame (entre le poids de ville et le café de la Place) sortoyt du costé de la Fillaterie, en sorte que lon ne pouvoit passer sans planches de lauteur de deux pied, leau flottoit jusques au pont de Nostre Dame et en celuy du petit pont de lIsle comme aussy en celuy de la porte du Pasquier Tout cecy est arrive dans deux jours (15 et 16 janvier, dimanche et lundi, 1651) a cause que les neges questoient abondantes ont este fondues par un vent chaud avec de grandes pluies qui ont continues jusques au dixhuitiesme de ce moys que lair a este serain Tellement que (les eaux vont s'écoulant) se vont escolant petit à petit La Justice (palais de l'Isle) et les marchés ont cessé jusques au vingt sixiesme du dict janvier que lon a passé par lallée de la rue Fillaterie pour aller en Lasle (cette allée, dite aussi passage de Crans, parce que la maison de cette famille couvrait l'allée, aujourd'hui nº 15, mène au passage du collége et de là à la rue Grenette), et pour raison de la Justice le Parquet ne s'est tenu jusques après les Cendres (22 février). Dumont. »

Voici maintenant les renseignements que fournissent les archives de la ville.

Du 6 janvier au 16 février, il n'y a pas eu de délibération consulaire. Mais à cette dernière date le Conseil de ville vote la somme de 120 florins pour dépenses faites en réparations pendant *les eaux*, et 2 ducatons pour le service extraordinaire que dut faire Jean Navilloux, trompette de la ville.

A la réunion du 15 juillet, on rappelle que pendant *les eaux* la moitié de la ville fut contrainte de se déloger. On prie donc le Conseil présidial et la Chambre des Comptes de s'assembler chez le président de la Valbonne (René Favre) pour aviser aux réparations et aux précautions à prendre pour l'avenir. Le président de la Chambre des Comptes était alors M. Revieux.

Le même sujet occupa encore la séance du 30 octobre.

Cette lenteur administrative accuse évidemment une saison sèche, qui faisait oublier le danger passé. Mais les pluies d'automne donnèrent l'éveil.

Le 20 novembre une Commission fut enfin constituée pour activer la destruction des obstacles au cours des eaux dans les canaux. Il était temps ; car au 30 novembre on lit que « les eaux se sont accrues cette nuit et inondent la rue de lAsle. » Dans la séance du 13 décembre on propose encore des mesures contre les ravages ultérieurs des eaux.

Nous n'avons trouvé nulle part le détail des travaux exécutés pendant le cataclysme. On peut s'en faire une idée en consultant le récit de l'*Inondation d'Annecy en 1711*, inséré dans cette *Revue*, 1870, pages 83 et 92. Quant aux réparations, il paraît qu'on n'y mettait pas beaucoup d'activité, car le procureur fiscal dut adresser une remontrance au Conseil judiciaire du Genevois pour « qu'il luy plaise ordonner à la ville soit aux nobles syndics de promptement pourvoir à la restauration du pont de l'Asle, à faute de quoi il soit permis au sieur remontrant d'en donner les prix faits, et à ces fins de saisir les revenus de la dite ville à concurrence nonosbstant oppositions et appellations.

Cette remontrance fut signifiée aux syndics qui en firent lecture dans la séance du 16 mars 1652. On ne voit pas quelle suite elle a eue.

Parmi les obstacles que l'on avait cru devoir faire tomber pour faciliter l'écoulement des eaux dans les canaux, se trouvaient les moulins dits de Sainte-Catherine, parce qu'ils appartenaient à l'abbaye de ce nom, sur laquelle nous avons publié quelques articles au commencement de l'année. Ces moulins étaient sur la rive droite du Thioux, dont un bras les séparait de la Boucherie. C'est aujourd'hui la maison Roux, en face de l'Evèché, au bas du passage.

Les religieuses ne pouvant obtenir de la ville la reconstruction de cet établissement, recoururent à Mme Royale, Christine de France, tutrice de Charles Emmanuel II, duc de Savoie. La duchesse régente écrivit de Turin à la date du 6 avril 1652 aux syndics d'Annecy pour réclamer le rétablissement de ces moulins que la ville avait fait abattre en partie aux dernières inondations, motivant son instance sur ce que, d'après la requête des suppliantes, les moulins leur avaient été donnés par leur fondateur, et que c'était leur principal revenu. Un document de 1227, dont nous avons reçu copie des archives de Cour à Turin, constate que le donateur de cet immeuble avait été noble Albert de Compeis, aïeul de la seconde abbesse (1). Nous y reviendrons.

En face de cette haute réclamation, la ville dut-elle s'exécuter ? C'est une question de jurisprudence dont la solution peut intéresser dans de pareilles circonstances. Le fait est que les moulins furent assez rétablis pour continuer à marcher, nous ne savons par qui. On les retrouve inscrits au cadastre de 1730, sous le nº 1970, au nom des religieuses de Sainte-Catherine.

On se rappelle que les débats judiciaires avaient cessé à Annecy dès le commencement de janvier jusqu'au 22 février. Ces vacances forcées causèrent une diminution dans la recette des débitants. Dans cette séance consulaire du 16 mars « le sieur Jean de Leydernier, fermier de la boucherie des trois deniers, demanda quelque rabais, attendu qu'il n'a pu débiter de chair pendant ces abondantes eaux durant environ deux mois et qu'il est contraint de quitter la boucherie. » La ville lui accorda la remise de cent florins. Elle fit également remise de cinq ducatons à Jean-François Bouvard et Jean-Marin Michel pour les mêmes causes.

Encouragé par ces précédents, Vincent Picollet demanda, à son tour, dans la séance du dernier avril, un rabais sur la ferme du commun du vin, attendu la cessation de justice à cause de l'inondation des eaux. Il reçut cent florins.

C.-A. Ducis.

LES FAMILLES ET LES PERSONNES NOBLES A SAMOENS

(Suite et fin)

XIII. — Demompiton. — Mermet, notaire, fut décoré du titre de noble par le duc Charles-Emmanuel Ier, suivant patente donnée à Turin le 23 février 1614, entérinée en la chambre des comptes

(1) *Revue savoisienne*, 1875, pages 7 et 30.

de Savoie le 12 décembre 1615. Il épousa Pernette, fille de Janus de Gex. En 1573, son père Aimé avait fondé en faveur de la collégiale de ce lieu un capital de 25 florins, sous la cense de 15 sols; en 1619, Mermet augmente cette fondation de quatre messes par an et d'un *De profundis* quotidien. Claude, fils de Mermet, épousa Philiberte Testu ou de Vosery; on le vit collatéral au présidial du conseil de Genevois, bourgeois et habitant d'Annecy; il eut deux fils, Jean-Baptiste, avocat, et Jean-François, qui, en 1674, est conseiller de S. A. R. et son avocat domanial en Genevois. Ailleurs il est appelé collecteur au conseil de Genevois; son fils Jean-Baptiste était avocat.

Le 21 novembre 1625, Bernard, fils de Mermet, curé des Villards-sur-Boëge, qui avait été curé de Riviere (*sic*), donne en fondation au chapitre de Samoëns 900 florins pour une grand'messe à Notre-Dame, tous les mardis, à l'autel des SS. Fabien et Sébastien.

Le 25 février 1608, Claude, notaire, bourgeois de Samoëns, est nommé par noble et illustre seigneur messire François de la Thouiere, dit de Grolee, seigneur et baron de Châteaufort, Aulte Ville, le Villard et Peyrieu, pour son commissaire et renovateur des reconnaissances dépendant du dit Châteaufort, de sa maison forte de Mareste et généralement de toutes rentes et directes rière toute la Chautagne.

En août 1688, deux compagnies du régiment de Chablais, qui venaient séjourner à Samoëns, étaient commandées: les deux compagnies par Darenthon et Montpiton jusqu'à Saint-Jeoire, et une par ce dernier jusqu'à Samoëns. En mars 1674, il est question de noble officier Demompiton qui paraît être Etienne-François.

Noble et puissant François-Nicolas, seigneur du Noyret, Prière et Ferrière, avait institué héritière sa sœur Françoise-Péronne qui épousa Gaspard, seigneur de Moyron, baron de Saint-Eustache et de la Bâtie.

Blason: *D'azur à trois étoiles d'or et au-dessous une montagne d'argent.* (De Foras.)

XIV. — Duboin. — Les familles Duboin étaient nombreuses, mais toutes roturières. Un Claude fut anobli le 5 juin 1627, on ignore encore pour quel motif; ses descendants s'allièrent dès lors presque toujours à des familles considérables. Marié à noble Françoise Demompiton, il eut entre autres une fille qui épousa Jean Delestellex, notaire, et un fils, Pierre, qui fut avocat au Sénat. Ce dernier eut de nombreux enfants, dont une fille religieuse à Mélan, et François, avocat au Sénat. François, qui épousa Jeanne-Gasparde de Bourgoin, eut de même un certain nombre d'enfants, parmi lesquels il faut noter: 1° Antoine « lieutenant-colonel de dragons contre les Turcs, » épousa Françoise de Cocallini, noble vénitienne, morte à Samoëns le 16 mai 1717; — 2° Péronne ou Péron, prieure de la chartreuse de Mélan en 1691; — 3° Jacques-François, bachelier ès-lois, archiprêtre de Samoëns, dès le 1er juin 1698 au 3 septembre 1736, jour de sa mort. Le sentiment de la noblesse aiguisait sa vanité, car il affectait d'écrire Du Boin, en séparant la particule.

Le seul fils d'Antoine n'eut pas d'enfants.

Jean-Hyacinthe, neveu de Pierre, mort à Samoëns en 1735, était « brigadier dans la 1re compagnie des gentilshommes archers de S. M., » puis major du fort de Miolans.

En juin 1640, Pierre-Humbert était « capitaine au régiment du seigneur Margins de Lullin, pour le service de S. A. R. »

Blason: *D'azur à la fasce d'argent accompagné en chef de trois étoiles d'or et en pointe d'un taureau passant d'or.* (De Foras.)

Plusieurs autres familles nobles ont été propriétaires à Samoëns, mais on ignore si elles y avaient élu leur domicile temporaire ou perpétuel.

1° Martin, cité par Grillet, v° Samoëns. En 1259, Martin de Samoëns vend à Pierre de Savoie, pour 25 livres genevoises, tout ce qu'il perçoit en blé, tant comme censes que comme dîmes, dans la villa de Sesteres, paroisse de Fleirier (*Régeste genevois*, n° 915). Le 3 février 1261, Martin de Samoëns vend à Pierre de Savoie, pour cent livres genevoises, ses droits de juridiction sur certains hommes du mandement de Sallanches, seigneurie de Faucigny (id. n° 927). Le 23 mai 1266, ce même Martin est témoin dans un acte qui est fait en l'abbaye de Sixt (id. n° 999).

2° De Bellegarde en 1234 qui était, dit-on, de Mieussy.

3° De Bardonnanche.

4° D'Apponay.

5° De Sonnaz. Par testament du 2 mai 1727, Me Pierre-Humbert fils de feu Me Guillaume Duboin, notaire à Samoëns, mort sans enfants, institua pour son héritier universel, noble et illustre seigneur Joseph de Gerbaix de Sonnaz, seigneur d'Habère, son cher compère.

Quelques personnes qui cependant n'appartenaient pas à des familles nobles, furent anoblies par leur mérite. Ainsi, Paul-Joseph Biord (Grillet III, 374), reçut des lettres de noblesse le 15 mars 1776, avec le titre de comte de Seynod et de Châteauvieux.

Michel-Joseph Bardy avait le titre de baron, et son écusson portait coupé d'azur à deux dauphins adossés, au chef de gueules à un astre rayonnant.

Pierre-François Pepin, né à Morillon le 7 février 1773, chevalier de la Légion d'honneur, ancien capitaine au 24e d'infanterie légère, naturalisé français le 7 mars 1815, anobli par lett. pat. du 31 janvier 1818.

Georges-Marie Allamand, né à Sixt le 7 septembre 1788, fut d'abord avocat-fiscal à Saint-Julien en 1815; successivement vice-intendant à Saint-Julien, à Nice, à Chambéry, à Thonon; en 1832, intendant de la province d'Aoste; en 1839, de celle de Mondovi. Chargé en 1841 d'organiser l'intendance d'Ivrée que l'on venait de créer, Charles-Albert lui octroya le titre d'intendant général et la croix des SS. Maurice et Lazare. Son aptitude le désigna au choix du gouvernement pour l'intendance de Novare, où la solution de quelques difficultés territoriales avec la Suisse le réclamait. M. Allamand mena si habilement cette négociation que le roi lui conféra le titre de baron et le félicita dans une lettre écrite de sa main. En 1847, premier officier au ministère

de l'intérieur, puis à celui des travaux publics. Inspecteur et contrôleur des administrations civiles de Savoie. En 1851, il fut nommé commandeur des SS. Maurice et Lazare et obtint sa retraite. Il est mort en janvier 1855. F.-D. RIONDEL.

L'AUTEUR DE L'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST

Au flanc méridional des plateaux qui séparent les bassins de la Doire et de l'Elvo, et encadrent le petit lac de Viverone, s'élève le bourg de Cavaglià, autrefois *Cabanaco*. Le 28 octobre 1874 il y avait grande fête : musique, chants, feux d'artifice, rien n'y manquait. L'archevêque de Verceil, les évêques de Biella, d'Ivrée, de Novare, de Suse et d'Alexandrie, entourés des représentants des familles les plus distinguées de la Haute-Italie et d'une foule considérable, inauguraient, en pleine solennité, le monument élevé dans l'église de Cavaglià par ses compatriotes au bienheureux Jean Gersen, comme auteur du traité de l'*Imitation de J.-C.*

C'était tout un événement dans l'histoire des Lettres : car il s'agit du « plus beau livre qui soit sorti de la main des hommes, puisque l'Evangile n'en vient pas, » selon la naïve expression de Fontenelle, qui résume toute une démonstration.

Qu'y a-t-il d'étonnant, alors, que trois nationalités se soient disputé, à travers les siècles, l'auteur de ce livre inimitable ! Rappelons les candidats les plus avérés.

1° Jean Gersen, né au village *dei Campi* à Cavaglià, diocèse de Biella, vers la fin du XIIe siècle, d'une famille qu'on dit originaire de Bavière et qui subsiste encore sous le nom italianisé de Gerseno. D'abord novice chez les Bénédictins de Cavaglià, puis professeur de morale à l'Université de Verceil, ensuite maître des novices, enfin abbé de Saint-Etienne de Verceil de 1220 à 1240, et mort vers 1245.

2° Saint Thomas d'Aquin, né en 1227, dominicain en 1243, professeur dans plusieurs universités, refusa l'archevêché de Naples et mourut en 1274 à Fossanova, en route pour le concile de Lyon.

3° Saint Bonaventure, né en 1221 à Bagnaréa, franciscain en 1243, professeur, puis général de l'ordre en 1256, refusa l'archevêché d'York en 1265, mourut en 1274, au concile de Lyon.

4° Ludolphe de Saxe, né en 1300, d'abord dominicain, puis prieur de la Chartreuse de Strasbourg en 1330, et mort en 1377.

5° Jean Charlier, dit de Jarson ou Gerson, nom du village où il était né, diocèse de Rheims, en 1363 : devenu chancelier de l'Université de Paris, et mort en 1429.

6° Thomas Hœmerkein, dit *à Kempis,* parce qu'il était né au village de Kempen, diocèse de Cologne, vers 1380; devenu sous-prieur au chapitre augustinien de Sainte-Agnès, près Zwoll, et mort en 1471.

Les droits du premier se fondent sur l'apposition de son nom *Johannis Gersen abbatis* aux plus anciens manuscrits d'Italie, ceux du Vatican, de Parme, de Bobbio, de Padolirone, de Slutio, et spécialement à celui de Gênes, apporté à Arona, en 1574, par le jésuite Maiola, et où son nom se trouve comme auteur au commencement de chaque livre, de la même encre et de la même écriture que le reste du texte. Le manuscrit d'Allatio mentionne clairement sa patrie, *Cabanaco*.

Le nom abrégé de *Ger*. ou *Gers.,* que portent quelques autres manuscrits, fut interprété par certains auteurs français en *Gerson;* ce qui n'a pu être fait qu'assez tard, et lorsque cet appendice onomastique d'apparence nobiliaire, que lui refusait l'obscurité de son origine, fut devenue le nom historique du célèbre chancelier, selon la manie de cette époque. D'après ce principe, le nom de *Jean Gerson,* sans la particule *de,* devrait être considéré comme une variante de *Jean Gersen,* seul vrai nom patronymique de famille reconnu, à moins qu'il ne fût suivi de la qualification de *cancellarius parisiensis*. Elle ne se lit sur aucun des manuscrits les plus anciens.

L'existence et la profession de Jean Gersen, successeur de Rabaldus à l'abbaye de Saint-Etienne de Verceil, a été, d'ailleurs, parfaitement établie, à l'aide de documents historiques remontant jusqu'à la première moitié du XIIIe siècle, dans les travaux de Modena au XVIe siècle, de Cusano, Bellini, Della Chiesa, Rossotti et Corbellini au XVIIe, de Mulatera, Durandi, Muratori, Olivieri au XVIIIe, sans compter les travaux des bénédictins de France.

Les nombreuses ressemblances entre quelques chapitres des livres III et IV de l'*Imitation* et l'office du Saint-Sacrement composé par saint Thomas d'Aquin en 1263, ont fait naturellement présumer qu'il pouvait être l'auteur de l'ouvrage, s'il n'en a pas été inspiré.

La piété et la solidité de doctrine de saint Bonaventure, qui l'ont fait surnommer le docteur séraphique, sont les seuls motifs qui lui aient valu quelques partisans. La citation du chapitre XXV du livre I de l'*Imitation* dans les *Collationes ad fratres Tholosanos* attribués à ce saint, n'infirmerait pas sa candidature, attendu qu'elles contiennent d'autres citations d'Ubertin de Casal, de Bernardin de Sienne, postérieurs à saint Bonaventure, et que conséquemment elles ne sont pas de lui.

Ludolphe de Saxe a donné, pendant qu'il était prieur à la Chartreuse de Strasbourg, une vie de J.-C., dont le mérite lui a fait attribuer aussi le traité de l'*Imitation,* dont il n'avait fait qu'une traduction.

Il y a, d'ailleurs, dans les livres II, chap. II, III, XVI, XXI de l'*Imitation,* des rapports frappants avec les commentaires des psaumes 4, 33, 45, 76, 114 par ce religieux. Il eût été capable d'en être l'auteur; mais il est venu trop tard.

Trois fausses suppositions ont fait la candidature de Jean Charlier ; l'attribution de l'*Internelle consolation,* qu'il aurait composée en français, puis traduite en latin sous le titre de l'*Imitation*. Or, le premier ouvrage n'est pas de lui, ainsi qu'on le voit par une lettre même de Gerson ; il a été composé en latin, car on en a une traduction faite en 1443 à Hesdin : ce n'est qu'une pastiche des trois premiers livres de l'*Imitation;* le quatrième manque. Son neveu, Thomas de Gerson, a fait une traduction de l'*Imitation;* ce qui a contribué à rendre vraisemblable la substitution nominale de *Gersen* en Gerson, dont nous avons parlé plus haut.

Mais, tandis que ses partisans échafaudaient ainsi sa renommée, son frère, dont on ne contestera pas l'intérêt à la maintenir, son frère, prieur des Célestins de Lyon, chez lesquels le chancelier s'était retiré quelque temps, démolissait l'œuvre des zélateurs, et dans une lettre écrite en 1423, il donnait la liste des ouvrages du chancelier, au nombre de 57, sans faire mention de l'*Imitation*, qui aurait été le plus beau.

Gerson, lui-même, légua toutes ses productions aux Célestins d'Avignon, par testament de novembre 1428. L'*Imitation* n'y a point figuré, pas plus que dans la liste donnée par son secrétaire, Jacques de Ciresio.

Aussi l'*Imitation* ne se trouve-t-elle dans aucune des premières éditions des œuvres du chancelier, vers la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe.

D'ailleurs, les épines ne produisent pas des raisins, ni les mâcles des figues (1).

Les agissements et les doctrines de Gerson au concile de Constance, et certaines préoccupations des dernières années de sa vie, qui ont été pourtant les plus calmes, répugnent tout à fait au parfum ascétique de l'*Imitation* (2).

Il n'en est pas de même de Thomas à Kempis, qui n'a laissé que des souvenirs de sainteté. Il ne lui a manqué que d'avoir vécu un siècle plus tôt.

Les prétentions de ce dernier n'avaient d'autre fondement que sa signature ajoutée à une copie faite en 1441, comme il l'avait mise également à la fin d'une bible et d'un missel, copiés aussi pour le service de sa maison, ainsi que cela se pratiquait avant l'usage de l'imprimerie. Les transcripteurs de sa copie ont pris le nom du *scriptor* ou *amanuensis* pour celui de l'*auctor*, et les imprimeurs ont fait le reste.

Le collaborateur et premier biographe de Thomas à Kempis ne mentionne point l'*Imitation* parmi ses opuscules.

Dans une lettre écrite de Paris en 1493, J. Langlois cite une édition dont l'auteur est dit *de Campis*. On l'a interprété *de Kempis*. Mais il ne faut pas oublier que Jean Gersen a pu s'appeler *Joannes à Campis*, village de sa naissance, à la manière des religieux, comme *Joannes à Kempis*, qui était déjà supérieur au Mont-Sainte-Agnès, quand son frère Thomas y entra. Cette ressemblance, jointe à la qualité du copiste, a pu causer des *quiproquo* à ceux qui ne connaissaient pas le village de Jean Gersen dans la paroisse de Cabanaco, et faire attribuer à la Hollande ce qui venait d'Italie.

Plusieurs manuscrits de l'*Imitation* portent, sous la même formule, les noms d'autres copistes, qui ont aussi passé pour en être les auteurs.

Nous ne rapporterons pas ici les centaines de Mémoires pour et contre édités successivement sur cette question.

Un permis d'impression ayant été sollicité à Rome pour une nouvelle édition de l'*Imitation*, la congrégation de la Propagande, réunie à cet effet, après avoir examiné toutes les preuves présentées par les Augustiniens et les Bénédictins, formula, le 14 février 1639, le décret d'*imprimatur* « sous le nom de Jean Gersen de Cabanaco, abbé de Saint-Etienne de Verceil, de l'ordre de Saint-Benoît. »

Déboutés à Rome, les partisans de Gerson saisirent de la question le Parlement de Paris, qui, ne consultant que l'amour-propre national, défendit, en 1652, les publications de l'*Imitation* sous le nom de Jean Gersen.

Heureusement que l'histoire a d'autres juges que des Cours et même des ministres. Richelieu patronnait alors Thomas de Kempen. Mabillon apporta le manuscrit d'Arona, avec deux autres des plus anciens, à Saint-Germain-en-Laye, où une assemblée de bénédictins et d'autres savants, au nombre de 19, parmi lesquels figurent Cousin, Dufrêne du Cange, Renaudot, Baluze, Hardouin, Delaunoy, d'Herbelot, etc., après des études approfondies de ce manuscrit, qui constate plusieurs fois la paternité de Jean Gersen, déclara, le 28 juillet 1687, que ce manuscrit-copie était antérieur d'au moins trois siècles.

Cette décision excluait et Thomas à Kempis, qui venait de naître à l'époque présumée du manuscrit, et Gerson, trop jeune encore à la même époque pour avoir eu seulement la conception de cette œuvre.

Nous ne suivrons pas tous les errements de la lutte qui continua, et à laquelle les bénédictins de Savoie ne restèrent pas étrangers.

En 1756, un religieux de Talloires publiait, à Genève, une nouvelle édition de l'*Imitation*, sous le nom de *Jean Gessen, abbé benedictin* (1). Dans une dissertation qui précède, l'auteur résume avec beaucoup de lucidité les faits qui détruisent les systèmes de Thomas à Kempis et de Gerson, et militent en faveur de Jean Gessen ou Gersen. L'édition est dédiée à Dom Michel de Rolland, abbé du monastère de Talloires.

L'exemplaire que j'ai sous les yeux (2) a été donné à François Feuillat, bourgeois d'Annecy, par Mgr Claude-Humbert de Rolland, archevêque et comte de Tarentaise, prince du Saint-Empire romain.

Ces circonstances font présumer que l'opinion en faveur de Gersen était alors de notoriété publique dans nos contrées.

Au commencement de ce siècle, le savant Galéani Napione, en comparant le manuscrit d'Arona à divers autres parchemins de la bibliothèque de Turin, au milieu desquels il a pris place, et dont la date est certaine, a enchéri sur le jugement porté à Saint-Germain-en-Laye, et a assigné l'âge de cette copie entre la fin du XIIIe siècle et le commencement du XIVe. Les exclusions qui en résultent lui ont facilité la cause de Gersen, dont il a établi, d'ailleurs, l'identité par un manuscrit de 1247 (3). Aussi, en 1810, le pape Pie VII fit féliciter le comte Napione

(1) Saint Mathieu, cap. VII.

(2) Rhorbacher, *Hist. univers.*, livre LXXXI. *Revue des questions historiques*, 26e livraison, p. 581-615.

(1) Imprimé chez Gosse, *Coloniæ Allobrogum* pour Cologny près de Genève. Voir, pour ce titre, *Bulletin de l'Institut genevois*, II. 1855. Mémoire de Gaullieur, à qui cette publication a échappé.

(2) Ce petit bijou de bibliophile, in-64, de 612 pages, est aujourd'hui la propriété de notre excellent confrère, M. Jean Ogier, secrétaire des hospices d'Annecy, qui l'a sauvé du naufrage.

(3) *Mémoires de l'Académie royale de Turin*, 1809, 1810, etc.

d'avoir défendu les droits du seul auteur de l'*Imitation* qui fût reconnu à Rome. C.-A. Ducis.

(*La fin au prochain n°*).

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

La Savoie hier et aujourd'hui, causerie provinciale, par François Descostes (de Rumilly); Paris, Chamerot, 1875, in-8° de 16 pages.

Tous les hommes éclairés, qui se préoccupent de l'avenir de notre pays, reconnaissent qu'en France on néglige trop les exercices du corps. Quoi de plus attrayant et de plus sain cependant qu'une excursion dans les montagnes! Où l'air est-il plus pur et plus vivifiant? Où la nature est-elle plus grande et plus belle? Où trouver, pour le géologue, le botaniste, le géographe, l'historien, des sujets d'études et de méditations plus fréquents et plus nombreux? Non seulement les voyages ennoblissent l'âme, développent l'intelligence et fortifient le corps, mais encore ils ramènent l'esprit à des idées religieuses plus élevées et plus saisissantes. Quel est, en effet, celui qui n'éprouve pas une puissante émotion, quand, parvenu au sommet de quelque pic vertigineux, il voit se dérouler devant lui un horizon sans limites, et entend sous ses pieds la tempête qui gronde et roule de vallée en vallée?

L'Italie, la Suisse, l'Allemagne et l'Angleterre ont depuis longtemps compris quel grand intérêt il y a à connaître et à développer le goût des montagnes : elles ont organisé, sous le nom de Club-Alpin, des associations ayant pour but d'encourager les recherches scientifiques et d'arracher les jeunes gens à l'énervante oisiveté des villes. C'est d'après ces modèles que s'est constitué, tout récemment à Paris, ce Club-Alpin français qui compte déjà dans son sein des députés, des membres de l'Institut, des géologues, des géographes : tous hommes de cœur et de dévouement. Faire connaître, comme elles le méritent, nos montagnes françaises, les Alpes, les Pyrénées, les Vosges, les Cévennes, l'Auvergne, le Jura, le Morvan, est une patriotique entreprise à laquelle on ne peut qu'applaudir. Voyageons donc, partons en caravane et dirigeons-nous aujourd'hui, avec M. Descostes, vers la Savoie, « ce pays des surprises, ce palais enchanté de la France. »

La Savoie, si peu connue hier, si appréciée aujourd'hui, peut, au point de vue purement esthétique, sans exagération et sans paradoxe, disputer la palme à la Suisse, « cette merveille de la nature. » La première a le Mont-Blanc, et vis-à-vis du Mont-Blanc on ne peut mettre aucun concurrent européen; la seconde a Genève et son lac, mais la moitié du lac Léman appartient à la Savoie. La Suisse a le Righi, mais la Savoie a le Semnoz, la Tournette, le Nivolet, le Parmelan et la Vanoise. La Suisse a les gorges du Trient, mais la Savoie a les galeries du Fier et les gorges de la Diosa. La Suisse a ses lacs et leurs aspects divers, mais la Savoie a son lac d'Annecy, « cette perle des Alpes, aux eaux d'un bleu intense coupées de bandes d'émeraude, aux montagnes ondulées ou se hérissant en pointes ou soulevées comme un flot gigantesque (1). »

« Attrayante par le mystère, riche par la végétation, magnifique par la nature, glorieuse par le passé, grande par l'esprit, sublime par le courage, généreuse par le caractère, » la Savoie est enfin connue sous son véritable jour. Que de gens la quittent émerveillés! Que de poètes y vont rêver! Que de malades y vont retrouver la santé! Que de gens désillusionnés viennent s'y réconcilier avec la vie! La Savoie est un pays enchanteur, visité déjà par bien des hommes de talent et de génie. Le voyageur, du reste, peut monter au Mont-Blanc avec Saussure, s'arrêter à Duingt avec Custine, parcourir Chambéry et sa *vallée de Tempé* avec Châteaubriand, aller rêver sur les bords du lac du Bourget avec Lamartine, monter au manoir de Menthon avec Mgr Dupanloup, descendre aux gorges du Fier avec Amédée Achard, voguer sur le lac d'Annecy avec Charles Yriarte, traverser le Faucigny avec Francis Wey, ou se reposer à Evian avec Louis Veuillot, partout il trouvera un accueil aimable, partout il rencontrera de loyales et généreuses natures. La Savoie n'est-elle point par excellence le pays de l'honneur, de la probité et du devoir? N'est-ce pas de son sein qu'est sortie une des plus anciennes familles de l'Europe, celle à laquelle elle a donné son nom et dont elle conserve le tombeau vénéré dans cette abbaye d'Hautecombe, décrite tout récemment encore par un savant magistrat savoisien, M. Claudius Blanchard (2)? N'est-ce pas de cette contrée montagneuse et si française qu'est venue cette pléiade d'hommes de génie qui ont illustré notre cher pays?

« Ils étaient Savoyards, dirons-nous avec M. Descostes, ces papes vénérés qui s'appelaient Nicolas II et Innocent V; ce *héros des Alpes*, qui se nommait Bernard de Menthon; ce saint aimable et cet écrivain, l'un des plus remarquables du XVIIe siècle, qui avait nom François de Sales; ce juriste consommé et ce grammairien rénovateur de la langue française qui s'appelaient le président Favre et Vaugelas.

« Ils étaient Savoyards le cardinal de Brogny qui, de simple gardien de pourceaux, arriva à la pourpre romaine; le cardinal Maillard de Tournon; le cardinal Gerdil, qui ne dut qu'à sa naissance transalpine et à la pression de l'Autriche la privation de la tiare pontificale.

« Il était Savoyard cet André de Montfort, type de la bravoure et de la fidélité, qui, assiégé dans la citadelle de Nice par les flottes combinées de François Ier et de Soliman, en 1543, fit aux sommations de l'ennemi cette magnifique réponse que rappela plus tard le mot héroïque de Mac-Mahon à Malakoff :
« Je me nomme Montfort, Montfort ne se rend, mes
« armoiries sont des pals et ma devise est : il faut
« tenir. »

« Ils étaient Savoyards, l'abbé de Saint-Réal, l'auteur de l'*Histoire de la conjuration de Venise*; Michaud, l'historien des Croisades; Berthollet, le

(1) V. Louis Revon : *La Haute-Savoie avant les Romains. Revue savoisienne*, août 1875, p. 65.

(2) V. *Histoire de l'abbaye d'Hautecombe en Savoie, avec pièces justificatives inédites*, par Claudius Blanchard, juge de paix de La Motte-Servolex. Chambéry, impr. Chatelain, 1875, in-8° de 741 pages.

grand chimiste; Fodéré, le créateur de la médecine légale.

« Ils étaient Savoyards ces deux génies, d'une trempe si différente, qui s'appelaient les frères de Maistre : Joseph de Maistre, cet aigle qui vous surprend par la hauteur de son vol et la profondeur de ses vues; Xavier de Maistre, cet oiseau gracieux dont le gazouillement inimitable vous charme dans ses ébats de prisonnier *autour de sa chambre*.

« Il était Savoyard ce général Dessaix, que sa bravoure fit surnommer le *Bayard de la Savoie* et qui mourut pauvre après avoir été gouverneur de Berlin (1).

« Il était Savoyard ce général de Boigne, le fondateur d'un empire, qui laissa aux Indes une renommée égale à celle de Napoléon Ier en Europe, et qui partagea son immense fortune entre sa famille et Chambéry, sa ville natale.

« Il y avait du sang savoyard chez Ducis, le *Sophocle français;* dans le maréchal Maison, le héros de Leipsick; dans Monge, le fondateur de l'Ecole polytechnique; dans le président Bonjean, le noble magistrat immolé.

« Il était Savoyard ce chanoine Martinet, l'auteur de la *Solution des grands problèmes* et de *Platon polichinelle,* dont la facture rappelle celle de Joseph de Maistre.

« Il était Savoyard, Sommeiller, le *Lesseps des Alpes,* l'inventeur de la machine perforatrice, grâce à laquelle la France et l'Italie peuvent se donner la main à travers les flancs du Mont-Cenis.

« Il est Savoyard, enfin, le premier prélat de l'Eglise de France, Mgr Dupanloup, l'éloquent évêque dont la voix, digne de Bossuet, commande l'admiration et impose le respect du monde entier .... »

La Savoie, on le voit, est un pays privilégié; elle est chère à ceux qui l'habitent et elle le devient à ceux qui la traversent. Honorons donc ceux qui nous apprennent à l'aimer; soyons fiers de ses illustrations, et remercions tout particulièrement M. Descostes de l'étude trop courte, hélas! qu'il vient de nous donner; souhaitons aussi bonne chance et heureuse réussite à l'œuvre du Club-Alpin français!

A. ALBRIER.

Sivry, septembre 1875.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 10 septembre 1875.

Les journaux périodiques sont obligés de paraître, quelle que soit l'indigence des matières; s'il n'y a rien de nouveau, l'abonné tient du moins à savoir qu'il n'y a rien. Moi aussi je suis obligé de constater qu'il n'y a rien. L'hiver n'a pas été très productif, mais l'été a été d'une stérilité absolue. Deux théâtres de musique seuls sont restés ouverts (je ne compte pas les théâtres d'opérettes qui d'ailleurs sont fermés pendant les mois les plus chauds). De ces deux théâtres, l'un a fermé ses portes du 16 juin au 16 août, avec l'autorisation ministérielle, « par dérogation exceptionnelle au cahier des charges et en vue d'alléger la situation du directeur. »

L'Opéra continue à faire des recettes magnifiques; c'est peut-être le théâtre qui traverse le plus facilement l'été, parce que les chemins de fer lui amènent un public de provinciaux et d'étrangers. Cette année-ci, plus que jamais, on n'a pas vu Paris, si l'on n'a pas vu l'Opéra. Ce ne sont pas les débuts de Mlle de Reszké, jeune Polonaise, qui méritent de m'arrêter; nous la jugerons quand elle aura fait des progrès; ce n'est pas non plus la soirée de gala donnée au profit de l'œuvre des pupilles de la guerre, et dont le principal résultat musical a été de nous faire connaître deux médiocres compositions de M. Gounod : le *Memorare du soldat,* prière à la Vierge, et l'*Hymne à sainte Cécile,* pâle imitation de l'arrangement du prélude de Bach.

L'Opéra-Comique ne me fournit rien à signaler que la mort très regrettable de Georges Bizet, au moment où *Carmen,* malgré les défauts de la pièce, avait assuré sa réputation comme compositeur dramatique. Quant au Théâtre-Lyrique, son rétablissement reste problématique à l'heure où j'écris. On lui a garanti une subvention de 100,000 fr., augmentée du reliquat de la subvention allouée pour 1875, total 197,500 fr. D'abord on en avait donné la direction à M. Arsène Houssaye, homme de lettres, ayant administré autrefois le Théâtre-Français; celui-ci a cédé la place à M. Campocasso, qui l'hiver dernier a été directeur du théâtre de la Monnaie à Bruxelles, sans réussir à contenter le public belge. Ce qu'on cherche toujours, c'est une salle.

Pour l'hiver prochain, l'Opéra promet *Jeanne d'Arc,* de M. Mermet; l'Opéra-Comique, *Paul et Virginie,* de M. Massé; au mois d'avril M. Escudier fera représenter à la salle Ventadour *Aïda,* de Verdi; jusque là le Théâtre-Italien restera fermé.

Dans ma dernière chronique j'ai parlé de la manie des jeunes compositeurs de choisir des sujets bibliques. J'ai à citer deux nouveaux exemples; ce sont deux oratorios : *Judith,* de M. Ch. Lefebvre, et la *Nativité,* de M. Maréchal; nous en avons entendu des fragments dans l'audition de ce qu'on appelle « les envois de Rome, » quoique ces envois viennent de Paris. M. Lefebvre a montré, comme l'année dernière, un talent qui pourra se développer, mais M. Maréchal semble tenir à ce que sa musique soit intelligible aux enfants des écoles primaires. L'exercice public des élèves du Conservatoire a été en général satisfaisant pour l'ensemble instrumental; la partie vocale était bien pauvre; on aurait mis seulement huit jours de préparation, le résultat eût pu être le même.

Les concours publics du mois de juillet se font toujours selon la même routine; en définitive il n'y a pas eu d'amélioration depuis la mort d'Auber. On a institué des classes de solfége pour les chanteurs; mais les examens de ces classes se font à huis-clos, et nous ne nous apercevons pas que les chanteurs soient meilleurs musiciens qu'auparavant.

Il y aurait des réformes à faire dans presque toutes les classes du Conservatoire; mais je ne puis tracer ici un programme d'études. Le seul progrès, c'est

(1) Puisque le nom de Dessaix est invoqué ici, qu'il nous soit permis de hâter de nos vœux la publication du travail consacré à ce général par M. le député Folliet, ouvrage communiqué à l'Académie de Chambéry et qui doit paraître sous ce titre : *Etude historique sur la Révolution et l'Empire en Savoie : le général Dessaix, sa vie politique et militaire.*

qu'il devient de plus en plus évident que les prix sont décernés en partie d'après des considérations purement personnelles. C'est chose incontestable pour tout homme non prévenu qui fréquente les concours du Conservatoire ; le fait est confirmé par l'aveu des membres du jury quand ils aiment à faire consciencieusement leur œuvre et ne se croient pas obligés à chercher de mauvaises excuses pour les intrigues ou des fautes qu'ils n'ont pu empêcher.

Il me reste à dire quelques mots des discussions sur ce qu'on appelle indûment le droit des pauvres. En saine raison la ville de Paris doit entretenir ses hôpitaux elle-même ; mais une fois qu'on eût mis cet entretien à la charge des artistes musiciens et des théâtres, les critiques dont ce procédé arbitraire a été continuellement l'objet, même à la Chambre des députés, n'amenèrent aucun résultat. Enfin on a senti la nécessité de fixer les droits sur les concerts, abandonnés jusqu'à présent au bon plaisir du directeur de l'assistance publique. Mais comme on ne veut pas diminuer les revenus de cette administration, il est impossible de dire si l'on tiendra compte des doléances des directeurs de théâtres, comme on l'a promis. En résumé, l'impôt sur les concerts non quotidiens est de 5 0/0 ; celui sur les théâtres et les concerts quotidiens est de 9 0/0, ou plutôt du onzième de la recette brute.

JOHANNÈS WEBER.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

	TEMPÉRATURE CENTIGRADE			HAUTEUR		EAU	
Août 1875.	6 h. m.	Midi.	7 h. soir.	du bar^{e}. 11 h. m.	du lac. 9 h. m.	tombée.	évaporée.
1	+ 19	+ 30	+ 24	0,724	0,77		
2	+ 17	+ 31	+ 26	0,726	0,77		0,0490
3	+ 15	+ 30	+ 22	0,722	0,76	0,0145	
4	+ 17	+ 20	+ 18	0,718	0,775	0.0400	
5	+ 15	+ 16	+ 18	0,716	0.82	0,0580	
6	+ 13	+ 15	+ 14	0,718	0.102	0,0200	
7	+ 16	+ 24	+ 18	0,725	0.111		
8	+ 15	+ 27	+ 21	0,725	0,108		
9	+ 18	+ 29	+ 24	0,724	0,100		
10	+ 18	+ 30	+ 25	0,725	0.95		
11	+ 17	+ 32	+ 26	0,725	0,93		
12	+ 17	+ 34	+ 24	0,725	0,90		
13	+ 21	+ 24	+ 22	0,727	0,87		
14	+ 17	+ 31	+ 24	0,730	0,84		
15	+ 17	+ 32	+ 25	0,731	0.82		
16	+ 18	+ 34	+ 26	0,732	0,80		0,0580
17	+ 19	+ 33	+ 27	0,732	0,79		
18	+ 18	+ 33	+ 27	0,731	0,77		
19	+ 19	+ 33	+ 27	0,731	0,76		
20	+ 17	+ 33	+ 27	0,729	0,755		
21	+ 20	+ 31	+ 24	0,732	0,75		
22	+ 20	+ 27	+ 20	0,729	0,72	0,0040	
23	+ 18	+ 26	+ 21	0,726	0,74		0,0320
24	+ 14	+ 27	+ 20	0,724	0,72	0,0055	
25	+ 18	+ 28	+ 21	0,726	0,72		
26	+ 15	+ 28	+ 20	0,730	0,71		
27	+ 16	+ 32	+ 26	0,729	0,70	0,0105	
28	+ 17	+ 30	+ 24	0,726	0,70	0,0180	
29	+ 18	+ 26	+ 20	0,724	0,71	0,0060	
30	+ 17	+ 22	+ 15	0,726	0,73		
31	+ 13	+ 25	+ 18	0,729	0.105		
					TOTAL....	0,1765	0,1390

REMARQUES. — Pluie la nuit du 3 au 4; pluie le 4; pluie la nuit du 4 au 5; pluie le 5; pluie la nuit du 5 au 6; pluie le 6 et partie de la nuit; pluie le 22; pluie du 24 au 25; pluie le matin du 25; le 27, pluie et orage le soir; pluie le 28; pluie la nuit du 28 au 29; pluie le 29; pluie dans la nuit du 29 au 30.

A. MANGÉ.

BULLETIN

Le vendredi 24 septembre, M. Cazin, professeur de physique au lycée Fontane, à Paris, et membre correspondant de la Société Florimontane, a donné une conférence familière aux membres de cette Société, sur l'expédition scientifique envoyée à l'île Saint-Paul pour observer le passage de Vénus sur le soleil. Le savant professeur, qui a fait partie de cette expédition, a vivement intéressé son auditoire pendant près de deux heures. Il en a exposé, avec une clarté remarquable, la partie scientifique, les opérations multiples exigées par l'observation astronomique proprement dite; il s'est attaché surtout à décrire les appareils photographiques dont l'ingénieuse combinaison a permis de fixer les phases du phénomène avec une exactitude parfaite.

M. Cazin a exposé aussi les diverses observations scientifiques qu'il a pu faire dans le cours de son long voyage et dans toutes les contrées qu'il a traversées; puis, afin de varier son récit et d'en augmenter l'intérêt, il a eu soin de décrire rapidement les pays qu'il a visités, les mœurs de leurs habitants, leurs villes, leurs monuments, etc., etc.

Cette intéressante conférence avait réuni, dans une des salles de l'hôtel-de-ville d'Annecy, un grand nombre de membres de la Société Florimontane auxquels s'étaient joints plusieurs amis des sciences. Cette nombreuse réunion a prouvé par ses applaudissements chaleureux, combien elle avait été heureuse d'entendre le jeune et savant physicien.

Quant à nous, au nom de la Société, nous devons spécialement remercier M. Cazin du plaisir qu'il nous a procuré et de l'honneur qu'il a fait à notre compagnie. La soirée scientifique du 24 septembre laissera, sans doute, les meilleurs souvenirs chez toutes les personnes qui y ont assisté; mais, pour la Société Florimontane, elle sera aussi un titre d'honneur précieux qu'elle enregistrera avec fierté dans ses annales.

—

A l'arsenal militaire de Bologne, on a trouvé, en creusant une fosse pour la conduite des eaux, cinq tombeaux étrusques renfermant des objets précieux, très importants pour l'histoire primitive de Bologne et de l'Etrurie, parce qu'ils attestent l'état florissant de cette contrée dans l'antiquité. On a procédé aux fouilles méthodiquement et sur une grande échelle. De nouveaux tombeaux ayant été découverts, outre ceux qui l'avaient été en 1874, on a pu mieux déterminer la nature et l'extension de la nécropole bolonaise. Parmi ces tombeaux, il y en avait un fort curieux construit en pierre sèche, genre de construction déjà usité dans plusieurs endroits de l'Etrurie circumpadane, et dans les caveaux de la Chartreuse de Bologne. Il paraît qu'à cette époque c'était un système adopté pour les sépultures les plus riches. On y trouva beaucoup d'objets intéressants, bien que cassés par le poids de la terre. Il y avait une foule de vases en terre cuite de couleur brunâtre, mais on en voyait un fait en argile rosée et peint avec des lignes horizontales de couleur violacée au-dessus desquelles étaient tracées d'autres lignes verticales. Il est évident que la fabrication de ce dernier vase était toute différente de celle des autres trouvés en grand nombre.

Tandis que ces derniers appartiennent à l'industrie locale, le premier est le résultat de l'importation. On en trouve de pareils dans l'Asie Mineure et dans les îles de l'Archipel grec, et on les considère comme des vases orientaux.

La présence de ce spécimen à Bologne prouve que cette ville, dans les temps les plus reculés, avait des relations commerciales avec les peuples navigateurs de l'Orient, dont les produits lui arrivaient par le trafic qu'en faisait la ville de Spina, située sur la côte de l'Adriatique, à l'embouchure du Pô, près de l'actuel Porto Primaro.

Les rapports commerciaux entre Felsina et Spina et par l'entremise de celle-ci avec l'Orient, étaient déjà soupçonnés par les savants; mais jusqu'ici aucun monument n'avait pu l'attester.

Aujourd'hui, grâce aux fragments du vase peint trouvé dans l'arsenal de Bologne, il n'y a plus de doute sur cette question.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

16me Année. — N° 10. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 octobre 1875.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

L'AUTEUR DE L'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST

(Voir le n° de septembre.)

En face du parti pris des dénégations françaises et flamandes, un nouveau joûteur entra dans la lice, M. le président de Grégory, dont les travaux successifs ont jeté une vive lumière sur la question (1). Mais il lui était réservé de faire une découverte importante et, on peut le dire, décisive.

Le 4 août 1830, continuant ses recherches bibliophiles à Paris, il trouvait un manuscrit de l'*Imitation* chez le libraire Techner, qui l'avait acheté à Metz du libraire Lévi. Cet exemplaire sur parchemin petit format est écrit en caractères gothiques ronds du XIIIe siècle, dont l'usage s'observe même dès la fin du XIIe, ainsi qu'on peut le vérifier aux archives de Turin. Ce n'est, toutefois, qu'une copie d'un plus ancien; car le chapitre XXXIX du livre III a été rétabli au bas de la page en caractères microscopiques, parce que le copiste l'avait oublié.

Cet exemplaire avait appartenu à plusieurs membres de la famille *de Advocatis,* dont il porte les signatures, et enfin à Jérôme *de Advocatis,* chanoine d'Yvrée en 1527.

L'heureux acquéreur n'eut rien de plus pressé que de revenir faire des recherches dans les archives de la maison *de Advocatis,* aujourd'hui *Avogadro,* de Verceil. Il trouva un journal de famille rédigé en latin, remontant au XIVe siècle, et dans lequel, entre autres, ont lit ce détail : « 1349. Dimanche 15 février, après les partages faits avec mon frère Vincent, qui habite à Cerione, en signe d'amour fraternel, je lui donne le précieux livre de l'*Imitation de J.-C.,* que je tiens de longue main de mes parents paternels ; car plusieurs de mes antécesseurs en ont déjà fait mention. Joseph *de Advocatis.* »

(1) De Grégory, *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation de J.-C.,* Paris, 1827.

Evidemment il s'agissait de ce précieux manuscrit que M. de Grégory venait d'acquérir à Paris.

La famille *de Advocatis,* aujourd'hui *Avogadro,* est de Verceil ; elle a fourni un archevêque à ce diocèse, le bienheureux Albert, devenu patriarche de Jérusalem ; puis un des successeurs de Jean Gersen à l'abbaye de Saint-Etienne, Guillaume *de Advocatis* en 1338, d'après Augustin della Chiesa. Ce qui explique le prix qu'elle attachait à l'exemplaire de l'*Imitation* transmis successivement aux divers membres de cette maison.

Si cet exemplaire était déjà très ancien en 1349, quoiqu'il ne fût qu'une copie d'un plus ancien, son âge exclut des prétentions à la paternité de l'ouvrage et Thomas à Kempis, né en 1380, et Jean de Gerson, né en 1363, et Ludolphe de Saxe, né en 1300, etc. La cause était jugée (1).

Cette antiquité de l'*Imitation* expliquerait les emprunts ou les allusions qui y ont été faits soit par le Dante, mort en 1321, dans son *Inferno,* cant. III, VI et XXI ; soit par Jacopone de Todi, mort en 1306, dans son *Trattato,* etc., et dans ses *Poésies spirituelles,* lib. IV, cant. XI, et lib. V, cant. XXXV, etc.

A cette époque religieuse, les poètes s'inspiraient de la théologie et des œuvres ascétiques.

L'opinion sur l'ancienneté de l'*Imitation* était telle vers la fin du XVe siècle qu'il en parut trois éditions sous le nom de saint Bernard de Clairvaux, à Lyon en 1480, à Brescia en 1485 et à Toulouse en 1488.

Toutefois, il n'était pas possible au patriarche des Bernardins, mort en 1153, d'attribuer, dans le chapitre L du livre III, une sentence à saint François d'Assise, né seulement en 1182. Tandis que Jean Gersen a pu voir le patriarche des Franciscains, lorsque celui-ci vint, en 1215, fonder à Verceil une maison de son ordre.

Le chapitre suivant fait aussi probablement allusion à saint Antoine de Padoue, qui avait étudié la théologie à Verceil, du temps de Gersen.

(1) *Codex de Advocatis,* etc, Paris, 1833.

D'ailleurs, un grand nombre de passages sont calqués sur la règle de saint Benoît, entre autres, lib. I, cap. III, IX, X, XI, XVI, XVIII, XXV; lib. III, cap. X, LVI, etc., — c'est la remarque du religieux de Talloires, — et ne peuvent avoir été écrits que par un abbé de son ordre pour ses religieux, et encore d'Italie, d'après l'indication de la croix antérieure de la chasuble, dont l'usage ne se trouve qu'au-delà des Alpes; chapitre V du livre IV. Le manuscrit de Cava, près Salerne, porte en tête la figure d'un bénédictin.

Et si, comme on l'assure, l'abbé de Saint-Etienne de Verceil était, au XIIIe siècle, un des trois représentants de la République verceillaise, le chapitre X du livre Ier atteste parfaitement la part qu'a dû prendre, à son grand regret, l'abbé Jean Gersen aux affaires publiques de la cité (1).

D'après tout ce qui précède, on peut circonscrire l'espace des recherches sur l'auteur de l'*Imitation* entre 1228, année de la canonisation de saint François d'Assise, qui y est cité en cette qualité, et 1264, année de l'institution de la Fête-Dieu, dont l'office, composé par saint Thomas d'Aquin, peut avoir inspiré plusieurs chapitres des livres III et IV de l'*Imitation*, ou en avoir été inspiré.

Or, six manuscrits, des plus anciens, portent, comme auteur de l'*Imitation*, Jean Gersen : l'un desquels indique sa patrie de *Cabanaco*, trois, sa qualité d'*abbatis*, complétant ainsi, entre tous, son identité. Aucun autre nom d'auteur, ayant vécu dans cet espace de recherches, ne se trouve mentionné dans les manuscrits anciens.

Les fonctions religieuses de Jean Gersen, à l'abbaye de Saint-Etienne de Verceil, sont constatées de 1220 à 1240. Donc, il a composé cet ouvrage entre les années 1228 et 1240.

Ensuite de toutes les exclusions et des documents qui justifient la paternité de Jean Gersen, il ne saurait plus y avoir de doute sur le véritable auteur de l'*Imitation de J.-C.*

Aussi était-ce un fait avéré à l'Académie royale de Turin dès le commencement de ce siècle. Les découvertes importantes de M. de Grégory lui ont valu l'approbation non-seulement de cette Académie, mais encore de celle de Munich, sur un rapport lu, en séance du 4 janvier 1834, par le docteur Schmeller, ensuite duquel l'Académie félicita M. de Grégory d'avoir enfin terminé une controverse, qui durait depuis plus de deux siècles.

En dernier lieu, l'Académie royale de Savoie entendait, dans la séance du 2 décembre 1836, sur le même objet, un rapport de son secrétaire perpétuel, M. l'abbé Rendu, devenu plus tard évêque d'Annecy, et décidait d'adresser des félicitations à M. de Grégory, d'insérer le rapport dans le 8e volume de ses *Mémoires*, 1re série, et d'en procurer l'insertion dans le *Journal de la Savoie* (2).

Eh bien! il y a des gens pour qui l'évidence même cesse d'être vraie dès qu'elle gêne leur amour-propre. J'ai sous la main une longue dissertation, signée de J.-B. Montfalcon, dans laquelle sont reproduites, quoique affaiblies, presque toutes les preuves en faveur de Jean Gersen contre Thomas à Kempis et Gerson. Puis l'auteur conclut pour..... Gerson! Le motif avoué de cette étrange palinodie n'est autre qu'un sentiment déplacé de gloriole nationale. Il s'agit bien de vérité historique!... En France, on doit être pour Gerson!

Il n'était pas possible d'anéantir les faits apportés par M. de Grégory : le contradicteur en est réduit à émettre des doutes. Ensuite, comme s'il eût établi une argumentation solide, il ressasse toutes les objections de M. Gence, un autre partisan, quand même, de Gerson, objections abondamment réfutées déjà par MM. Napione et de Grégory. Et, pour faire passer cette dissertation à la postérité, on l'a placée magistralement en tête d'une édition de luxe de l'*Imitation* en huit langues (1).

M. de Grégory n'eut pas de peine à souffler sur ce château de cartes dans une nouvelle étude en deux volumes (2).

En face de ces résultats, le savant Rohrbacher n'a pas hésité à défendre la cause du moine italien, dont il a résumé les principales preuves (3).

Mais la grande majorité des souscripteurs à l'édition polyglotte de l'*Imitation* n'ont lu ni de Grégory ni Rohrbacher. Il y a encore des kempistes et des gersonistes. Tel est l'empire des préjugés!

Le terrain a été déblayé dernièrement par M. Arthur Loth dans un article de la *Revue des questions historiques*, année 1873. Raisonnant sur un manuscrit-copie de l'*Imitation*, de la Bibliothèque nationale de Paris, dont il fixe avec certitude la date à 1406, il a fait table rase de la paternité possible de Thomas à Kempis et de Jean de Gerson avec une science remarquable, appuyée sur une érudition des plus riches.

On pourrait toutefois demander à l'auteur, dans la critique des variantes de textes, une connaissance plus exacte du génie de la langue latine. Elle est bien plus familière aux auteurs italiens, dont il affecte de dédaigner les travaux.

Certains idiotismes, certaines formes orthographiques, qu'il attribue à l'Allemagne, ne sont point étrangères au nord de l'Italie, qui a été si souvent occupée par les armées germaniques, aux XIIe et XIIIe siècles, et dont plusieurs vallées ont été repeuplées par d'anciennes colonies bavaroises, parmi lesquelles se trouvait la famille de Gersen.

Pourquoi l'auteur de ces articles si minutieusement élaborés s'est-il contenté de démolir, sans rien élever à la place? Les matériaux ne manquent pas.

Je me trompe. Dans une seconde étude, l'auteur a essayé d'élever quelque chose..... la probabilité de l'origine de l'*Imitation*, vers le milieu ou la fin du XIVe siècle, dans le chapitre régulier de Windesheim, en Hollande, dont dépendait la maison du Mont-de-Sainte-Agnès. C'est le cas de dire : Plus ça change et plus c'est la même chose.

Il n'y a pas de preuves : ce sont des présomptions

(1) Rohrbacher, *Histoire universelle*, livre LXXIV.

(2) *Mémoires de la Société royale académique de Savoie*, tome VIII, page 283.

(1) In-4°, chez Cormon et Blanc à Lyon, 1841. Reproduction de celle publiée, en 1837, à Sulzbach en Bavière, par J.-B. Weigl, avec l'addition du texte portugais.

(2) De Grégory, *Histoire du livre de l'Imitation de J.-C. et de son véritable auteur*, Paris, 1843.

(3) Rohrbacher, *Hist. univ.*, livre LXXIV.

littéraires, dont on est en droit de contester les conclusions par trop forcées, et même quelques appréciations de textes latins et de tournures idiotiques. La persistance laborieuse de l'auteur ne paraît pas non plus complétement à l'abri de toute préoccupation nationale (1).

M. Arthur Loth est trop clairvoyant pour maintenir les candidatures de Gerson ou d'à Kempis. Il a pu les anéantir avec un manuscrit de 1406. Il aurait été plus à l'aise avec plusieurs manuscrits du XIVe siècle et surtout avec le manuscrit-copie *de Advocatis* du XIIIe siècle ou au moins bien antérieur à 1349. Mais alors il fallait reconnaître l'origine italienne de l'*Imitation*. Son courage n'a pu y tenir : il est retombé dans les Pays-Bas.

Quant aux découvertes authentiques de M. de Grégory et à tous les travaux précédents sur les manuscrits italiens..., M. Arthur Loth ne les admet pas : c'est là toute sa raison. Ne pouvant les détruire, il passe à côté avec une morgue qui rappelle le mot de Nathanaël : Peut-il venir quelque chose de bon de Nazareth (2) ?

Pendant que son mémoire s'imprimait sans que personne en Piémont s'en doutât, le souvenir commémoratif de Jean Gersen était en construction.

L'érection du monument de Cavaglià n'est donc pas le résultat d'une exaltation fébrile, ensuite d'une découverte imprévue, comme cela s'est pratiqué quelquefois ailleurs. La tradition séculaire du diocèse de Verceil et des vallées adjacentes a reçu une sanction scientifique, qui n'a fait que se corroborer et s'affirmer.

Il a fallu des circonstances exceptionnelles, qu'il n'entre pas dans notre cadre de faire ressortir, pour que cette notoriété publique, assurée désormais d'une certitude authentique, se traduisît enfin par un monument national.

Ce n'est pas tout. Si Cavaglià a donné le jour à l'auteur immortel de l'*Imitation*, les Verceillais n'oublient pas que c'est près de leur cité, au monastère de Saint-Etienne, que ce livre inimitable a été composé. Ils veulent en perpétuer le souvenir. Une nouvelle souscription y est ouverte pour l'érection d'un monument plus colossal, dont le marbre transmettra aux générations futures le nom désormais certain de l'auteur du plus beau livre qui soit sorti de la main des hommes (3).

C.-A. Ducis.

LE SECOND TRÉSOR MONÉTAIRE DE SILLINGY

Deux mois après la découverte du trésor décrit dans la *Revue savoisienne*, une nouvelle trouvaille avait lieu à quelques mètres de distance. A la croisée des chemins de la Petite-Balme et de Sillingy, à 4 mètres de profondeur dans la tranchée ouverte pour le dessèchement des marais, on avait mis au jour deux murs en petit appareil, dont l'intervalle était rempli par un pavage en cailloux roulés. Le premier amas d'environ 3,600 pièces, qu'un des inventeurs prétendait avoir sorti d'un monticule éloigné, provenait réellement de ces ruines : il gisait au pied du talus, comme l'a prouvé la découverte subséquente du fond du récipient. Vis-à-vis, à la base de l'autre talus, un ouvrier a recueilli au mois de juin un vase en terre épaisse et grossière, couvert d'une tuile à rebords, et contenant 4,500 monnaies du IIIe siècle, les unes en billon, la grande majorité en petits bronzes. Un grand nombre sont d'une conservation parfaite.

Elles se répartissent comme suit : Gordianus III 1 — Valerianus 14 — Gallienus 1,502 — Salonina 148 — Saloninus 3 — Postumus 41 — Laelianus 1 — Victorinus 154 — Marius 1 — Tetricus p. 214 — Tetricus f. 99 — Quietus (ou Nigrinianus ?) 1 — Claudius II 1,602 — Quintillus 72 — Aurelianus 396 — Tacitus 1 — Bonosus 1 — Frustes 184 — Poignée de pièces enlevées par un ouvrier, environ 65. — Total 4,500.

Dans la première trouvaille, les types d'Aurélien dominaient et se distinguaient par leurs grandes dimensions et par la beauté de la frappe ; ici, Aurélien n'est représenté que par 396 exemplaires au lieu de 1,032 ; le revers ORIENS AVG est reproduit neuf fois sur dix. Il y a de nombreuses variantes dans la figure, tantôt souriante et encore jeune, tantôt vieillotte et chagrinée, transformations assez naturelles chez un souverain qui a vécu 63 ans et qui ne connaissait pas plus que ses sujets l'art d'échapper aux rides.

Gallien et surtout Claude le Gothique forment la grande masse du dernier trésor : 3,104 sur 4,500.

L'unique Lélien, avec le revers VICTORIA AVG. est un petit bronze bien conservé.

Une légende identique et la même représentation de la Victoire courant à droite se retrouvent sur le seul exemplaire de Marius.

Dans les Tétricus fils, il en est un qui porte la tête à gauche ; un autre offre à la face et au revers une jeune tête couronnée qu'entourent ces mots : C. PIVESV. TETRICVS. CAES.

Un petit bronze en mauvais état, portant à la face DIVO CAES.... et au revers l'autel avec une partie du mot CONSECRATIO, est attribué par les uns à Quietus, par d'autres à Nigrinianus, supposé fils de Carinus. S'il fallait descendre jusqu'à Nigrinien, il est probable que le trésor aurait renfermé quelques pièces de Probus ; l'analogie de cette trouvaille avec d'autres de nos environs me porte à croire qu'il ne faut pas chercher au-delà de l'année 276.

Je n'ai pas su déchiffrer les caractères barbares qui entourent la tête d'un personnage orné d'une barbiche et affligé d'un long nez pointu. M. Boutkowski dit que cette monnaie est attribuée par M. de Witte (*Revue numismatique*, 1868) à Bonosus, d'abord lieutenant de Probus, et qui se pendit en 281 après avoir usurpé le titre de César l'année précédente. Cohen exprime des doutes sur cette attribution.

Le musée d'Annecy a fait l'acquisition des spécimens qui manquaient à notre nombreuse collection de monnaies du IIIe siècle ; le vase à large panse est allé grossir, c'est bien le cas d'employer cette expression, nos séries de la céramique romaine ; et une

(1) *Revue des questions historiques*, janvier 1874, pages 93-144.

(2) Saint Jean, chap. I.

(3) A. Blanchet, *Le monument du bienheureux Jean Gersen à Cavaglià*, Yvrée, 1875.

autre épave de l'édifice qu'ont recouvert jusqu'à ce jour quatre mètres de limon nous a été obligeamment donnée par M. Jean-Marie Demenjoud : c'est une longue clef en fer, munie de crochets, percée de trous carrés, et destinée sans doute à soulever un loquet.

Les derniers empereurs représentés dans la seconde trouvaille sont : Aurélien, mort en 275 ; Tacite, qui régna de 275 à 276 ; et Boncse, ancien lieutenant de Probus (276-282), puis proclamé César en 280, et qui eut l'heureuse inspiration de débarrasser la société de sa personne en se passant une corde autour du cou. Nous trouvons encore là un nouvel exemple des enfouissements que j'ai énumérés comme devant avoir eu lieu vers l'an 276 ou au plus tard en 280. A cette époque, les Barbares faisaient irruption dans la Gaule ; les troupes chargées de surveiller les envahisseurs charmaient leurs loisirs par des *pronunciamentos* et par le meurtre des chefs qui se disputaient le commandement. On conçoit que les bons bourgeois d'alors, peu confiants dans le respect du domicile privé et des caisses publiques, aient choisi leurs caves ou le sous-sol de leurs champs comme caisse des dépôts et consignations.

LOUIS REVON.

ASCENSION DE L'ETNA

Catane, 10 octobre 1875.

La section de Catane du Club-Alpin italien voulut inaugurer sa fondation récente par une ascension de l'Etna. Le 17 juillet, à 3 heures et demie du matin, un longue file de voitures, ornées de drapeaux, partit avec un cortége de 37 personnes, membres du Club, des jeunes gens de Catane et quelques étrangers. Le temps était douteux, et chacun regardait avec une certaine défiance quelques gros nuages, qui commençaient à se diviser et à se colorer de cette teinte jaunâtre, qui annonce presque toujours du temps sombre ou de la pluie. Toutefois, le bien-être qu'on éprouvait en respirant l'air frais du matin, et le contentement de pouvoir enfin donner des preuves de force et de courage, répandirent dans la société une gaîté générale. La conversation devint plus animée, et quelques voix mélodieuses, en répétant des passages d'opéras, semblaient vouloir inviter au concert les petits chanteurs encore endormis sur les arbres et dans les buissons.

Le trajet de Catane à Nicolosi, d'environ 15 kilomètres, est pour l'étranger une promenade délicieuse. La montée, en général assez sensible, devant se faire presque toujours au pas, permet au voyageur de tout examiner à son aise. De Catane à Mascalucia, la campagne est riante, la végétation riche et variée ; mais ensuite il s'établit une uniformité de plus en plus marquée, et, en fait d'arbres, on ne voit guère que des oliviers, des citronniers, des figuiers, plus rarement des poiriers, des pommiers et des sorbiers. A 3 ou 4 kilomètres de Nicolosi, on entre dans un courant de lave encore inculte, mais couvert presque partout de buissons de chênes rabougris et d'une espèce de genêt qui, à l'époque de la floraison, couvre le sol d'un jaune éclatant.

Un peu avant 7 heures, nous fîmes notre entrée à Nicolosi, village d'environ 2,000 âmes, à 700 mètres au-dessus du niveau de la mer. Figurez-vous l'ébahissement qu'a dû produire notre arrivée parmi ces paisibles habitants, qui ne voient arriver les étrangers qu'un à un, ou par groupes de tout au plus cinq à six personnes, et pour qui les jours se suivent et se ressemblent mathématiquement. Aussi, des deux côtés de la route, s'était-il formé une haie d'enfants, de jeunes gens, de vieillards, qui accompagnaient des yeux chaque voiture, sans oser parler. Un pauvre fou seulement ne perdit pas contenance : prompt comme l'éclair, il saisit un bâton, se mit en position d'officier, et rendit, non sans quelque habileté, les honneurs militaires à chaque voiture.

A peine descendu à l'auberge, tout le monde montrait une activité extraordinaire. Le chef de la caravane s'informa des provisions déjà expédiées *per la casa degli Inglesi,* examina celles qu'on devait emporter, prit des accords avec le chef des muletiers, passa en revue les guides, qui, ce jour-là, cherchaient à se donner l'air le plus dégagé possible, parce qu'ils portaient la première fois, à leurs chapeaux, la plaque gravée par laquelle la section alpine les reconnaissait comme guides sur l'Etna. Pendant ce temps-là, chaque membre de la société avait fait sa toilette de montagne. Les habits de ville plus ou moins fins avaient cédé la place à des accoutrements plus ordinaires et plus solides, et qui, plus tard, devaient être complétés par des surtouts, des manteaux, des couvertures, des cache-nez et de gros gants en laine. A 9 heures enfin tous les préparatifs étaient terminés, et la caravane, accrue par huit guides et quarante-trois mulets, partit pour l'Etna. Les plus courageux étaient à pied ; les autres, montés sur des mulets, qui ne connaissent d'autre travail, à Nicolosi, que les voyages sur la *montagna* ou pour porter des touristes, ou pour aller chercher de la neige.

Le sol, à Nicolosi et aux alentours, consiste en sable volcanique, noir et très mouvant, ce qui rend la marche fort pénible. Il provient de la fameuse éruption de 1669, et forme aujourd'hui une terre assez fertile, qui se prête surtout à la culture de la vigne. A peu de distance de Nicolosi et assez près de la route, on voit, à gauche, les *monti Rossi,* deux collines, hautes de 180 mètres, et séparées à peine l'une de l'autre. Elles se sont élevées autour d'un des cratères qui ont vomi, en 1669, une quantité de lave évaluée à 1,800 millions de mètres cubes, et qui a couvert 8,000 hectares de terrain cultivé. Depuis le sommet des *monti Rossi,* ainsi nommés parce qu'ils sont d'une couleur rougeâtre, on peut suivre du regard jusqu'à Catane cette lave restée inculte. Tout près des *monti Rossi,* la colline de *Bonpileri,* parfaitement conique, et présentant, au sommet, un évasement en forme d'entonnoir, marque le cratère d'une éruption préhistorique. Toute la colline est maintenant cultivée, et le fond de l'entonnoir forme une magnifique campagne ombragée par d'immenses châtaigniers. En détachant le regard des *monti Rossi* et en le portant à droite de la route, on voit l'ancienne abbaye de *San Nicola,* fondée au XIIIe siècle par les bénédictins de Catane. C'est là que passa les dernières années de sa vie la reine Blanche, dont les richesses restèrent aux pères du couvent. Au-

jourd'hui, la maison et les terres sont une propriété privée. Malgré la sainteté du lieu, un romancier ne s'est pas gêné pour en faire un repaire de brigands qui dépouillaient les visiteurs riches de l'Etna.

A quatre ou cinq kilomètres de Nicolosi, la route se transforme peu à peu en un sentier qui, à son tour, devient toujours plus accidenté. C'est en ce point, où les difficultés de la marche commençaient à se faire sentir plus fortement, que la compagnie à cheval prit l'avance et souhaita en ricanant un bon voyage à ses compagnons à pied. On était arrivé au lieu où la montée devient plus rapide. La lave nue alterne avec le terrain cultivable. Dans ce dernier, la végétation est vigoureuse, les châtaigniers surtout atteignent une grosseur extraordinaire. L'œil se repose avec plaisir sur cette verdure; mais on tend inutilement l'oreille pour saisir le murmure de quelque ruisseau, le gazouillement de quelques oiseaux, ou même le bourdonnement de quelque insecte : un profond silence règne partout et commence à prédisposer le visiteur aux scènes sublimes de beauté et d'horreur qui le surprendront plus tard.

Le ciel s'était entièrement dépouillé des nuages qui nous inquiétaient au départ, et les rayons du soleil tombaient perpendiculairement sur les flancs noirâtres de la montagne. A 11 heures, le thermomètre marquait 29° centigrades. La troupe à pied s'était considérablement disséminée, et ce qui dans la conversation, du reste assez languissante, se répétait le plus, c'était la demande : Combien faut-il encore de temps pour arriver à la maison des bois *(casa del Bosco)?* Les guides, depuis longtemps habitués à cette impatience, à ces accès de découragement, à cet épuisement des forces, firent preuve d'une grande habileté à nous tromper.

— Il y a encore une bonne heure, disait l'un.

— Comment, Don Peppino, répondit un autre, ne vous rappelez-vous pas que l'autre jour nous n'employions pas plus d'une demi-heure?

— Si, si, ajouta un troisième, en marchant bien nous arriverons même avant.

Et nous, simples comme des enfants, nous ajoutions pleine foi à cette comédie, et personne ne se rappelait qu'on croit facilement ce qu'on désire. Enfin, après bien des haltes, des soupirs et des efforts, nous découvrîmes, au milieu d'une magnifique plantation de châtaigniers, la *casa del Bosco,* et autour d'elle nos compagnons, qui nous attendaient avec impatience, pour faire le premier repas annoncé dans le programme officiel de l'ascension. Ah! quel repas! Comme l'eau de la citerne était fraîche! comme le pain, la viande, le salé, le fromage et les fruits étaient bons, et comme le vin, quoique *vino aspro del bosco,* était délicieux! Les mains, munies d'un couteau, montraient une telle habileté que le manque d'assiettes, de fourchettes et de serviettes fut à peine noté, et tout le monde fit si bien son devoir qu'il ne resta ni une miette de pain, ni une goutte de vin.

A 2 heures et demie, et après avoir observé une seconde fois le baromètre, on partit pour la *casa degli Inglesi,* mais sans donner vacance à aucun mulet. Pendant quelque temps, le chemin serpente dans une châtaigneraie qui est peut-être unique dans son genre. Une vallée, située entre d'antiques cratères, aujourd'hui de respectables collines entièremeut nues, présente à la surface une couche épaisse de terre extrêmement fertile et dans laquelle le châtaignier prospère d'une manière étonnante. Beaucoup de ces arbres, plantés il y a quinze à vingt ans, ont à présent un mètre de circonférence. A l'ombre des châtaigniers croît une haute et épaisse fougère qui pourra peut-être, avec un peu d'industrie, faire place à une autre plante plus utile.

Avec les châtaigniers de la maison des bois, disparaissent les arbres. Cependant, quelques gros troncs encore debout, mais blanchis par le temps et qui apparaissent comme des fantômes en plusieurs points beaucoup plus élevés, prouvent que la région boisée a dû, autrefois, avoir une étendue beaucoup plus considérable. Malgré cela, on a fait jusqu'à présent bien peu de tentatives pour reboiser ces lieux.

Dans tout l'espace qu'on pourrait appeler la région déboisée, le sol est généralement couvert d'une herbe mince, courte, languissante, qui, en quelques endroits seulement, est suffisante à l'entretien de quelques troupeaux de moutons. A mesure qu'on s'élève, les places complétement nues se multiplient et s'étendent. A une hauteur de 2,000 mètres à peine, on ne rencontre plus que très rarement une espèce de souci *(calendula)* et une autre plante connue ici sous le nom de *spina santa.* Mais ensuite l'impétuosité des vents, la mobilité du sol et le manque d'humidité rendent toute espèce de végétation impossible.

Dans cette région, nous commençâmes à sentir un vent très froid, et nous nous empressâmes de faire usage de nos habillements chauds. Bon nombre d'entre nous essayèrent d'accroître aussi la chaleur intérieure en recourant aux liqueurs dont ils avaient eu la prévoyance de remplir leurs gourdes. Les mulets, usant du seul moyen qu'ils avaient en leur pouvoir pour se réchauffer, accélérèrent le pas et traversèrent rapidement *il piano del lago,* qui est une assez grande étendue presque unie et peu inclinée, occupant l'espace situé entre *la montagnola* et le *monte Frumento,* deux anciens cratères d'une notable élévation.

Tout à coup le cri de : *La casa degli Inglesi!* électrise la caravane; tous les regards se dirigent vers le haut pour découvrir la maison, où nous étions sûrs de trouver trois choses intéressantes : du feu, le dîner et des lits. En effet, nous aperçumes bientôt, à travers la légère brume du soir, une maison longue, basse, derrière laquelle, à mesure que nous nous approchions, s'élevait toujours plus distinctement le cône du cratère. Enfin, nous y sommes, on met pied à terre où l'on envahit les trois chambres de la maison dans lesquelles deux bons feux de charbon lançaient tout autour des gerbes d'étincelles pour nous tenir à distance respectable. On déballe le dîner, on l'étale sur une grande table afin que chacun puisse se servir selon ses goûts; mais personne n'a faim. Nous grelottions tous : nous aurions eu besoin d'une boisson chaude, et cela manquait précisément. Le programme officiel de cette ascension ayant été formulé à Catane par une température de 30° à 34°, il

était naturel que les auteurs de cette pièce y eussent fait figurer « rafraîchissements » au lieu de « bouillon chaud. »

A l'arrivée à la *casa degli Inglesi*, la température était de + 4° centigrades; mais, pendant la nuit, elle descendit à — 1°. Le vent devint, en peu d'heures, un véritable ouragan. Les trente-sept touristes, après avoir brûlé un petit feu d'artifice pour annoncer leur arrivée aux amis de Catane, cherchèrent ensuite un peu de repos sur la paille étendue sur le plancher des trois chambres. On dormit peu, car l'horrible musique du vent, le froid croissant et l'abattement produit par le manque d'un repas essentiel, nous firent trouver peu commodes nos lits sur une paille grosse et dure comme des tiges de chanvre. Aussi, lorsqu'à 3 heures du matin les guides vinrent nous appeler pour faire l'ascension du cône, plus d'un fit la sourde oreille et renonça d'avance à la partie la plus intéressante du voyage. Parmi ceux qui tentèrent l'entreprise, plusieurs se sentirent si faibles, si exténués qu'à mi-hauteur ils étaient forcés de s'en retourner à la *casa*. Les autres, au nombre de quatorze seulement, en marchant tantôt de travers, tantôt à reculons pour résister plus facilement à l'impétuosité du vent, et après s'être arrêtés presque tous les dix pas, atteignirent le bord du cratère et purent jouir de la vue, qui est certainement unique au monde. Embrasser de ses regards une surface d'eau de près de 1,000 kilomètres de circonférence; voir, au lever du soleil, une grande partie de la Sicile obscurcie par l'ombre fugitive de l'Etna; avoir à ses pieds un gouffre de 200 mètres de profondeur et de 1,000 mètres de contour, d'où s'échappent en mille endroits des colonnes de fumée; savoir que le feu souterrain peut, d'un moment à l'autre, faire explosion et, dans un instant, anéantir tout ce qui l'entoure et l'approche : tout cela produit sur le spectateur une impression indéfinissable, le plonge dans un état d'admiration muette dans lequel il n'arrive ni à analyser, ni à exprimer ses sentiments.

Nous devions faire, sur le sommet de la montagne (3,310 mètres), plusieurs expériences de physique et de chimie; mais la plupart restèrent à l'état de projet. Le vent glacé nous avait tellement engourdi les doigts, qu'ils ne se prêtaient plus à aucun mouvement. Du reste, chacun sentait l'impossibilité de résister longtemps à un froid d'autant plus sensible, que le vent pénétrait les habillements comme un tissu de batiste, et arrivait sur la peau comme un courant d'eau froide. Le séjour sur le cratère fut donc très court, et après une absence de trois heures les fortunés de l'expédition étaient de retour à la *casa degli Inglesi*. Peu après, on nous annonça l'arrivée des mulets qui, vu les conditions du temps, étaient allés passer la nuit dans une station beaucoup plus basse et plus abritée du vent. Vers 8 heures, toute la caravane quitta la *casa* et se dirigea vers le sud pour voir la vallée *del Bove;* elle consiste en un immense abaissement de tout le flanc oriental de l'Etna. C'est, après le cratère, la région la plus intéressante pour les études vulcanologiques, et les visiteurs du Mongibello ne manquent jamais ou de contempler à vol d'oiseau les horribles bouleversements de ce gouffre, ou de les explorer un à un en traversant la vallée en long et en large.

Nous mîmes en pratique le premier moyen, et, il faut l'avouer, avec bien peu d'enthousiasme Un malaise général nous empêchait désormais de jouir d'aucun plaisir, fût-ce même celui de s'instruire. Descendons, disait chacun d'abord tout doucement, puis à haute voix, et bientôt tout le monde était sur le chemin menant à la *casa del Bosco*, et passant très près de *Montagnola*, un des cratères antiques les plus imposants. La descente s'effectua avec le plus grand ordre, car les chemins sont plutôt bons; en quelques endroits seulement, pierreux et rapides, mais ils ne sont dangereux nulle part. L'œil embrasse un très grand nombre de monticules dont les côtés de l'Etna et la base du volcan sont parsemés, et qui, par leur profond évasement sur le sommet, s'annoncent immédiatement comme d'anciens cratères d'éruption.

A midi, nous arrivâmes à la *casa del Bosco*, où nous attendaient quelques-uns de nos compagnons, qui, épouvantés par le froid et le vent à la *casa degli Inglesi*, étaient déjà descendus la veille. Là, une température de 26° et un air presque calme nous rendirent la gaîté et plus ou moins aussi l'envie de manger. Le vrai appétit ne se réveilla que lorsque dans l'après-midi nous avions fait disparaître, à Nicolosi, presque un demi hectolitre de bouillon chaud à brûler le gosier.

En jasant ensuite, pendant le retour à Catane, sur l'insuccès de notre excursion, et après avoir fait la part du temps contraire, on finit par trouver toutes les erreurs que nous avions commises. D'autres touristes les éviteront en faisant cas des recommandations suivantes :

Tâchez de bien dormir la nuit qui précède votre départ pour l'Etna; quelque temps qu'il fasse à Catane, n'oubliez pas qu'à la *casa degli Inglesi* il faut un breuvage chaud; munissez-vous plutôt de trop que de trop peu d'habillements chauds; employez le moins de temps possible pour aller de Nicolosi à la *casa degli Inglesi*, et, enfin, ne vous montrez bon marcheur qu'après avoir visité le cratère.

J.-A. BOLSTHAUSER.

TEMPÊTE (1)

I

Dans leur désordre et leur courroux,
Tumultueuses, frémissantes,
Montent et viennent jusqu'à nous
Les vagues toujours renaissantes.

De serpents jaillissant des flots
On croirait voir surgir les têtes,
Ce sont de déchirants sanglots,
C'est la voix rauque des tempêtes!

(1) Le vent du nord était des plus violents. Le bateau à vapeur ne put se réfugier qu'avec peine dans le port de Nernier où nous passâmes la journée. Je composai alors ces strophes qui ont été lues à la dernière assemblée générale de l'Institut genevois, présidée par M. le professeur Charles Vogt.

En sa fureur heurtant ses bords,
Le lac, qui bondit avec rage,
Semble vouloir, ô vains efforts,
Arracher jusqu'à son rivage!

II

Le doute est roi, battez des mains,
Agitez-vous, foules humaines,
Emplissez de bruit vos chemins,
De poussière couvrez vos plaines!

Dites : Un Dieu n'existe pas,
C'est la plus folle des chimères.
Railleurs, riez à chaque pas
De Celui qu'adorent vos mères!

Le Sauveur règne dans les cieux.....
Et que font blasphèmes immondes,
Rires d'enfer, flots furieux,
A qui seul gouverne les mondes?

JULES VUY.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

—

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie. *Discours de réception de M. C. Blanchard; réponse de M. Guilland, lus dans la séance du 18 mars 1875. — Etude sur Timoléon Chapperon.* Chambéry, imprimerie Chatelain, 1875, in-8° de 64 pages.

Le 18 mars dernier, l'Académie de Savoie recevait dans son sein, comme membre effectif, M. Claudius Blanchard, docteur en droit, juge de paix de La Motte-Servolex, membre de la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie, auteur de cette précieuse *Histoire de l'abbaye d'Hautecombe* dont nous avons rendu compte dans *la Revue bibliographique* de ce mois. Le nouvel élu avait pris pour sujet de son discours l'*Eloge de M. Timoléon Chapperon,* qui fut l'un des hommes les plus instruits de la Savoie contemporaine et qui eut l'honneur de compter parmi ses plus intimes amis cet érudit docteur Guilland, appelé par une délicate attention de M. le président Pillet à répondre au récipiendaire. M. Blanchard a surtout envisagé l'écrivain ; M. Guilland, lui, a peint, en traits fidèles, l'administrateur, le député, l'ami, l'homme. Ces deux discours se complètent l'un l'autre et forment, dans leur ensemble, une étude complète sur l'auteur de l'*Histoire de Chambéry à la fin du XIV*e *siècle*.

Né à Chambéry le 31 mars 1808, de Louis-Marie Chapperon, avoué en cette ville, et de Jacqueline Sanctus, Timoléon Chapperon, après de fortes études au collège de sa cité natale, suivit les cours de l'Université de Turin et fut reçu docteur en droit le 24 mai 1831. Il revint alors à Chambéry où, après un double stage chez un ancien avocat et au bureau des pauvres, il fut, par un décret du 14 août 1833, admis « à postuler devant le Sénat de Savoie. » Entraîné à cette époque par le goût des études historiques, il publia en 1837 un *Guide de l'étranger à Chambéry et dans les environs,* résumé complet, d'après Grillet, Besson, Fodéré et Rochex, de l'histoire primitive de cette ville et de ses monuments, description exacte de son état actuel suivie d'une revue sommaire des principales célébrités chambériennes et de la liste détaillée des localités voisines. Ce livre qui eut un certain succès, détermina la vocation archéologique de l'auteur; dès lors il collabora à la *Galerie savoisienne,* au *Courrier des Alpes*, à l'*Album savoisien*, à l'*Album de la Suisse Romande,* à la *Concordia* de Turin, à la *Savoie,* etc.

Entré dans l'administration de la ville en 1848 pour y demeurer constamment et sous tous les régimes, Timoléon Chapperon devint membre du Conseil délégué en 1851, syndic en 1852, et député de Rumilly puis du pont de Beauvoisin au Parlement sarde de 1849 à 1859. Le 28 juillet de cette dernière année il signa la *Déclaration de ligne de conduite de la députation savoisienne*, et de son influence et de sa plume poussa ses concitoyens à se jeter dans les bras de ce gouvernement impérial auquel la France doit au moins dix-huit années de prospérité et de paix intérieure. Nous voyons ensuite Chapperon président de la Chambre et du tribunal de commerce, membre du Conseil municipal, censeur de la succursale de la Banque de France, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie, correspondant du ministère de l'instruction publique et membre de plusieurs sociétés savantes. « Cet écrin d'honneurs, dit M. Blanchard, était bien brillant et cependant Chapperon était seul à ignorer ce qu'il valait » tant son obligeance était grande, tant son amitié était généreuse et communicative. C'était l'un des plus rudes travailleurs de la Savoie ; après une journée consacrée à des affaires multiples, après une courte apparition au cercle et une lecture intime faite en famille, on le voyait vers minuit commencer quelque étude recueillie qui le conduisait souvent jusqu'à l'aube. A cette vie agitée et surmenée, les forces s'épuisent rapidement, le corps s'use et un beau jour on s'éteint sans douleur et sans secousses avant d'avoir parcouru sa carrière. Ainsi arriva-t-il à Timoléon Chapperon, mort dans la force de l'âge le 22 octobre 1867, entouré des secours et des consolations de la religion.

Je ne rappellerai point ici ses travaux imprimés, je ne dirai rien de son *Chambéry à la fin du XIV*e *siècle*, véritable bréviaire de l'archéologue (Lyon, Perrin 1863, in-4°) ni de son étude sur *Jacques de Montmayeur,* (Chambéry, Puthod 1866, in-8°), préférant donner sur ses ouvrages manuscrits quelques indications précises.

Comprenant l'importance et la valeur des registres de l'état civil, mine féconde en renseignements précieux, il dépouilla les livres des paroisses de Chambéry, Bissy, le Bourget, Tresserve, Aix, le Moncel, Pugny, Méry et Clarafond, et forma ainsi une quarantaine de cahiers dont nous appelons la publication de tous nos vœux. Nous signalerons après les *tables* de l'état civil, les résumés des comptes de la chatellenie de Chambéry de 1270 à 1503, ceux des syndics de 1352 à 1742, les rôles des gardes, des pauvres, des pestiférés, des hôtelleries, hôpitaux etc., de 1577 à 1765 etc., etc. Nous mentionnerons ensuite une série de notes bibliogra-

phiques sur l'importance desquelles nous nous permettrons d'attirer spécialement l'attention de notre savant collègue, M. François Rabut, qui s'occupe beaucoup d'une bibliographie savoisienne, si nous ne nous trompons; enfin, sous ce titre *féodalité* nous citerons avec M. Blanchard, un armorial donnant la description de 2,037 blasons, des copies de lettres de noblesse, les titres des fiefs avec juridiction, des châteaux et maisons fortes sans juridiction, les titres de reconnaissances et d'investitures féodales, les revenus des juridictions, les services ecclésiastiques et féodaux etc. Timoléon Chapperon était, on le voit, un chercher infatigable et un travailleur indomptable, n'ayant qu'un défaut, celui de ne pas indiquer assez souvent les sources où il puisait.

Nous regrettons vivement de n'avoir pas trouvé à la fin de cette brochure un indice bibliographique des œuvres diverses publiées par notre érudit concitoyen. C'est le désir que nous avions déjà exprimé ici même dans une circonstance analogue lorsque nous rendions compte de l'*éloge du cardinal Billiet*. Quoi qu'il en soit, nous appelons l'attention de nos lecteurs sur cette monographie de M. Chapperon, monographie signée de deux noms chers à la Savoie littéraire. A. ALBRIER.

Fleurey, octobre 1875.

Les Inscriptions antiques et du moyen-âge de Vienne, en Dauphiné, par MM. A. Allmer et Alfred de Terrebasse, qui viennent de paraître à Vienne, — Girard, éditeur, — se composent de 6 volumes in-8° raisin, chacun de 5 à 600 pages et se divisent en deux parties : les *Inscriptions antérieures au* VIIIe *siècle,* par M. Allmer, forment quatre volumes, dont les trois premiers sont terminés et le quatrième paraîtra dans les premiers mois de 1876, et les *Inscriptions du moyen-âge antérieures au* XVIIe *siècle,* par M. A de Terrebasse, formant deux volumes complètement achevés. Cet ouvrage est accompagné d'un atlas de *fac-simile,* format in-4° carré, de 192 planches lithographiées au simple trait, par MM. A et Adr. Allmer. — L'œuvre entière compte environ 2,000 inscriptions.

Sous le titre, restreint en apparence, d'*Inscriptions de Vienne,* l'ouvrage dont il s'agit comprend les inscriptions de toute la Savoie et de la partie méridionale du canton de Genève, cette portion du canton suisse ainsi que la Savoie faisant autrefois partie de la commune romaine de Vienne. Il est donc d'un intérêt capital pour quiconque s'occupe d'archéologie dans nos provinces. Préoccupé du problème de rendre l'épigraphie facile pour tout le monde, l'auteur a cru utile de donner à la fin d'un des volumes (le troisième), une série de remarques qui, sans oser prétendre au titre d'*éléments d'épigraphie,* ont pour but d'aplanir la plupart des difficultés qui se rencontrent ordinairement dans la lecture et l'interprétation des inscriptions romaines.

Ajoutons, en terminant, que l'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné à M. Allmer, pour son œuvre, la 1re médaille du concours des antiquités nationales de 1874. X.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

	TEMPÉRATURE CENTIGRADE			HAUTEUR		EAU	
Sep^{re} 1875.	5 h. 1/2 m.	Midi.	7 h. soir.	du bar^e. 11 h. m.	du lac. 9 h. m.	tombée.	évaporée.
1	+ 13	+ 24	+ 17	0,730	0,695		
2	+ 9	+ 22	+ 13	0,727	0,68		
3	+ 9	+ 23	+ 16	0,728	0,66		
4	+ 12	+ 25	+ 17	0,727	0,65		
5	+ 11	+ 23	+ 16	0,730	0,64		
6	+ 10	+ 26	+ 19	0,730	0,63		0,0430
7	+ 10	+ 26	+ 19	0,729	0,61		
8	+ 11	+ 28	+ 20	0,727	0,60		
9	+ 14	+ 27	+ 21	0,726	0,60	0,0040	
10	+ 11	+ 22	+ 23	0,724	0,60		
11	+ 15	+ 24	+ 19	0,726	0,585		
12	+ 17	+ 27	+ 21	0,728	0,57		
13	+ 15	+ 25	+ 20	0.729	0,55		0,0300
14	+ 13	+ 27	+ 28	0,723	0,54		
15	+ 15	+ 25	+ 20	0,725	0,52		
16	+ 16	+ 23	+ 19	0,728	0,52		
17	+ 17	+ 27	+ 20	0,729	0,51		
18	+ 14	+ 28	+ 21	0,729	0.50		
19	+ 13	+ 26	+ 20	0,729	0,495		
20	+ 17	+ 27	+ 21	0,729	0.49		0,0280
21	+ 18	+ 26	+ 22	0,725	0,47		
22	+ 15	+ 26	+ 23	0,726	0,46	0,0055	
23	+ 16	+ 25	+ 20	0,728	0,45		
24	+ 12	+ 27	+ 18	0,727	0,445		
25	+ 15	+ 20	+ 18	0,729	0,45	0,1115	
26	+ 18	+ 21	+ 18	0,727	0,44		
27	+ 16	+ 23	+ 19	0,726	0.43	0,0050	
28	+ 11	+ 20	+ 15	0,730	0,41		0,0110
29	+ 12	+ 14	+ 14	0,723	0,44	0,0200	
30	+ 11	+ 14	+ 12	0,726	0,45	0,0080	
					TOTAL....	0,0540	0,1120

REMARQUES. — Pluie le 9 ; pluie la nuit du 21-22 ; pluie la nuit du 25-26 ; pluie le 27 ; pluie la nuit du 28-29, le 29 et la nuit du 29-30. AUGUSTE MANGÉ.

BULLETIN

Parmi les nouveaux noms français qui apparaissent sur la carte de l'Algérie, nous remarquons celui de ***Faucigny***, attribué à Kherbet-ben-Lala, dans les environs de Sétif. Les vingt-quatre familles qui ont fondé ce centre viennent du Faucigny (Haute-Savoie).

—

Pendant l'année 1871, les recettes de l'Algérie ont été, en nombres ronds, de quinze millions de francs.

En 1872, elles ont presque atteint dix-neuf millions et demi.

En 1874, elles se sont presque élevées à vingt-quatre millions.

—

Au treizième siècle, il y avait en France ***deux mille*** léproseries ou maladreries, ***dix-neuf mille*** en Europe. Il n'y en a plus une seule, et le mot même de lépreux est presque ignoré de la foule. C'est un des plus grands progrès que relate l'histoire.

—

De toutes les provinces belges, c'est celle de Namur, pays wallon, où l'instruction est le plus répandue ; c'est celle de la Flandre orientale, pays flamand, où elle l'est le moins. Dans la province de Namur, 91.06 personnes sur 100 savent lire, et 64,91 seulement pour 100 dans la province de la Flandre orientale.

—

Désormais il faut rayer Gondokoro de nos cartes du Soudan égyptien. Cette ville, que Samuel Baker avait nommée Ismaïlia, n'existe plus. Elle a été remplacée par Lardo, située à environ seize kilomètres de la cité disparue. Lardo, fondée par le colonel Gordon, est maintenant le quartier général et la capitale de la province.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

16me Année. — N° 11. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 novembre 1875.

ON S'ABONNE

—

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

—

RAPPORT SUR LE CONCOURS DE POÉSIE DE 1875
(Fondation Andrevetan)

—

Séance publique du 18 novembre.

—

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

La Société Florimontane a tenu le 18 novembre une séance publique, dans un des salons de l'hôtel-de-ville d'Annecy, pour entendre le rapport du jury chargé de distribuer les prix de poésie. M. le docteur Andrevetan, fondateur du Concours, M. le Maire d'Annecy, M. le Préfet, M. l'Inspecteur d'Académie et plusieurs fonctionnaires assistaient à cette solennité.

M. LE PRÉSIDENT a prononcé le discours suivant:

Messieurs,

C'est pour la seconde fois que la Société Florimontane est appelée à décerner le prix de poésie fondé par M. Andrevetan, avec le concours de la ville d'Annecy.

Un prix était aussi destiné à l'auteur de la meilleure histoire d'une commune appartenant à l'un des deux départements savoisiens. Mais, soit que le temps ait manqué aux travailleurs pour une étude qui exigeait de longues recherches, soit qu'ils aient été gênés par les données du programme, le drapeau de l'histoire a fait défaut dans l'arène. La poésie nous a seule apporté sa bannière entourée d'une vaillante escorte de concurrents.

Le premier fondateur des joûtes littéraires et artistiques dans la Haute-Savoie a été heureusement inspiré, quand il a décidé que la lice serait ouverte, chaque année, pour les poètes. Poète lui-même, il savait qu'en dépit des tendances positives de notre siècle, le feu sacré de la poésie, qui vient du ciel, ne s'éteint jamais.

Il peut jeter un éclat plus ou moins brillant suivant les différentes phases que subit l'humanité; mais le culte du beau dans la mesure et l'harmonie durera aussi longtemps qu'il y aura des hommes d'un esprit élevé, d'un cœur ému, d'une imagination vive s'exaltant en face des merveilles de la nature, des bienfaits de la divinité, des actions héroïques, des malheurs de la patrie.

Cette race d'hommes privilégiés a toujours germé sur le sol fécond de la France.

Les plus grands poètes paraissent ordinairement après les grandes calamités : s'il en est encore ainsi, la France doit avoir bientôt des bardes illustres; ce qu'il y a de certain, c'est que la guerre, les convulsions politiques ont beau dévaster ses plus riches provinces, ensanglanter sa capitale, troubler les âmes les plus fermes, il suffit de quelques années de calme et de paix pour que les lettres, les arts et l'industrie reprennent leur essor et fleurissent au milieu des ruines.

Laissons ces tristes souvenirs, bien qu'ils soient accompagnés d'une pensée consolante et qu'ils renferment plus d'un enseignement.

Nous avons, Messieurs, un devoir plus doux à remplir, nous avons à remercier les hauts fonctionnaires, les magistrats, les édiles de la cité, toutes les personnes qui ont bien voulu témoigner leur sympathie pour ces joûtes de l'esprit qu'il est utile d'encourager. Nous devons tous, Messieurs, de la reconnaissance et à ceux qui les instituent dans leur province, et à ceux qui y prennent part.

Il est bon que les hommes éclairés réagissent contre ce double courant, dont l'un tend à rabaisser les travaux intellectuels, et l'autre à les concentrer exclusivement dans les grandes cités.

Les travaux de l'intelligence font la vie, la force, la prospérité des nations modernes. C'est le levier d'Archimède qui soulève le monde. Il est de la plus haute importance que l'étude des lettres, des sciences et des arts, qui se prêtent un mutuel appui, se répande sur tous les points du territoire français. Lorsque chacun apportera sa pierre à l'édifice national, ses bases seront plus larges et plus solides.

M. Andrevetan ne s'est pas borné à semer dans son pays les plus belles fleurs qui émaillent le champ des connaissances humaines, il vient de créer dans sa ville natale des secours pour la souffrance, des couronnes pour la vertu.

Grâce à sa généreuse initiative et à la coopération de la municipalité d'Annecy, qui nous offre aujourd'hui une gracieuse hospitalité, la Société Florimontane va ouvrir, pour l'année 1876, un triple concours en faveur de la poésie, de l'histoire et des beaux-arts.

Nous espérons que son appel sera entendu, et que nous pourrons, Messieurs, vous convier de nouveau à cette fête des travaux de l'intelligence, qui est celle des fondateurs de ce concours et aussi la vôtre.

M. LE PRÉSIDENT a donné ensuite la parole à M. JULES PHILIPPE, secrétaire de la Société, pour la lecture du rapport suivant :

Messieurs,

L'année dernière, après avoir inauguré le concours poétique libéralement fondé par M. le docteur Andrevetan, vous avez résolu d'ouvrir ce concours, pour 1875, en affectant une partie de la somme disponible à un prix d'histoire, observant ainsi les prescriptions de l'acte de fondation.

En conséquence, pour l'année 1875, une somme de 400 fr. a été dévolue au prix d'histoire, et une autre de 200 francs a été destinée au prix de poésie.

Le sujet mis au concours pour le premier de ces prix était, vous vous en souvenez, l'*Histoire d'une commune ou d'un groupe de communes situé dans l'un des départements savoisiens.*

Aucun travail n'a été présenté pour concourir à ce prix. Il serait facile, croyons-nous, de trouver les motifs de cette abstention de la part de nos chercheurs érudits ; mais il n'y a point lieu de nous livrer ici à cette recherche : l'expérience est un maître dont les leçons devront vous profiter dans l'avenir.

Le concours poétique est le seul qui ait attiré des jouteurs, et c'est le résultat de cette nouvelle lutte littéraire que nous venons vous faire connaître.

Votre Commission, Messieurs, doit tout d'abord vous apprendre que ce concours poétique n'a point été aussi brillant que celui de l'année dernière. En 1874, cent dix auteurs avaient présenté deux cent trente-deux pièces. Cette année, trente-deux auteurs seulement ont répondu à votre appel, soumettant soixante pièces à votre appréciation. Dirons-nous que cette diminution du nombre des concurrents provient de la réduction de la valeur du prix ? Non. Au surplus, en tenant un pareil langage, nous irions directement à l'encontre de cette opinion émise par nous l'année dernière, à savoir « que le prix matériel, aux yeux des poëtes, n'est qu'un prétexte pour chercher une victoire où la satisfaction d'un amour-propre louable est la jouissance première du vainqueur. » Non. Le poëte n'est point à la recherche du prix matériel ! Mais, osons le dire, si le poëte est désintéressé matériellement, il ne pratique peut-être pas aussi libéralement l'abandon de son amour-propre d'auteur. Le poëte est un artiste qui, sans fouiller le marbre avec le ciseau, sans promener un pinceau sur la toile, puise dans son imagination seule les sublimes inspirations, comme le sculpteur, comme le peintre. Les uns et les autres travaillent plus pour la gloire que pour l'argent, et l'on sait que la susceptibilité de la gloire — s'il nous est permis de dire ainsi — est bien plus grande que celle de la bourse.

Sur cent dix auteurs, nous n'avons pu en couronner que trois en 1874. Sans le vouloir, malgré toutes les précautions prises, nous avons pu, ou plutôt nous avons dû faire des non-satisfaits qui ont renoncé à venir enrichir notre concours de cette année.

Mais, si la lutte ne s'est pas présentée sous un aspect aussi brillant, elle n'a pas laissé toutefois d'offrir un intérêt relativement aussi grand. Votre Commission, Messieurs, s'est efforcée de se rendre un compte exact du mérite de chaque pièce soumise à son jugement, et, précisément parce qu'elle avait sous les yeux un nombre moins grand de concurrents, elle a tenu à examiner minutieusement l'œuvre de chacun, afin d'assurer à son arrêt un caractère d'équité aussi inattaquable que possible.

Dans l'examen consciencieux auquel elle s'est livrée, elle a distingué spécialement deux pièces parmi les soixante présentées au concours. La première de ces pièces a pour titre : *L'Exécution.* Le sujet de cette remarquable composition poétique est emprunté aux lugubres événements qui marquèrent la triste époque où la France dut subir l'invasion étrangère pour la seconde fois dans ce siècle.

Depuis cinq ans, peintres et écrivains français n'ont pas cessé d'exercer leur verve sur des sujets se rapportant au sinistre millésime de 1870. C'est pour ce motif, ainsi que nous vous le disions l'année dernière à propos de la pièce intitulée l'*Alsacien,* « qu'il y a dans les revers éprouvés par un peuple, un vaste champ offert aux plaintes du cœur qui sont comprises par toutes les victimes du désastre : l'œuvre de l'artiste et les accents du poëte sont alors les interprètes fidèles de la nation gémissante. » Assez nombreuses nous sont arrivées, cette année encore, des pièces écloses sous l'inspiration patriotique et appartenant au genre auquel se rattachent l'*Alsacien,* que nous avons couronné l'année dernière, et l'*Exécution,* que nous signalons aujourd'hui à votre attention : et disons-le, presque toutes ces pièces présentent les qualités essentielles à une bonne composition poétique ; mais presque toutes aussi pèchent par une certaine exagération dans l'allure générale, par la note détonnante d'un patriotisme qui exhale ses douleurs souvent avec des menaces, et presque toujours en faisant un imprudent appel à la vengeance. Il est bon, il est utile de profiter des revers nationaux pour exciter les âmes au sentiment patriotique ; mais à cette œuvre excellente en soi, il y a des limites qu'on ne saurait franchir, sans s'exposer à compromettre le résultat de la mission qu'on s'est donnée.

L'*Exécution* est une pièce qui nous a paru exempte des exagérations et des imprudences dont nous venons de parler, et en même temps elle nous a semblé renfermer les qualités maîtresses d'un bon poëme. L'analyse que nous allons en faire vous permettra de juger si notre appréciation a été juste.

Ce petit poëme est divisé en trois chants, nécessités par l'allure du récit. Le premier est consacré à la mise en scène du sujet, et s'ouvre par cette lamentable description d'un jour de bataille :

L'EXÉCUTION

I

Voici le soir venu de la triste bataille :
Partout ont dû céder, fauchés par la mitraille,
Les régiments français. Le canon par instant
Gronde au loin. Des coteaux où la brume s'étend
Et dont les noirs vainqueurs ont couronné le faîte,
S'échappent des clameurs avec des chants de fête.
Comme pour y répondre, en criant, des corbeaux
Rasent le champ d'où monte une odeur de tombeaux
Et qu'occupent encor, dans le sang et la fange,
Les victimes du jour, lamentable mélange
D'Allemands, de Français, de morts et de vivants.
Aux lueurs des maisons flambant aux quatre vents
Et dont avec fracas s'effondrent les toitures,
On voit s'échelonner de sinistres voitures
Que chargent des débris sans nom. Les cacolets
Apportent côte à côte, au pas sûr des mulets,
Le conscrit de vingt ans qu'on soutient et qui pleure,
Le vétéran qui meurt sans se plaindre. C'est l'heure
Où les rôdeurs de nuit pensent, le cœur serein,
A venir explorer le lugubre terrain,
— Hyènes ou vautours attachés à l'armée !

Bazeilles disparaît dans un flot de fumée :
Pêle-mêle groupés devant la ville en feu,
Des femmes, des enfants, des vieillards, mais très peu
D'hommes jeunes et forts, regardent l'incendie
Et, tremblants des progrès de la flamme agrandie,
Exhalent un long chœur de lamentations.
Là-bas ont commencé les perquisitions :
Paysans et bourgeois se sont en volontaires
Glissés, l'arme à la main, parmi les militaires :
Ceux-là sont hors la loi ; plusieurs sont déjà pris,
Leur sort se règle vite et la mort est le prix
De leur patriotisme. Ainsi le détermine
Le code où le Prussien va puiser sa doctrine,
Et c'est le droit des gens qui nomme trahison
Le fait d'un villageois défendant sa maison.

Après cette entrée en matière, à laquelle vous reconnaîtrez sans doute l'empreinte d'un réel talent de description, le poëte entame le récit de son épopée :

Or, non loin de la ville, une ferme isolée
Par divers espions vient d'être signalée
Comme le rendez-vous de plus d'un groupe armé.
Pour jeter la terreur au pays alarmé,
Pour que le mouvement s'étouffe dans son germe,
Trente soldats sont près de se rendre à la ferme.
Chacun des habitants — et le nombre en est su —
Doit se montrer : le chef de la troupe a reçu
L'ordre d'être inflexible et de faire un exemple.
Le chef n'a pas besoin d'instruction plus ample :
Ce colosse, buveur de bière, vieux soldat,
Aussi joyeux que fier d'un semblable mandat,
Cet homme gros et lourd, placide d'apparence,
N'a qu'une haine au cœur, c'est celle de la France,
Mais elle a tout entier ce cœur de l'Allemand !...
— « En avant ! » — et, suivi de son détachement,
Il est parti.

Bientôt leur course est à son terme,
Ils arrivent déjà dans la cour de la ferme :
Elle est déserte. Un chien seul grogne de les voir.
Les grands acacias, au vent plus frais du soir,
Frissonnent sur le toit où s'abaissent leurs branches.
Les volets verts mi-clos et les murailles blanches,
Où grimpent la glycine et les volubilis,
Le vol des pigeons bleus, le parterre de lys,
Tout respire la paix. Quel calme ! quel silence !
Et quel heureux contraste avec la violence
De l'orage de fer qui, passant près d'ici,
Broya les environs tout le jour sans merci !

Les soldats ont cerné la ferme. Une douzaine
Sont à l'intérieur avec le capitaine
Qui ne trouve personne et vient de s'approcher
De lambeaux, de débris épars sur le plancher,
Une guêtre, un morceau de pain, une cartouche,
Un vieux fusil... voilà qui d'abord semble louche.
Apprêts de guerre, objets en désordre laissés
Par les gens du logis qui, ce matin, pressés,
Ont couru prendre part au combat : tout l'atteste !
Et leur complicité se montre manifeste
A l'esprit délié du subtil Allemand.

Oh ! c'est bien là une reproduction exacte d'un coin de ce tableau lugubre que traça la guerre sur la terre de France ; la guerre, impitoyable génie du mal dont le fer et la torche sont les moindres attributs ! Qui pourra jamais dire combien furent nombreux ces drames ignorés qui eurent pour seuls témoins le ciel, la terre muette ? Drames sublimes, dans lesquels les dévouements patriotiques, par cela même qu'ils se produisent dans l'ombre dont ils ne sortiront jamais, dépassent en grandeur ceux qui sont destinés à être proclamés par l'histoire !

Mais voici venir le héros de notre poëme : que disons-nous, le héros ? C'est l'héroïne que nous devions écrire ; car le poëte, afin de donner à son drame un intérêt plus puissant, a placé sur la tête d'une jeune fille l'auréole du martyre patriotique, heureuse inspiration qui lui a fait ainsi personnifier la lutte du faible contre le fort, lutte toujours poignante, mais grandie ici par le caractère qu'elle emprunte au deuil national qui l'assombrit.

Les soldats ennemis sont entrés dans la ferme isolée ; ils viennent de flairer le délit :

Une porte a roulé sur ses gonds : doucement
Une jeune fille entre et son front blanc, dans l'ombre
Où sont noyés les plis de son costume sombre,
Paraît plus pâle encor sous sa coiffe de deuil.
Elle se tient debout à quelques pas du seuil.
Dans ses grands yeux levés luit une flamme étrange
Et son visage triste accuse le mélange
D'une pudeur timide et d'une volonté
Que rien n'empêcherait d'agir en liberté.

« Nous venons, dit le chef après un court silence,
Nous venons sous ce toit constater la présence
Des fermiers soupçonnés d'avoir pris le fusil.
Huit nous sont désignés : où chacun d'eux est-il ?
Répondez-moi ! »

La fille écoutait sans répondre,
Vainement l'officier cherchait à la confondre
Sous son regard hautain, fixe et chargé d'éclairs.
Elle restait muette, ayant dans ses yeux clairs
La même expression de crainte et d'énergie.

L'officier d'un ton rude et la face rougie
D'impatience : « Il est, criait-il, sans raison
De vouloir envers nous user de trahison.

Quelqu'un se cache-t-il derrière cette porte,
Des femmes, des enfants ou des hommes, n'importe,
Dites-le ; nous laissons en paix les habitants
S'ils ne prétendent pas se faire combattants.
Vainqueurs, nous respectons ce qu'il faut qu'on respecte....
Mais d'abord visitons cette maison suspecte
Et gare à qui me trompe ! A coup sûr il paîra
Bien cher sa fourberie ! »

A ces mots il entra
Dans la chambre et voici quelle image imprévue,
Sans le terrifier, là, s'offrit à sa vue.

Dans un coin de la salle, éclairé faiblement,
Gisait sur le plancher un soldat allemand.
Le funèbre rictus dont l'aspect toujours navre
N'avait pas seul défait les traits de ce cadavre
Qui baignait dans le sang largement répandu.
Les bras roidis en croix, l'homme était étendu
Sur le dos ; il portait au bas de la figure
Une rouge, profonde et mortelle blessure.
La face mutilée était hideuse à voir :
Les yeux restaient ouverts, le front paraissait noir
Et les lèvres manquaient à la bouche béante.

L'officier constata la mort très apparente :
« Veillez sur cette fille et marchons ! » reprit-il.
Mais tout était désert, la maison, le fenil,
La cave, le grenier et la grange et l'étable.

On revint près du mort, couché sous une table.
« Ah ! tonna l'Allemand, on nous l'avait bien dit,
Le maître de la ferme est pour nous un bandit
Et l'on nous assassine, ici, dans son repaire !
Si vous nous refusez de livrer votre père
Qui de ces guet-à-pens sans doute fait un jeu,
Je jure que, ce soir, ses toits seront en feu
Et vous, sa caution, vous servirez de cible
Au plomb de nos fusils. Il faut être inflexible,
Il faut faire un exemple ! »

Cette frêle enfant, entourée de soldats ennemis dont le chef la menace, que va-t-elle répondre ? La peur qui, après tout, chez une jeune femme, n'aurait rien de répréhensible en pareille situation, va-t-elle faire hésiter notre héroïne ? La vérité expirera-t-elle sur les lèvres de cette enfant, à la pensée de voir bientôt le toit paternel livré aux flammes, et elle-même sans doute exposée aux fureurs des soldats étrangers ? — Non point ; le sentiment patriotique a grandi son âme ; la France envahie, foulée par l'étranger, se présente à ses yeux rougis déjà par les larmes du désespoir :

Au milieu des soldats,
Le front haut, calme et grave et ne faiblissant pas,
La jeune fille alors semblait transfigurée :

Grand Dieu ! dit-elle enfin d'une voix assurée,
Vous avez entendu cet homme triomphant !
O le noble vainqueur qui demande à l'enfant
De commettre un forfait et de vendre son père,
Et qui croit qu'un tel crime est possible, et l'espère !...
Qu'attendez-vous de moi ? Si vous avez dessein,
Pour venger ce soldat, de punir l'assassin,
Le voici ; jugez-moi... je suis seule coupable !
Mais si vous me pressez et me pensez capable
De vous dire où se sont réfugiés ce soir
Nos braves combattants, perdez-en tout espoir !
Partis dès ce matin, pour se joindre à l'armée,
Où sont-ils ? je l'ignore. En fussé-je informée,
Vous ne le sauriez pas, non, non, mille fois non !
Sous le fer allemand, qu'a vomi le canon,
Peut-être sont-ils morts ! Dieu reçoive leurs âmes !...
Et moi, quand, aujourd'hui, les enfants et les femmes
S'enfuyaient, j'ai voulu rester au logement
Où j'ai veillé ma mère à son dernier moment.
Quoi ! se flatterait-on, dans vos troupes altières,
Violant nos foyers, souillant nos cimetières,
De trouver bon accueil ? Prussiens, détrompez-vous !
Vous nous écraserez sans obtenir de nous
L'estime et le respect qu'au vaincu même impose
Un généreux vainqueur !... »

Elle fit une pause,
Puis : « S'il faut vous parler de l'homme que voilà,
Demandez-vous pourquoi vous le rencontrez là !
Si vous ne le savez, je suis prête à vous dire
Quel motif avant vous avait pu l'y conduire,
Et comment il se fait que vous trouviez son corps
Ailleurs que dans la plaine où tant d'autres sont morts.
C'est qu'il était de ceux que prend la défaillance
A l'heure du combat, et qui n'ont de vaillance
Que pour dévaliser les tués, dans la nuit,
Ou voler les vivants sans péril et sans bruit !
Sur les rangs éclaircis quand pleuvait la mitraille,
Il a fui lâchement loin du champ de bataille ;
Il est venu rampant, glissant le long des murs,
Croyant trouver sans doute asile et profit sûrs
Au tranquille foyer d'une ferme écartée
Et piller à lui seul la maison désertée.
J'étais là : le canon grondait... en frémissant
Je priais à genoux... le voici menaçant...
Il s'avance, il n'avait devant lui qu'une femme !
Mais je ne tremblais pas en face de l'infâme...
J'avais une arme, il vient, il ose m'approcher...
Le misérable est mort avant de me toucher ! »

Elle parlait d'un ton et d'un geste de reine.
Le mépris du danger, la fierté souveraine
Attachaient à son front comme un rayonnement.
Sous ses pauvres habits de ferme, à ce moment,
Elle était vraiment grande autant que vraiment belle.
L'officier, furieux, ne vit qu'une rebelle
Qui, coupable d'un crime et s'en souciant peu,
L'aggravait même encor par l'insolent aveu
Du meurtre et de la part prise au combat. D'urgence,
En face du Prussien tué, criant vengeance,
— La mort ! tel fut l'arrêt en deux mots sans discours !

Là finit le premier chant du poëme. Est-il nécessaire, Messieurs, que nous fassions ressortir combien l'allure de ce récit est heureusement combinée, quelle verve dramatique s'y déploie sans fléchir un instant ? La lecture des vers qui précèdent aura suffi pour vous démontrer que le poëte a obéi à une réelle inspiration, et a su se maintenir à une hauteur de sentiment égale à celle de l'idée morale qu'il voulait développer. La bonne poésie comme la bonne peinture ne demande pas seulement des traits avec goût alignés et correctement tracés ; il faut encore qu'elle vive par l'idée, qu'elle excite l'esprit à creuser plus profonds ces traits qu'elle nous présente. Cette qualité, nous devons l'exiger plus que jamais, car, laissez-nous le dire en passant, c'est par son absence que pèchent généralement aujourd'hui les œuvres d'art.

Cette qualité essentielle, la pièce que nous analysons la possède donc à un degré supérieur. La suite du poëme va vous le prouver davantage encore.

Le poëte aurait pu, sans plus de détails, peindre les angoisses de l'héroïne au moment du suprême sacrifice — car vous avez deviné que la courageuse enfant a prononcé elle-même son arrêt de mort. — Mais il a eu soin de faire précéder cette partie de son récit d'un portrait délicat et frais de l'héroïque fille de la France. Le commencement du deuxième chant est consacré à cette charmante peinture qui, par le contraste frappant qu'elle forme avec la description du supplice, donne au drame un intérêt croissant.

Vous devez entendre la lecture de cette partie du poëme sans que nous l'interrompions par des remarques :

II

Il n'est, jeunes ou vieux, personne aux alentours
Qui ne connaisse, n'aime et ne respecte Jeanne,
La fille du fermier, la gente paysanne
Dont les cheveux sont blonds comme la fleur du blé.
De ses dix-neuf printemps chacun s'est écoulé
Dans la ferme. Manquant des moyens de s'instruire,
Elle lit assez bien, ne peut qu'à peine écrire,
Mais sait de son pays toute tradition.
Dans les rudes travaux de sa condition,
Et sans se plaindre en rien de s'y voir entraînée,
Aujourd'hui comme hier elle use sa journée,
Une aiguille à la main ou, suivant la saison,
Filant à son rouet, aidant à la moisson.
Voilà Jeanne! — Elle était, d'ailleurs, si peu vulgaire
Que, dans les environs, on ne l'appelait guère
Qu'ainsi : *la demoiselle;* — esprit doux, cœur aimant,
Mais sans expansion, grave ordinairement,
Pensive quelquefois, je ne dis pas morose!
Refusant les meilleurs partis, pour quelle cause
N'avait-elle jamais voulu se marier?...
Sur la place du bourg que l'antique poirier
Couvrait de ses longs bras chargés de mousses blanches
On ne la voyait pas aux rondes des dimanches.
Dans le petit verger elle restait souvent,
Disait-elle, attentive aux paroles du vent.
Les âpres villageois, sans chercher à comprendre
Ce qui les étonnait dans sa nature tendre,
L'aimaient tous franchement pour sa grande bonté.
Vint la guerre bientôt révéler un côté
Peu connu jusque-là, de cette âme secrète,
Une volonté ferme et pour le danger prête,
Une patriotique et vive passion
Qui pouvait se porter à l'exaltation.
Précédant l'ennemi, des rumeurs alarmantes
Annonçaient chaque jour les prochaines tourmentes;
Jeanne pensait sans cesse aux héros de jadis
Qui donnaient librement leur sang pour leur pays.
Le soir, à la veillée, elle aimait à redire
Les faits prodigieux de Jeanne la martyre
Dont elle racontait l'histoire à sa façon...
Sitôt que, ce matin, gronda vers l'horizon
Le canon rapproché, ses frères et son père
Coururent au combat, laissant Jeanne en prière
Dans le logis désert, seule avec un vieux chien...
Et c'est alors qu'entra le maraudeur prussien.

La voici maintenant debout à la muraille.
L'angoisse de la mort ne courbe pas sa taille;
Son regard est plus doux, son front est plus vermeil,
Teinté par un reflet expirant du soleil
Qu'ont voilé les brouillards là-bas dans la prairie.
Elle tient sur son cœur un crucifix et prie
En nommant tout haut ceux qu'elle quitte ce soir,
Père, frères, amis, pour ne plus les revoir.
Soudain elle se tait; l'œil fixe, en elle-même
Elle semble jeter comme un regard suprême.
Peut-être elle voyait son passé, rire et pleurs,
Son enfance joyeuse et ce jour de douleurs
Où sa mère mourut dans la saison des fièvres;
Et ces ressouvenirs éveillaient sur ses lèvres
Une vieille chanson, qu'elle aimait autrefois
A chanter en menant son troupeau dans les bois :

« Au jardin de mon père il est une fontaine;
« Toujours au bord de l'eau vole un petit oiseau!
« Ecoute, bel ami, je te dirai ma peine
« Et tu viendras demain chanter sur mon tombeau! »

Elle disait cet air et d'un accent si tendre
Qu'une roche se fût amollie à l'entendre.
Puis elle reprenait bientôt ses oraisons,
Elle exposait à Dieu ses naïves raisons,
Priait la bonne Vierge et Jeanne la Lorraine
Qui garda les moutons comme elle, devint reine,
Chassa l'envahisseur de notre beau pays
Et, souffrant la torture, eut droit au Paradis!...

Les soldats, alignés dans la cour de la ferme,
Etaient prêts. L'officier sentit son cœur moins ferme,
Mais il revint à lui bien vite et sans effort :
Cette fille est coupable et mérite la mort,
Pensa-t-il. N'est-ce pas l'exemple qu'on demande?
Peut-être il crut servir la patrie allemande
Et rehausser l'éclat d'un jour si glorieux.
Cette mort paraissait nécessaire à ses yeux :
Ce n'était après tout qu'une fille de France!...

Et les anges déjà fêtaient ta délivrance,
Blanche vierge! Le sein troué du plomb brutal,
Tu tombais à deux pas de ton foyer natal.
Ta main pressait le Christ, témoin de ton martyre;
Le trépas sur ta lèvre avait mis un sourire
Et, baignant d'un flot pur ton corps inanimé,
Ton sang coulait vermeil sur le sol tant aimé.
Pauvre fille des champs, petite paysanne,
Véritable Française, ô *demoiselle* Jeanne!
La foule ignorera le sacrifice obscur
Qui te jette expirante au pied de ce haut mur.
Lys caché qu'emporta l'orage de la guerre,
Tu meurs dans l'ombre, ainsi que tu vivais naguère,
Pour une grande cause, et c'était là ton vœu :
Va chercher la justice et la paix près de Dieu,
Toi, des fureurs du monde innocente victime!

Or, voilà qu'au moment où s'accomplit le crime,
Où le sinistre écho redit à l'horizon
Le formidable bruit de l'exécution,
Tandis que le vieux chien, son compagnon fidèle,
Pleurait Jeanne mourante et s'élançait vers elle,
Un tout petit oiseau, blotti dans un buisson,
Se mit à gazouiller soudain une chanson
Tendre comme un adieu, triste comme une plainte...
Et le chef l'entendait, pris d'une étrange crainte!

Que vous disions-nous, Messieurs? Ce deuxième chant n'est-il pas tracé avec une habileté remar-

quable? N'avez-vous pas été frappés de l'heureuse combinaison d'idées que l'auteur y a employée et qui, sans choc violent, sans transitions forçant l'esprit à des retours trop brusques, offre un exemple parfait de cette vérité littéraire exprimée dans ce vers de Delille :

Des effets opposés peuvent s'aider entre eux.

Mais là ne finit point le poëme. Il s'agit de trouver et d'exprimer la moralité du drame ; il faut dégager du récit cette idée maîtresse qui laisse dans l'esprit l'impression souveraine et sans laquelle l'œuvre littéraire est incomplète.

Les neuf derniers vers du deuxième chant que nous venons de lire vont fournir à l'auteur l'occasion de développer cette idée :

III

Sur les bords de la Sprée, au cœur d'un massif vert,
Dans une maison blanche et vaste, asile ouvert
Aux malheureux frappés du sceau de la folie,
Un homme maigre, blême et dont le long corps plie,
Traîne sa lamentable existence. A l'abri
Des arbres alignés dans le jardin fleuri,
Il marche, voûté, sombre, et sa tête se penche.
Un oiseau devant lui se pose sur la branche
Et commence à chanter la chanson du printemps.
L'homme entend, se redresse, écoute... En peu d'instants
Son teint s'est empourpré, sa mine est plus farouche.
Un juron menaçant s'échappe de sa bouche,
Ses cheveux sur son front se hérissent... hagard,
Haletant, il frémit d'angoisse ; son regard,
Où se révèle autant d'effroi que de colère,
Se fixe sur l'oiseau, dont la voix douce et claire
Ne s'arrête un moment que pour reprendre encor.
« C'est toi!... je donnerais, dit l'homme, tout mon or,
Tout mon sang, pour pouvoir t'étouffer à mon aise!
Ah! je te reconnais! Là-bas, quand la Française...
Oui, c'est toi!... Tu chantais!... Depuis cette heure-là
Tu ne m'as pas quitté, maudit, et te voilà!
Ne te tûrai-je point un jour!... Veux-tu te taire!... »
Et de sa main qui cherche un caillou sur la terre
Il saisit un débris d'herbe pour le jeter
A l'oiseau qui, plus loin, continue à chanter.
Et l'homme vainement s'acharne à sa poursuite,
Ses yeux sont dilatés au fond de leur orbite.
Sous la peur, sous la rage et sous le désespoir
Il tombe, ruisselant de sueur : il croit voir,
Aussitôt qu'un oiseau chante dans la charmille,
Le fantôme vengeur de cette jeune fille
Qui mourut par son ordre en septembre, là-bas,
Près du mur qu'ombrageaient les grands acacias!

Nous ne savons si vous penserez comme nous, Messieurs, mais il nous a paru que cette conclusion était on ne peut plus heureuse. Le crime traîne toujours après lui le remords : le sang s'efface des mains du meurtrier ; ces mains, instrument inconscient du crime, ne gardent pas la trace du forfait qu'elles ont perpétré ; elles ne sont pas les coupables. Le vrai coupable, c'est celui qui a dicté l'acte maudit, c'est l'esprit, c'est la portion pensante, si nous pouvons nous exprimer ainsi ; cette essence nommée, bien qu'intangible et inconnue qui, en révolte avec Dieu dont elle procède, a manqué à toutes les lois divines et humaines.

Non, l'esprit coupable ne se défait point des traces du crime ; il les retrouve partout, en tout, dans le moindre objet témoin de son acte répréhensible et dont l'image le poursuit sans trêve ni merci.

Le chant mélancolique de ce petit oiseau, que nous venons de voir témoin inconscient du crime de l'officier étranger, n'a pas cessé de retentir aux oreilles de ce dernier ; depuis longtemps, les traces des balles qu'il a fait diriger sur le corps de l'héroïque fille de la France, sont effacées sur les branches du buisson voisin du lieu de l'horrible exécution ; et le chant de l'oiseau remet toujours dans son esprit le tableau de sa lâche action, de son crime !

Chaque note du chant de ce petit être ailé, fait pour égayer la nature, pour célébrer l'amour et le printemps, pénètre dans son cœur comme un poignard aigu !

C'est le remords ! le remords inexorable qui emprunte plus de force encore à la faiblesse et à l'humilité de l'être qui le personnifie.

Tel est, Messieurs, le poëme que nous avons distingué le premier parmi ceux qui ont été soumis à notre examen. Nous le citons en première ligne, non seulement à cause de l'idée qui l'a inspiré et de son allure franche, facile, que vous avez dû remarquer, mais aussi pour les qualités qu'il renferme au point de vue prosodique. Inspiration patriotique, saine et surtout modérée ; développement alerte et non interrompu du sujet ; intérêt habilement ménagé ; bonne facture du vers qui dénote chez le poëte un esprit sérieusement préparé : telles sont les principales qualités qui nous ont frappés dans l'*Exécution ;* l'auteur semble avoir admirablement mis à profit l'épigraphe dont il a accompagné son œuvre : *Artem impendere vero*.

La deuxième pièce qui a paru à votre jury mériter une citation spéciale, a pour titre : *Les Martyrs de la Science*.

Peut-être avez-vous déjà entrevu, au simple énoncé de ce titre, la catastrophe à laquelle l'auteur va faire allusion et qui était, en effet, digne d'inspirer un poëte. Il s'agit de la mort tragique de ces courageux aéronautes qui avaient nom Sivel et Crocé-Spinelli, et que M. Gaston Tissandier accompagnait.

Martyrs de la patrie, martyrs de la science, les uns et les autres se donnent la main dans la grande épopée humaine : si les premiers glorifient un peuple en honorant l'humanité, les seconds glorifient l'humanité en honorant un peuple. Et laissez-nous vous dire que nous avons été heureux de cette singulière coïncidence, qui nous a permis de signaler précisément à votre attention spéciale deux poëmes inspirés par ces deux genres de dévouement se touchant de si près.

La pièce les *Martyrs de la Science* participe de la grandeur et de l'idée fondamentale qui l'a inspirée ; elle est remarquable par l'ampleur de la pensée, par la grandeur de l'image et par la forme de l'expression toujours en harmonie avec l'image et la pensée.

Le premier chant, à lui seul, suffirait pour justifier cette appréciation ; vous allez en juger :

LES MARTYRS DE LA SCIENCE

I

Quand le ciel, rayonnant des feux crépusculaires,
Vit Franklin s'endormir dans les glaces polaires
Loin des chemins tracés par les navigateurs,
Un long tressaillement d'orgueil et d'épouvante
Remua longuement dans l'Europe savante
Le monde des explorateurs !

D'autres étaient allés vers ces mers non conquises
Se frayant un passage à travers les banquises....
Hudson, Murgrave, Ross et tant d'autres comme eux
Etaient morts en héros dans ces steppes sans bornes,
Où la neige toujours, sous les nuages mornes,
Se lève en flots écumeux.

D'autres étaient allés vers ces plages stériles
Ayant au fond du cœur les passions viriles
Qui retrempent un siècle à son avénement !
Ils partaient, souriant avec insouciance,
Ne voyant devant eux qu'un but seul : la science !
Un seul guide, le dévouement !

Liwingstone, oubliant ses luttes héroïques,
Hier encor tombait sous le ciel des tropiques.....
Sa patrie aussitôt a pris part à ce deuil
Et, frappée en plein cœur de la douleur des mères,
A voulu ranimer sous ses larmes amères
Les fleurs pâles de son cercueil !

Vous, dont la mort a clos la paupière glacée,
Dormez en paix, dormez ! martyrs de la pensée....
Qu'importe si ce soir l'horizon s'est terni !
Trahis par votre force et non pas par votre âme
Ne voyez-vous donc pas vos noms, en traits de flamme,
Qui rayonnent dans l'infini ?

De toute sa hauteur, redressez votre taille....
Frappés comme un soldat sur le champ de bataille
Vous avez éclairé le lointain avenir ;
C'est à nous, qu'appela votre voix prophétique,
D'achever aujourd'hui ce labeur athlétique,
C'est à nous de nous souvenir !

Après Harris, Blanchard, victimes inconnues
Qui, d'un bond, franchissaient l'immensité des nues
Bercés par un vent calme et providentiel,
Que d'océans roulant leurs farouches marées,
Que d'astres frissonnants, de sphères éthérées
Restaient à sonder dans le ciel !

Que de secrets profonds et d'effrayants problèmes
Sont demeurés cachés sous ces hauteurs suprêmes !
Que d'abîmes nous font frémir et reculer !
Insensé qui voudrait par la raison austère
Essayer de percer l'insondable mystère
Et tenter de le révéler !

Insensé ! qu'ai-je dit ? La science progresse....
Le sol soudain tressaille aux hymnes d'allégresse
Qui semblent saluer le départ des savants.
Trois hommes sont montés dans la frêle nacelle.....
Et leur abri bientôt n'est plus qu'une étincelle
A la merci des quatre vents !

Vous ne nous contredirez pas, après avoir entendu cette entrée en matière si magistrale, dans le jugement que nous avons porté.

Mais les courageux pionniers ont perdu de vue la terre, et voici comment le poëte dépeint leurs émotions, en s'exprimant en vers dont l'allure plus rapide répond mieux aux sentiments qui se pressent dans l'esprit des hardis voyageurs :

II

O joie ineffable et sereine !
Vivre, planer à ces hauteurs
Et, fier, s'élancer dans l'arène
Teint du sang des gladiateurs !
Combattre les anciennes règles,
S'avancer plus loin que les aigles
Que la brise berce en dormant ;
Fuir le monde qui vous écrase
Et se perdre, comme en extase,
Dans les sentiers du firmament !

Captif délivré de sa chaîne,
Marcher, respirer sans effroi,
Voir l'ouragan qui se déchaîne
Tournoyer au-dessous de soi !
A son front, comme une caresse,
Sentir enfin monter l'ivresse
Du grand soleil ou du grand jour,
Se plonger dans la paix profonde
Et n'entendre des bruits du monde
Qu'un chant de prière et d'amour !

— Oh ! c'est là le bonheur, sans doute....
Pensaient les hardis voyageurs ;
C'est là surtout la grande route
Où doivent marcher les songeurs !
Plus de frein aux grandes pensées,
Plus de jours froids, de nuits glacées,
Rien des turpitudes d'en bas !
L'éternelle aurore se lève....
— Oh ! pourtant, si ce n'est qu'un rêve !
Seigneur, ne nous réveille pas !

Ce sont bien là, en effet, les sensations morales qui doivent agiter fiévreusement ces hommes perdus dans l'espace, avant que le souvenir du but qu'ils poursuivent ne leur ramène le sang-froid. — Seigneur, ne les réveille pas !... Mais, poursuit le poëte sur le rhythme élégiaque :

III

Dieu n'a pas réveillé deux d'entre eux.... L'agonie
Imprime son angoisse à leurs traits convulsés
Et dérobe à leurs yeux creusés par l'insomnie
Les rêves caressés.

La mort impitoyable, en ses arrêts augustes,
Ne laisse pas de temps aux âpres repentirs ;
De deux jeunes savants, courageux et robustes,
Elle fait deux martyrs.

Oh ! le drame ! oh ! le râle arraché des poitrines !
La mort a tout broyé dans un geste puissant ;
Elle fait refluer à flots à leurs narines
Une écume de sang !

Oh ! les cercles affreux tracés dans l'étendue !
L'affaissement soudain ! l'illusion qui fuit !
Sans guide, à tout hasard, la nacelle perdue
Frissonnant dans la nuit !

La mourante lueur qui tombe des étoiles
Révèle à leurs regards sa sauvage clarté,
Et les trois nautonniers voguent à pleines voiles
En pleine immensité!

Le vertige d'en haut les étreint dans le vide....
Hélas! et les rayons fantasques et pressés,
Eclairent tristement dans ce tombeau livide
Deux cadavres glacés.

L'esquif aérien que je voyais en rêve
S'évanouir tantôt dans le couchant vermeil,
Berce légèrement vers la céleste grève
Leur éternel sommeil.

Qu'il les berce à jamais! Leur œuvre est immortelle.
Qu'ils dorment en héros! Leurs noms seront gardés.
Les champs qu'ils ont laissés dans une ombre éternelle
Ne seront point sondés!

O Sivel, ô Crocé, martyrs chers et sublimes
Qui tentiez d'imposer un frein aux éléments,
Martyrs qui gravissiez les radieuses cimes
Des profonds firmaments,

Dormez profondément sur la funèbre couche
Où le vent des nuits passe et semble se briser!
Dormez! puisque la mort a fermé votre bouche
Sous son dernier baiser!

Tandis que vous montiez vers l'éternelle voûte
Sans force et sans appui, sans guide et sans témoin,
Une voix vous cria : — la voix de Dieu, sans doute —
« Vous n'irez pas plus loin! »

Ce dernier trait, Messieurs, porte en lui tout un enseignement: le domaine de l'homme n'est pas infini, et il sera toujours téméraire à ce dernier de reprendre l'œuvre des Titans. Le malheureux Crocé-Spinelli, déjà près de mourir, en faisant signe à ses camarades d'alléger encore leur frêle nacelle, tentait l'impossible et bravait les lois naturelles plus fortes que la volonté humaine. Mais nous ne voulons point l'accuser: sa témérité même aura servi à prouver une fois de plus qu'il est des bornes que l'homme ne peut franchir et près desquelles sont écrits ces mots du poëte : « Tu n'iras pas plus loin! » Il a payé de sa vie et de celle d'un frère en témérité une expérience qui ne sera pas infructueuse : on ne peut refuser ni à l'un ni à l'autre l'auréole des martyrs de la science que leur décerne avec justice notre poëte.

Aussi, ne pouvons-nous que nous associer aux éloges déposés par ce dernier sur leurs tombes; aux regrets qu'il exhale devant leurs corps inanimés; aux espérances que lui inspire leur suprême sacrifice :

IV

A vos fronts hantés des chimères
Puisque la mort met ses pâleurs,
Laissez aux larmes de vos mères
Le poëte mêler ses pleurs.

N'apercevez-vous pas dans l'ombre,
Comme un immortel souvenir,
Votre patrie aimante et sombre
Qui se courbe pour vous bénir?

Et, souriant à tant d'audace,
Ne sentez-vous pas dans ce deuil
Passer sur son auguste face
Un long frémissement d'orgueil?

Pourtant elle est mère, elle souffre
Pour tout ce qui fut grand et beau,
Elle sait la profondeur du gouffre
Que l'on appelle le tombeau.

Mais levant les yeux vers les dômes
Où tantôt vos yeux se sont clos,
Elle qui vous aimait comme hommes
Vous honore comme héros!

Au nom du progrès qui se fonde
Elle ouvre ses bras triomphants
Et lègue votre exemple au monde,
Martyrs qui fûtes ses enfants!

Afin d'oublier sa souillure,
Elle montre en pleurant tout bas
Vos flancs troués par la blessure
Que fait la gloire des combats.

Et l'Europe, dans sa souffrance,
Tombant à genoux devant Dieu,
Aux derniers adieux de la France
Vient joindre son suprême adieu!

Ah! planez en plein ciel, victimes
D'un espoir presque surhumain!
Vos aspirations intimes
Sont les mystères de demain.

Peuple, à l'heure où dans la vallée
Meurent les chants du jour passé,
Viens, par une nuit étoilée,
Prier sur le marbre glacé!

Et toi, brise ta lyre, ô barde!
Pour un grand devoir accompli
La gloire éternelle les garde
De la trahison de l'oubli!

Encore une fois, Messieurs, nous avons la certitude que vous ratifierez notre jugement sur cette pièce, en lui reconnaissant les qualités que nous lui avons attribuées.

Ces qualités ont paru si indiscutables à votre jury, qu'elles l'ont décidé à faire participer au prix la pièce *Les Martyrs de la Science*. En conséquence, nous avons partagé comme suit le prix de 200 francs porté par le programme du concours de 1875 :

A l'*Exécution*, un prix de 150 francs.

Aux *Martyrs de la Science*, un prix de 50 francs.

Suivant un usage généralement adopté dans les concours, nous avons, comme l'année dernière, choisi un certain nombre de pièces qui méritaient d'être distinguées et auxquelles nous avons décerné soit des mentions très honorables, soit des mentions honorables.

Les voici, classées par ordre de mérite :

PREMIÈRE MENTION TRÈS HONORABLE : à la pièce

intitulée : *Où finit le Nécessaire? Où commence le Superflu?* Pièce qui, sous la forme d'un conte arabe, traite en vers faciles un sujet dont la moralité ne vous a pas échappé à la seule lecture du titre.

DEUXIÈME MENTION TRÈS HONORABLE : à la pièce intitulée : *Les Chrétiens à la mer,* accompagnée de *La Prière de Marguerite.* La première se fait remarquer par ses qualités prosodiques et par la manière correcte avec laquelle l'auteur a mené le développement de son sujet. La seconde pièce est pleine de fraîcheur et de naïveté.

TROISIÈME MENTION TRÈS HONORABLE : à la pièce portant pour titre : *Excelsior.* Ode aux pensées élevées, dans laquelle le sceptique est rappelé, sans aigreur, par une invocation aux sentiments du cœur, à des considérations morales consolantes. Pièce exempte d'obscurités et de longueurs, écueils ordinaires du genre.

Nous avons accordé cinq mentions honorables, dans l'ordre suivant :

1° A la pièce intitulée : *Ode à la Création,* dans le genre d'*Excelsior.*

2° A la pièce intitulée : *Metz et Lorraine,* aux accents patriotiques mais sagement rendus, pouvant se résumer par l'épigraphe qui l'accompagne : *Credo et Spero.*

3° Au poëme ayant pour titre : *Le Turbot impérial,* pièce satirique et qui, malgré quelques longueurs, est une vigoureuse et mordante critique des mœurs du Bas-Empire.

4° Aux deux pièces réunies, intitulées, la première : *Une Fête à Madrid,* protestation énergiquement conçue à l'encontre des spectacles sanglants encore en honneur en Espagne; la seconde : *Le Chien du Saint-Bernard,* description assez magistrale de la tempête dans les Alpes, et peinture émouvante du dévouement du chien du Saint-Bernard, ce compagnon fidèle des disciples de notre illustre compatriote.

5° A la pièce intitulée : *Les Gorges de la Diosaz,* description bien réussie de cette nouvelle merveille des Alpes, sortie de son obscurité par les soins de l'un de nos membres correspondants, M. Cazin.

Nous ne devons pas omettre d'ajouter que quelques-unes des soixante pièces présentées au concours, n'ont pas réuni les conditions prévues par le programme, et n'ont pu, en conséquence, entrer en concurrence. Il en est, en premier lieu, dont les auteurs se sont fait connaître; telles sont : *France et Liberté; Les Concours littéraires; Souvenirs d'enfance de Joséphine;* enfin, un poëme en l'honneur de Benjamin Franklin. Votre jury a particulièrement regretté de se voir dans l'obligation d'écarter ce dernier du concours, et cela pour deux motifs : l'œuvre en elle-même méritait une attention spéciale, et son auteur, aveugle de naissance, excitait tout notre intérêt.

En second lieu, une pièce n'a pu être admise au concours parce qu'elle n'avait pas le nombre de vers prescrit par le programme, soit un minimum de cent; elle est intitulée : *Le Palmiste,* et son exclusion a été d'autant plus regrettable, que cette pièce pouvait, à notre avis, concourir avec les meilleures.

Notre tâche, Messieurs, est accomplie. Il ne nous reste qu'à vous assurer que nos efforts ont tendu à remplir impartialement cette tâche, et pour reconnaître l'honneur que vous nous avez fait en nous la confiant, et pour répondre à l'attente du public lettré de notre cher pays, habitué à voir la Société Florimontane protéger et encourager les œuvres de l'esprit, sans acception de parti, pourvu qu'elles soient honnêtes.

Après la lecture de ce rapport, le PRÉSIDENT a procédé à l'ouverture des billets cachetés contenant les noms des lauréats :

PRIX.

1er M. ACHILLE MILLIEN, membre correspondant de la Société Florimontane, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

2e M. PAUL LABBÉ, à Thiberville (Eure).

MENTIONS TRÈS HONORABLES.

1re M. HENRI GALLEAU, homme de lettres, à Paris.

2e M. le docteur BASIN, à Chambéry.

3e M. GEORGES MAZINGHIEN, avocat, à Chaville (Seine-et-Oise).

MENTIONS HONORABLES.

1re M. CÉLESTIN TRIOULLIER, receveur des Domaines, à Neuilly-le-Réal (Allier).

2e M. GUSTAVE SAUVAGE, employé à la succursale de la Banque de France, à Limoges.

3e M. le docteur BASIN, à Chambéry.

4e Mme SEZZI, membre de la Société des Gens de lettres, à Paris.

5e M. JOSEPH LOMBARD, curé des Houches (Haute-Savoie).

Le SECRÉTAIRE a lu ensuite le programme du concours de 1876 :

Les prix fondés par M. le docteur Andrevetan, de concert avec la ville d'Annecy, seront décernés en juillet 1876.

Une somme de 400 fr est affectée à l'histoire, une somme de 200 fr. à la poésie, et une somme de 400 fr. aux beaux-arts.

Sont seuls admis à concourir pour les trois prix :

1° Les Français, excepté les membres effectifs de la Société Florimontane;

2° Les étrangers, membres effectifs ou correspondants de cette Compagnie.

Les travaux devront parvenir franco au Secrétaire avant le 1er juillet 1876.

HISTOIRE.

Le prix sera décerné à l'auteur du meilleur mémoire en langue française sur un sujet d'histoire, d'archéologie ou de biographie, se rapportant à l'un des départements savoisiens.

Les auteurs ne sont pas tenus de garder l'anonyme. Ils devront déclarer par écrit que leurs travaux n'ont été présentés à aucun concours. Les mémoires imprimés sont admis, pourvu que leur publication soit postérieure au 15 novembre 1875.

Les manuscrits pourront être réclamés dans les trois mois qui suivront la distribution des prix.

POÉSIE.

Le choix du sujet ou des sujets est laissé aux concurrents. Le nombre minimum des vers est fixé à cent.

Les travaux seront composés en langue française. Les auteurs

devront déclarer par écrit que ces travaux sont inédits et n'ont été présentés à aucun autre concours.

Les auteurs qui se feraient connaître seraient exclus : les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté, indiquant le nom et le domicile de l'auteur.

Les manuscrits resteront acquis aux archives de la Société ; les auteurs pourront en prendre copie.

BEAUX-ARTS.

Un prix de 400 fr. sera décerné au meilleur ouvrage artistique (peinture, sculpture ou gravure). Le choix des sujets est laissé aux concurrents.

Sont exclues les productions qui auraient déjà été couronnées à la suite d'autres concours.

La Société décline toute responsabilité au sujet des accidents qui pourraient survenir aux œuvres d'art. Ces dernières devront être retirées dans les quinze jours qui suivront la distribution des prix.

Le Secrétaire,
JULES PHILIPPE.

GALERIE SAVOISIENNE

I

M. TOCHON ET SES TRAVAUX

M. Pierre Tochon, membre de plusieurs compagnies savantes et président de la Société centrale d'agriculture de Chambéry, est sans contredit l'un des plus distingués agriculteurs de la Savoie contemporaine. Son dévouement aux intérêts de notre chère province, sa bienveillance et son savoir ont depuis longtemps déjà attiré l'attention de ceux qui aiment sincèrement le pays des Bella, des Barral et des de Lavenay (1). Qu'il nous soit donc permis de dire ici quelques mots de l'auteur de l'*Histoire de l'agriculture en Savoie* et de ses divers ouvrages.

M. Tochon, issu d'une famille d'Arrâches (Haute-Savoie), appartenait à une maison qui a donné plus d'un homme de mérite, entre autres M. Antoine-Joseph Tochon de Marollier, sous-préfet d'Ussel en 1816, et M. Joseph-François Tochon, docteur en droit en 1792, capitaine d'état-major en 1798, député en 1815 et membre de l'Institut en 1816. Après d'excellentes études classiques, M. Pierre Tochon entra à l'école de Grignon et en sortit diplômé, au bout de trois fructueuses années, en 1840. Attaché alors à la grande maison de graines et de plantes d'Auguste Burdin (de Chambéry), il fit de nombreux voyages en Italie, en France et en Angleterre pour les intérêts agricoles et horticoles de cette maison, devint directeur d'une fabrique d'instruments d'agriculture à Turin, forma dans cette ville le *Musée agricole du Palais Madame* et coopéra avec M. de Cavour aux publications de la *Société agraire*.

Rappelé en Savoie par des affairés de famille, il prit à ferme la grande exploitation du Wuache, vit couronner sa *Statistique agricole des Etats Sardes* et succéda au comte Marin dans son *secrétariat* de la Chambre royale d'agriculture et de commerce de Chambéry. Il se retira ensuite dans son domaine de Servolex et s'occupa des intérêts généraux de l'agriculture. Successivement délégué aux expositions de Turin, de Gênes, de Londres et de Paris, il fut tour à tour expert provincial, membre de la junte statistique des Etats Sardes et professeur d'agriculture et d'économie rurale à l'établissement modèle d'agriculture de La Motte-Servolex. Nous trouvons ensuite M. Tochon secrétaire de la Chambre consultative d'agriculture, membre de l'Académie de Savoie, correspondant de la Société centrale d'agriculture de France et de la Société des Arts de Genève, vice-président du Comice de Chambéry, membre du Conseil de perfectionnement du lycée, conseiller d'arrondissement, etc. Il fit en outre partie des jurys régionaux et fut souvent chargé des rapports sur les primes d'honneur. Après lui avoir accordé les palmes d'officier d'Académie, le gouvernement impérial, juste appréciateur des services rendus, lui conféra, en 1869, la croix de la Légion d'honneur, et le roi Victor-Emmanuel lui envoya les insignes si recherchés par nous autres enfants de la Savoie, de l'ordre des Saints-Maurice et Lazare d'Italie.

Longue serait l'énumération des écrits divers publiés par le président de la Société centrale d'Agriculture de la Savoie. On connaît son *Traité de la culture du tabac dans les deux départements de la Savoie;* ses *Considérations économiques sur les causes des souffrances de l'agriculture;* ses observations sur *Les cépages du département de la Savoie ;* ses *Instructions pratiques sur la maladie de la vigne et sur les moyens de la combattre*, et sa plaquette sur l'*Agriculture de la Savoie devant l'enquête agricole*. En 1866 il fit paraître *La race bovine de Tarentaise (Savoie); définition de ses caractères* (Chambéry, impr. Ménard, in-8° de 8 pages) ; en 1867, il donna *La Prime d'honneur de l'Ain* (Chambéry, imp. Albert Bottero, in-8° de 80 pages); en 1868, il publia un *Rapport sur l'Exposition universelle de 1867 (section d'agriculture)* (Chambéry, imp. A Bottero, in-8° de 76 p.), et une notice sur l'*Exposition de cépages tenue à Chambéry les 19, 20 et 21 septembre 1868* (Chambéry, imp. Bonne, Conte-Grand et Cie, in-8° de 20 p.). En 1871 parut enfin l'*Histoire de l'Agriculture en Savoie depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours* (Chambéry, imp. Puthod, in-8° de 262 p.).

Dans ce livre précieux, fruit de longues et consciencieuses études, M. Tochon trace successivement l'état original de notre pays, état qui a brillé d'un éclat variable suivant les divers degrés de civilisation et de liberté par lesquels les populations de la Savoie ont dû passer ; il fait connaître les procédés de culture mis en pratique pour vaincre les difficultés inhérentes à la nature tourmentée de nos vallées, à la déclivité de notre sol, et à la multiplicité des cours d'eau torrentiels qui descendent de nos montagnes ; il décrit les races d'animaux qui peuplent nos campagnes, indique les habitudes de nos populations rurales, retrace, au point de vue agricole, les actes des gouvernants divers et rappelle les services rendus par

(1) Auguste Bella, chevalier de l'Émpire, officier de la Légion d'honneur, directeur de l'Ecole de Grignon, était fils d'un notaire savoisien et oncle à la mode de Bourgogne du lieutenant-général comte Ménabréa, marquis de Valdora. Son fils, M. François Bella, est né à Chambéry et est membre de la Société centrale d'agriculture de France. — M. Barral, ancien directeur du *Journal d'agriculture pratique*, né à Metz, est originaire de la Tarentaise ; son père était né dans la paroisse de Saint-Jean-de-Belleville, en Savoie. — M. Victor de Lavenay, ancien secrétaire général du Ministère de l'agriculture, ancien président de section au Conseil d'Etat, né à Paris, en 1814, sort de Chilly, canton de Frangy, arrondissement de Saint-Julien (Haute-Savoie).

un grand nombre d'hommes modestes et dévoués. Ce travail, inséré d'abord dans les *Mémoires de l'Académie de Savoie,* fut couronné par l'Institut.

Le séjour prolongé de M. Tochon au milieu des habitants des campagnes lui ayant inspiré le désir de contribuer à leur instruction agricole, il fit imprimer, en 1874, à Chambéry, chez M. d'Albane, sous ce titre : *Traité théorique et pratique d'agriculture, de viticulture et d'horticulture* (1 volume in-18 de 336 pages), une étude sur laquelle nous ne saurions trop appeler l'attention des fermiers, des métayers et des propriétaires, non seulement de la Savoie, mais aussi de la France entière. La profession agricole n'est-elle pas, selon l'heureuse expression du docteur Guilland, celle qui fournit les plus constantes garanties d'ordre religieux et social et de stabilité? La terre moralise et améliore celui qui la possède; s'il est cultivateur, elle l'émancipe; s'il a une autre profession, elle en accroît l'indépendance. Avec M. Pierre Tochon, nous étudions tour à tour la végétation, le sol, les semis, transplantations, récoltes et conservation des produits, les moyens d'améliorer les terres, les clôtures et constructions rurales, les céréales et les plantes fourragères; nous faisons ensuite connaissance avec les racines alimentaires ou industrielles, les plantes parasites, les animaux nuisibles, les végétaux ligneux, les arbres à produits industriels, les arbres des forêts, les animaux domestiques utiles à l'agriculture et la fabrication du beurre et du fromage. Après quelques pages consacrées à l'économie agricole, l'auteur termine son œuvre par quelques indications précises sur les jardins fruitiers et potagers, sur les cultures forcées et sur les végétaux et insectes parasites. Parmi ces derniers, il place l'altise, l'eumolpe, la pyrale, la fourmi, les limaces, les escargots, le hanneton, le criocère, le perce-oreille, etc., mais il oublie, à dessein peut-être, le *phylloxera vastatrix.*

Ce redoutable puceron devait cependant fixer bientôt l'attention de M. Pierre Tochon, qui a cru devoir donner cette année sur cet insecte *maudit* une notice publiée déjà par nous dans le *Polybiblion.* Cet intéressant travail est intitulé *Le Phylloxera vastatrix, histoire de son origine, son mode de propagation, moyens curatifs proposés, nos craintes et nos espérances pour les vignerons de la Savoie* (Chambéry, imp. Ménard, 1875, in-8° de 48 pages). Le *phylloxera vastatrix,* originaire d'Amérique, appartient à l'ordre des hémiptères. Le genre *phylloxera* comprend des femelles aptères, vivant sous terre sur la racine des vignes, et des femelles ailées habitant sur le sol, fendant l'air et s'enfermant parfois dans les galles bursiformes des feuilles; aptère ou ailé, l'insecte est toujours ovipare et se multiplie à l'infini. Ailé, il se laisse emporter au loin pendant les mois d'août et de septembre; chaque femelle tombée sur une feuille de vigne y dépose 2 ou 3 œufs, après l'éclosion desquels chaque puceron pique avec son suçoir une jeune feuille. Cette piqûre détermine promptement une boursouflure dans la cavité de laquelle se loge l'insecte pour grossir et pondre ses œufs; de ces boursouflures s'échappent des centaines de *phylloxera* aptères qui, se laissant choir sur le sol, attaquent les racines et forment de nouveaux centres d'attaque. Pour combattre ce puceron, plusieurs moyens sont proposés: un seul jusqu'à ce jour est efficace quoique impraticable en bien des endroits: la submersion totale dans des conditions données. Cette manière de procéder ne pouvant avoir lieu partout, on a cherché un insecticide d'un bon marché relatif et d'une action nulle sur la vigne: on a eu recours à l'hydrogène sulfuré, à l'ammoniaque, et au sulfo-carbonate de potassium, moyens coûteux et d'une efficacité un peu douteuse. La science cherche, elle arrivera à trouver un procédé propre à atténuer les effets du *phylloxera.* Constatons que le fléau diminue d'intensité à mesure qu'il s'éloigne du midi et espérons qu'il s'arrêtera devant les remparts de neige et de glace de la Savoie.

Tels sont, en y ajoutant une note sur *Les Fromages de la Savoie* (Chambéry, imp. Ménard, 1875, in-8° de 71 pages), et un *Rapport sur les concours spéciaux ouverts par la Société centrale d'agriculture du département de la Savoie en 1875* (Chambéry, imp. Ménard, 1875, in-8° de 14 pages), les principaux travaux de notre docte collègue à l'Académie des sciences, Belles Lettres et Arts de Chambéry, travaux qu'il était de notre devoir de signaler aux lecteurs de la *Revue savoisienne.*

A. ALBRIER.

Sivry les Saint-Prix, novembre 1875.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

	TEMPÉRATURE CENTIGRADE			HAUTEUR		EAU	
Oct[re] 1875.	6 h. m.	Midi.	6 h. soir.	du bar[e]. 11 h. m.	du lac. 9 h. m.	tombée.	évaporée.
1	+ 6	+ 16	+ 12	0,721	0,45		L'appareil n'a pas fonctionné pendant le mois.
2	+ 5	+ 19	+ 15	0,726	0,43		
3	+ 12	+ 19	+ 16	0,727	0,43	0,0080	
4	+ 11	+ 13	+ 12	0,729	0,42		
5	+ 11	+ 12	+ 18.	0,731	0,41	0,0070	
6	+ 15	+ 23	+ 16	0,733	0,40		
7	+ 12	+ 22	+ 14	0,734	0,40		
8	+ 13	+ 21	+ 15	0,730	0,39		
9	+ 9	+ 22	+ 16	0,727	0,38		
10	+ 9	+ 10	+ 10	0,724	0,42	0,0515	
11	+ 4	+ 14	+ 11	0,721	0,45		
12	+ 8	+ 13	+ 8	0,712	0,46	0,0180	
13	+ 6	+ 14	+ 9	0,707	0,50		
14	+ 8	+ 11	+ 6	0,698	0,55		
15	+ 6	+ 8	+ 9	0,708	0,57	0,0185	
16	+ 7	+ 12	+ 11	0,717	0,60		
17	+ 3	+ 15	+ 8	0,721	0,60		
18	+ 4	+ 12	+ 10	0,720	0,60		
19	+ 7	+ 17	+ 13	0,720	0,59		
20	+ 10	+ 12	+ 10	0,718	0,60		
21	+ 8	+ 20	+ 14	0,720	0,65	0,0180	
22	+ 9	+ 11	+ 9	0,717	0,67	0,0080	
23	+ 9	+ 15	+ 3	0,714	0,68	0,0210	
24	+ 7	+ 11	+ 10	0,717	0,75	0,0350 0,0030	
25	+ 5	+ 13	+ 12	0,725	0,80		
26	+ 5	+ 10	+ 5	0,725	0,80		
27	+ 2	+ 7	+ 9	0,722	0,78		
28	+ 7	+ 11	+ 10	0,719	0,82	0,0360	
29	+ 3	+ 12	+ 9	0,719	0,85	0,0010	
30	+ 6	+ 12	+ 10	0,719	0,84		
31	+ 7	+ 11	+ 7	0,718	0,80	0,0010	
					TOTAL....	0,2260	

REMARQUES. — Pluie la nuit du 2-3, le 4 et la nuit du 4-5; pluie

le soir du 9 qui continue jusqu'au 11 au matin; pluie la nuit du 11-12; pluie le 13 jusqu'au matin du 15; pluie et tonnerre le 20 au soir; pluie la nuit du 20-21, 21-22 et 22-23; pluie légère le 24; pluie légère le 27 et très abondante la nuit du 27-28; pluie le 28 et le 31 au soir. AUGUSTE MANGÉ.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 15 novembre

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. le Président rappelle à la Société que depuis la séance qui a précédé les vacances, nous avons reçu de M. le Ministre de l'instruction publique une allocation de 400 fr. Des remerciements ont été adressés à M. le Ministre pour l'intérêt qu'il porte à nos travaux.

La réunion s'associe aux paroles de regrets prononcées par M. le Président au sujet de la mort de M. Hermann Hammann, membre correspondant, décédé récemment à Genève.

M. FRANÇOIS GOUVILLE, d'Annecy, est élu membre effectif.

M. HENRI THOMASSET, d'Annecy, ingénieur-constructeur de machines à Paris, est reçu au nombre des membres correspondants.

Il est procédé ensuite à la rédaction du programme du triple concours d'histoire, poésie et beaux-arts pour 1876 (fondation Andrevetan, avec la coopération de la ville d'Annecy).

M. Revon expose les objets qu'il a recueillis pour le Musée pendant les vacances. Dans ce nombre figurent des antiquités préhistoriques, romaines et du moyen âge, des roches de la vallée de l'Arve, des têtes osseuses, des séries industrielles.

Vu l'heure avancée, les communications inscrites à l'ordre du jour sont renvoyées à la séance suivante.

M. l'Archiviste dépose les dons et échanges :

Prosper Despine, ***De la folie au point de vue philosophique et psychologique***, 1 gros vol. in-8°, don de l'auteur. — C. Besançon, ***Aix-les-Bains et les eaux de la Savoie***, 1 vol., don de l'auteur. — A. Dessaix, ***Légendes et traditions populaires de la Haute-Savoie***, don de l'auteur. — Ducrost et Arcelin, ***Les fouilles de Solutré***, don des auteurs. — Quatre recueils de poésies de M. Félix Wagener, don de l'auteur. — ***Société protectrice de l'enfance de Lyon; Almanach des jeunes mères***, dons de M. le docteur Dagand. — Trois travaux sur les antiquités et l'histoire de la Sardaigne, œuvre et don de M. le sénateur Spano. — Classification de 40 savons végétaux; suppléments à la classification des matières tannantes et des caoutchoucs, œuvre et don de M. Bernardin. — ***Rapports*** sur le club alpin français en Savoie, dons de la section de Chambéry. — ***Les noces d'or de M. le chanoine Vaullet***, œuvre et don de M. l'abbé Falconnet. — ***L'éducation réparatrice***, œuvre et don de M. Vingtrinier. — *Compte-rendu* des assemblées générales de la Société philanthropique savoisienne de Paris, don du comité. — F. Maury, ***La statue de Châteaubriand***, ode, don de l'auteur. — P. Tochon, ***Notice sur le phylloxera vastatrix***, don de l'auteur. — Deux lettres autographes de Tronchin et d'Ignace Billo, dons de M. Jules Philippe. — Lettre autographe de Jumel, don de M. Gustave Ruphy.

Achat : ***Inscriptions antiques et du moyen âge de Vienne en Dauphiné***, par MM. Allmer et de Terrebasse, 6 vol. et atlas.

Revue des sociétés savantes des départements. — ***Romania***. — ***Revue archéologique***. — ***Journal des connaissances médicales***. — ***Association scientifique de France***. — ***L'Investigateur***. — ***Revue du Lyonnais***. — ***Mémoires*** de l'Académie de Lyon. — ***Annales*** de la Société d'agriculture de Lyon. — ***Mémoires*** de l'Académie de Savoie. — ***Annales*** de la Société des sciences industrielles de Lyon. — ***Bulletins*** de l'Institut national genevois. — ***Mémoires*** de la Société d'histoire de la Suisse romande. — ***Bulletin*** de la Société vaudoise des sciences naturelles. — ***Annales*** de la Société d'émulation de l'Ain. — ***Mémoires*** de la Société archéologique du midi de la France. — ***Annales*** de la Société d'agriculture de la Loire. — ***Mémoires*** de l'Académie de la val d'Isère. — ***L'Educateur***. — ***Annales*** de l'Académie de Mâcon. — ***Bulletin*** de la Société d'agriculture de Poligny. — ***Bulletin*** de la Société de géographie de Paris. — ***Le Globe***, journal géographique. — ***Bulletin*** de la Société d'agriculture de la Savoie. — ***Annales*** de la Société d'agriculture de la Dordogne. — ***Revue bibliographique universelle***. — ***Courrier de Vaugelas***. — ***Revue de la poésie***. — ***La réforme économique***. — ***Bulletin*** de la Société des antiquaires de Picardie. — ***Bulletins*** de la Société des antiquaires de l'Ouest. — ***Indicateur*** d'antiquités suisses. — ***Bulletin*** de la Société d'histoire naturelle de Toulouse. — ***Bulletin*** de la Société des sciences de l'Yonne. — ***Bulletin*** de la Société d'horticulture de la Côte-d'Or. — ***Atti della Società Italiana di scienze naturali***. — ***Bulletin*** de l'instruction primaire de la Haute-Savoie. — ***Mémoires*** de la Société des naturalistes de Berne.

L'Union savoisienne. — ***Les Alpes***. — ***Industriel savoisien***. — ***Echo du Salève***. — ***L'Allobroge***. — ***Le Léman***. — ***L'Echo chablaisien***. — ***La Savoie thermale***. — ***Le Dauphiné***. — ***L'Italia agricola***.

Le Secrétaire-adjoint,
LOUIS REVON.

BULLETIN

—

L'atelier de sondage de l'Oued-Rir (Algérie), dirigé par M. le lieutenant de Lillo, vient de terminer sa campagne par un très brillant succès remporté à Tiguedidine.

La nappe jaillissante rencontrée entre 64 et 70 mètres de profondeur, débite au minimum 3000 litres par minute, soit 50 litres par seconde. Le premier sondage exécuté dans cette oasis avait une profondeur de 113 mètres, et la nappe jaillissante ne débitait que 1224 litres par minute ou 20 litres par seconde.

La campagne de l'Oued-Rir pour 1874-1875 peut se résumer ainsi

Nombre de sondages exécutés, 5; profondeur totale forée, 435 mètres; débit total par minute des nappes rencontrées par les cinq sondages, 10,388 litres par minute, soit un volume de 173 litres d'eau par seconde.

En somme, du mois de juin 1856 au 7 mai 1875, les Français ont foré dans l'Oued-Rir et dans le Hodna 104 puits artésiens, donnant presque tous des eaux potables et dont la température la plus ordinaire est de 21 à 23 degrés centigrades.

Ces 104 puits débitent ensemble 103,046 litres d'eau par minute, soit près de 1,200 litres par seconde.

—

On vient d'atteindre aux Etats-Unis la plus grande vitesse obtenue jusqu'à ce jour en chemin de fer. Le « train des journaux » a fait en cinquante-neuf minutes la distance de quatre-vingt-douze kilomètres qui sépare Jersey-Cité (faubourg de New-York) de Trenton.

Les derniers sept kilomètres, de New-Brunswick à Trenton, ont été faits en *trois* minutes.

—

Il y a dans le pays de Natal deux espèces de python, qui arrivent à une longueur de seize à dix-huit pieds. Ils ne sont ni venimeux ni méchants, et on ne les craint pas. J'ai même connu, dit un voyageur, une plantation de cannes à sucre où l'on en avait beaucoup de soin, je dirai même où on les élevait; ils reposaient tranquillement dans les sillons, à deux pas des travailleurs, sans se soucier d'eux et sans être inquiétés par eux. La raison de ces excellentes relations entre les Nataliens et les pythons, c'est que ceux-ci remplissent là-bas l'office dont les chats se chargent chez nous, et qu'ils détruisent en grand les souris et les mulots dont l'abondance est fatale aux champs de cannes à sucre.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

16me Année. — N° 12. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 décembre 1875.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LE NIVEAU DES ANCIENNES INONDATIONS A ANNECY

Dans un article publié au commencement de cette année (1), nous avons fait connaître les dates des principales inondations enregistrées par nos annales. Nous nous proposons aujourd'hui de fixer les hauteurs de quelques-unes d'entre elles, en les rattachant au zéro des échelles de l'administration des Ponts et Chaussées. On jugera ainsi de la gravité des fléaux avec lesquels nos ancêtres furent aux prises, et de l'importance des améliorations réalisées dans le régime d'écoulement de nos canaux.

La plus ancienne des inondations connues est celle dont M. l'abbé Ducis nous a fourni récemment la relation dans cette *Revue*. Elle est du mois de janvier 1651. Les neiges qui étaient abondantes fondirent en deux jours sous l'influence d'un vent chaud, auquel succédèrent de grandes pluies qui continuèrent jusqu'au 18 de ce mois. Le lac déborda et couvrit toute la ville pendant les deux journées du dimanche et du lundi 15 et 16 janvier. On ne pouvait passer sous les arcades de la rue Perrière ni sous le passage qui réunit la place Notre-Dame à la rue Filaterie sans des ponts en planches de deux pieds de hauteur. Grâce à cette donnée précise, nous savons que les eaux atteignirent une hauteur de 2m,70 au-dessus de notre zéro actuel. Leur écoulement fut très lent, ce qui s'explique en partie par l'écroulement de la tour des religieux de Saint-François, qui eut lieu dans la nuit du 16 janvier.

Après l'inondation de 1651, vient celle de 1658 sur laquelle manquent les renseignements détaillés, puis celle de février 1711.

L'année 1711 commença par un temps serein qui se prolongea jusque vers la fin de janvier. Il tomba alors sur les montagnes une grande quantité de neige, suivie d'une forte pluie qui commença le 8 février et dura plusieurs jours. Les eaux du lac s'élevèrent aussitôt et débordèrent en quelques endroits. C'était comme un avant-coureur de ce qui devait arriver peu de temps après.

Dès le 11 ou le 12, il tomba de nouveau une grande quantité de neige sur les montagnes et dans la plaine, suivie encore une fois d'une pluie chaude, qui se continua sans interruption depuis le 15 jusqu'au 28 février. Les eaux grossirent considérablement, s'étendirent sur une grande partie de la plaine des Fins et pendant plus de huit jours suspendirent les communications dans la ville.

Pour favoriser l'écoulement, les syndics donnèrent l'ordre d'abattre la digue du moulin dit des Cordeliers. Sitôt ce travail achevé, le niveau de l'inondation commença en effet à diminuer; mais il arriva alors que la tour du même nom, située sur l'emplacement actuel des Boucheries, c'est-à-dire un peu en amont du moulin, eut ses fondations affouillées par le grand courant qui s'ensuivit et s'effondra. Ceci eut lieu le 25 février, vers midi. Presque en même temps, la moitié du cimetière de l'hôpital s'éboula à son tour et contribua à obstruer le passage des eaux. Elles refluèrent de nouveau dans toutes les rues; la consternation parvint à son comble.

Qui peut dire ce qui serait arrivé, si un homme de dévouement, qui avait aussi gardé tout son sang-froid, n'eût eu l'heureuse inspiration de faire une coupure dans le jardin de l'hôpital et d'offrir, par cette dérivation, une plus large issue au courant? C'est ce qui sauva la ville (1). Dès que la tranchée fut ouverte, on s'aperçut d'une baisse progressive dans les principales rues. Le 1er mars, les communications se rétablirent peu à peu, et le beau temps, qui recommença à régner, dissipa les dernières alarmes.

Le niveau de l'inondation de 1711, la plus terrible dont notre histoire ait conservé le souvenir, monta jusqu'au perron de l'église Saint-François, correspondant à une hauteur de 3m,10 au-dessus du zéro de nos échelles.

Vient ensuite l'inondation de 1740, sur laquelle les détails n'abondent pas. On sait seulement qu'elle eut lieu le 22 octobre, et que ses maux s'ajoutèrent à ceux d'une disette intense.

(1) *Revue savoisienne* du 28 février 1875.

(1) Annecy est redevable de cette idée pratique à M. de la Soge d'Imecourt, brigadier des armées du roi de France. On sait en effet que la Savoie, conquise par Louis XIV en 1703, lui resta jusqu'en 1713.

Le 25 juillet 1758, des pluies persistantes firent encore déborder le lac et les canaux; les campagnes riveraines et une partie de la ville furent inondées. La cour du palais de l'Isle, où étaient les *banches* des procureurs, fut couverte d'un pied d'eau. Hauteur correspondante à nos échelles : 2^m,00 au-dessus du zéro. — L'inondation de 1778, à peu près semblable à la précédente, fut causée aussi par des pluies qui durèrent du 26 septembre au 26 novembre. — Celle de décembre 1801 eut une hauteur de 1^m,70 au-dessus du zéro. Le Pâquier, le chemin d'Albigny et une partie des Fins furent couverts d'eau. On pouvait se promener en bateau dans les rues du Pâquier, de la Halle et de la Filaterie.

1806. La fonte subite des neiges et une pluie abondante occasionnent encore une inondation en ville, le 5 mars de cette année.

1807. Nouveau débordement du lac en février; l'eau est au Pâquier, dans les rues du Pâquier, de la Filaterie, de la Halle et devant l'église de Saint-Maurice. Hauteur de la crue, 1^m,68.

1816. Des pluies persistantes ont tellement grossi les eaux, dans le mois de juillet, qu'elles ont débordé le 15, et entraîné le sable et le gravier destinés à être étendus sur le pavé des rues pour l'entrée du roi, qui eut lieu le 19.

1840. En même temps que la Garonne et la Loire sortaient de leurs digues, ainsi que le Rhône et quelques-uns de ses affluents, le lac d'Annecy causait dans notre ville une dernière inondation. Le 18 novembre, les eaux s'élevèrent au point qu'elles envahirent non seulement les parties basses des rues du Pâquier, de la Halle et de l'Evêché, mais encore les quais, le Champ-de-Mars et l'allée du Pâquier, où l'on pouvait se promener en bateau. La route provinciale de Faverges fut interceptée pendant deux jours. Si l'eau s'était élevée un pied de plus, elle aurait touché la clé de voûte du pont du Pâquier. Hauteur qui s'en déduit à l'échelle de ce pont : 1^m,62.

Trente-cinq années viennent maintenant de s'écouler sans que la ville d'Annecy ait eu à déplorer aucune autre inondation. Celle de 1840 a été et restera, s'il plaît à Dieu, la dernière. Déjà, on a pu le remarquer, elle n'a plus la même hauteur que ses devancières; d'une manière générale, on voit aussi que depuis 1711 il y a décroissance régulière dans les niveaux. Cela tient à ce que les obstacles disparaissent peu à peu. Après chaque inondation, l'expérience fait reconnaître la nécessité d'élargir tel canal, de curer tel autre, d'abattre un barrage ou de modifier sa forme. En 1840, le Thiou dessinait encore une série de méandres, qui commençaient aux Boucheries et venaient passer sous l'avenue de Chambéry. Ils furent supprimés lors de la construction de cette route, et remplacés par une dérivation en ligne droite qui donna beaucoup de dégagement aux eaux.

Le curage d'ensemble qui se fit en 1854 dans tous les canaux de la ville contribua encore à en augmenter le débit, à tel point que, malgré la construction des quais et la réduction partielle qu'ils occasionnèrent dans la section d'écoulement, le niveau moyen du lac subit une dépression sensible. Les barrages régulateurs établis l'année dernière ont heureusement paré à cet inconvénient, sans pour cela mettre la ville en danger, comme nous l'avons déjà dit dans notre article précité. Enfin nous pouvons ajouter que le Thiou, dans son parcours de quatre kilomètres entre Annecy et Cran, subit, indépendamment de la volonté de l'homme, une augmentation de pente, légère, il est vrai, mais continue, qui accroît peu à peu son débit et s'ajoute aux autres causes pour éloigner toujours plus le retour des fléaux que nous venons de passer en revue. L'explication de ce fait réclame certains développements que nous ne pouvons pas donner aujourd'hui, et qui trouveront place dans un autre travail.

E. Tissot.

Nota. — Les sources où nous avons puisé pour l'historique de nos inondations sont les suivantes : *Revue savoisienne* 1857, 1870, 1875. *Notice sur le lac d'Annecy*, par M. Boltshauser. *Notice sur les inondations de la Savoie*, par le cardinal Billiet. *Ephémérides Annéciennes*, travail inédit de M. Serand.

ÉTYMOLOGIES

—

ALMANACH

On trouve dans divers auteurs que beaucoup de mots commençant par *al* dérivent de l'arabe, ce qui est vrai, et l'on cite comme exemple : *alcohol, algèbre, algaril, alambic, almanach*, etc. Pour le mot *almanach*, cette assertion paraît erronée; voici ce que dit à ce sujet le docteur W. H. Engelmann, dans son ouvrage : *Glossaire des mots espagnols et portugais dérivés de l'arabe;* Leyde, 1861 :

« *Almanaque* (en espagnol). Bien que ce mot ne soit pas du nombre de ceux que je m'étais proposé de traiter, je me crois obligé de réfuter quelques-unes des étymologies qu'on m'a débitées. C'est sans doute à cause du rapport du son de la première syllabe de *almanaque* avec l'article arabe qu'on a voulu en chercher l'origine dans cette langue. Les uns l'ont dérivé de la racine *manahà*, qui signifierait *compter*. Malheureusement, il n'y a que l'hébreu *hnm* qui soit usité dans cette acception, dont il n'y a pas la moindre trace dans l'arabe. — D'autres y ont trouvé du rapport avec le substantif *al-minha* qui signifie *don, cadeau*. Ils ont supposé une chose qui est au moins très problématique, savoir que les Arabes auraient eu la coutume de se faire cadeau d'almanachs. Or, des calendriers arabes à nos élégants almanachs il y a un grand pas : ce sont tout simplement des tables astrologiques, et on n'a qu'à y jeter un coup d'œil pour se persuader qu'ils ne sont pas de manière à servir de cadeau. Du reste, et ceci est un argument décisif, les Arabes nomment leurs calendriers *tecwim* ou *rouz-nâme;* même dans des manuscrits arabes qui traitent cette matière, je n'ai pas réussi à découvrir un mot qui présentât quelque ressemblance avec notre *almanaque*. Or, c'est là justement ce qu'il faudrait démontrer pour être en droit d'avancer que ce mot nous serait venu des Arabes.

« Dans un passage de Porphyre, cité chez Eusèbe

(De præpar. evangelica, t. III, 4e éd., Gaisford), il est question de calendriers égyptiens, désignés par le nom de *almenichiaka;* ce mot admet-il une explication raisonnable en copte? Serait-il l'origine de notre *almanaque?* Voilà des questions que je ne suis pas à même de trancher. (P. 49 et 50.) »

Le nom de la colonie de Bélize (Honduras Britannique). — Pour montrer comment par la suite des temps un mot peut s'écarter de son orthographe primitive, je citerai le nom de *Bélize;* cet établissement fut fondé par un flibustier écossais du nom de *Wallace,* dont les Anglais firent *Wallis;* les Espagnols, qui prononcent les *v* et les *w* comme *b,* transformèrent le nom en *Ballis,* et les Anglais, le reprenant, lui donnèrent son orthographe actuelle : *Belize.*

St Ubes (Portugal). — On prétend de même que le nom *St Ubes,* port du Portugal qui fournit beaucoup de sel employé pour la préparation des harengs, passa par les formes : *San Christoval, Santoval, Sétubal, Saint-Ubes.* Les Portugais l'appellent encore Sétubal; je n'ai trouvé dans les auteurs portugais aucune trace du nom San Christoval.

Bernardin.

NOTE SUR L'EMPLOI DES SERPENTS EN BOLIVIE

Trieste, 7 décembre 1875.

A M. L. Revon

Cher monsieur et ami,

Je lis dans le numéro de novembre de la *Revue Savoisienne,* qu'il existe au pays de Natal deux espèces de pythons qu'on emploie à la destruction des souris et des mulots dans les champs de cannes à sucre.

Le pays de Natal n'est pas le seul où les ophidiens soient chargés de cette besogne. A Santa-Cruz-de-la-Sierra, en Bolivie, les boas remplissent le même office. On les élève et on les garde non seulement dans les plantations de cannes à sucre où leur utilité est incontestable, mais encore dans les maisons particulières.

Le salon est au rez-de-chaussée et donne accès dans les cours et les jardins. Comme la chaleur est intense, les portes sont toujours ouvertes. Aussi le voyageur non prévenu ressent-il un singulier tressaillement lorsqu'il voit un énorme boa entrer pacifiquement, se rouler et s'endormir, sans que les habitants semblent y prendre garde. C'est le familier du logis, connaissant ses maîtres et vivant avec eux en parfaite intelligence. Il paye les bons services qu'on lui prodigue en purgeant l'habitation de tous les hôtes incommodes, souris, crapauds, lézards, scorpions et insectes malfaisants. A lui la police, et il la fait à la satisfaction générale.

Veuillez agréer, etc.

L. Favre Clavairoz,

Consul général de France à Trieste, ancien chargé d'affaires en Bolivie.

LE BASSIN ET LES EAUX DU CHÉRAN (1)

Première partie. — Cours du Chéran

I

RÉGION HYDROGRAPHIQUE

La région hydrographique du Chéran peut être divisée en deux sections : la première qui comprend la vallée des Bauges et qui correspond à ce que nous appellerons le cours supérieur du Chéran ; la seconde se composera du bassin de Rumilly et correspondra au cours inférieur.

1° *Les Bauges* (2). Au nord-est de Chambéry se trouve le territoire des Bauges, renfermé dans une enceinte de hautes montagnes qui se découpent sur plusieurs points, entr'autres à l'est, pour communiquer avec les vallées d'Annecy et de Faverges par les cols de Leschaux et de La Combe ; au sud, avec celle de l'Isère, par les cols Tamié et du Frêne ; au nord-ouest, avec le bassin de Chambéry et de Rumilly par le col de Cusy. Le territoire des Bauges s'étend jusqu'à Allèves (col de Cusy), et se compose d'une vallée tortueuse et étroite, dont la direction générale est du sud-est au nord-est et dans laquelle viennent déboucher plusieurs vallées secondaires.

Ce massif montagneux se compose de calcaire néocomien disposé par strates puissantes et inclinées, entre les joints desquelles on observe, dans le col de Cusy, une matière schisteuse simulant l'ardoise. Sur divers points, le prolongement de ces strates fait place à des ondulations et à des plissements qui accusent l'action métamorphique.

Les escarpements qui dominent la rivière sont continus avec les montagnes et sont formés en partie par du terrain de transport, en partie par l'alluvion ; mais les affleurements de grès tertiaires ne commencent que vers Allèves.

Dans les Bauges, le lit de la rivière est moins profondément creusé que dans le cours inférieur, et sur une grande étendue, le Chéran y coule à plein bord ; mais, la vallée étant étroite, il en résulte que ce lit est en général moins large qu'il ne l'est d'Alby en aval. La pente en est plus uniformément répartie que dans le cours inférieur.

C'est sur les limites des Bauges avec le bassin de Rumilly, à Allèves près de Cusy, qu'on commence à apercevoir des paillettes d'or dans l'alluvion de la rivière, tandis qu'aucune trace n'en existe au-dessus d'Allèves. On prétend que des métallurgistes étrangers ont constaté dans la roche calcaire de cette localité la présence de quelque filon d'or.

(1) Ce mémoire inédit, qui date de 1860, et que nous communique notre collègue, M. l'avocat Descostes, est dû à M. le Dr Descostes, de Rumilly, chevalier des SS. Maurice et Lazare, fondateur, dans sa ville natale, de la Société de Secours mutuels, actuellement médecin à Beaujeu (Rhône).

(2) Les Beauges, avec leurs treize communes, forment un canton dont le Châtelard est le chef-lieu. Au Châtelard, on voit les ruines d'un château construit par le prince Thomas de Savoie.

Le colonel Bugeaud, en 1814, traversa les Bauges et le col de Tamié et alla surprendre un corps autrichien campé dans la vallée de l'Isère : ce qui démontre l'importance stratégique des Bauges comme passage de département à département, à travers de vastes défilés qui constituent de véritables remparts naturels.

2° *Bassin de Rumilly* (1). Le bassin de Rumilly, n'est plus à proprement parler une vallée; et l'on dit généralement *plaine* de *Rumilly* plutôt que *vallée*. En effet, ce bassin est largement ouvert, et la rivière, de Cusy au Val-de-Fier, n'est pas dominée par des montagnes calcaires, mais par des collines dont le squelette est formé par les grès tertiaires. Les affleurements de ces grès ne commencent que près d'Allèves et on les entrevoit ensuite, de distance en distance, sur les points dénudés du bassin de Rumilly. Leurs assises sont appuyées d'une part sur le Semnoz, montagne que contourne le Chéran près de Gruffy et d'autre part, après avoir formé la montagne de Saint-Sylvestre et diverses collines qui dominent le cours inférieur du Chéran, sur les montagnes de Saint-André, Moye, Saint-Offenge, etc. Les couches supérieures sont d'origine marine; les inférieures, d'eau douce.

Les escarpements de ces collines, au lieu de se continuer avec les montagnes, comme dans les Bauges, laissent entre elles et celles-ci des vides qui constituent des vallées secondaires. L'ensemble des collines du bassin du Chéran figure assez bien un quadrilatère irrégulier, disposé suivant les quatre points cardinaux, dont Rumilly est le centre, et dont tous les côtés versent leurs eaux dans le Chéran ou le Fier, sauf le côté méridional (canton d'Albens), qui les envoie au lac du Bourget, par les petites rivières de la Daisse et du Sierroz.

Pour compléter notre étude sur le bassin du Chéran, nous la poursuivrons jusqu'au Val-de-Fier et au Rhône.

Le Val-de-Fier est un passage étroit près duquel disparaissent les assises de grès pour faire place au calcaire qui constitue les montagnes de Moye et de Saint-André, entre lesquelles s'engouffre le Fier. Elles présentent, comme les montagnes des Bauges, les plissements et les autres effets de l'action métamorphique. Le Val-de-Fier ouvre une voie importante de communication entre le bassin du Chéran et celui du Rhône.

Le lit de la rivière, creusé à travers le terrain de transport et les grès, est moins uniformément incliné dans le bassin de Rumilly que dans les Bauges : entre Allèves et Alby, il est très accidenté et taillé en escaliers, ce qui donne lieu à une succession de petites chutes d'eau ou cascades. Les rivages sont très élevés et comme taillés à pic : cette disposition rend la rivière difficilement accessible; cependant à Boussy, près Rumilly, sur une étendue de 1 kilomètre environ, les berges s'aplanissent et la rivière coule à pleins bords; puis les berges se relèvent de nouveau, à deux kilomètres de la ville, à tel point que le pont de Rumilly est d'une hauteur de trente mètres environ.

Le lit du Chéran coupe en écharpe la plaine de Rumilly dans la direction du sud-est au nord-ouest. D'Alby, en aval, ses circonvolutions s'agrandissent, et il tend à prendre la direction rectiligne.

Les *sables aurifères,* dès Allèves en aval, abondent à tel point dans le lit du Chéran que des orpailleurs, avec des procédés grossiers, parviennent, dans de certaines journées, à cueillir des paillettes pour la valeur de quarante francs (1).

Sur le flanc de la montagne de Saint-André, qui concourt à former le Val-de-Fier, on trouve des affleurements d'*anthracite* et des *minerais de fer* et même de *cuivre*.

Près de l'entrée du Val-de-Fier, au point où le grès fait place au calcaire, on voit une source sulfuro-alcaline dont je fis la découverte en 1854, et à laquelle je donnai le nom de source sulfuro-alcaline de Saint-André.

Nous venons d'esquisser à grands traits la configuration du bassin du Chéran et la nature des roches qui le composent (2), mais il nous reste à examiner la *couche arable:* elle y est d'une puissance accusée par la luxuriance de la végétation, par les gras pâturages, le hêtre et les érables majestueux qui croissent sur les flancs des montagnes des Bauges, par les céréales et les fruits renommés du bassin de Rumilly : richesses sur lesquelles nous reviendrons plus tard.

La couche arable offre peu de solutions de continuité, et l'on ne compte que deux réservoirs naturels soit étangs et marais, savoir ceux de Bloye et d'Albens, au midi de Rumilly : dans ces deux communes un fond marneux et tourbeux paraît prendre, sur une certaine étendue, la place du terrain de transport et empêcher la filtration des eaux : en outre, le peu d'inclinaison de la commune de Bloye vers le lit du Chéran, et de la commune d'Albens vers le lac du Bourget, empêche le dégorgement des marais et favorise la stagnation de leurs eaux.

C'est à travers la région hydrographique dont nous venons de faire la description qu'a lieu le cours du Chéran.

II

COURS DU CHÉRAN

Le Chéran prend sa source à une altitude de 900 mètres environ, près des ruines du couvent de Bellevaux, dans les Bauges; puis descendant cette vallée et le bassin de Rumilly, il vient opérer sa jonction avec le Fier, dont il prend le nom, à un kilomètre de Rumilly. Dans ce parcours, qui est de quarante-cinq kilomètres environ, il touche à dix-huit communes, et, comme nous l'avons déjà dit, nous appelerons *cours supérieur* la fraction de cette rivière comprise entre sa source et Allèves (col de Cusy), et *cours inférieur* celle comprise entre le col de Cusy et sa

(1) En fait de localités remarquables, il faut noter dans ce bassin :

1° Alby : chef-lieu de l'ancien Albanais, célèbre par les fortifications construites par un comte du Genevois.

2° Rumilly : ville de souvenirs, ancienne cité romaine, ville militairement importante sous Emmanuel-Philibert qui construisit le fort de l'Annonciade à Sales, fort dont on trouve encore quelques ruines.

Dans les communes voisines de Rumilly, entre autres à Marigny, à Albens, à Sales, à Sion, on trouve des inscriptions, des armes, des monnaies, des pierres sépulcrales d'origine romaine.

La route du val de Fier, entre Rumilly et Seyssel, est assise en grande partie sur une voie romaine.

(1) Le 19 octobre 1867, M. Domenge Joseph a trouvé dans le Chéran, sous Alby, une pépite d'or pesant 43 gr. 50 centigr., qui lui a été payée 141 fr. 90 c. — *Réd.*

(2) La nature de ces roches explique suffisamment l'absence des principes *sulfatés* qui, dans les hautes vallées de la Savoie, paraissent contribuer puissamment au crétinisme, bien que certains auteurs aient émis une opinion toute opposée; nous citerons entre autres le voyageur Mac-Lelland dans ses observations pathogéniques sur les populations goîtreuses d'une province indienne qu'il a visitée.

jonction avec le Fier au lieu dit *le confluent;* mais par une sorte de nécessité qu'impose la continuité du cours d'eau et l'identité du bassin, nous comprendrons dans cette dernière division l'étude du Fier, dès le confluent jusqu'à son embouchure dans le Rhône, près de Seyssel.

La direction générale de ce cours d'eau est du sud-est au nord-ouest jusqu'à l'entrée du Val-de-Fier, où tout à coup cette rivière prend la direction de l'est à l'ouest.

Le lit du Chéran étant, comme nous l'avons vu, encaissé dans le bas de la vallée des Bauges et dans les profondes coupures des grès de Rumilly, cette rivière n'est pas large, mais elle offre sur quelques points plusieurs mètres de profondeur. Il serait important d'en déterminer la force motrice calculée d'après son volume et sa pente, et d'appliquer ici les méthodes de d'Aubuisson et de Bellanger au jaugeage de cette rivière; mais je laisse à des hommes spéciaux le soin de fournir à cet égard des données précises; et je me bornerai aux constatations suivantes : l'altitude des sources du Chéran est de 900 mètres environ; celle de Rumilly de 271; l'espace parcouru par la rivière, de Bellevaux à Rumilly, étant de 45 kilomètres, nous dirons que la pente absolue du Chéran est de 629 mètres et que sa pente proprement dite est de 680/45,000; si l'on voulait, en outre, calculer la pente de ce cours d'eau dès sa jonction avec le Fier jusqu'au Rhône, il faudrait tenir compte de la différence de niveau entre Rumilly et Seyssel; différence qui serait environ de cinquante mètres. Pour suppléer à des données exactes, je ferai observer que l'importance de ce cours d'eau, comme force motrice, ressort de l'établissement des nombreuses usines dont nous parlerons plus bas, et que, dès son cours supérieur et presque à sa source, il fournit des prises d'eau puissantes et qui ne sont, même au plus bas étiage, que des fractions du volume total de la rivière.

De nombreux et forts affluents sont tributaires du Chéran; ils sont eux-mêmes exploités comme force motrice : entre ces affluents, l'un des plus considérables est la Néphaz à Rumilly : à part ce dernier, les affluents du cours supérieur sont plus volumineux que ceux du cours inférieur, ce qui explique pourquoi la force motrice de la rivière est déjà très considérable dans les Bauges.

III

PROPRIÉTÉS DES EAUX DU CHÉRAN

—

1° Propriétés chimiques.

En 1859, je me transportai avec M. Charles Calloud, chimiste de la Société médicale de Chambéry, dans le lit même de cette rivière pour procéder à l'analyse qualitative de ses eaux. Nous opérâmes en amont de la ville pour nous mettre à l'abri de toute erreur; et c'est le résultat de ces expériences que je vais exposer sommairement :

Première expérience. — L'eau, traitée par l'acide oxalique, a donné un précipité blanc (oxalate de chaux).

Deuxième expérience. — L'eau, traitée par une solution de nitrate d'argent, a donné un précipité blanc soluble dans l'acide nitrique (carbonate d'argent).

Troisième expérience. — L'eau, traitée par le phosphate de potasse ammoniacal, a donné un précipité bleuâtre (phosphate de magnésie).

Quatrième expérience. — L'eau, traitée par le sous-acétate de plomb, a donné un précipité blanchâtre (soluble dans l'acide nitrique).

Cinquième expérience. — L'eau, traitée par une solution d'acide gallique, additionnée de quelques gouttes d'acide nitrique, n'a donné aucune réaction.

Quelle conclusion tirer de ces expériences ? C'est que les réactions positives obtenues dans les quatre premières expériences et l'effet négatif de la cinquième dénotent, dans l'eau du Chéran, la présence des carbonates et l'absence des sulfates, la présence de la chaux et de la magnésie.

L'eau du Chéran est donc *calcaire-magnésienne-bicarbonatée.*

Ces expériences infirmeraient, au moins dans son sens absolu et général, l'opinion émise par Dupasquier, savoir *que les eaux de rivière, grâce à l'agitation, au contact de l'air, finissent par contenir peu de carbonates, mais qu'elles peuvent retenir des quantités considérables de sulfates:* opinion dans laquelle, ce me semble, il n'est pas tenu suffisamment compte des terrains que parcourent les eaux, comme nous aurons occasion de le démontrer, dans l'espèce, en parlant de la région hydrographique du Chéran.

Outre les principes sus-énoncés, M. Charles Calloud est porté à croire, d'après une odeur *sui generis* qu'il m'a fait constater, que ces eaux contiennent un principe benzoïque, qu'il se réserve de rechercher ultérieurement (1).

2° Propriétés physiques.

Hors le temps des pluies et de la fonte des neiges, le Chéran est d'une limpidité rare; cependant, à l'époque extrême des eaux basses, vers le milieu ou la fin de l'été, la rivière prend, près de ses rives, une teinte vert-pré qui fait dire dans le pays qu'elle devient limoneuse et insalubre, et malheur, s'écrie-t-on alors, à qui s'y baignerait : or, cette teinte ne tient point à du limon suspendu; elle n'est pas non plus inhérente à l'eau elle-même, mais elle provient de la présence d'un cryptogame dont l'étiage et la chaleur favorisent le développement. L'idée de l'insalubrité du Chéran, à cette époque, n'a pareillement aucun fondement, comme nous le verrons plus bas.

L'eau de cette rivière n'a pas de saveur particulière, elle n'a pas non plus d'odeur si ce n'est celle, du reste très peu constatable, signalée par M. Calloud et qui ressemble un peu à l'odeur de l'écrevisse cuite.

La température de l'eau du Chéran est relativement élevée; elle s'équilibre assez avec celle de l'air ambiant pour qu'on puisse y prendre des bains pendant près de trois mois, (juin, juillet et août) : température qui facilite l'apparition, presque en toute saison, d'une traînée brumeuse sur le cours de cette rivière.

(1) L'eau du Chéran cuit bien le légume, nouvelle preuve de l'absence des sulfates.

Les qualités physico-chimiques du Chéran et surtout sa proverbiale lympidité expliquent la prédilection de la truite et du barbeau pour ses eaux. Dans le cours supérieur (Bauges), la première acquiert la chair délicate de la truite saumonée.

Tout porte à croire qu'il serait facile d'y multiplier bien d'autres espèces fluviatiles, et surtout celle de la familles des *Salmones*.

Deuxième partie. — Coup d'œil sur les industries du bassin du Chéran.

—

Nous allons exposer rapidement les industries qui ont existé ou qui existent encore sur le cours du Chéran, pour arriver à en déduire la possibilité de développer, sur une plus vaste échelle, le mouvement industriel d'un des bassins les plus riches, mais les plus ignorés de la France.

I

PRODUITS ET INDUSTRIES DU COURS SUPÉRIEUR

Les sources du Chéran sont près des ruines du couvent de Bellevaux ; ce couvent fut fondé en 1078 et les Bénédictins qui l'occupèrent établirent des usines devenues célèbres, où l'on travaillait le fer recueilli dans les montagnes de la Maurienne. Ces usines n'existent plus, mais voici l'exposé sommaire d'autres petites industries actuellement florissantes :

1° Les *martinets*, des *scieries à bois* mues par la rivière ou par ses affluents ; des *clouteries renommées ;*

2° Des fabriques d'*ustensiles en bois* faits avec l'*acer platanoïdes* (faux sycomore, plane);

3° Des *charbonnières* auxquelles on consacre surtout le *fagus sylvatica* (hêtre), qui abonde dans les Bauges et qu'on exporte sur les marchés de Chambéry, Rumilly et Annecy ;

4° Des *fromages* (vacherins) très recherchés.

II

PRODUITS ET INDUSTRIES DU COURS INFÉRIEUR

Les habitants de ce pays se sont principalement adonnés à l'agriculture ; nous allons néanmoins voir figurer, dans l'exposé suivant, quelques autres industries :

1° Des *moulins*, des *martinets*, mais nous signalerons surtout les *deux filatures* et la *scierie* de Rumilly, mues par la rivière.

Nous ne parlerons pas des *métiers de soierie* qui, naguères, étaient une ressource pour la classe ouvrière et un objet relativement considérable d'exportation et par conséquent une source de fortune et de bien-être.

L'industrie de la soierie a encore aujourd'hui d'autant plus de chance de succès qu'elle peut trouver la matière première dans le bassin même de Rumilly : en effet, la bigaterie, sur une petite échelle il est vrai, y réussit admirablement ; on y trouve de nombreuses et luxuriantes plantations de mûriers qui n'attendent que leur raison d'être ;

2° L'*exploitation des sables aurifères*, qui se fait aussi sur une petite échelle ;

3° L'extraction des *grès durs* de Droisy au-dessus du Val-du-Fier, des *grès mous*, soit *mollasses*, de Rumilly et des collines voisines (Veaux, Marcellaz, etc.), des *calcaires* fins de Cessens : tous matériaux propres à la construction et à la sculpture ;

4° Le commerce des *bois* et surtout du *hêtre ;*

5° Le commerce des *céréales*, très recherchées sur les marchés de Chambéry et d'Annecy, et même de l'étranger ;

6° L'exportation des *vins blancs* des côtes du Chéran, très réputés comme vins secs ; celle des *fruits ;*

7° Les *toileries de Rumilly*, qui envoient leurs produits sur plusieurs marchés.

III

PARTI QU'IL EST POSSIBLE DE TIRER DES FORCES NATURELLES ET DES INDUSTRIES ACTUELLES DU BASSIN DU CHÉRAN.

1° Le Chéran est la force la plus puissante qui puisse être mise en activité dans ce bassin, soit à titre d'agent moteur, soit comme agent chimique.

Comme force motrice, il sera utilement appliqué à toutes les machines susceptibles d'être mues par la pression hydraulique. Et si, dans les usines que nous avons mentionnées plus haut, des effets notables sont obtenus par des prises d'eau qui ne représentent que de faibles fractions de la rivière, il est évident que celle-ci serait appelée à jouer un rôle plus important par un plus large emploi de son volume. Sa pente est du reste suffisante pour obtenir des chutes d'eau utiles sur tout son parcours. L'inconvénient provenant de la profondeur de son lit peut être prévenu par un barrage très facile à pratiquer, vu l'étroitesse de ce lit : un barrage par exemple, exécuté à Marigny, commune limitrophe de Rumilly, pourrait aménager les eaux dans un canal convenablement construit, que l'absence d'accident de terrain rendrait relativement peu coûteux. Ce canal pourrait amener le Chéran aux portes de la ville, d'où il serait facile de l'éconduire par les tranchées des anciennes fortifications.

On arriverait ainsi à faire cheminer de grands artifices, entre autres les moulins à cylindres des papeteries.

Si des filons d'or existaient, comme on l'a prétendu, dans le col de Cusy, la rivière se prêterait à l'établissement des moulins à amalgation, très employés pour l'épuration de ce précieux métal. A l'alluvion aurifère, telle que nous la trouvons actuellement, on pourrait appliquer les procédés adoptés en Australie, les tables à cannelures inclinées si faciles à établir sur le cours du Chéran ; elles remplaceraient avantageusement les procédés grossiers qui, néanmoins, procurent quelquefois à nos orpailleurs des bénéfices considérables.

Cette rivière pourrait aussi être utilisée pour le flottage dès Alby, en aval.

Comme force chimique, les eaux du Chéran sont précieuses pour le blanchîment : en effet, toutes les lingères du bassin de Rumilly peuvent rendre témoignage de la blancheur éclatante qu'elles communiquent au linge ; quel service ne rendraient-elles pas, à ce titre, dans la papeterie ? L'art tinctorial en pourrait aussi tirer un parti considérable.

2° Exposons les autres éléments de vitalité du bassin du Chéran : l'*agriculture* y est en honneur; mais le progrès en est lent, et bien des améliorations, qui ont cours en France et surtout en Angleterre, n'y sont point encore connues. Le rendement vient plutôt de la richesse siliceuse et calcaire du sol que de la main-d'œuvre. Appliquez à ce sol fécond l'usage en grand de la chaux délitée et des instruments désagrégateurs et triturateurs de la terre, et vous aurez un rendement double et peut-être triple, surtout si l'emploi de ces moyens se fait avec sage entente des lois de l'assolement.

Le sol se prêterait à plusieurs cultures dont la pensée n'est pas venue aux habitants : telle la Garance (*rubia tinctorum*) qui prospère dans des climats analogues. Je ne parle pas de la Nicotiane dont la culture prospérait déjà sous le premier Empire (1).

Dans ce riche pays, il est d'autres sortes d'industries qui restent inexploitées; nous citerons entre autres les minerais de fer et de cuivre de la montagne de Saint-André, et sur la même montagne l'anthracite de Crempigny dont quelques industriels se sont occupés, il y a peu d'années, sans aboutir sérieusement; la réussite de la bigaterie, et même le succès des fabriques de soieries teintes, il y a quelques années, prouvaient que Rumilly pourrait au besoin devenir une petite succursale de Lyon.

Mais, pour que tous ces progrès, et tant d'autres qu'il serait trop long d'énumérer, soient réalisés, pour que la région hydrographique du Chéran passe de la vitalité à la vie, il faut que ce pays soit largement ouvert et accessible; il faut que de nombreux écoulements soient donnés à ses produits. Le gouvernement a su comprendre cette nécessité et il a promptement acheminé les trois villes les plus importantes de la Savoie, Chambéry, Rumilly et Annecy, à une union commerciale des plus fécondes, au moyen d'un chemin de fer qui fait rentrer des pays riches, mais jusqu'ici abandonnés, dans le grand torrent de la circulation industrielle.

Troisième partie. — Considérations thérapeutiques et hygiéniques sur la région hydrographique du Chéran.

J'ai dit que, d'après l'analyse faite par M. Charles Calloud, l'eau du Chéran est calcaire magnésienne bicarbonatée, et qu'on peut espérer que l'analyse quantitative et la découverte de certains autres principes la rangeront définitivement dans l'ordre des *eaux alcalines* médicalement conseillées; mais, en l'état, on peut déjà l'adopter comme une ressource dans l'art de guérir.

L'importance thérapeutique de ces eaux s'accroît encore par les excellentes conditions hygiéniques du bassin où elles coulent.

Nous allons exposer : 1° les expériences cliniques résultant de leur emploi; 2° les indications rationnelles qui découlent de ces expériences et de leur analyse ; 3° le mode qu'il conviendrait d'adopter dans leur administration ; 4° les conditions hygiéniques qui en facilitent l'effet, notamment sur le cours inférieur.

(1) Depuis l'annexion de la Savoie, le tabac est cultivé sur une grande échelle dans le bassin de Rumilly. — *Réd.*

I

EXPÉRIENCES CLINIQUES DÉJA FAITES DES EAUX DU CHÉRAN

La population des côtes du Chéran a, de tout temps, recouru empiriquement à ses eaux pour laver des ulcères chroniques ; et, en général, le succès a répondu à l'attente. Pour une part, j'ai cru, par analogie ou par induction, pouvoir les conseiller dans les affections suivantes (1) :

Affections *herpétiques chroniques* de nature lichenoïde ;

Affections *psoriques ;*

Plaies de mauvais aspect tendant à devenir ulcéreuses ;

Certaines *cachexies rhumatismales* rebelles et non compliquées, et avec des précautions que j'indiquerai plus bas;

Les *hypertrophies* du foie, du cœur, etc.

Dans ces maladies les eaux n'ont été employées qu'extérieurement et en général avec un plein succès ou au moins avec une notable amélioration.

II

INDICATIONS RATIONNELLES

De la composition chimique de ces eaux et de leurs effets dans les affections chroniques sus-énoncées, on peut déduire les indications suivantes qui, nous l'espérons, recevront la sanction de l'expérience :

1° Elles paraissent devoir rationnellement être conseillées, dans toutes les *dermatoses chroniques* non compliquées et être employées *intus et extra.*

2° Nous en dirons autant de toutes les *organopathies chroniques*, et surtout de celles des viscères abdominaux, dont, en général, les eaux alcalines triomphent.

3° Dans les *rhumatalgies apyrétiques* non goutteuses et non articulaires, *intus et extra,* et seulement à l'intérieur dans les rhumatismes *articulaires chroniques* et même goutteux.

4° Dans presque toutes les *dyspepsies*, et notamment dans celles à forme *acide* ou flatulente, *intus et extra.*

Dans ces diverses affections et dans d'autres analogues, ces eaux peuvent agir ou comme moyen altérant ou comme agent hydrothérapeutique, ou des deux manières simultanément ; c'est pourquoi nous allons exposer le mode d'administration qu'il convient d'adopter à ces deux points de vue.

III

MODE D'ADMINISTATION

Ces eaux peuvent être prises à l'intérieur ou à l'extérieur, ou bien encore simultanément *intus et extra.*

1° A l'intérieur, elles se boivent comme à peu près toutes les eaux alcalines, c'est-à-dire à doses élevées,

(1) Toutes ces données clyniques sont fournies sous toutes réserves, ainsi que les indications rationnelles qui en sont déduites, attendu que c'est un sujet neuf à l'état d'étude. Une *rivière minérale*, dans le sens donné habituellement à cette épithète, mais c'est tout un monde thérapeutique nouveau!

trois ou quatre litres dans les vingt-quatre heures en été et deux en hiver.

Prises à l'intérieur, elles n'ont qu'une action résolutive et altérante.

2° A l'extérieur, c'est ici qu'il convient de définir exactement le mode d'administration, car, alors, elles agissent ou hydrothérapiquement ou à titre d'altérant (directement sur la surface ou secondairement par absorption).

Dans le sens hydrothérapique, la durée du bain doit, en général, être au plus de dix minutes, sauf à répéter (suivant les conseils du médecin), le plongeon plusieurs fois de suite, et à varier sur les lieux mêmes la température du bain, car il faut bien noter que la température d'un cours d'eau est en raison inverse de la force de ce courant et de la profondeur de l'eau sur un point donné; or, comme ces deux conditions varient de distance en distance, il est facile au baigneur de passer successivement et presque sur les mêmes lieux à des bains de température différente.

L'absorption de l'eau, par le bain, se fait assez promptement; ce qui le prouve, c'est que, entré dans le bain avec une soif ardente, on ne tarde pas à la voir se calmer complétement, grâce aux molécules absorbées qui sont venues remplacer celles perdues par la sueur et les autres excrétions, et l'on ne tarde pas à éprouver le besoin de la miction.

Mais, si l'on prend un bain d'une certaine durée, de plus de dix minutes par exemple, on absorbera une partie des molécules de la masse liquide et par conséquent des principes qu'elle contient; dès lors elle agira comme altérante.

Il est une précaution qui domine ce genre de traitement, c'est qu'il ne faut pas prolonger le bain dès qu'on sent un froid marqué localisé sur les extrémités.

Faisons des vœux pour que des établissements balnéaires soient créés sur le cours de cette rivière alcaline, afin qu'en toute saison il soit possible d'user d'une eau aussi médicalement importante et pouvant se réchauffer sans perdre chimiquement aucun de ses principes qui, à titre de principes fixes, ne se volatisent pas.

Dans bien des conditions pathologiques, l'emploi des eaux du Chéran comportera simultanément l'usage des eaux ferrugineuses de Futeney-sur-Albens et de Planchamp, sur les hauteurs qui dominent le cours du Chéran, et de l'eau sulfuro-alcaline de Saint-André, qui est dans le lit même de la rivière.

Je ne parle pas des eaux d'Aix dont la proximité augmente, pour ainsi dire, l'importance d'un tel cours d'eau alcaline.

Suivant cette indication, on pourra aussi, avant ou après l'emploi des eaux de cette rivière, recourir avec avantage aux eaux d'Aix ou de Marlioz.

(*La fin au prochain n°.*) Dr A. DESCOSTES.

BULLETIN

Le compte-rendu de la séance de décembre de la Société Florimontane ne paraîtra que dans notre n° de janvier 1876, le directeur du journal ayant dû quitter momentanément Annecy, par suite d'un deuil de famille, et n'ayant pu ainsi rédiger le document dont il s'agit.

—

L'Académie française, dans sa séance du jeudi 30 décembre 1875, a procédé au renouvellement de son bureau pour le 1er trimestre de l'année 1876.

Elle a nommé : directeur, M. Legouvé ; chancelier, M. Camille Rousset.

—

D'après ce qu'annonce le *Morning Post*, M. de Vylder, un Suédois connu par ses voyages d'explorations en Afrique, se proposerait d'entreprendre, l'été prochain, un nouveau voyage dans l'intérieur de l'Afrique. Il compte rester absent pendant quatre ans. Le but principal de son nouveau voyage d'exploration sera, dit-on, la partie nord du lac N'garie. De crainte d'accident, le voyageur a, par testament, légué au musée d'histoire naturelle de Stockholm son intéressante collection d'objets rapportés d'Afrique.

—

La presse à imprimer qui appartenait à Benjamin Franklin, et qui depuis bien des années était au bureau des brevets à Washington, vient d'être réclamée par M. J.-B. Murray, de New-York, à qui elle avait été offerte, en 1841, par MM. Arnold et fils, de Londres. M. Murray, pour plus grande sûreté, après l'avoir gardée pendant quelque temps, l'avait déposée à l'Institut national de Washington.

Lorsque cette institution cessa d'exister, dit la *New-York Tribune* qui raconte ce fait, la presse fut de nouveau mise dans la salle des modèles du bureau des brevets, où elle est restée jusqu'à présent, la question de propriété n'ayant pas été soulevée avant ces derniers temps. Mais M. Murray vient de la réclamer. Après complet examen des documents qu'il a soumis, il a été reconnu que sa réclamation était parfaitement juste, et la presse lui a été remise L'intention de M. Murray, est de placer cette relique du premier grand imprimeur américain à côté du dernier modèle de la presse cylindrique de Hœ, à l'exposition qui sera faite à l'occasion du centenaire.

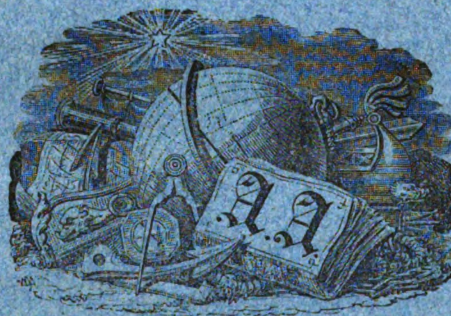
OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & HYDROMÉTRIQUES FAITES AU JARDIN PUBLIC D'ANNECY

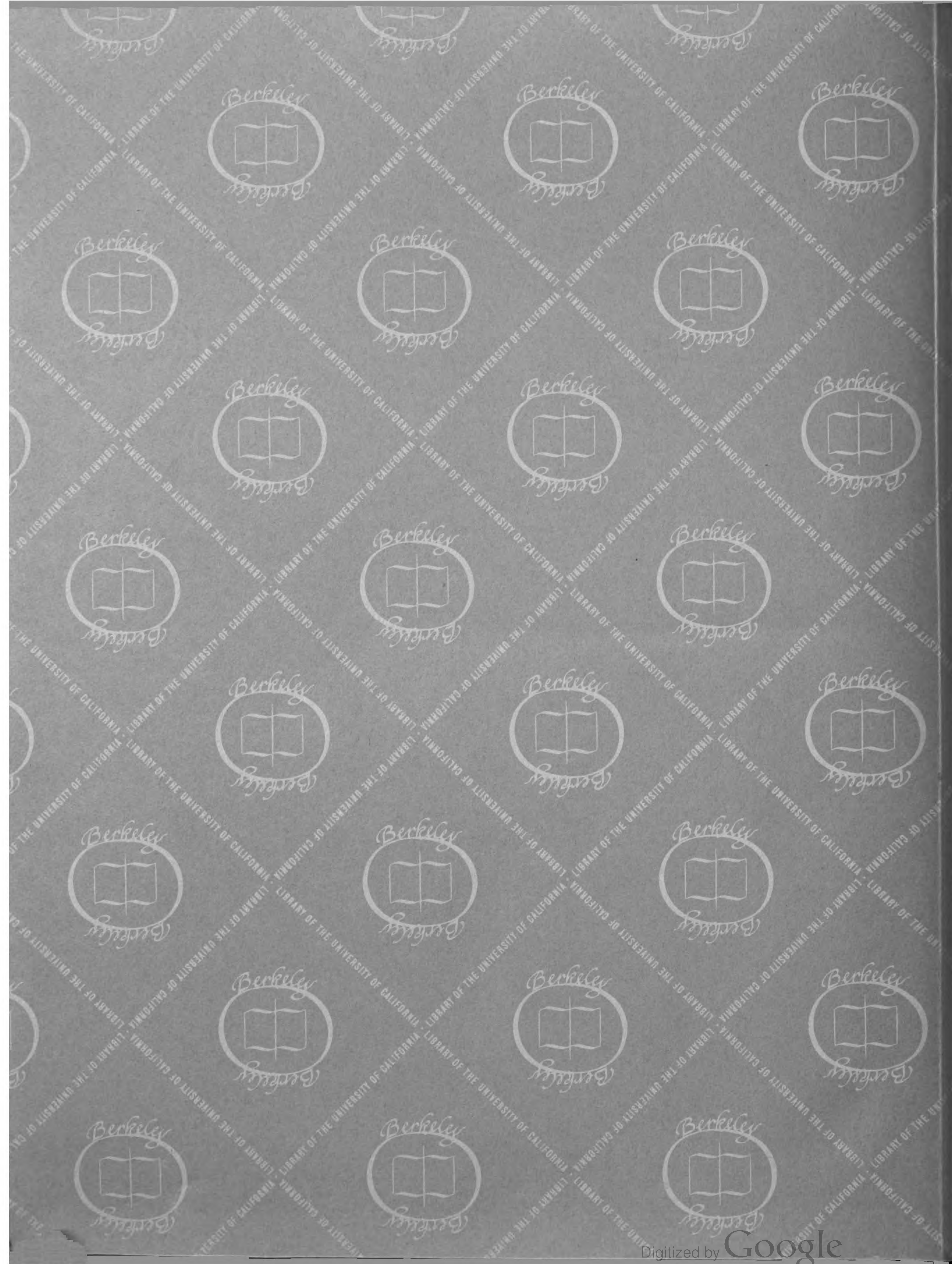
Nov. 1875.	TEMPÉRATURE CENTIGRADE 6 h. 1/2 m.	Midi.	5 h. 1/2 s.	HAUTEUR du bar°. 11 h. m.	du lac. 9 h. m.	EAU tombée.	évaporée.
1	+ 6	+ 11	+ 9	0,718	0,80	0,0130	
2	+ 7	+ 15	+ 9	0,721	0,78		
3	+ 3	+ 15	+ 10	0,723	0,77		
4	+ 9	+ 12	+ 10	0,722	0,76	0,0145	
5	+ 5	+ 13	+ 11	0,722	0,77	0,0030	
6	+ 9	+ 10	+ 10	0,717	0,77	0,0015	L'appareil n'a pas fonctionné.
7	+ 9	+ 12	+ 10	0,716	0,85	0,0260	
8	+ 7	+ 12	+ 7	0,713	0,88	0,0075	
9	+ 7	+ 9	+ 12	0,715	0,93	0,0060	
10	+ 13	+ 17	+ 17	0,714	1,10	0,0220	
11	+ 14	+ 13	+ 10	0,713	1,16	0,0130	
12	+ 7	+ 11	+ 6	0,723	1,18	0,0060	
13	+ 5	+ 12	+ 9	0,724	1,16	0,0015	
14	+ 4	+ 13	+ 12	0,722	1,10	0,0080	
15	+ 4	+ 12	+ 7	0,727	1,12		
16	+ 1	+ 10	+ 6	0,729	1,09		
17	+ 5	+ 8	+ 8	0,730	1,02		
18	+ 7	+ 12	+ 10	0,723	1,00	0,0070	
19	+ 3	+ 10	+ 8	0,720	0,95		
20	+ 7	+ 6	+ 3	0,716	0,91	0,0090	
21	+ 0	+ 2	+ 0	0,714	0,89	0,0190	
22	— 5	+ 4	+ 1/2	0,719	0,87		
23	+ 1/2	+ 7	+ 0	0,722	0,85		
24	— 4	+ 4	— 1/2	0,719	0,82		
25	+ 0	+ 2	— 1	0,717	0,79		
26	— 1	+ 3	+ 0	0,715	0,75		
27	— 2	+ 0	— 3	0,719	0,73		
28	— 7	+ 2	— 2	0,721	0,71		
29	— 2	+ 1	— 3	0,714	0,69		
30	— 5	+ 0	— 4	0,715	0,66		
					TOTAL....	0,1570	

REMARQUES. — Pluie la nuit du 31 octobre au 1er novembre; pluie le 1er; pluie du 3 au 14; le 14, pluie abondante à 7 h. soir, tonnerre et éclairs; pluie le 17 et la nuit; pluie la nuit du 19-20; neige le 20 dans la nuit et le 21 (hauteur de neige : 0m,15); neige le 25 (hauteur : 0m,01). AUGUSTE MANGÉ.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.


AA


Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA


Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

